REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6586 Vendredi 15 Avril 2022 www.cmf.tn 27ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS 4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE ZITOUNA 5

HANNIBAL LEASE 6

ZITOUNA TAKAFUL 7

CAP OBLIG SICAV 8

SICAV SECURITY 9

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE ZITOUNA 10

HANNIBAL LEASE 13

ZITOUNA TAKAFUL 16

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA- 19

COMMUNIQUES DE PRESSE

ATTIJARI BANK 20

SNMVT-MONOPRIX 21

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA- : APPEL A CANDIDATURE 22

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA- : APPEL A CANDIDATURE 27

S.P.D.I.T - SICAF 32

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1 33

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 43

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- **BH BANK**
- **ESSOUKNA**
- **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**
- **COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -CO.M.A.R-**
- **LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT**
- **FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- **BH BANK**
- **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier[1], elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne[2] et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre de l'exercice comptable 2022, au plus tard le 20 Avril 2022.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE…… .

Siège social : ……

La société …… .publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au xème trimestre …… …

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

2022 - AC – 017

[1] Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

[2] Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1er janvier 2023 au lieu du 1er janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,

- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches envue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

2022 - AC – 010

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Messieurs les actionnaires de Banque Zitouna sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **jeudi 28 Avril 2022 à 10 heures**, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
8. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées ;
9. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
10. Nomination d'un Administrateur ;
11. Nomination des commissaires aux comptes;
12. Fixation des jetons de présence ;
13. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2022 - AS - 0315

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le Mardi 26 Avril 2022 à 10h00** à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2021.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2021.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2021.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2021.
- Nomination d'un administrateur.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2024.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2022 et en 2023 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2022.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relative à l'exercice 2022.
- Pouvoirs pour formalités

2022 - AS - 0316

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ZITOUNA TAKAFUL
Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse,
les jardins du Lac, 1053 Tunis.

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 28 avril 2022 à 12 heures** au siège social de ZITOUNA TAKAFUL sise à l'avenue de la bourse, immeubles ZITOUNA TAKAFUL 1053, les jardins du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2021.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021
3. Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2021
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021
5. Dotation au fonds social
6. Affectation des résultats de l'exercice 2021
7. Quitus aux Administrateurs
8. Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2022.
9. Ratification du budget supplémentaire relatif aux jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2021
10. Fixation des montants des jetons de présence des Administrateurs et des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022
11. Renouvellement des mandats des Administrateurs
12. Renouvellement du mandat de Monsieur Borhene NAFATTI et du mandat, de Monsieur Jilani BENLEGHA, Membres du Comité de Supervision Sharaique.
13. Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2022
14. Fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 et 209 du code des sociétés commerciales
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

2022 - AS - 0317

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CAP OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 27 novembre 2000
Siège social: 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de CAP OBLIG SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le 25 avril 2022 à 8 heures 30 minutes** à son siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2021 ;

4- Quitus aux administrateurs ;

5- Affectation des résultats ;

6- Election de nouveaux membres du conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

2022 - AS - 0318

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV SECURITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social: 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de SICAV SECURITY invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le 25 avril 2022 à 9 heures** à son siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2021 ;

4- Quitus aux administrateurs ;

5- Affectation des résultats ;

6- Election de nouveaux membres du conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

2022 - AS - 0319

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE ZITOUNA
Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2022.

Première résolution : Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à ……..

Deuxième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à ……..

Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **60 116 611,040 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **11 034 514,298** soit au total un résultat distribuable de **71 151 125,338 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **3 557 556,267 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **40 520 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- D'affecter le reliquat, soit **27 073 569,071 DT** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	**3 557 556,267**
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	**40 520 000,000**
Aux résultats reportés	**27 073 569,071**

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à ……..

Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à ……..

Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciale exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à……..

Les actionnaires intéressés par lesdites conventions n'ont pas participé au vote.

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à ……..

Septième résolution : Nomination des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de renouveler les mandats de Mme Samira GHRIBI administrateur de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à ……..

La signature du présent procès-verbal par Mme GHRIBI vaut, acceptation de ses fonctions d'administrateur de la Banque et déclaration qu'elle n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

Huitième résolution : Nomination des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les sociétés FMBZ KPMG Tunisie représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et LEJ représentée par M. Bassem BEN JEDDOU toutes deux membres de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblé Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

La rémunération des commissaires aux comptes sera déterminée en fonction de la réglementation applicable en Tunisie régissant les honoraires des membres de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à ……..

La signature du présent procès-verbal par Messieurs Moncef BOUSANOUGA et Bassem BEN JEDDOU vaut, pour chacun d'eux, acceptation de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Banque et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer

Neuvième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales :

- D'allouer une enveloppe de **1 270 000 DT** bruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à ……..

Dixième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à ……..

2022 - AS – 0320

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2021 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……...

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat Net 2021	**4 130 009**
Total report à nouveau 2020	**3 263 397**
Report à nouveau 2020 sans franchise de retenue à la source	2 588 005
Report à nouveau 2020 distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Total	**7 393 406**
Réserves légales 5 %	369 670
Solde à affecter	**7 023 736**
Dotation au fonds social	150 000
Dividendes	2 200 000
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	3 998 344
Total Report à nouveau	**4 673 736**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,200 Dinars par action à la date du …….

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Madame Mariem HASSAD en remplacement de M. Mohamed FEKIH pour le reste de la durée de son mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023:

- Mme Mariem HASSAD a été nommée en tant qu'Administrateur représentant TUNIS INTERNATIONL BANK TIB.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet Delta Consult Tunisie représenté par M. Said MALLEK en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2024.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Said MALLEK déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante

Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2022 et 2023 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……...

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2022 un montant net de 90.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……...

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2022 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …….

NEUVIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …….

2022 - AS – 0321

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ZITOUNA TAKAFUL
Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse,
les jardins du Lac, 1053-Tunis.

La société Zitouna Takaful publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 Avril 2022.

PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2021, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 et quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils lui ont été présentés.
L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2021.
Mise aux voix, cette résolution est adoptée….

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont citées
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ….

TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Comité de Supervision Sharaique
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique relatif à l'exercice 2021, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ….

QUATRIEME RESOLUTION : Dotation au fonds social
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de doter le fonds social ZITOUNA TAKAFUL d'un prélèvement de 2% sur les bénéfices nets de l'opérateur au titre de l'exercice 2021, soit la somme de 111,415 kDT (cent onze mille quatre cent quinze dinars)
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ….

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2021
Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices nets de l'exercice 2021 comme suit :

1- **Résultat de l'Opérateur**

Résultat de l'exercice 2021- النتيجة المحاسبية	5 570 726
Report à nouveau antérieur- النتيجة المؤجلة للسنة السابقة	816 139
Bénifice distribuable- النتيجة القابلة للتوزيع	6 386 865
Réserve légale- الإحتياطات القانونية	319 343
Réserves pour réinvestissement exonéré- إحتياطات لفائدة استثمارات معفاة	4 700 000
Solde 2- الباقي	1 367 522
Prélèvement pour fonds social- إحتياطات للصندوق الاجتماعي	111 415
Solde 3-الباقي	1 256 107
Report à nouveau- النتيجة المؤجلة	1 256 107

2- **Résultats du fonds des Adhérents**

Surplus de l'exercice 2021- الفائض التامين	2 308 421
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés- الفائض التأميني المؤجل للسنوات السابقة	0
Solde 1- الباقي	2 308 421
Réserves pour réinvestissement exonéré- إحتياطات لفائدة استثمارات معفاة	1 500 000
Solde 2- الباقي	808 421
Provision d'équilibrage- مدخرات تغطية عجز صندوق المشتركين	808 421
Solde 3- الباقي	0
Surplus du fonds des adhérents reporté-الفائض التأميني المؤجل	0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée …..

SIXIEME RESOLUTION : Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires bruts des Membres du Comité de Supervision Sharaique au titre de l'exercice 2022 à un montant de …….

Les Membres du Comité de Nomination et de Rémunération décident de proposer au Conseil d'Administration de répartir ces honoraires comme suit :

- Le Président du Comité de Supervision Sharaique : Un montant annuel net de …….. dinars
- Les Membres du Comité de Supervision Sharaique : Un montant annuel net de …… dinars

Les Membres du Comité de Supervision Sharaique perçoivent, en outre, une indemnité de présence nette de …… dinars. Cette indemnité est servie à chaque Membre au terme de chaque réunion du Comité de Supervision Sharaique.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……...

SEPTIEME RESOLUTION : Ratification du budget supplémentaire relatif au jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration N°48 du 22/03/2022 fixant le montant brut du budget supplémentaire relatif aux jetons de présence de l'exercice 2021 à ……...

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la décision, prise par le Conseil d'Administration du ……, relative à la répartition du budget supplémentaire relatif aux jetons de présence de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……

HUITIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des Administrateurs et des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'allocation d'un budget brut de …….. au titre de jetons de présence de l'exercice 2022.

La répartition du budget global des jetons de présence des Administrateurs et des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration sera déterminée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……

NEUVIEME RESOLUTION : Renouvellement des mandats des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats de tous les Administrateurs arrivent à échéance à la présente réunion.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide …… pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :……..

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……

DIXIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de Monsieur Borhene NAFATTI et du mandat, de Monsieur Jilani BENLEGHA, Membres du Comité de Supervision Sharaique

L'Assemblée Générale Ordinaire décide , le renouvellement du mandat de Monsieur Borhene NAFATTI et du mandat, de Monsieur Jilani BENLEGHA pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

En conséquence, la composition du Comité de Supervision Sharaique sera comme suit :

Membre	Echéance du mandat
Monsieur Mounit TLILI	lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023
Monsieur Borhène NEFFETTI	lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024
Monsieur Jilani BELLAGHA	lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……

ONZIEME RESOLUTION : Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir pour l'année 2022 les mêmes taux de rémunération que ceux de l'année 2021 :

- Taux de commission Wakala : 25%
- Taux de commission Moudharba : 15% pour les produits d'épargne et 25% pour les autres produits

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……..

DOUZIEME RESOLUTION : Fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du Code Des Sociétés Commerciales, est dument informée de……. .

TREIZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à …….

2022 - AS – 0322

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Tunisienne d'Automobiles -STA-
Siège social: Zone Industrielle Borj Ghorbel -2096 Ben Arous-

La Société Tunisienne d'Automobiles « STA » publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2022.

En DT

Désignation	1er Trimestre 2022 *	1er Trimestre 2021*	Au 31/12/2021 **
Total des Revenus (Hors taxes)	30 557 231	10 369 996	71 449 202
Coût d'achat des marchandises vendues	26 931 007	8 937 728	59 371 983
Stock de marchandises	15 630 538	24 428 224	16 569 361
Charges Financières nettes	40 487	54 252	448 063
Produits des placements	25 235	0	0
Trésorerie nette	19 491 385	-1 477 347	14 289 603
Délai Moyen de règlement des fournisseurs	317	172	158
Nombre de points de vente	7	5	7
Surface totale des points de vente (en m2)	53 302	51 432	53 302
Masse Salariale	367 930	337 372	1 616 048
Effectif fin de période	58	57	57

* Situation Comptable non auditée
** Situation comptable auditée

Faits saillants:

- Au 1er trimestre 2022, les revenus de la Société Tunisienne d'Automobiles s'élèvent à 30,557MD contre 10,370 MD durant la même période de 2021, marquant ainsi une augmentation de 195%.
- Au terme du premier trimestre de l'année 2022, la STA a enregistré 575 immatriculations contre 331 immatriculations pour la même période de 2021, soit une augmentation de 73% et une part de marché de 5,52 % au 31/03/2022 contre une part de marché de 2,94 % au 31/03/2021.
- Au cours des trois premiers mois de l'année 2022, les produits des placements ont atteint 25,2mD.
- Au terme du 1er trimestre 2022, la trésorerie nette s'élève à 19,5MD.

2022 - AS – 0323

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI BANK

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Banque Attijari de Tunisie - Attijari bank-, a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 15 avril 2022 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2021 à trois dinars cent cinquante millimes (**3,150 dinars**) par action, soit **63%** de la valeur nominale.

La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du 19 Avril 2022.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2022 - AS - 0324

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » MONOPRIX
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

La SNMVT-MONOPRIX, informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration s'est réuni le mardi 12 avril 2022 pour passer en revue l'activité de la société relative à l'année 2021 et arrêter les états financiers y afférents.

Il en ressort :

- Un chiffre d'affaires HT individuel de la SNMVT égal à 618 317 561 DT soit une régression de 0,93% par rapport à l'année 2020.
- Un résultat individuel net d'impôt de -429 449 DT contre -644 058 DT en 2020 et un résultat net de l'ensemble consolidé de -1 082 092dt contre -8 545 424dt en 2020.

Le conseil d'administration informe les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021 aura lieu à l'IACE le jeudi 12 mai 2022 à 10h et décide de publier les états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que les rapports général et spécial des commissaires aux comptes.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2022 - AS - 0325

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA-
Siège Social: ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant
Pour les années 2022-2023-2024

En application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que par la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA» SA faisant appel public à l'épargne lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. II doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

NE PEUVENT ETRE CANDIDAT(E)S AU POSTE DE MEMBRE INDEPENDANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales, Toute personne ayant fait 1'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

PAR AILLEURS, TOUT CANDIDAT A CE POSTE DOIT REPONDRE, LORS DU DEPOT DE SON DOSSIER, AUX CONDITIONS SUIVANTES:

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature:
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle Ie président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du:
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint ou salarié de la société concernée,
  - Président directeur général, ou directeur général ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire, du directeur général unique ou d'un salarié de la société.

- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, president du directoire, directeur général unique, mondataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience:

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature : Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;

Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la spécialité du management ou de la finance.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE:

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants:

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Le curriculum vitae du candidat, Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en annexe 2,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

La candidature doit être présentée obligatoirement dans une enveloppe fermée, portant la mention « A ne pas ouvrir, Candidature pour le poste d'un membre indépendant du conseil d'administration", et ce au nom du Président de Conseil d'Administration de la société STA et doit parvenir au siège de la société sis au ZI Borj Ghorbel Ben Arous, directement au bureau d'ordre de la société au plus tard le 29/04/2022 à 14 h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus seront inforomés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA» mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

Annexe 1: FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT POUR LES ANNEES 2022-2023-2024

Nom et Prénom:

Numéro CIN:

Adresse:

Téléphone: Fixe GSM

E-mail:

Profession/Activité:

Formation Académique:

Autres qualifications du candidat:

ANNEXE 2: DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ...., titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro ..... demeurant au....., candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA» SA faisant appel public à l'épargne, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l 'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2022 - AS - 0326

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-
Siège Social: ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Appel à candidature au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires
Pour les années 2022-2023-2024

En application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que par la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la **SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA»** SA faisant appel public à l'épargne lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires personnes physiques détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. IL doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration:
- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs; tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes:
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société concernée ne dépassant pas 0,5 %;

- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature:
  - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du:
  - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société concernée,
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

CONDITIONS D'EXPERIENCE ET DE COMPETENCE:

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature: Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent);

Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la spécialité du management ou de la finance.

II. <u>COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE:</u>

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants:

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1, le curriculum vitae du candidat, une copie d'une pièce d'identité,

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

La candidature doit être présentée obligatoirement dans une enveloppe fermée, portant la mention « A ne pas ouvrir, Candidature pour le poste d'un membre du conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires", et ce au nom du Président de Conseil d'Administration de la société STA et doit parvenir au siège de la société sis au ZI Borj Ghorbel Ben Arous, directement au bureau d'ordre de la société au plus tard le 29/04/2022 à 14 h date limite de reception des candidatures.
Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET CHOIX DES CONDIDATS

Dès la clôture de l'appel à candidature, la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA» transmet, pours avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA» doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée élective. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. La SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA» mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations suivantes:

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés.
- Pourcentage de participation dans le capital.

L'assemblée élective doit avoir pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l 'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

Annexe 1: FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES POUR LES ANNEES 2022-2023-2024

Nom et Prénom:

Numéro CIN:

Adresse:

Téléphone Fixe: GSM:

E-mail:

Profession/Activité:

Formation Académique:

Autres qualifications du candidat:

Annexe 2: DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ..... titulaire de la carte d'identité nationale numéro…….. demeurant au ...., candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la **SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA»** SA faisant appel public à l'épargne, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2022 - AS - 0327

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF» S.A.
Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 14 avril 2022 et statuant sur l'exercice 2021, a approuvé un dividende de 0,600D par action. La mise en paiement sera effectuée à partir du 28 avril 2022.

**Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2022 - AS - 0328

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;

- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission
Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- ***Dénomination de l'emprunt :*** «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- ***La législation sous laquelle les titres sont créés :*** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
  Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- ***Nature des titres* :** Titres de créance.
- ***Forme des titres* :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- ***Catégorie des titres* :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- ***Modalités et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :
Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement :
Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.
Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C, E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.
Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse
L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.
Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.
Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur.
L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.
Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.
Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.
Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.
Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.
Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :***

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :
- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- ***Marge actuarielle (souscription à taux variable) :***

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E , 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :
- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- ***Durée totale :***

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G: 10 ans in fine.

- ***Durée de vie moyenne :***

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
Par catégorie, cette durée est de :
- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :***

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :
- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- ***Rang de créance :***

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).
Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.
Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- ***Maintien de l'emprunt à son rang :***

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :
Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :
La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :
Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1» est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).
Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées
L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres
Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1»** à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »)**

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:
Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022» enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.
La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siege70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.
Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

2022 - AS - 0203

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	211,824	211,852
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,459	145,482
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,077	121,094
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,715	130,737
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,489	126,507
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,557	126,578
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,551	121,568
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,050	49,055
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,377	35,382
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,350	120,368
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,732	18,735
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,298	131,308
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,232	1,232
14	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,100	127,114
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,370	12,371
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	178,862	178,890
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,247	12,249
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,776	101,791
19	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,970	103,987
20	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,582	14,583
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
21	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,984	1,988
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
22	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,620	66,627
23	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,461	137,586
24	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,534	104,767
25	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,969	112,986
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	140,266	140,624
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	537,333	538,389
28	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	137,173	137,763
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	179,328	180,848
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,365	99,451
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,649	132,649
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	163,520	164,569
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	144,177	144,859
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,589	22,639
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	94,544	95,174
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2266,823	2274,001
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,640	133,057
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,125	216,686
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,923	2,927
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,646	2,651
41	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,024	63,694
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,351	1,352
43	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,220	1,224
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,193	1,199
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,212	105,073
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1139,807	1146,146
48	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,683	12,679
49	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,236	10,341
50	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,213	12,265
	SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
51	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,832	88,069
	FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,261	1,259

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
			SICAV OBLIGATAIRES					
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,965	110,979
54	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,844	102,855
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,565	109,580
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,735	106,751
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	109,069	109,087
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,528	111,544
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	108,073	108,089
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	105,009	105,024
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,641	103,642
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,772	108,788
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,955	110,974
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,237	107,249
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,444	106,455
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,088	102,103
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,230	106,245
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,686	105,701
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,965	107,975
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,308	106,325
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,371	104,383
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,987	109,000
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,456	104,467
			FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,346	111,359
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,951	107,967
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,785	110,802
			FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE					
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	113,046	113,283
			SICAV MIXTES					
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	63,805	64,027
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	98,538	98,916
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,202	18,207
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	278,481	279,948
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2220,742	2220,700
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,818	71,066
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,395	56,419
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,116	107,125
			FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,566	11,580
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,768	15,805
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,857	15,903
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,060	14,088
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,986	8,997
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	103,144	103,952
92	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	82,115	82,987
93	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	85,115	87,120
94	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,907	103,904
95	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	93,231	93,561
96	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,114	10,143
97	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,542	95,693
98	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	146,471	146,992
			FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
99	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,579	101,974
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,732	121,309
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	120,161	121,288
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	182,129	181,656
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	170,845	170,456
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	167,764	167,372
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,092	22,020
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	142,199	142,114
107	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,976	160,388
108	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5253,578	5236,915
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	90,316	91,143
111	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4556,030	4577,781
112	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,378	10,081
113	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,640	169,617
114	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	10917,290	10993,214
			FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE					
115	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	123,304	124,382

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie
** FCP en liquidation anticipée
*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, Zl La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1èr étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053

				AFC-	Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée
(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Mr.Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm).

BH BANK
BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	**1**	232 307	188 261
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	**2**	268 234	261 870
AC3	Créances sur la clientèle	**3**	9 817 889	9 831 523
AC4	Portefeuille-titres commercial	**4**	115 588	82 346
AC5	Portefeuille d'investissement	**5**	1 689 435	1 584 244
AC6	Valeurs immobilisées	**6**	131 742	112 117
AC7	Autres actifs	**7**	149 989	183 038
Total des actifs			**12 405 184**	**12 243 399**
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	**8**	1 512 344	1 956 947
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	**9**	7 782 226	7 234 476
PA4	Emprunts et ressources spéciales	**10**	1 723 555	1 735 592
PA5	Autres passifs	**11**	225 651	261 832
Total des passifs			**11 243 776**	**11 188 847**
Capitaux propres				
CP1	Capital		238 000	238 000
CP2	Réserves		788 259	743 195
	Réserves pour reinvestissements exonnérés		193 453	188 253
	Autres réserves		594 806	554 942
CP3	Actions propres		-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414
CP5	Résultats reportés		1	-
CP6	Résultat de l'exercice		134 734	72 943
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-
Total des Capitaux propres		**12**	**1 161 408**	**1 054 552**
Total des capitaux propres et passifs			**12 405 184**	**12 243 399**

BH BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	**13**	665 117	635 156
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		22 884	54 621
	B- En faveur de la clientèle		642 233	580 535
HB2	Crédits documentaires		603 381	358 327
HB3	Actifs donnés en garantie		1 198 511	1 350 718
Total des passifs éventuels			**2 467 009**	**2 344 201**
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	**13**	240 749	231 574
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		240 749	231 574
HB5	Engagements sur titres		1 500	1 500
	A- Participations non libérées		1 500	1 500
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			**242 249**	**233 074**
Engagements reçus				
HB6	Engagements de financement reçues	**14**	216 319	569
HB7	Garanties reçues	**15**	3 517 154	1 441 560
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		153 344	44 187
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 363 810	1 397 373
Total des engagements reçus			**3 733 473**	**1 442 129**

BH BANK

ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1er Janvier au 31 décembre 2021

(Unité en mille dinars)

		Notes	2021	2020
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	**16**	809 750	898 537
PR2	Commissions (en produits)	**17**	113 727	101 770
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**18**	42 171	36 596
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	**19**	98 866	86 190
Total produits bancaires			**1 064 514**	**1 123 093**
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	**20**	(485 463)	(608 119)
CH2	Commissions encourues		(9 537)	(8 162)
Total charges d'exploitation bancaire			**(495 000)**	**(616 281)**
Total Produit net bancaire			**569 514**	**506 812**
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	**21**	(126 214)	(171 584)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	**22**	3 379	(7 050)
PR7	Autres produits d'exploitation	**23**	8 614	7 512
CH6	Frais de personnel	**24**	(150 302)	(124 631)
CH7	Charges générales d'exploitation	**25**	(57 558)	(52 817)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 645)	(17 814)
Résultat d'exploitation			**231 788**	**140 428**
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	**26**	(826)	(262)
CH11	Impôt sur les bénéfices	**27**	(69 385)	(45 305)
Résultat des activités ordinaires			**161 577**	**94 861**
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	**28**	(26 843)	(21 918)
Résultat net de l'exercice			**134 734**	**72 943**

BH BANK
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1ér Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité en mille dinars)

	Notes	2021	2020
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		921 138	999 284
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(530 444)	(612 812)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(15 457)	61 048
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(408 424)	201 781
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(156 171)	(381 608)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		581 246	350 298
Titres de placement		(40 658)	9 023
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(256 040)	(113 401)
Sommes reçues des débiteurs divers		51 650	42 687
Impôt sur les bénéfices		(46 388)	(128 179)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		**100 452**	**428 121**
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		98 866	86 190
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(86 805)	(62 945)
Autres flux d'investissements		-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(35 270)	(24 068)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		**(23 209)**	**(823)**
Activité de financement			
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		(59 006)	100 112
Augmentation / diminution des ressources spéciales		46 987	64 255
Dividendes versés		(28 560)	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		**(40 579)**	**164 367**
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		32 765	28 413
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		**69 429**	**620 078**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		**(116 089)**	**(736 167)**
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	**29**	**(46 660)**	**(116 089)**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

1- Présentation de la banque

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5 DT chacune et ayant son siège social sis à 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis. Créée en 1974 sous la dénomination de la « Caisse nationale d'épargne logement » conformément à la loi n°24-1973 du 07/05/1973, puis convertie en banque conformément à la loi n 18-1989 du 22/02/1989 sous la dénomination sociale de la « Banque de l'habitat » régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'a été abrogée par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissement financiers.

En date du 30/04/2019, la dénomination sociale a été encore une fois changée en « BH BANK » en vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2019.

La BH BANK dispose d'un réseau se composant de 7 directions régionales principales, 2 représentations régionales, 147 points de vente, 2 centres d'affaires.

2- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH BANK sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

3- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

3-1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

3-2. Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	**0%**
Classe 2	**20%**
Classe 3	**50%**
Classe 4	**100%**

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MDT) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2022-02 du 4 mars 2022, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24.

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 46 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 36 521 KDT et une reprise de 14 546 KDT (Dont 6 158 KDT provient de la cession) au titre de l'exercice 2021.

3-3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

3-4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
    - Leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
    - La liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

3-5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3-6. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

3-7. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de change (change au comptant et à terme) dégagé suite à la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change moyen publié fin de chaque journée par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise.

3-8. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

5.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

Au 31/12/2021, la caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie totalisent 232 307 mille dinars contre 188 261 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Caisse en dinars	36 248	36 682
Caisse en devises	3 144	384
Change manuel	2 815	2 366
Avoirs chez la BCT en dinars	39 014	37 852
Avoirs chez la BCT en devises	70 374	49 088
Prêts à la BCT	80 460	61 637
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	675
Provisions pour dépréciation	(709)	709
Total	**232 307**	**188 261**

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions pour dépréciation	(709)	-	-	(709)
Total des provisions	**(709)**	**-**	**-**	**(709)**

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2021, Créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent 268 234 mille dinars contre 261 870 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Prêts interbancaires	105 805	107 083
Organismes financiers spécialisés	162 912	155 270
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	(483)
Total	**268 234**	**261 870**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	31/12/2021	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars	70 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en devises	35 703	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	102			
Prêts aux établissements financiers	162 190	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	722			
Provisions	(483)			
Total	**268 234**			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an ausupérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec Maturité	Actif sans Maturité	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	96 527	57 136	98 562	15 668	267 893	341	268 234
Dont parties liées	5 475	15 134	38 603	4 927	64 140	-	64 140

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	-	-	(483)
Total des provisions	**(483)**	**-**	**-**	**(483)**

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2021, les créances nettes sur la clientèle totalisent 9 817 889 mille dinars contre 9 831 523 mille dinars au31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Encours à la clientèle	9 581 709	9 598 661
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	315 934	323 984
Créances contentieuses	789 464	668 336
Échéances à recouvrer en principal	657 155	651 937
Créances rattachés	65 045	66 948
Intérêts perçus d'avance	(47 262)	(45 559)
Créances à la clientèle brutes	**11 362 045**	**11 264 307**
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(841 006)	(787 191)
Provisions ecart de rapprochement	(11 137)	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(247 307)	(225 332)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(108 459)	(108 413)
Intérêts et autres produits réservés	(336 247)	(300 711)
Total Net	**9 817 889**	**9 831 523**

Au 31/12/2021, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 362 045 mille dinars contre 11 264 307 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Compte courant débiteur	**814 689**	**763 990**	**50 699**
Autres concours à la clientèle	**9 169 624**	**9 282 295**	**(112 671)**
Crédits commerciaux et industriels	6 431 040	6 357 874	73 166
Immobilier promoteur	1 230 814	1 418 211	(187 397)
Immobilier acquéreur contractuel	300 107	302 932	(2 825)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 087 372	1 082 493	4 879
Autres concours à la clientèle	120 291	120 785	(494)
Creances contentieuses	**789 464**	**668 336**	**121 128**
Crédits sur ressources spéciales	**588 268**	**549 686**	**38 582**
Total des créances brutes	**11 362 045**	**11 264 307**	**97 738**

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec Maturité	Actif sans Maturité	Total
Créances nettes sur la clientèle	2 658 621	1 586 935	3 284 426	1 532 709	9 062 691	755 198	9 817 889
Les créances sur les parties liées	234 614	79 103	170 983	32 762	517 462	-	517 462

A la date du 31/12/2021, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Immobilier	1 663 503	1 783 650	2 092	213	1 232 111	1 439 871	433 484	343 992	1 665 594	1 783 863
Services	3 461 844	3 411 247	982 815	765 740	3 802 348	3 537 161	642 311	639 826	4 444 659	4 176 987
Industrie	2 275 488	2 167 446	242 688	185 319	2 148 874	2 011 935	369 302	340 830	2 518 176	2 352 765
Tourisme	410 651	396 148	4 834	9 238	151 946	147 126	263 539	258 260	415 485	405 386
Agriculture	102 416	96 880	5 523	2 413	93 844	88 147	14 096	11 146	107 940	99 293
Particuliers	3 424 117	3 353 867	6 051	5 849	3 154 012	3 089 983	276 157	269 733	3 430 168	3 359 716
Autres	24 025	55 069	1 465 255	1 608 503	1 489 280	1 663 572			1 489 280	1 663 572
Total Brut	**11 362 045**	**11 264 307**	**2 709 258**	**2 577 275**	**12 072 414**	**11 977 795**	**1 998 888**	**1 863 787**	**14 071 303**	**13 841 582**

(*) Actifs classés 0 & 1
(**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2021	Agios Réserves 31/12/2020	Variation
Compte courant débiteur	(109 925)	(95 189)	(14 736)
Crédits commerciaux et industriels	(144 188)	(128 200)	(15 988)
Immobilier promoteur	(60 620)	(56 085)	(4 535)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 053)	(2 131)	78
Immobilier acquéreur ressources propres	(19 461)	(19 106)	(355)
Total General	**(336 247)**	**(300 711)**	**(35 536)**

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2020	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	Autres	31/12/2021
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(787 191)	(149 389)	69 172	26 402	-		(841 006)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	-	-	-	-		(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(225 332)	(36 521)	8 388	6 158	-		(247 307)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(108 413)	(9 971)	9 925	-	-	-	(108 459)
Intérêts et autres produits réservés	(300 711)	(70 398)	21 067	13 795	-	-	(336 247)
Total	**(1 432 784)**	**(266 279)**	**108 552**	**46 355**	**-**	**-**	**(1 544 156)**

Les créances brutes à la clientèle, y compris engagements par signatures, par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Classe 0 et 1	12 072 414	11 977 795	94 619
Classe 2	130 393	114 782	15 611
Classe 3	103 021	196 139	(93 118)
Classe 4	912 222	810 377	101 845
Classe 5	853 253	742 489	110 764
Total des créances brutes	**14 071 302**	**13 841 582**	**229 720**

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
FONAPRA	44	79
FOPRODI	26	26
FOPROLOS	440 684	403 742
PNRLR	105 811	105 815
FNAH	136	190
2EME PDU	1 898	1 907
3 EME P.D.U	5 490	5 505
4 EME P.D.U	7 234	7 268
EL HAFSIA	406	406
HG 00 4B	10 581	10 634
PRLSI INONDATION	2 041	2 041
AFD	3 345	3 996
1er logement	10 572	8 077
Total des créances brutes	**588 268**	**549 686**

Note 4- Portefeuille titres commerciales

Au 31/12/2021, le portefeuille titre commercial totalise 115 588 mille dinars contre 82 346 mille dinars au 31/12/2020 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts nationaux	Non coté	70 000	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	33 664	63 007
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	6 605	14 591
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000
Total 1		**111 269**	**78 598**
Créances rattachées aux titres de placement		4 319	3 748
Total 2		**4 319**	**3 748**
Total Net (1+2)		**115 588**	**82 346**

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	14 157	19 507	-	33 664	-	33 664
Dont parties liées	14 157	19 507	-	33 664		33 664

Le tableau suivant présente les plus-values latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Emprunts nationaux	70 000	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	33 664	-
Titres de placement émis par des établissements de crédit	6 605	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	**111 269**	**-**

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2020	Acquisi-tion	Cession	Reclass	31/12/2021	Emetteur	Fixe	Variable
Emprunts nationaux	-	70 000	-	-	70 000	Trésor	70 000	
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	63 006	-	(29 342)	-	33 664	Trésor	33 664	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	14 591	-	(7 986)	-	6 605	Banque		6 605
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000	Sociéte		1 000
Total	**78 597**	**70 000**	**(37 328)**	**-**	**111 269**		**103 664**	**7 605**

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 689 435 mille dinars au 31 décembre 2021 contre 1 584 244 mille dinars au 31 décembre 2020

Libéllés	Titres D'investis BTA	Titres D'invest SICAR	Filiales	Entr. Associée (TFB)	Autres Titres de Participation	Total
Solde au 31/12/2020	**1 170 830**	**269 624**	**59 994**	**41 000**	**80 627**	**1 622 075**
Acquisitions 2021	77 723	9 078	-	-	4	86 805
Remboursements	-	-	-	-	-	-
Total brut au 31/12/2021	**1 248 553**	**278 702**	**59 994**	**41 000**	**80 631**	**1 708 880**

Créances rattachées au 31/12/2021	93 050	-	-	-	-	93 050
Provision au 31/12/2020	**-**	**(60 360)**	**(1 740)**	**(28 968)**	**(24 805)**	**(115 873)**
Dotation 2021	-	(472)	-	(1 441)	(708)	(2 621)
Reprise 2021	-	4 996	291	-	712	5 999
Provision au 31/12/2021	**-**	**(55 836)**	**(1 449)**	**(30 409)**	**(24 801)**	**(112 495)**
Total net au 31/12/2021	**1 341 603**	**222 866**	**58 545**	**10 591**	**55 830**	**1 689 435**

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

	31/12/2021			31/12/2020		
Participations	**Brut**	**Prov**	**Net**	**Brut**	**Prov**	**Net**
BH LEASING	12 371	-	12 371	12 371	(99)	12 272
BH INVEST	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	14 906	-	14 906	14 906	-	14 906
SICAV BH-Capitalisation	4 543	(703)	3 840	4 543	(895)	3 648
BH SICAF	7 446	-	7 446	7 446	-	7 446
BH ASSURANCES	5 887	-	5 887	5 887	-	5 887
BH IMMO	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
BH EQUITY	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
STIMEC	420	(420)	-	420	(420)	-
BH RECOUVREMENT	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation	326	(326)	-	326	(326)	-
TFB	41 000	(30 409)	10 591	41 000	(28 968)	12 032
Total	**100 994**	**(31 858)**	**69 136**	**100 994**	**(30 708)**	**70 286**

BH BANK

Note 6 -Valeurs Immobilisées

Designation	Valeur début de période	Mouvement s de la période			Valeur fin de période	Amortissement et provision				VCN fin de période
		Acquisitions	Sortie	Reclassement		Cumul début de période	Dotation/Reprise	Amort sorties	Cumul fin de période	
Immeubles d'exploitation	52 548	594	-	-	53 142	(28 598)	(2 235)	-	(30 833)	22 309
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	68 565	2 205	-	-	70 770	(49 024)	(4 965)	-	(53 989)	16 781
Matériel et mobiliers de bureau	40 997	12 504	-	-	53 501	(33 503)	(4 900)	-	(38 403)	15 098
Matériel de transport	3 642	1 349	-	-	4 991	(2 568)	(498)	-	(3 066)	1 925
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	16 233	3 709	-	-	19 943	-	-	-	-	19 943
Immobilisations incorporelles en cours	40 304	4 881	-	-	45 185	-	-	-	-	45 185
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	(1 117)	(18)	-	(1 135)	117
Logiciels informatiques	16 022	5 029	-	-	21 051	(12 884)	(2 527)	-	(15 411)	5 640
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 774)	(5)	-	(2 779)	23
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(5 000)	4 500	-	(500)	(500)
Total	**247 586**	**30 271**	**-**	**-**	**277 858**	**(135 468)**	**(10 648)**	**-**	**(146 116)**	**131 742**

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortisse
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 149 989 mille dinars contre 183 038 mille dinars au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
a - Comptes d'attente et de régularisation	**62 337**	**6 557**
b - Autres	**87 652**	**176 481**
Avances au personnel	13 495	11 336
Préts au personnel	25 728	25 260
Etat et collectivités locales	40 720	64 208
Débiteurs divers	19 176	89 580
Charges reportées	7 276	4 840
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(18 743)	(18 743)
Total Net	**149 989**	**183 038**

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2020	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2021
Frais d'émission d'emprunts	4 109	3 586		(905)	-	6 790
Frais préliminaires	731	2 502	-	(2 747)	-	486
Total des charges reportées	**4 840**	**6 088**	**-**	**(3 652)**	**-**	**7 276**

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(18 743)	-	-	(18 743)
Total des provisions	**(18 743)**	**-**	**-**	**(18 743)**

5.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 1 512 344 mille dinars contre 1 956 947 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	906 000	902 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	352 000	386 250
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	227 864	551 164
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 198	4 131
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	4	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	24 278	113 402
Total	**1 512 344**	**1 956 947**

	31/12/2021	Organisme	Refin BCT	Mat par titres
Emprunts en dinars auprès des banques (*)	1 258 000	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	227 864	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	2 202	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	24 278	Institution financière	Non	Non
Total	**1 512 344**			

(*) Les emprunts refinancés par la BCT représentent 856 000 MD

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité commesuit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif ac maturité contrac.	Actif ss maturité contrac.	Total
Dépôts et avoirs des étab. bancaires et financiers	1 467 542	42 600	-	-	1 510 142	2 202	1 512 344
dont dépôt des parties liées	-	-	-	-	-	-	-

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 7 782 226 mille dinars contre 7 234 476 mille dinars au 31/12/2020

et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires	2 695 520	2 576 345
Comptes d'épargne	2 838 976	2 479 967
Comptes à échéance	1 220 158	1 243 517
Bons à échéance et valeurs assimilées	844 166	736 881
Dettes rattachées	33 049	50 876
Charges constatées d'avance	(28 218)	(8 649)
Autres sommes dues	178 575	155 540
Total	**7 782 226**	**7 234 476**

	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à vue	**2 695 520**	**2 576 345**
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 944 127	1 891 652
Comptes ordinaires en dinars convertibles	45 669	43 046
Comptes ordinaires en devises	696 031	635 853
Dettes rattachées	9 693	5 794
Dépôts d'épargne	**2 838 976**	**2 479 967**
Comptes d'épargne logement	671 817	627 809
Comptes d'épargne logement EL JADID	315 147	301 443
Comptes spéciaux d'épargne	1 685 671	1 410 658
Comptes d'épargne études	35 946	31 668
Comptes d'épargne Capital +	130 337	108 346
Comptes d'épargne investissement	58	43
Total Net	**5 534 496**	**5 056 312**

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à terme	1 006 265	949 010
Placements en devises	213 893	294 507
Certificat de dépôt	734 500	604 500
Bons de caisse	109 666	132 381
Dettes rattachées	33 049	50 876
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(28 218)	(8 649)
Total Net	**2 069 155**	**2 022 625**

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	991 879	1 044 544	640 850	4 911 855	7 589 127	193 099	7 782 226
dont dépôt des parties liées	14 325	37 314	23 205	440 027	514 872		514 872

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 1 723 555 mille dinars contre 1 735 592 mille dinars au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires	23 000	30 700
Ressources extérieures	565 669	733 363
Fonds budgétaires	651 984	604 997
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	4 922	12 182
Dettes rattachées aux ressources spéciales	13	41
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	7 331	6
Emprunts subordonnés	229 098	145 732
Autres fonds empruntés	236 186	203 165
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 352	5 406
Total	**1 723 555**	**1 735 592**

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
-FONDS FOPROLOS	421 710	389 860
-FONDS PNRLR	107 348	107 347
-FONDS 2EME PDU	2 928	2 913
-FONDS 3EME P.D.U	8 847	8 817
-FONDS 4EME P.D.U	21 024	20 992
-FONDS El HAFSIA	2 787	2 787
-FONDS FNAH	21 356	19 101
- AUTRES FONDS	35 766	22 994
-FONDS FONAPRA	1 481	1 516
-FONDS FOPRODI	654	654
-FONDS HG004B	25 812	25 745
-FONDS PRLSI INONDATION	2 271	2 271
DETTES RATTACHEES	13	41
TOTAL	**651 997**	**605 038**

Les emprunts se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts matérialisés	**830 019**	**921 983**
Emprunts obligataires	23 000	30 700
Emprunts subordonnés	229 098	145 732
Dettes rattachées	7 330	6
Autres emprunts	570 591	745 545
Emprunts Banque Mondiale	12 701	13 376
Emprunts B A D	164 934	264 443
Emprunts B E I	330 168	389 287
Emprunt BIRD	3 214	3 929
Emprunt FADES	15 797	18 694
AFD	38 855	43 634
Dettes rattachées	4 922	12 182
Autres fonds empruntés	**241 539**	**208 571**
Total	**1 071 558**	**1 130 554**

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	132 006	262 809	637 335	251 156	1 283 306	440 249	1 723 555
dont dépôt des parties liées	7 000	21 000	112 000	84 000	224 000	427 997	651 997

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 225 651 mille dinars contre 261 832 mille dinars au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Organismes sociaux	4 035	3 014
Personnel	(484)	(270)
Etat et collectivités locales	25 769	34 599
Fournisseurs	10 159	7 753
Commissions de garantie et de change	4 148	3 917
Exigibles après encaissement	29 869	93 957
Siège et succursales	-	-
Provisions pour passifs et charges	15 766	12 086
Impôts sur les sociétés	69 385	45 305
Comptes de régularisation passifs	62 927	53 333
Divers	4 077	8 138
Total	**225 651**	**261 832**

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions pour passifs et charges	12 086	3 680	-	15 766
Total des provisions pour passifs et charges	**12 086**	**3 680**	**-**	**15 766**

5.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital souscrit	238 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	128 000
Réserves légales	23 800	23 800
Autres réserves	636 459	591 395
Ecart de réévaluation	414	414
Report à nouveau	1	-
Résultat de l'exercice	134 734	72 943
Total	**1 161 408**	**1 054 552**

A la date du 31-12-2021, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions totalement libérées, de valeur nominale égale à 5 DT. Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2021 s'élève au 31 Décembre 2021 à 1 161 408 mille dinars contre 1 054 552 mille dinars au 31 décembre 2020.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2021 la somme de 41 204 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	4 323
Réserves pour Réinvestissement exonéré	36 454
Resultat reporté	13
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414
Total	**41 204**

Le résultat par action se présente comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Résultat de l'exercice (1)		134 734 312	72 942 608
Nombre des actions début de période		47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital			-
	Actions gratuite		-
	Actions en numéraire		-
Date de l'augmentation du capital			
Nombre des actions fin de période		47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)		47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)		**2,831**	**1,532**

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libéllés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Reserves pour Reinv exonéré	Reserves pour risques Generaux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2019	**238 000**	**128 000**	**23 800**	**225 480**	**164 253**	**19 573**	**-**	**39 926**	**414**	**1**	**141 642**	**981 089**
Affectation du résultat 2019	-	-	-	113 293	24 000	3 500	-	850	-	(1)	(141 642)	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	520	-	-	-	520
Résultat au 31/12/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72 943	72 943
Solde au 31/12/2020	**238 000**	**128 000**	**23 800**	**338 773**	**188 253**	**23 073**	**-**	**41 296**	**414**	**-**	**72 943**	**1 054 552**
Affectation du résultat 2020	-	-	-	38 332	12 000	-	-	850	-	1	(51 183)	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(6 800)	-	-	-	-	6 800	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(6 800)	(21 760)	(28 560)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	682	-	-	-	682
Résultat au 31/12/2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	134 734	134 734
Solde au 31/12/2021	**238 000**	**128 000**	**23 800**	**377 105**	**193 453**	**23 073**	**-**	**42 828**	**414**	**1**	**134 734**	**1 161 408**

(*) Il s'agit des intérêts sur les lancements de l'année

5.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2021 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libéllés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	**60 708**	**2 406 301**	**-**
Caution et aval	55 144	609 973	-
Crédit documentaire	5 564	597 817	-
Actifs donnés en garantie	-	1 198 511	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Bons de trésor affectés en garantie	340 000	585 118
Garantie données sur refinancement crédit court terme	662 510	565 600
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	200 000
TOTAL	**1 198 511**	**1 350 718**

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2021 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libéllés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	**-**	**240 749**	**1 500**
de financement	-	240 749	-
sur titres (*)	-	-	1 500

(*) La banque ne dispose pas de titres à livrer au 31/12/2021

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	144 429	97 925
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	89 320	126 998
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources contractuelles	3 184	2 505
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources ordinaires	2 360	2 689
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 458
Total	**240 750**	**231 574**

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2021 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	**216 319**	**-**	**-**
de financement	216 319	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2021 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	**153 344**	**3 363 810**	**-**
de garantie de la clientèle	153 344	3 363 810	-

Note sur les engagements en devises

	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2021		
Devises vendues à livrer	85 953	80 437
Dinars achetés à recevoir	198 232	89 357
Devises achetées à recevoir	103 340	72 869
Dinars vendus à livrer	65 187	29 508
Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2021		
Devises vendues à livrer	103 168	75 611
Dinars achetés à recevoir	73 408	43 387
Devises achetées à recevoir	37 055	382 882
Dinars vendus à livrer	29 929	448 024

5.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 809 750 mille dinars au 31/12/2021 contre 898 537 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillent ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	5 925	3 862
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	-	79
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	7 246	12 173
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	638 158	704 883
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	74 558	92 451
Intérêts de retard sur crédits	20 656	29 465
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	34 865	22 565
Reports sur opérations de change à terme de couverture	4 222	6 495
Commissions sur engagements de garantie	10 858	10 872
Commissions sur lettres de garantie	400	540
Commissions de compte sur opérations de crédit	6 720	8 152
Commissions de découvert sur opérations de crédit	6 092	6 965
Commissions sur billets de trésorerie	50	35
Total	**809 750**	**898 537**

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Crédits commerciaux et industriels	461 618	506 059
Immobilier promoteur	68 563	89 687
Immobilier acquéreur contractuel	35 821	34 723
Immobilier acquéreur ressources propres	63 762	64 121
Autres concours à la clientèle	8 187	10 111
Crédits sur ressources spéciales	207	182
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	**638 158**	**704 883**

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 113 727 mille dinars au 31/12/2021 contre 101 770 mille dinars au 31/12/2020. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	**53 639**	**49 270**
Commissions sur effets à l'encaissement	94	82
Commissions sur effets à l'escompte	350	406
Commissions sur opérations diverses sur effets	1 990	652
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 227	12 330
Commissions sur opérations de virements	20 849	18 328
Commissions sur opérations sur titres	3	1
Frais de tenue des comptes	18 126	17 471
Commissions sur commerce extérieur et change	**4 689**	**4 020**
Commissions sur domiciliation et modification de titres	228	228
Commissions sur remises et accréditifs documentaires	4 211	3 503
Commissions sur virements et chèques en devises	250	289
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	**2 202**	**2 037**
FOPROLOS	2 068	1 900
FNAH	81	108
4 EME P.D.U	20	19
HG 00 4B	10	10
Autre	23	-
Autres commissions	**53 197**	**46 444**
Commissions sur opérations monétiques	11 148	9 184
Commissions d'étude	24 062	23 594
Commission de gestion	5 166	2 783
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	12 821	10 883
Total	**113 727**	**101 770**

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2021, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 42 171 mille dinars contre 36 596 mille dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Gains nets sur titres de transaction	20	89
Gains nets sur titres de placement	9 385	8 095
Gains nets sur opérations de change	32 766	28 412
Total	**42 171**	**36 596**

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur BTCT	20	89
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	9 385	8 095
Gains sur opérations de change	49 116	38 675
Total des produits	**58 521**	**46 859**
Pertes sur opérations de change	(16 350)	(10 263)
Total des charges	**(16 350)**	**(10 263)**
Total	**42 171**	**36 596**

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2021, le revenu du portefeuille d'investissement est de 98 866 mille dinars contre 86 190 mille dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 672	2 619
Intérêts et revenus des titres d'investissements	97 194	83 571
Total	**98 866**	**86 190**

Les dividendes reçus se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes 2021	Dividendes 2020
SICAV BH-Obligataire	801	863
BH ASSURANCES	636	636
BH EQUITY	-	530
BH RECOUVREMENT	-	420
Autres	235	170
Total	**1 672**	**2 619**

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2021, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 485 463 mille dinars contre 608 119 mille dinars au 31/12/2020 détaillés comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	**(44 813)**	**(63 081)**
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(44 813)	(63 081)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**(302 357)**	**(363 450)**
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(51 377)	(30 881)
Intérêts cur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(887)	(884)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(121 090)	(105 316)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(126 850)	(224 091)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 153)	(2 278)
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	**(53 057)**	**(50 534)**
Intérêts sur ressources spéciales	(35 612)	(32 794)
Emprunts obligataires	(17 445)	(17 740)
AUTRES INTERETS ET CHARGES	**(85 235)**	**(131 054)**
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(3 253)	(245)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(66 478)	(82 418)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 916)	(1 401)
Déports sur opérations de change à terme de couverture	(13 588)	(46 990)
Total	**(485 463)**	**(608 119)**

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 126 214 mille dinars au 31 décembre 2021 contre 171 584 mille dinars au 31 décembre 2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	**(258 695)**	**(257 649)**
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(149 389)	(180 595)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(36 521)	(32 910)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(9 971)	(13 757)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(12 915)	(2 066)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(46 390)	(25 230)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(3 509)	(3 091)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	**132 481**	**86 064**
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	95 574	59 318
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	14 546	15 615
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	9 925	9 625
Reprises sur provisions pour risques et charges	12 436	1 506
Total	**(126 214)**	**(171 584)**

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Reprises	Cession	Autres	Provisions 2021
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	69 172	26 402		(841 006)
Provisions Additionnelle (91-24)	8 388	6 158		(247 307)
Provisions collectives	9 925	-		(108 459)
Ecart de rapprochement	-	-		(11 137)
Total	**87 485**	**32 560**	**-**	**(1 207 909)**

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 3 379 dinars au 31 décembre 2021 contre -7 050 dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	**(2 621)**	**(13 469)**
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(472)	(4 892)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(2 149)	(8 577)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	**6 000**	**6 419**
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	4 996	4 788
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 004	1 631
Total	**3 379**	**(7 050)**

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2021, les autres produits d'exploitation totalisent 8 614 mille dinars contre 7 512 mille dinars au 31/12/2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Autres produits accessoires	4 230	3 664
Produits sur opérations d'assurance	4 057	3 519
Récupération de frais postaux	215	227
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	112	102
Total	**8 614**	**7 512**

Notes 24 – Frais de personnel

Au 31/12/2021, les frais de personnel totalisent 150 302 mille dinars contre 124 631 mille dinars au 31/12/2020. Cette variation de 25 671 mille dinars provient essentiellement de l'augmentation salariale décidée au titre de 2020 au taux de 5,3% et au titre de 2021 au taux de 6,7% en plus de la décision de relèvement de l'indemnité de départ à la retraire IDR de 6 mois à 12 mois de salaire.

	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	(90 453)	(78 217)
Charges sociales et fiscales	(29 251)	(27 098)
Autres charges du personnel	(20 608)	(16 840)
Charges sur assurance collectives et IDR	(6 605)	(2 175)
Charges sur congés à payer	(3 385)	(301)
Total	**(150 302)**	**(124 631)**

Notes 25 – Charge générale d'exploitation

Au 31/12/2021, les charges générales d'exploitation totalisent 57 558 mille dinars contre 52 818 mille dinars au 31/12/2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'exploitation non bancaire	**(2 073)**	**(2 165)**
Dons et cotisations	(2 073)	(2 165)
Autres charges générales d'exploitation	**(55 485)**	**(50 653)**
Loyers et charges locatives	(6 409)	(5 805)
Fournitures et autres matières consommables	(1 596)	(1 163)
Autres services extérieurs	(16 885)	(14 822)
Autres charges diverses d'exploitation	(27 090)	(26 225)
Impôts et taxes	(3 505)	(2 638)
Total	**(57 558)**	**(52 818)**

(*) Au 31/12/2021, les autres charges diverses d'exploitation comprennent 18 892 mille dinars représentant la cotisation au Fonds de garantie des dépôts bancaires.

Notes 26 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -826 mille dinars au 31 décembre 2021 contre -262 mille dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi

	31/12/2021	31/12/2020
Pertes provenant des activités ordinaires	**(919)**	**(623)**
Pertes exceptionnelles	(919)	(623)
Gains provenant des activités ordinaires	**93**	**361**
Profits exceptionnels	93	361
Solde net (PR8/CH9)	**(826)**	**(262)**

Notes 27 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2021 totalise 69 385 mille dinars contre 45 305 au 31/12/2020

Notes 28 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de -26 843 mille dinars au 31 décembre 2021 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Contribution sociale de solidarité		(4 046)
Don au fonds de lutte contre le Covid-19		(11 400)
Contribution conjoncturelle	(5 948)	(6 472)
Don national 2021	(17 929)	
Autres éléments extraordinaires	(2 966)	
Total	**(26 843)**	**(21 918)**

5.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 29 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2021 ont atteint un montant de 46 660 mille dinars contre 116 089 mille dinars en fin de période 2020, soit une variation de 69 429 mille dinars.

	2021	2020	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	100 452	428 121	(327 669)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(23 209)	(823)	(22 386)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(40 579)	164 367	(204 946)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	32 765	28 413	4 352
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	**69 429**	**620 078**	**(550 649)**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(116 089)	(736 167)	620 078
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	**(46 660)**	**(116 089)**	**69 429**

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2021	2020
Caisse en dinars	36 247	36 681
Caisse en devises	3 144	384
Change manuel	2 815	2 366
Avoirs chez la BCT en dinars	16 312	15 679
Comptes IBS	22 702	22 173
Avoirs chez la BCT en devises	70 374	49 088
Prêts à la BCT en devises < 90 j	80 460	61 637
Comptes de chèques postaux-CCP	287	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	675
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars < 90J	70 000	80 000
Prêts aux établissements financiers < 90J	2 324	1 192
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(352 000)	(386 250)
Total	**(46 660)**	**(116 089)**

L'examen et l'analyse des flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

• Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 581 246 dinars.

• Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 156 171 mille dinars.

• Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créditeurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2021 et le 31/12/2020 à 256 040 mille dinars.

• L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 390 694 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 23209 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de -40 579 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2021 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 32 765 mille dinars.

4.7- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

1) La Banque a conclu avec la société « BH Assurance », dont elle détient 23,89% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH Bank, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH Bank dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH Bank. Ce contrat prend effet le 1er janvier 2017 aux conditions ci-après :
- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements de «BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2021 totalise un montant de 6 605 026 dinars.

2) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.
Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 139 142 dinars.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2020 totalise un montant de 2 174 512 dinars.

3) Un détachement du personnel auprès de la «BH Recouvrement », dont la BH Bank détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 259 784 dinars.
4) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.
Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 161 821 dinars.
5) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2021, à des polices d'assurance auprès de la société «BH Assurance », dont elle détient 23,89% de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	11 311 751 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	54 294 dinars
- Engineering pour un montant de	24 804 dinars
- Assurance Risques Divers pour un montant de	364 130 dinars
- Assurance Incendie	200 794 dinars
- Assurance vie IDR	3 500 000 dinars
- Assurance Transport	2 710 dinars

6) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société « BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :
- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

7) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2021 s'élèvent à 61 400 dinars hors taxes.

8) La «BH Bank » a conclu en 2021 une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire ne faisant pas appel public à l'épargne BH BANK subordonné 2021-1 pour un montant de 61.5 MDT sur 5 ans aux conditions ci-après :
- Frais de placement : 0.7% flat du montant de l'émission

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2021 s'élèvent à 430 500 dinars hors taxes.

9) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 21,24 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 25 517 dinars HTVA en 2021.

10) La «BH Bank » a conclu une convention de distribution avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 21,24 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 17 012 dinars HTVA en 2021.

11) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 15,08 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2021.

12) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la BH Equity. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2021, s'élève à 950 000 dinars hors taxes.

13) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès de la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis ». À partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 432 279 dinars hors taxes.
14) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 49 768 dinars hors taxes.
15) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2021, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 9 334 394 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital.

16) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2021, à 13 187 dinars.

17) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation bénéficiaire s'élève, au titre de l'exercice 2021, à 65 156 dinars hors taxes.
18) La «BH Bank » a conclu en mai 2006 un contrat de sous-location avec la « BH SICAF », dont la Banque détient 49,65 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.
Le produit de la location au titre de l'exercice 2021 s'élève à 3 474 dinars.

19) La «BH Bank » a conclu en date du 16 Juin 2016 Une convention avec la société « BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour l'hébergement, la maintenance et l'assistance de la banque des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes contre une redevance annuelle de 54 830 dinars toutes taxes comprises payable trimestriellement.
20) La société « BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.
• Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 165 267 dinars.

21) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 20 Avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.
Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 213 509 dinars.

22) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0.45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.
La charge constatée à ce titre en 2021 s'élève à 13 518 dinars HTVA.

23) Un détachement du personnel auprès de la « BH Immo », dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 191 087 dinars.
24) Une convention de cession des créances conclue avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 49 864 452 dinars pour un prix de cession de 1 180 dinars.
25) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la «BH Bank ». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2021 s'élève à 71 530 dinars et les charges constatées s'élèvent à 10 342 dinars.
26) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 23 avril 2021 à un emprunt obligataire de 7 000 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 9.35%.
Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 453 667 dinars.
27) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la tenue de registre en contrepartie d'une rémunération de gestion. La charge constatée à ce titre en 2021 s'élève à 50 000 dinars.

28) La rétrocession d'une partie des commissions de placement de l'emprunt national par la BH INVEST dont la banque détient 30% de son capital pour un montant de 200 000 DT.

29) La «BH Bank » a conclu en 2021 une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire faisant appel public à l'épargne BH BANK subordonné 2021-2 pour un montant de 70 MDT sur 5 ans avec une année de franchise/ 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après:
* Frais de placement : 0.7% flat du montant de l'émission
Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2021 s'élèvent à 490 000 dinars hors taxes.

4-8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entrainer des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « BH Bank »

I. Rapport sur l'audit des états financiers annuels

1. *Opinion avec réserves*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section *« fondement de l'opinion avec réserves »*, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *« Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers »* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque.
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les

cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.
A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit
Dans le cadre de ses activités, la « BH Bank » est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21. Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2022-02. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ». En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 9 817 889 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 207 909 KDT et à 336 247 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle interne mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par la « BH Bank » aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2021totalisent 923 477 KDT (soit 87% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section «*fondement de l'opinion avec réserves »*, l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires »

Diligences mises en œuvre (suite)

- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des règlementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2021, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 282 217 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 248 553 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 33 664 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4. *Paragraphes d'observation*

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2021 un montant de 1 182 066 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 2 206KDT et par des agios réservés à hauteur de 1 945 KDT. D'autres

engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

5. ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. ***Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers***

Le Conseil d'Administration et la Directions ont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. ***Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si

des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. *Efficacité du système de contrôle interne.*

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2. *Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur*

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2022

P/ Cabinet Walid TLILI
Walid TLILI

P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH BANK

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLMENT REALISEES EN 2020

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2021 :

a) La BH Bank a souscrit à l'emprunt national émis par l'Etat tunisien pour un montant de 70 000 000 DT.

   Les produits financiers constatées à ce titre totalisent un montant de 1 918 859 DT.

a) Une convention de montage de placement de l'emprunt obligataire subordonnée « 2021-01 » sans recours à l'appel public à l'épargne a été conclue avec « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH Bank », pour un montant de 50 MDT susceptible d'être porté à un maximum de 70 MDT sur 5ans aux conditions ci-après :

   - Frais de placement : 0.7% HT du montant collecté de l'émission ;

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST »au cours de 2021 s'élèvent à 430 500DT hors taxes.

b) Une convention de montage de placement de l'emprunt obligataire subordonnée « 2021-2 » avec recours à l'appel public à l'épargne a été conclue avec « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH Bank », pour un montant de 50 MDT susceptible d'être porté à un maximum de 70 MDT sur 5 ans avec une année de franchise / 7 ans avec 2 ans de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de placement : 0.7% HT du montant collecté de l'émission ;

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST »au cours de 2021 s'élèvent à490 000 DT hors taxes.

c) La rétrocession d'une partie des commissions de placement de l'emprunt national par la BH INVEST dont la banque détient 30% de son capital pour un montant de 200 000 DT.

d) La société BH Assurance a souscrit à un emprunt obligataire de 7 000 000 DT émis par la BH Bank pour une durée de 5 ans et à un taux de rendement de 9,35%.

   Les charges supportées à ce titre au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 453 667 DT.

e) La BH Bank a souscrit à une police d'assurance Transport auprès de la BH Assurance pour un montant de 2 710 DT.

f) Une convention de prestation de service a été conclue avec « BH EQUITY » dont le capital est détenu à concurrence de 41,59% par la « BH Bank ». La convention a pour objet la gestion pour le compte de la banque des ressources sous forme de fonds à capital risque N° 22 mises à sa disposition à hauteur de 12 000 000 DT. Ces ressources seront logées dans un compte spécial qui ne génère ni agios débiteurs ni intérêts créditeurs et ne fait pas l'objet de prélèvement des frais de tenue de compte.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;
- Pour le reste des fonds (n°6 à n°22) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-value réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annelle, qui a été versé par la banque pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les frais facturés par la « BH Equity » totalisent au titre de l'exercice 2021 un montant de 950 000 DT hors taxes.

g) Une convention de cession des créances conclue avec « BH Recouvrement »dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank ». Les créances cédées totalisent un montant de 49 861 452 DT pour un prix de cession de 1 180 DT.

2. OPERATIONS REALISEES EN 2021 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT À PRODUIRE DES EFFETS

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la

banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2021:

Les conventions conclues avec la « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH BANK » :

b) Une convention d'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

c) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 DT ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission ;
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST »au cours de 2021 s'élèvent à 61 400 DT hors taxes.

d) Une convention de gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0,45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2021 s'élèvent à13 518 DT hors taxes.

e) Une convention pour l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes.

En 2021, les commissions facturées par la « BH Bank » à ce titre s'élèvent à 54 830 DT.

f) Une convention pour la tenue de registre en contrepartie d'une rémunération de gestion.

La charge constatée à ce titre en 2021 s'élève à 50 000 dinars.

Les conventions conclues avec la « BH Assurance » dont le capital est détenu à concurrence de 23,89% par la « BH Bank » :

a) Un avenant n°1/2020 au contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social « BH Bank », dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la « BH Bank ». Cet avenant prend effet le 1er janvier 2020 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net maintenu à 3.5% par an ;
- Frais de gestions du contrat de 2,75% chaque prime annuelle au lieu de 3% ;
- Frais d'acquisition maintenu à 0% par année de contrat ;
- La participation aux bénéfices de 80% des résultats financiers des placements de la « BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation au lieu de 75%.

La prime annuelle émise par « BH Assurance » au titre de l'exercice 2021 totalise un montant de 3 500 000 DT.

b) Un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle émise au titre de l'exercice 2021 est égale à un montant de6 605 026 DT.

c) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2021, à des polices d'assurance. Les primes nettes émises par la « BH Assurance » au titre de ces polices se détaillent comme suit :

Nature de l'assurance	Montant de la Prime en DT
- Assurance groupe	11 311 751
- Assurance automobile	54 291
- Assurance Multirisques informatique	24 804
- Assurance Risques Divers	364 130
- Assurance Multirisques professionnels	200 794

a) La « BH Bank » a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2021, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 9 334394Dinars, au titre des conventions de bancassurance. (40% des primes nettes)

b) Une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ».

Au titre de l'exercice 2021, le montant de ces commissions s'élève à 13 187 DT hors taxes.

c) Une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ».

Au titre de l'exercice 2021, le montant de la participation s'élève à 65 156 DT hors taxes.

d) La société « BH Assurance » a souscrit à des emprunts obligataires émis par la « BH Bank » aux conditions suivantes :

- Le 20 avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 DT émis par la « BH Bank » pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchises et un taux de rendement de TMM+2,1%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 213 509 DT.

- Le 28 février 2017, un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 165 267 DT.

- Le 29 Mai 2015, un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 139 142 DT.

- Le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 161 821 DT

e) Une convention de location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 432 279 DT hors taxes.

f) Une convention de location d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 49 768 DT hors taxes.

Les conventions conclues avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank » :

a) Un détachement du personnel auprès de la « BH Recouvrement ». Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 259 784 DT.

Les conventions conclues avec « BH IMMO » dont le capital est détenu à concurrence de 29,98% par la « BH Bank » :

a) Un détachement du personnel auprès de la BH IMMO, les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 191 087 DT.

Les conventions conclues avec « BH Capitalisation » dont le capital est détenu à concurrence de 77,25% par la « BH Bank » :

a) Une convention de dépositaire, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 25 517 dinars hors taxes en 2021.

b) Une convention de distribution, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 17 012 dinars hors taxes en 2021.

Les conventions conclues avec « BH Leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64% par la « BH Bank » :

a) La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la «BH Bank ». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2021 s'élève à 71 530 dinars et les charges constatées s'élèvent à 10 342 dinars.

Les conventions conclues avec la « BH SICAF » dont le capital est détenu à concurrence de 49,65% par la « BH Bank » :

a) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2021 s'élève à 3 474 DT en TTC.

Les conventions conclues avec « SICAV BH Obligataire » dont le capital est détenu à concurrence de 14,44% par la « BH Bank » :

a) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2021.

3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

a) Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés, ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie.

La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 957 243 DT en 2021.

b) Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « BH Bank » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2021.

c) Convention pour le 4ème projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 200 DT en 2021.

d) Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les États Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

À cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 600 DT en 2021.

e) Convention relative au 3ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD),

celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3ème projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3ème projet de développement Urbain.

À cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 960 DT en 2021.

f) Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'État tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial. Ce compte devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU, afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'État au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée à ce titre en 2021.

g) Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la « BH Bank » pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « BH Bank » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2,5% sur les recouvrements, soit 300 DT en 2021.

h) Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les États-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

À cet effet, il est ouvert à la « BH Bank » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2021.

i) Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

j) Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. À cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2021.

k) Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. À cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financier les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « BH Bank » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2021.

l) Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

m) Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « BH Bank » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « BH Bank » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des subventions, 2% sur les déblocages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 191 413 DT en 2021.

n) Une convention relative au programme premier logement

Dans le cadre de la convention conclue en date du 2 février 2017 et de son avenant en date du 3 avril 2017 entre l'État Tunisien représenté par les Ministères des Finances et de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et la Banque Centrale de Tunisie, une ligne de crédit destinée à la couverture de l'autofinancement des crédits destinés à l'acquisition du premier logement a été mis à la disposition des banques.

La ligne de crédit de 200 milles dinars, financée sur le budget de l'État, est destinée à couvrir l'autofinancement sous forme de prêt bonifié et est destinée aux familles à revenus moyens répondant aux critères d'éligibilité.

La « BH Bank » perçoit, annuellement, une commission de 1% sur les montants débloqués au cours de l'année au titre des crédits d'autofinancement accordé sur le compte spécial du

programme Premier Logement et elle perçoit en outre des commissions de 3% sur les recouvrements effectués, soit23 170 DT en 2021.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

  Au titre de 2021, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 290 000 DT.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2021, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :
  - Le montant à allouer au Président du Comité d'Audit Permanent : 15 000 DT ;
  - Le montant à allouer au Président du Comité des risques : 15 000 DT ;
  - Le montant à allouer aux membres du Comité d'Audit Permanent : 15 000 DT ;
  - Le montant à allouer aux membres du Comité des risques : 21 250 DT ;
  - Le montant à allouer aux membres du Comité des marchés : Néant ;
  - Le montant à allouer aux membres du Comité de rémunération : 37 500 ;
  - Le montant à allouer aux membres du Comité exécutif : 15 000 DT ;
  - Le montant à allouer aux membres du Comité de suivi : Néant.
- La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvé par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 29 août 2019 telle qu'a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :
  - D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
  - Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

  Sur la base des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 août 2019, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie au Directeur Général durant l'exercice 2021 se détaille comme suit :

- Des avances sur salaire pour un montant de 192 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 427 499 DT ;
- Une avance sur élément variable pour un montant de 96 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 210 741 DT.
- Des avantages en nature s'élevant en brut à 16 043 DT et qui comprennent :
  - Deux voitures de fonction ;
  - Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
  - Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	654 283	-	408 750	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	**654 283**	**-**	**408 750**	**-**

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 mars2022

P/ Cabinet Walid TLILI
Walid TLILI

P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (G.E.M) & Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	**3**	14 528	8 469
	Moins : amortissements		-9 952	-8 469
			4 576	-
	Immobilisations corporelles	**3**	1 669 007	1 581 469
	Moins : amortissements		-1 203 716	-1 148 432
			465 291	433 037
	Immobilisations financières	**4**	8 379 535	8 313 638
	Moins : provisions		-1 697 931	-1 402 456
			6 681 604	6 911 182
	Total des actifs immobilisés		**7 151 471**	**7 344 219**
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		**7 151 471**	**7 344 219**
ACTIFS COURANTS	Stocks	**5**	49 947 180	51 798 523
	Moins : provisions		-97 031	-100 078
			49 850 149	51 698 445
	Clients et comptes rattachés	**6**	1 134 217	3 062 757
	Moins : provisions		-190 071	-190 071
			944 146	2 872 686
	Autres actifs courants	**7**	3 303 783	3 412 730
	Moins : provisions		-22 501	-22 501
			3 281 282	3 390 229
	Placements et autres actifs financiers	**8**	137 286	1 642 597
	Moins : provisions		-	-
			137 286	1 642 597
	Liquidités et équivalents de liquidités	**9**	2 319 822	1 570 839
	Total des actifs courants		**56 532 685**	**61 174 796**
	TOTAL DES ACTIFS		**63 684 156**	**68 519 015**

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 050 500	5 050 500
	Primes d'émission		1 676 563	1 676 563
	Réserves		25 923 569	24 618 356
	Autres capitaux propres		39 915	1 387 915
	Résultats reportés		998 549	1 295 156
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**33 689 096**	**34 028 490**
	Résultat net de l'exercice	**10**	-1 048 645	-296 607
	Total des capitaux propres avant affectation	**11**	**32 640 451**	**33 731 883**
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	**12**	13 592 315	14 739 585
	Autres passifs financiers	**13**	338 118	313 578
	Provisions	**14**	1 233 788	869 540
	Total des passifs non courants		**15 164 221**	**15 922 703**
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	**15**	3 657 987	3 652 784
	Autres passifs courants	**16**	5 875 937	2 420 532
	Concours bancaires et autres passifs financiers	**17**	6 345 560	12 791 113
	Total des passifs courants		**15 879 484**	**18 864 429**
	Total des passifs		**31 043 705**	**34 787 132**
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**63 684 156**	**68 519 015**

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de biens immobiliers	**18**	11 984 210	17 218 005
	Autres produits d'exploitation	**19**	31 964	36 487
	Total des produits d'exploitation		**12 016 174**	**17 254 492**
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	**20**	-1 851 343	-5 410 993
	Achats de terrains		-	-
	Achats d'études et de prestations de services	**21**	-309 936	-198 198
	Achats de matériels, équipements et travaux	**22**	-5 182 329	-5 227 237
	Charges de personnel	**23**	-2 192 070	-2 027 775
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	**24**	-774 483	-900 687
	Autres charges d'exploitation	**25**	-771 257	-649 445
	Total des charges d'exploitation		**-11 081 418**	**-14 414 335**
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**934 756**	**2 840 157**
	Charges financières nettes	**26**	-2 221 150	-3 152 852
	Produits des placements	**27**	116 900	68 461
	Autres gains ordinaires	**28**	148 335	158 015
	Autres pertes ordinaires	**29**	-	-42 018
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		**-1 021 159**	**-128 237**
	Impôt sur les sociétés	**30**	-27 486	-168 370
	Résultat des activités ordinaires après impôt		**-1 048 645**	**-296 607**
	Eléments extraordinaires		-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**-1 048 645**	**-296 607**

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**Résultat net**		**-1 048 645**	**-296 607**
	▪ Ajustements pour :			
	- Amortissements & provisions		774 483	900 687
	▪ Variations des :			
	- Stocks		1 851 343	5 410 992
	- Clients		1 928 540	-1 011 995
	- Autres actifs		108 947	1 309 934
	- Autres passifs financiers		24 540	129 101
	- Fournisseurs et autres passifs		3 460 608	-712 640
	▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations		-	-54 930
	▪ Dividendes sur titres de participation		-44 657	-38 202
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		**7 055 159**	**5 636 340**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		18 940	54 930
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-173 577	-56 233
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-65 897	-
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	577 071
	Décaissements pour acquisition d'actifs financiers		-	-1 491 388
	Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		1 505 311	-
	Dividendes reçus		44 657	38 202
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**1 329 434**	**-877 418**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions		-	-176 768
	Encaissements provenant des emprunts		6 000 000	5 500 000
	Remboursements d'emprunts		-13 592 823	-10 927 724
	Fonds social (variation)		-42 787	-42 752
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**-7 635 610**	**-5 647 244**
	VARIATION DE TRÉSORERIE		**748 983**	**-888 322**
	Trésorerie au début de l'exercice		**1 570 839**	**2 459 161**
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	**9&17**	**2 319 822**	**1 570 839**

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA). Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5 050 500 DT, dont les actions sont cotées en bourse depuis le 20 septembre 2006.

Elle a pour objet social :

- Le lotissement ou l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société ESSOUKNA réalise des projets de promotion immobilière pour son propre compte ou en commun avec d'autres sociétés du groupe immobilier de la BNA, dont notamment : Immobilière des Œillets, SIVIA, EL MADINA et SIMPAR.

La structure de son capital social se présente comme suit au 31 décembre 2021 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
SIMPAR	3 516 863	3 516 863	69,63%
BEN HAMADI KAIS	214 714	214 714	4,25%
CTAMA	192 340	192 340	3,81%
KECHAOU CHEDLY	91 207	91 207	1,81%
ASSURANCE COMAR	75 412	75 412	1,49%
GAROUI ZOUHEIR	66 674	66 674	1,32%
FCP OPTIMA	65 000	65 000	1,29%
FCP SÉCURITÉ	60 000	60 000	1,19%
Autres actionnaires	768 290	768 290	15,21%
TOTAL	**5 050 500**	**5 050 500**	**100%**

La Société ESSOUKNA est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés et ses ventes de biens immobiliers (locaux à usage commercial ou d'habitation, terrains lotis …) sont assujetties à la TVA (au taux de 19% ou 13% selon la catégorie de l'opération).

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ESSOUKNA ont été arrêtés au 31 décembre 2021 conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, telle que complétée par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité, et par les arrêtés du Ministre des Finances portant approbation des Normes Comptables Tunisiennes. Les méthodes et les principes comptables adoptés pour l'enregistrement des transactions et autres évènements au cours de l'exercice 2021 ne comportent aucune dérogation significative par rapport aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Méthodes comptables appliquées

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 se résument comme suit :

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût, y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Société. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants (sans valeur résiduelle) :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

2.2. Titres de participations

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la Société ESSOUKNA). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

2.3. Stocks

- ***Terrains à bâtir ou à lotir***

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

- ***Travaux en cours***

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues jusqu'à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

- ***Travaux terminés***

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production, tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion, et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

À compter de l'exercice 2018 et suite à l'évolution de la conjoncture (un projet n'est plus commercialisable sur une période de trois ans), les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks finis sont comptabilisées en appliquant la procédure suivante :

Pour les projets achevés dont le procès-verbal de récolement a été obtenu depuis 5 ans et pour les lotissements dont la réception définitive par les autorités compétentes date de 5 ans, une mission d'expertise est confiée à un expert qualifié en vue d'évaluer le prix de vente du m² :

a) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est supérieur au coût de revient comptable du m², aucune provision n'est à comptabiliser ;

b) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est inférieur au coût de revient comptable du m², une provision est à comptabiliser pour les locaux ou les lots non promis à la vente à la date de l'arrêté de la situation comptable. Le montant de la provision est la différence entre la valeur d'expertise et la valeur comptable.

2.4. Provision pour garanties conférées aux clients

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés. Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, par catégorie de projets. Les taux de provisionnement appliqués par la Société se présentent comme suit :

	Taux de provisionnement
Projet El Mourouj V (HSC 57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

2.5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance).

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif telle qu'énoncée par le Cadre Conceptuel de la comptabilité et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts (courants et non courants) au niveau du bilan.

La norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que *« L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :*

a) Les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;

b) Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et

c) Les charges d'emprunt sont encourues ».

Les charges d'emprunt supportées par la Société sont incorporées dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain, l'intention de la Société, détentrice du terrain, étant la réalisation d'un projet de promotion immobilière. À cet effet, les travaux administratifs et techniques sont entamés dès la concrétisation de l'achat du terrain à bâtir, et le délai moyen pour le commencement de la construction physique des biens immobiliers n'excède pas les deux ans.

À partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la Société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation du registre foncier, bon de commande, lettre de consultation, etc.), soit la date de la première dépense matérialisée par une facture ou une quittance et comptabilisée dans le compte du projet, dont notamment les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du terrain. L'effet sur les exercices antérieurs est non significatif, d'où aucun retraitement n'a été opéré.

2.6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (L'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement, ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

2.7. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale après leur départ en retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

2.8. Présentation de l'état des flux de trésorerie

À partir de l'exercice 2018, l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la norme comptable générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- Les intérêts reçus, générés par les placements à long et à court terme, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES *(en DT)*

	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2020	Entrées 2021	Sorties 2021	Soldes au 31/12/2021	Soldes au 31/12/2020	Entrées 2021	Sorties 2021	Soldes au 31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020
Logiciels	8 469	6 059	-	14 528	8 469	1 483	-	9 952	4 576	-
Total des immobilisations incorporelles	***8 469***	***6 059***	***-***	***14 528***	***8 469***	***1 483***	***-***	***9 952***	***4 576***	***-***
Terrains	162 500	-	-	162 500	-	-	-	-	162 500	162 500
Bâtiments administratifs	350 780	-	-	350 780	343 013	7 349	-	350 362	418	7 767
Matériel de transport	500 370	35 882	-79 980	456 272	290 953	84 525	-61 040	314 438	141 834	209 417
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	346 017	81 179	-	427 196	312 608	13 120	-	325 728	101 468	33 409
Équipements de bureaux	101 766	804	-	102 570	92 032	3 058	-	95 090	7 480	9 734
Équipements informatiques	120 036	49 653	-	169 689	109 826	8 272	-	118 098	51 591	10 210
Total des immobilisations corporelles	***1 581 469***	***167 518***	***-79 980***	***1 669 007***	***1 148 432***	***116 324***	***-61 040***	***1 203 716***	***465 291***	***433 037***
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	**1 589 938**	**173 577**	**-79 980**	**1 683 535**	**1 156 901**	**117 807**	**-61 040**	**1 213 668**	**469 867**	**433 037**

Un inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles a été effectué par la Société ESSOUKNA à la fin de l'année 2021. Le rapprochement des résultats de cet inventaire physique avec les données correspondantes de la comptabilité financière (ou des tableaux d'amortissements) n'a pas été effectué de manière exhaustive. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de nous assurer de l'existence physique et de l'état de fonctionnement de la majorité des actifs immobilisés.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Participations :	**4 197 042**	**4 198 758**
- Titres de participation	4 439 421	4 439 391
- Moins : Provisions	-242 379	-240 633
Fonds gérés :	**2 133 993**	**2 427 722**
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	3 589 545	3 589 545
- Moins : Provisions	-1 455 552	-1 161 823
Prêts au personnel :	**350 049**	**284 182**
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	350 049	284 182
- Moins : Provisions	-	-
Dépôts et cautionnements versés	**520**	**520**
Total en DT	**6 681 604**	**6 911 182**

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31/12/2021 *Valeur brute*	*Provision*	*Valeur nette*
Sociétés du Groupe ESSOUKNA :			**919 540**	**200 010**	**719 530**
- Société ZIED	71 953	62,01%	719 530	-	719 530
- Société Immobilière des Œillets	40 002	22,22%	200 010	200 010	-
Sociétés hors Groupe ESSOUKNA :			**3 519 881**	**42 369**	**3 477 512**
- SOGEST	1	0,10%	10	-	10
- SICAV BNA	110	0,01%	11 000	55	10 945
- SOIVM SICAF	45 714	11,43%	452 373	-	452 373
- SICAV AVENIR	110	0,01%	10 525	4 391	6 134
- BNA CAPITAUX	82	0,16%	8 200	-	8 200
- SICAR INVEST	59 000	5,90%	790 000	-	790 000
- Placement Obligataire SICAV	300	0,01%	30 000	-	30 000
- BTS	200	0,01%	2 000	-	2 000
- TUNIS RE	33 444	0,17%	237 553	-	237 553
- ELBENE INDUSTRIE	20 610	0,21%	82 440	37 923	44 517
- SODET SUD	17 862	8,29%	1 895 750	-	1 895 750
- SIVIA	3	0,01%	30	-	30
Total en DT			**4 439 421**	**242 379**	**4 197 042**

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

En 2014, la Société ESSOUKNA a procédé à l'acquisition de 4 382 actions SODET SUD, société du groupe BNA, pour un montant de 547 750 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la Société ESSOUKNA a procédé à la souscription de 13 480 actions SODET SUD pour un montant global de 1 348 000 DT.

Après cette opération, la participation de la Société ESSOUKNA dans le capital de la SODET SUD remonte à 17 862 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,29%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 31,369 DT, soi une moins-value potentielle de 1 335 KDT non comptabilisée par la Société ESSOUKNA.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 8 janvier 2018 par un expert externe au groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 41 785 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2020 de 14 045 KDT, soit une plus-value latente de 27 740 KDT.

En conclusion, la Société ESSOUKNA, tout en s'alignant aux sociétés du groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les montants des participations en fonds gérés par SICAR INVEST, société du groupe BNA, non encore recouvrés 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Fonds gérés	**Solde au 31 décembre 2021**
Fonds géré n°4	158 580
Fonds géré n°8	172 455
Fonds géré n°15	587 210
Fonds géré n°22	2 671 300
Total en DT	***3 589 545***

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés aux titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices ; ils correspondent à la totalité du solde au 31 décembre 2021, soit 3 589 545 DT.

Cependant, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés totalisent 1 455 552 DT au 31 décembre 2021 et représentent 41% de la valeur brute de ces actifs financiers. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST qui dispose des dossiers physiques des participations (dont notamment les derniers états financiers disponibles) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

Les produits (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2021, ont été comptabilisés sur la base d'un état communiqué par cette dernière à la Société ESSOUKNA dans le cadre de l'établissement de ses états financiers annuels, pour les montants respectifs de 65 248 DT et 59 484 DT.

NOTE N°5 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Terrains à bâtir :	**9 184 086**	**13 504 398**
- LOT M'HAMDIA	474 843	472 243
- LOT SOUKRA (école primaire)	93 177	93 177
- LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	-	4 360 525
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 2	1 488 463	1 450 850
- LOTS HSC 1.5.3 LAC	3 539 052	3 539 052
- LOTS HSC 1.11.6 LAC	3 588 551	3 588 551
Travaux en cours :	**28 163 096**	**22 072 029**
- PROJET KAIROUAN	3 506 706	3 330 712
- PROJET MANOUBA	10 600 297	9 878 549
- LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	4 665 803	-
- PROJET HHC 1 BOUMHEL	9 390 290	5 496 323
- LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI	-	3 366 445

Travaux terminés :	**12 599 998**	**16 222 096**
- RÉSIDENCE "ESSALEM" LOT HSC 55 EL MOUROUJ V	1 988	1 988
- RÉSIDENCE "ESSOUMBOULA EL JAMILA" LOTS HSC 57&58 EL MOUROUJ V	7 388	7 388
- RÉSIDENCE "LA TURQUOISE" LOT HSC 27 NASR II	33 105	33 105
- RÉSIDENCE LOTS S5-1&S5-2 HAMMAMET	98 689	98 689
- RÉSIDENCE "ESSAFA" LOT HSC 10 NASR II	20 548	25 626
- RÉSIDENCE "YOSRA" LOT C7 RAS TABIA	182 119	182 119
- RÉSIDENCE "MARWA" LOT SOUKRA TF 31 327	3 665 304	3 689 066
- RÉSIDENCE "PRESTIGE" LOT HC 5 BOUMHEL	-	1 481 484
- RÉSIDENCE "SALOUA" LOT EHC 45 EL MOUROUJ V	1 287	172 909
- LOTISSEMENT SOUSSE (TRANCHE 1)	7 389 070	7 462 704
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	298 078	1 544 303
- PROJET HC 28 EL MOUROUJ VI	212 305	1 522 715
- RÉSIDENCE "SAPHIR" LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI	690 117	-
Total brut en DT	**49 947 180**	**51 798 523**
Moins : Provisions	**-97 031**	**-100 078**
- Travaux terminés **(*)**	-97 031	-100 078
Total net en DT	**49 850 149**	**51 698 445**

(*) *Des provisions pour dépréciation de certains locaux, faisant partie des résidences ESSALEM, ESSOUNBOULA EL JAMILA, LA TURQUOISE, HAMMAMET et ESSAFA, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés et connaissant une mévente depuis plusieurs exercices, ont été constituées pour 60% de leurs coûts de production historiques.*

NOTE N°5-1 : STOCK DE TERRAINS À BÂTIR

Les acquisitions de lots de terrains aménagés (notamment auprès de l'AFH) sont généralement financées par des emprunts de fonds portant intérêts (contractés auprès de la BNA). Ces lots de terrains aménagés sont destinés à des futurs projets de promotion immobilière et pourraient être détenus quelques années avant d'être bâtis et commercialisés. La Société ESSOUKNA ne comptabilise pas en charges de l'exercice les coûts d'emprunt au fur et à mesure qu'ils sont encourus, mais les incorpore dans le coût du stock de terrains à bâtir dès le commencement des travaux administratifs et techniques (par les moyens propres ou par recours à des tiers), et ce, même en l'absence de travaux de construction.

La Société ESSOUKNA considère que la juste valeur (déterminée à dire d'expert qualifié le cas échéant) de ces biens immobiliers couvre leur valeur comptable, y compris les coûts d'emprunt incorporés (en cas d'insuffisance, une provision pour dépréciation est constituée) et que le recouvrement de ces derniers sera assuré, avec les autres coûts de développement, par les revenus des futurs projets de promotion immobilière (ou de lotissement).

Rappelons que la norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que *« L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à capitalisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque : a) les dépenses relatives au bien ont été réalisées ; b) les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et c) les charges d'emprunt sont encourues.».*

Cette Norme ajoute dans son paragraphe 14 que *« Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, vont au-delà de la construction physique du bien concerné. Elles comprennent les travaux techniques et administratifs, préalables au commencement de la construction physique, tels que les activités associées à l'obtention d'autorisations préalablement au commencement de la construction physique. Toutefois, de telles activités ne comprennent pas le fait de détenir un bien lorsqu'il n'y a ni production ni développement modifiant la substance de ce bien. À titre d'exemple, les charges d'emprunt supportées pendant la phase de développement d'un terrain sont capitalisées dans la période au cours de laquelle les activités relatives à ce développement sont entreprises. Toutefois, les charges d'emprunt supportées lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'une activité de développement, n'ont pas qualité pour être capitalisées.».*

La Direction de la Société ESSOUKNA considère que les prescriptions de la norme comptable NCT 13 sont vérifiées pour tous les éléments de son stock de terrains à bâtir (ou à lotir) dont la valeur comptable cumulée, s'élevant à 9 184 086 DT au 31 décembre 2021, inclut un montant de 2 550 305 DT de charges d'emprunt, dont 37 613 DT au titre de l'exercice 2021.

Le tableau ci-joint présente la situation comptable de chacun des terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2021, et ce, à l'exception d'un terrain d'une valeur comptable de 93 177 DT destiné à la construction d'une école primaire.

ÉTAT DU STOCK DE TERRAINS À BATIR OU À LOTIR AU 31 DÉCEMBRE 2021

Désignation	*Terrain 1.5.3 Lac*	*Terrain 1.11.6 Lac*	*Terrain M'hamdia*	*Terrain Sousse Tranche 2*
Date d'acquisition du terrain	**17/07/2014**	**08/12/2014**	**17/10/2007**	**21/11/2013**
Coût d'achat du terrain	2 797 056	2 680 783	301 000	979 264
Droits d'enregistrement	171 076	163 969	18 189	58 798
Honoraires avocat	2 000	2 000	2 360	440
Droits d'enregistrement du contrat de prêt	4 736	4 536	-	1 760
Frais de topographie	885	885	896	-
Campagne géotechnique	3 731	3 731	-	65
Honoraires d'architecture	-	-	10 380	-
Frais de location trax	-	-	510	-
TNB	-	-	77 967	-
TVA à récupérer	-381 132	-365 280	-	-
Coût hors charges financières (1)	**2 598 351**	**2 490 624**	**411 302**	**1 040 327**
Charges financières encourues avant 2021	940 701	1 097 927	63 541	410 523
Charges financières encourues en 2021	-	-	-	37 613
Charges financières incorporées (2)	**940 701**	**1 097 927**	**63 541**	**448 136**
% des charges financières (2)/(1)	**36%**	**44%**	**15%**	**43%**
Coût total du terrain au 31/12/2021	**3 539 052**	**3 588 551**	**474 843**	**1 488 463**

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	756 653	2 671 901
Clients - effets à recevoir **(1)**	77 564	90 856
Clients - chèques impayés **(2)**	300 000	300 000
Total brut en DT	**1 134 217**	**3 062 757**
Moins : Provisions	-190 071	-190 071
Total net en DT	**944 146**	**2 872 686**

1) Clients - effets à recevoir

Cette rubrique renferme des effets impayés pour un montant cumulé de 77 339 DT, concernant un client douteux. La Société ESSOUKNA a intenté des actions en justice pour le recouvrement forcé de cette créance impayée. Un jugement a été prononcé en sa faveur, en date du 13 janvier 2010 ; il condamne ce client douteux au paiement du principal de la créance, des intérêts de retard et des frais. Cependant, jusqu'au 31 décembre 2021, l'exécution de ce jugements n'a pas eu lieu et aucun recouvrement n'a été effectué. La Direction de la Société ESSOUKNA considère que le risque de non-recouvrement n'est pas élevé (malgré l'écoulement de plusieurs années), étant donné que ce client récalcitrant n'a pas encore obtenu son titre de propriété individuel.

Au 31 décembre 2021, une provision pour dépréciation a été constituée au titre des effets impayés pour un montant de 40 071 DT.

2) Clients - chèques impayés

Il s'agit d'un seul chèque impayé qui se rapporte à la vente d'un local à usage commercial conclue le 22 juin 2012. Le contrat de vente n'a pas été enregistré à la recette des finances et prévoit qu'une partie du prix (300 000 DT) soit payée au moyen d'un crédit à octroyer par la Société ESSOUKNA moyennant le consentement d'une hypothèque de premier rang à son profit. Ces conditions de vente n'ont pas été respectées, d'où le versement en banque par la Société ESSOUKNA du chèque retourné impayé (tiré par une ascendante de l'acquéreur). Une action en justice a été intentée pour la récupération du local vendu (livré au client en 2012) et perdue par la Société ESSOUKNA le 16 novembre 2015.

Au 31 décembre 2021, une provision pour dépréciation a été constituée au titre dudit chèque impayé pour un montant de 150 000 DT représentant la moitié de son montant.

NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Fournisseurs - comptes débiteurs :	**549 083**	**131 727**
- Entrepreneurs, avances et acomptes	141 285	128 133
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	407 798	3 594
Personnel - avances et acomptes	**2 430**	**3 240**
État - comptes débiteurs :	**2 166 397**	**2 779 454**
- Crédit d'Iimpôt sur les Sociétés	596 539	522 955
- TVA déductible ou à reporter	1 569 858	2 256 499
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun …) **:**	**267 750**	**227 214**
- SIMPAR	-	-
- SIVIA **(*)**	267 750	227 214
- EL MADINA	-	-
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	-	-
Charges constatées d'avance	**1 545**	**2 793**
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	**246 054**	**180 806**
Autres comptes débiteurs	**70 524**	**87 496**
Total brut en DT	**3 303 783**	**3 412 730**
Moins : Provisions	-22 501	-22 501
Total net en DT	**3 281 282**	**3 390 229**

(*) Il s'agit, principalement, d'un montant déposé via la SIVIA à la Trésorerie Générale de Tunisie dans le cadre du litige en cours avec le fournisseur ECF.

NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Placements monétaires	-	1 500 000
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an)	113 286	113 597
Échéances à moins d'un an sur emprunt national	-	5 000
Placement fonds commun BNA Progrès	12 000	12 000
Placement fonds commun BNA Confiance	12 000	12 000
Total en DT	**137 286**	**1 642 597**

NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Chèques à l'encaissement	1 993 631	398 623
Effets à l'encaissement	205 378	1 036
BNA Bank	119 835	1 170 663
BH Bank	257	384
Caisse	721	133
Total en DT	**2 319 822**	**1 570 839**

NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Résultat de l'exercice en dinars	-1 048 645	-296 607
Nombre d'actions ordinaires en circulation	5 050 500	5 050 500
Résultat par action de valeur nominale un dinar	**-0,208**	**-0,059**

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES *(en DT)*

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis (*)	Total
Soldes au au 31 décembre 2019	**5 050 500**	**1 676 563**	**505 050**	**21 391 574**	**1 141 252**	**2 548 000**	**39 915**	**1 895 156**	**34 248 010**
Affectation du résultat 2019 :									
- Dotations en réserves	-	-	-	500 000	100 000	-	-	-600 000	-
- Dividendes	-	-	-	-176 768	-	-	-	-	**-176 768**
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-42 752	-	-	-	**-42 752**
Perte 2020	-	-	-	-	-	-	-	-296 607	**-296 607**
Réinvestissement exonéré devenu disponible	-	-	-	1 200 000	-	-1 200 000	-	-	-
Soldes au au 31 décembre 2020	**5 050 500**	**1 676 563**	**505 050**	**22 914 806**	**1 198 500**	**1 348 000**	**39 915**	**998 549**	**33 731 883**
Affectation du résultat 2020 :									
- Dotations en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-42 787	-	-	-	**-42 787**
Perte 2021	-	-	-	-	-	-	-	-1 048 645	**-1 048 645**
Réinvestissement exonéré devenu disponible	-	-	-	1 348 000	-	-1 348 000	-	-	-
Soldes au au 31 décembre 2021	**5 050 500**	**1 676 563**	**505 050**	**24 262 806**	**1 155 713**	**-**	**39 915**	**-50 096**	**32 640 451**

(*) Bénéfices non répartis = Résultats reportés + Résultat net de l'exercice.

NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Solde au 1er janvier :	**1 198 500**	**1 141 252**
- Trésorerie	800 721	746 564
- Prêts au personnel	397 779	394 689
Ressources de l'exercice :	**16 271**	**108 649**
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	-	100 000
- Intérêts des prêts au personnel	16 271	8 649
Emplois de l'exercice :	**59 058**	**51 401**
- Restauration	30 372	17 875
- Aides au personnel (non remboursables)	19 800	22 469
- Bonifications d'intérêts	8 886	11 057
Solde au 31 décembre :	**1 155 713**	**1 198 500**
- Trésorerie	692 378	800 721
- Prêts au personnel	463 335	397 779

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	1 916 667	1 150 000
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain MANOUBA	4 675 000	3 000 000
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	2 382 149	1 516 694
- Crédit pour construction EHC 35 EL MOUROUJ VI	225 000	1 125 000
- Crédit pour construction KAIROUAN	310 166	930 499
- Crédit pour construction EHC 1 BOUMHAL	3 083 333	3 333 333
- Crédit pour construction HC 28 EL MOUROUJ VI	-	1 414 059
- Crédit pour construction HC 5 BOUMHEL	-	1 517 727
- Crédit pour construction EHC 46 EL MOUROUJ V	-	752 273
- Crédit COVID-19	1 000 000	-
Total en DT	**13 592 315**	**14 739 585**

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Cautionnements reçus	338 118	313 578
Total en DT	**338 118**	**313 578**

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Provisions pour frais de réparation **(1)**	194 377	213 185
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi **(2)**	416 756	117 676
Provisions pour risques fiscal et social **(3)**	319 710	235 734
Provision pour litige avec l'entreprise ECF **(4)**	217 919	217 919
Provisions pour autres litiges	85 026	85 026
Total en DT	**1 233 788**	**869 540**

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise).

Le montant de cette provision correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par catégorie de projets, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration. Les taux de provisionnement appliqués par la Société ESSOUKNA se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC 57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

Selon une Note de la Direction Générale, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivant celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la comptabilisation initiale de la provision.

2) Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la Société ESSOUKNA pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- Une prime d'assurance groupe annuelle moyenne égale à 686 DT par retraité ;
- Un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- Une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- Un taux d'actualisation financière de 8% ; et
- Une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

Par décision du Conseil d'Administration prise au cours du second semestre de l'année 2021, le régime des indemnités de départ à la retraite a été modifié. Ainsi, à l'occasion de son départ en retraite, chaque salarié bénéficiera de 12 salaires au lieu de 6 salaires.

En attendant de signer avec la compagnie d'assurance un avenant pour inclure cette modification du régime des indemnités de départ à la retraite et sur la base des informations communiquées par cette dernière, la Société ESSOUKNA a procédé, au 31 décembre 2021, à la comptabilisation d'une provision additionnelle pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi d'un montant de 294 286 DT, représentant le coût des services passés.

3) Provisions pour risques fiscal et social

- Courant l'exercice 2015, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2011-2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise. Une notification des résultats de cette vérification fiscale approfondie a été adressée à la Société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de TVA d'un montant de 267 316 DT, de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT.

  Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification fiscale approfondie, une première fois en date du 30 décembre 2015, et une deuxième fois en date du 13 juin 2016 suite à la réponse de l'Administration Fiscale parvenue à la Société le 1er juin 2016.

  En l'absence d'accord entre la Société et l'administration fiscale sur les résultats définitifs de ladite vérification fiscale approfondie, un arrêté de taxation d'office a été établi et adressé à la Société en date du 26 décembre 2019 ; il confirme la totalité des chefs de redressement et des ajustements de la situation fiscale au titre de la période 2011-2014, tels que notifiés à la Société en date du 19 novembre 2015 (voir ci-dessus).

  Au 31 décembre 2021, une provision pour redressement fiscal a été constituée pour un montant de 128 077 DT, et ce, pour la meilleure estimation du risque fiscal encouru. En outre, un complément de provision pour risques et charges a été comptabilisé pour un montant de 35 120 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par la vérification fiscale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

- Courant l'exercice 2018, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification sociale approfondie couvrant la période 2015-2017 au titre des salaires déclarés. Une notification des résultats de cette vérification sociale approfondie a été adressée à la Société en date du 21 juin 2018, réclamant le paiement de 43 357 DT au titre de cotisations complémentaires, dont un montant de 12 419 DT (y compris des pénalités de retard de 4 418 DT) a été accepté par la Société et payé à la CNSS en date du 6 juillet 2018. Le reliquat de 30 938 DT, majorée d'une pénalité de retard de 735 DT, a été payé au cours du premier semestre de l'année 2019.

Au 31 décembre 2021, une provision pour risques et charges de 103 499 DT a été comptabilisée, pour les mêmes chefs de redressement, au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par ladite vérification sociale approfondie.

4) Provision pour litige avec l'entreprise ECF

Le Groupement Immobilier (dont la Société ESSOUKNA fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten 8 (lot Soukra III) et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la Société ESSOUKNA serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). Ainsi, il est plus probable qu'improbable que la Société ESSOUKNA sera tenue de payer sa quote-part s'élevant à 295 748 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, pour un montant de 217 919 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants (chez la Société ESSOUKNA et le chef de file SIVIA).

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Entrepreneurs	139 802	409 367
Fournisseurs ordinaires	359 665	412 284
Fournisseurs, effets à payer	-	260 540
Entrepreneurs, retenues de garantie	1 836 642	1 997 317
Fournisseurs, retenues de garantie	12 886	28 637
Fournisseurs, factures non parvenues	1 308 992	544 639
Total en DT	**3 657 987**	**3 652 784**

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Clients - avances et acomptes reçus	**4 708 095**	**1 121 809**
Personnel - comptes créditeurs :	**459 764**	**473 841**
- Personnel, charges à payer	416 967	473 841
- Personnel, rémunérations dues	42 797	-
État - comptes créditeurs :	**117 695**	**107 678**
- Retenues à la source	81 132	66 080
- Contribution de Solidarité Sociale - CSS	2 837	6 735
- Autres impôts et taxes à payer	33 726	34 863
Organismes sociaux :	**223 308**	**215 156**
- CNSS	104 713	117 515
- CNSS - régime complémentaire	22 099	15 621
- Assurance groupe	17 057	17 429
- CNRPS	-	7 184
- CNAM	-	1 483
- Charges sociales à payer	79 439	55 924
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun …) **:**	**22 217**	**277 695**
- SIMPAR	7 141	123 267
- EL MADINA	7 538	77 214
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	7 538	77 214
Jetons de présence à payer	**98 750**	**86 250**
Actionnaires - dividendes à payer	**645**	**645**
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	**120 141**	**60 657**
Créditeurs divers	**125 322**	**76 801**
Total en DT	**5 875 937**	**2 420 532**

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	**6 345 560**	**12 791 113**
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	-	766 667
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	-	865 455
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain MANOUBA	300 000	1 500 000
- Crédit pour réalisation du projet SOUKRA TF 31327	-	628 875
- Crédit pour réalisation du projet EHC 1 BOUMHEL	4 250 000	666 667
- Crédit pour réalisation du projet KAIROUAN	620 332	620 332
- Crédit pour réalisation du projet HC 28 EL MOUROUJ VI	-	2 828 117
- Crédit pour construction HC 5 BOUMHEL	-	3 035 455
- Crédit pour construction EHC 46 EL MOUROUJ V	275 228	1 504 545
- Crédit pour construction EHC 35 EL MOUROUJ VI	900 000	375 000
Découverts bancaires - BNA	**-**	**-**
Total en DT	**6 345 560**	**12 791 113**

NOTE N°18 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Ventes de logements	9 216 313	15 872 017
Ventes de bureaux	713 214	915 130
Ventes de magasins	1 940 527	299 893
Ventes de terrains lotis	114 156	130 965
Total en DT	**11 984 210**	**17 218 005**

NOTE N°19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Location de bureaux	814	787
Honoraires d'assistance	30 000	30 000
Ventes de dossiers d'appel d'offres	1 150	5 700
Total en DT	**31 964**	**36 487**

NOTE N°20 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Variation du stock de terrains à bâtir	4 320 312	8 573 565
Variation du stock de travaux en cours	-6 091 067	-7 397 401
Variation du stock de travaux terminés	3 622 098	4 234 829
Total en DT	**1 851 343**	**5 410 993**

NOTE N°21 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Achats d'études et de prestations de services : (*)		
- Projet EHC 1 BOUMHEL	145 254	94 374
- Projet EHC 35 EL MOUROUJ VI	49 136	29 412
- Projet KAIROUAN	17 677	5 083
- Projet HC 5 BOUMHEL	-	57 313
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	2 643	2 321
- Projet MANOUBA	1 854	6 795
- Projet HC 1 MENZAH 7	-	600
- Projet M'HAMDIA	2 600	-
- Projet LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	90 772	1 600
- Autres projets	-	700
Total en DT	**309 936**	**198 198**

(*) *Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière réalisés ou en cours de réalisation.*

NOTE N°22 : ACHATS DE MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)		
- Projet EHC 35 EL MOUROUJ VI	809 613	1 195 000
- Projet KAIROUAN	539 656	223 821
- Projet HC 5 BOUMHEL	3 305	228 748
- Projet EHC 1 BOUMHEL	3 495 908	3 279 819
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	798	2 705
- Projet M'HAMDIA	-	39 797
- Projet MANOUBA	296 260	247 270
- Projet EHC 46 EL MOUROUJ V	1 352	1 815
- Projet LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	35 437	-
- Autres projets	-	8 262
Total en DT	**5 182 329**	**5 227 237**

(*) *Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.*

NOTE N°23 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Salaires et compléments de salaires	1 666 032	1 550 233
Charges sociales légales	513 669	461 744
Autres charges de personnel (congés payés)	12 369	15 798
Total en DT	**2 192 070**	**2 027 775**

NOTE N°24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	117 806	107 824
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	306 533	736 282
Dotations aux provisions pour risques et charges	143 393	161 275
Dotations aux provisions pour avantages pstérieurs à l'emploi	299 080	2 790
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	-11 057	-2 473
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-3 047	-2 991
Reprises sur provisions pour risques et charges	-78 225	-102 020
Total en DT	**774 483**	**900 687**

NOTE N°25 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Achats non stockés de matières et fournitures	28 494	35 999
Divers services extérieurs	338 488	277 732
Commissions des fonds gérés	59 484	58 432
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	114 750	55 311
Rémunérations des membres du CPA	11 250	11 250
Jetons de présence (servis par la Société)	100 000	75 000
Impôts, taxes et versements assimilés	118 791	135 721
Total en DT	**771 257**	**649 445**

NOTE N°26 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Intérêts des emprunts spécifiques aux projets **(*)**	2 192 390	3 127 899
Intérêts débiteurs des CCB et autres	35 948	40 602
Intérêts des placements monetaires	-6 882	-15 034
Autres produits financiers	-306	-615
Total en DT	**2 221 150**	**3 152 852**

(*) *Les intérêts des emprunts spécifiques aux projets, encourus au cours de l'exercice 2021, s'élèvent à 2 192 390 DT et se ventilent comme suit :*

- *Intérêts incoporés dans le stock de terrains à bâtir : 37 613 DT*
- *Intérêts incoporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés : 1 291 855 DT*
- *Intérêts non incorporés dans les coûts des projets 862 922 DT*

NOTE N°27 : PRODUITS DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dividendes sur titres de participation	51 652	38 202
Dividendes sur fonds gérés	20 591	21 459
Autres produits sur fonds gérés	44 657	8 800
Total en DT	**116 900**	**68 461**

NOTE N°28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	-	54 930
Reprise en produits de dépôts et cautionnements clients	40 550	40 617
Autres gains ordinaires	107 785	62 468
Total en DT	**148 335**	**158 015**

NOTE N°29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Règlements / redressement CNSS	-	-
Règlements / redressement fiscal	-	42 018
Autres pertes ordinaires	-	-
Total en DT	**-**	**42 018**

NOTE N°30 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2021
Bénéfice comptable avant impôt	**-1 021 159**
Réintégrations :	**782 728**
- Contribution sociale de solidarité - CSS	200
- Provisions pour risques et charges	143 393
- Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	299 080
- Provisions pour dépréciation des titres non cotés et fonds gérés	303 942
- Autres charges non déductibles	36 113
Déductions :	**167 562**
- Intérêts des placements	6 882
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes sur titres de participation)	51 652
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes sur fonds gérés)	20 591
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	10 212
- Reprises sur provisions pour risques et charges	78 225
- Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-
Résultat fiscal	**-405 993**
Pertes reportées au 31/12/2021	**-288 187**
Amortissements différés au 31/12/2021	**-117 806**
Chiffre d'affaires TTC	**13 743 100**
Min d'IS (0,2% du CA TTC)	**27 486**
Avances sur impôt (acomptes provisionnels, retenues à la source ...)	**-624 025**
Crédit d'IS	**-596 539**

NOTE N°31 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la Société ESSOUKNA, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint …), sont notamment les suivantes :

- BNA Bank - Banque Nationale Agricole (société tête du groupe BNA) ;
- SIMPAR (société mère) ;
- Société ZIED (filiale) ;
- Immobilière des Œillets (entreprise associée et société du groupe immobilier de la BNA) ;
- SIVIA (société du groupe immobilier de la BNA, actionnaire et administrateur) ;
- EL MADINA (société du groupe immobilier de la BNA) ;
- SOGEST (société du groupe immobilier de la BNA, actionnaire et administrateur) ;
- SICAR INVEST (société du groupe BNA) ;
- TIS (société du groupe BNA) ; et
- CTAMA (actionnaire et administrateur).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) L'en-cours global des crédits obtenus de la BNA Bank et destinés essentiellement au financement des projets de promotion immobilière, avec des taux d'intérêt annuels variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des hypothèques sur les biens immobiliers issus des projets financés, s'élève 19 937 875 DT au 31 décembre 2021. Les charges d'intérêts supportées par la Société ESSOUKNA courant 2021, au titre de ces emprunts bancaires totalisent 2 228 338 DT.

2) L'en-cours des fonds gérés par SICAR INVEST s'élève, au 31 décembre 2021, à 3 589 545 DT (en valeur brute). Au cours de l'exercice 2021, la Société ESSOUKNA a comptabilisé une charge globale de 59 484 DT au titre des commissions de gestion revenant à SICAR INVEST.

3) Deux bureaux du siège social ont été loués aux sociétés du groupe « ZIED » et « Immobilières des Œillets ». Les loyers constatés parmi les produits de l'exercice 2021, ont totalisé 814 DT.

4) La Société ESSOUKNA a signé avec « Immobilière des Œillets » une convention d'assistance en date du 22 mai 2021. La rémunération de la Société, constatée en produits au titre des services rendus courant 2021, est de 30 000 DT.

5) Les prestations de services facturées par SOGEST au titre des études techniques et du pilotage des projets ont été comptabilisées parmi les charges de l'exercice 2021, pour un montant total de 208 104 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST est créditeur de 51 138 DT au 31 décembre 2021.

6) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche), en groupement avec les sociétés SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets. La quote-part de chiffre d'affaires revenant à la Société en 2021, au titre de ce projet, est de 114 157 DT.

7) En 2021, la T.I.S a facturé à la Société ESSOUKNA les frais de maintenance et les prix de vente de matériels informatiques pour un montant global de 9 591 DT (TTC).

8) En 2021, la Société ESOUKNA a vendu à la BNA Bank, société tête du groupe, un bureau au complexe « Imam Sahnoun - Kairouan » pour un prix de 570.564 DT.

9) En 2021, la Société ESSOUKNA a procédé à l'acquisition de 3 actions SIVIA, société du Groupe BNA, pour un montant de 30 DT (soit au prix de 10 DT l'action).

10) La Société ESSOUKNA a conclu avec la CTAMA deux contrats d'assurance portant sur le financement de certains avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite, égale à 6 salaires bruts, 6 salaires nets, et complément de retraite au profit de chaque membre adhérent). Au cours de l'exercice 2021, les primes supportées par la Société au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

Objet du contrat d'assurance	**Montant total des primes en 2021**
Assurance Complément de Retraite	79.704
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	56.938
Total en DT	***136.642***

NOTE N°32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Libellée	*Montant au 31 décembre 2021*
Hypothèques consenties à la BNA **(1)**	79 280 000
Hypothèques reçues des clients **(2)**	409 188
Hypothèques reçues du personnel	328 970
Intérêts non courus sur emprunts	3 265 749
Cautions reçues sur marchés	752 167
Total en DT	***84 036 074***

(1) Hypothèques consenties à la BNA :

Propriété objet de l'hypothèque	*Montant au 31 décembre 2021*
Kairouan	*3 150 000*
Manouba	*6 060 000*
Soukra TF 31327 Ariana	*14 000 000*
Jardins d'El Menzah	*18 000 000*
Lot EHC 1 Boumhel	*9 000 000*
Sousse	*6 450 000*
Lot HC 5 Boumhel	*6 400 000*
Lot EHC 46 El Mourouj V	*4 000 000*
Lot HC 28 El Mourouj VI	*7 000 000*
Lot EHC 35 El Mourouj VI	*4 220 000*
Siège Social	*1 000 000*
Total en DT	***79 280 000***

(2) Hypothèques reçus des clients :

Propriété objet de l'hypothèque	*Montant au 31 décembre 2021*
Boutique n° 2 - Résidence TASNIM - Nasr II	*300 000*
Appartement F2 - Résidence FAÏROUZ - Nasr II	*109 188*
Total en DT	***409 188***

NOTE N°33 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2021	**Exercice clos le 31 décembre 2021**
Ventes de biens immobiliers	11 984 210	17 218 005
Autres produits d'exploitation	31 964	36 487
Production stockée ou déstockage de production	-1 851 343	-5 410 993
Achats consommés	-5 492 265	-5 425 435
Services extérieurs et autres charges externes	-652 466	-513 724
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	**4 020 100**	**5 904 340**
Charges de personnel	-2 192 070	-2 027 775
Impôts et taxes	-118 791	-135 721
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**1 709 239**	**3 740 844**
Charges financières nettes	-2 221 150	-3 152 852
Produits des placements	116 900	68 461
Autres gains ordinaires	148 335	158 015
Autres pertes ordinaires	-	-42 018
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-774 483	-900 687
Impôt sur les sociétés	-27 486	-168 370
Eléments extraordinaires	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**-1 048 645**	**-296 607**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ESSOUKNA,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ESSOUKNA (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 32.640.451 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (1.048.645) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 6.331.035 DT, représentent l'un des postes les plus importants du bilan (se référer à la Note 4 des états financiers). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés aux titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 3.589.545 DT au 31 décembre 2021. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de certains titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2021, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité apparentée.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;

- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;

- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par la Société pour leur juste valeur ;

- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 49.850.149 DT et représentent le poste le plus important du bilan (environ 78% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis l'acquisition du terrain jusqu'au moment où les activités indispensables à la préparation des biens immobiliers, préalablement à leur utilisation ou à leur vente, sont pratiquement toutes terminées.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stock sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;

- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;

- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement), telles que prévues par la norme comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt, sont respectées ;

- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;

- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2021.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 avril 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE	**P/ GEM - GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT**
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI, ***associé***	**Abderrazak GABSI,** ***associé***

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ESSOUKNA,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

1) Pour assurer le financement de ses projets de promotion immobilière, la Société ESSOUKNA a obtenu de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank), société tête du groupe, plusieurs crédits avec des taux d'intérêt annuels variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des contrats d'hypothèque portant sur les biens immobiliers issus des projets financés.

L'en-cours de ces crédits bancaires se détaille comme suit au 31 décembre 2021 :

Terrain / Projet	**Échéances à plus d'un an**	**Échéances à moins d'un an**	**En-cours au 31/12/2021**
Crédits pour le financement des acquisitions de terrains et des travaux de viabilisation :			
LOTS N° 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	1 916 667	-	1 916 667
LOTS MANOUBA **(1)**	4 675 000	300 000	4 975 000
LOTS SOUSSE - ACQUISITION	2 382 149	-	2 382 149
Sous-total (1)	***8 973 816***	***300 000***	***9 273 816***

Crédits pour le financement des travaux de construction et d'équipement :			
LOT KAIROUAN	310 166	620 332	930 498
LOT EHC 46 ELMOUROUJ V	-	275 228	275 228
LOT EHC 1 BOUMHEL **(2)**	3 083 333	4 250 000	7 333 333
LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI	225 000	900 000	1 125 000
Sous-total (2)	***3 618 499***	***6 045 560***	***9 664 059***
Autres crédits			
COVID-19 **(3)**	1 000 000	-	1 000 000
Sous-total (3)	***1 000 000***	***-***	***1 000 000***
TOTAL (1+2+3) EN DT	**13 592 315**	**6 345 560**	**19 937 875**

(1) *Un emprunt BNA de 1 560 000 DT a été contracté en décembre 2019, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et une durée de remboursement de 20 mois à partir du 31 décembre 2021. Le montant débloqué en 2021 est de 500 000 DT.*

(2) *Un emprunt BNA de 7 000 000 DT a été contracté en juin 2020, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et une durée de remboursement de 24 mois à partir du 30 septembre 2021. Le montant débloqué en 2021 est de 4 500 000 DT.*

(3) *Un emprunt BNA (COVID-19) de 1 000 000 DT a été contracté en avril 2021, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+1,75% et une durée de remboursement de 7 ans (dont deux années de grâce). Le montant de ce crédit a été débloqué dans sa totalité en 2021.*

Les charges d'intérêts supportées par la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, au titre de ces crédits bancaires, totalisent 2.228.338 DT.

2) En 2021, la Société ESSOUKNA a procédé à l'acquisition de 3 actions SIVIA, société du Groupe BNA, pour un montant de 30 DT (soit au prix de 10 DT l'action).

3) Les conventions d'études techniques et de pilotage des projets de promotion immobilière conclues avec la SOGEST (actionnaire et administrateur) au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Ainsi, le montant cumulé des prestations de services facturées en 2021, au titre de ces conventions, s'élève à 208.104 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la Société ESSOUKNA est créditeur de 51.138 DT au 31 décembre 2021.

4) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés apparentées SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets, du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). La quote-part de chiffre d'affaires réalisé en 2021 de la Société ESSOUKNA, au titre de ce projet, est de 114.157 DT.

5) La Société ESSOUKNA a loué aux sociétés « ZIED » et « Immobilière des Œillets », parties liées, deux bureaux dans son siège social ; les revenus de location (hors TVA) relatifs à l'exercice 2021 s'élèvent respectivement à 510 DT et 304 DT.

6) En vertu d'une convention d'assistance en date du 22 mai 2021, la société « Immobilière des Œillets » a confié à la Société ESSOUKNA la réalisation des travaux suivants, durant la période 2021-2023 :

- La réalisation des projets de promotion immobilière sur les lots de terrains lui appartenant et qui sont en stock ;
- La commercialisation des locaux achevés et ceux en cours de construction ;
- La tenue de sa comptabilité et toutes les tâches administratives nécessaires à son activité.

Le montant des prestations fournies au titre de cette convention d'assistance par la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice 2021 est de 30.000 DT.

7) En 2021, la T.I.S (société du groupe BNA) a facturé à la Société ESSOUKNA les frais de maintenance et les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 9.591 DT (TTC).

8) Au cours de l'exercice 2021, la Société ESOUKNA a vendu à la BNA Bank, société tête du groupe, un bureau au complexe « Imam Sahnoun - Kairouan » pour un prix de 570.564 DT.

9) Les commissions revenant à SICAR INVEST (société du groupe BNA) pour sa gestion des fonds gérés de la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 59.484 DT.

10) La Société ESOUKNA a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement de certains avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite et complément de retraite au profit de chaque membre adhérent). Au cours de l'exercice 2021, les primes supportées par la Société ESSOUKNA, au titre de ces deux contrats d'assurance, se présentent comme suit :

	Montants des primes en 2021
Assurance Complément de Retraite	79.704
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	56.938
Total en DT	***136.642***

Obligations et engagements de la Société ESSOUKNA envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 22 juin 2017, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur. Il s'agit d'une indemnité de représentation nette de 150 DT par mois, à servir en 19,5 mensualités sur toute l'année ;

- La rémunération du Directeur Général actuel a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 26 avril 2021, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur.

  Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant de 500 litres), la prise en charge par la Société des frais de téléphone et une prime mensuelle de 600 DT (nette d'impôt) destinée à couvrir les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz, telle que fixée par le Conseil d'Administration en date du 19 mai 2015.

  Outre les éléments de rémunération sus-indiqués, le Directeur Général bénéficie d'une prime d'intéressement dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 02 décembre 2019. Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant de 400 litres) et deux primes mensuelles de 100 DT et 400 DT destinées à couvrir respectivement les frais de téléphone et les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz.

  Outre les éléments de rémunération sus-indiqués, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime d'intéressement dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

2) Les charges de personnel encourues par la Société ESSOUKNA au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, se résument comme suit :

	Président du Conseil	**Directeur Général actuel**	**Directeur Général partant**	**Directeur Général Adjoint**
Rémunération annuelle brute	5.177	139.799	53.883	189.624
Avantages en nature	-	21.831	9.085	28.156
Charges sociales légales	1.194	7.558	2.881	46.477
Primes d'assurance groupe	-	1.922	652	2.735
Primes d'assurance complément de retraite	-	12.980	3.726	21.636
Total en DT	**6.371**	**184.090**	**70.227**	**288.629**

3) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 15 mars 1991, la Société ESSOUKNA a reversé les montants (nets des retenues à la source) des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, le Directeur Général partant a bénéficié de la somme de 23.212 DT au cours de l'exercice 2021.

4) En 2021, les membres du Conseil d'Administration de la Société ESSOUKNA (y compris le Président) ont perçu des jetons de présence dont le montant total brut est de 87.500 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 juin 2021.

5) Au cours de l'exercice 2021, les membres du Comité Permanent d'Audit de la Société ESSOUKNA, institué en application de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération globale brute de 11.250 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 juin 2021.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 07 avril 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI, ***associé***

P/ GEM - GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, ***associé***

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Fathi SAIDI et Mr Samir LABIDI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2021	2020	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	532 828	292 205	240 623	82,3%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	571 397	363 032	208 365	57,4%
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	9 731 138	9 080 399	650 739	7,2%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	630 908	456 174	174 734	38,3%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 258 378	1 193 808	64 570	5,4%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	124 928	126 583	(1 655)	(1,3%)
AC7 - Autres actifs	5.7	656 179	737 235	(81 056)	(11,0%)
Total des actifs		**13 505 756**	**12 249 436**	**1 256 320**	**10,3%**
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	1 461 625	1 233 106	228 519	18,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	545 025	358 105	186 920	52,2%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	9 047 593	8 442 133	605 460	7,2%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	495 760	363 134	132 626	36,5%
PA5 - Autres passifs	5.12	740 419	752 834	(12 415)	(1,6%)
Total des passifs		**12 290 422**	**11 149 312**	**1 141 110**	**10,2%**
Capitaux propres					
CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'Etat	5.13	117 000	117 000	-	-
CP3 - Réserves	5.13	466 258	466 516	(258)	(0,1%)
CP4 - Actions propres	5.13	(5 509)	(5 509)	-	-
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	22 314	22 776	(462)	(2,0%)
CP6 - Résultats reportés	5.13	(277 072)	(349 693)	72 621	20,8%
CP7 - Résultat de l'exercice	5.13	115 468	72 159	43 309	60,0%
Total des Capitaux propres		**1 215 334**	**1 100 124**	**115 210**	**10,5%**
Total des capitaux propres et passifs		**13 505 756**	**12 249 436**	**1 256 320**	**10,3%**

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2021	2020	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 461 294	1 422 640	38 654	2,7%
HB2 - Crédits documentaires		488 692	438 934	49 758	11,3%
Total des passifs éventuels		**1 949 986**	**1 861 574**	**88 412**	**4,7%**
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.2	115 592	84 003	31 589	37,6%
HB5 - Engagements sur titres		101	101	-	-
Total des engagements donnés		**115 693**	**84 104**	**31 589**	**37,6%**
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	6.3	2 251 533	2 052 947	198 586	9,7%
Total des engagements reçus		**2 251 533**	**2 052 947**	**198 586**	**9,7%**

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2021	2020	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	829 417	827 222	2 195	0,3%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	132 236	118 132	14 104	11,9%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	91 642	70 892	20 750	29,3%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	70 568	73 647	(3 079)	(4,2%)
Total produits d'exploitation bancaire		**1 123 863**	**1 089 893**	**33 970**	**3,1%**
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(466 907)	(459 322)	(7 585)	(1,7%)
CH2 - Commissions encourues		(6 387)	(4 914)	(1 473)	(30,0%)
Total charges d'exploitation bancaire		**(473 294)**	**(464 236)**	**(9 058)**	**(2,0%)**
Produit Net Bancaire	**7.6**	**650 569**	**625 657**	**24 912**	**4,0%**
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(138 193)	(189 607)	51 414	27,1%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(8 023)	(20 397)	12 374	60,7%
PR7 - Autres produits d'exploitation	7.9	10 076	8 176	1 900	23,2%
CH6 - Frais de personnel	7.10	(179 724)	(157 011)	(22 713)	(14,5%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(88 606)	(76 281)	(12 325)	(16,2%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 843)	(14 486)	643	4,4%
Résultat d'exploitation		**232 256**	**176 051**	**56 205**	**31,9%**
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	(3 523)	5 047	(8 570)	(169,8%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.13	(91 529)	(83 108)	(8 421)	(10,1%)
Résultat des activités ordinaires		**137 204**	**97 990**	**39 214**	**40,0%**
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	**7.14**	(21 736)	(25 831)	4 095	15,9%
Résultat net de l'exercice		**115 468**	**72 159**	**43 309**	**60,0%**
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-	-
Résultat après modification comptable		**115 468**	**72 159**	**43 309**	**60,0%**

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2021	2020	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		994 207	950 385	43 822	4,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(432 110)	(431 074)	(1 036)	(0,2%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		41 106	(194 417)	235 523	121,1%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(696 609)	(1 229 206)	532 597	43,3%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		613 627	1 058 887	(445 260)	(42,0%)
Titres de placement		(183 957)	(121 647)	(62 310)	(51,2%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(218 463)	(155 128)	(63 335)	(40,8%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(23 700)	(307 628)	283 928	92,3%
Impôt sur les bénéfices		(104 525)	(160 593)	56 068	34,9%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	**8.1**	**(10 424)**	**(590 421)**	**579 997**	**98,2%**
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		65 721	69 358	(3 637)	(5,2%)
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(71 739)	(47 468)	(24 271)	(51,1%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(11 137)	(11 912)	775	6,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**8.2**	**(17 155)**	**9 978**	**(27 133)**	**(271,9%)**
Activités de financement					
Emission d'emprunts		88 451	50 000	38 451	76,9%
Remboursement d'emprunts		(33 062)	(41 616)	8 554	20,6%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		66 822	37 633	29 189	77,6%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	**8.3**	**122 211**	**46 017**	**76 194**	**165,6%**
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		**94 632**	**(534 426)**	**629 058**	**117,7%**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 072 860)	(538 434)	(534 426)	(99,3%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	**8.4**	**(978 228)**	**(1 072 860)**	**94 632**	**8,8%**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776.875 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 147 agences, 188 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2021 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	**153 750 439**	**768 752**	**98,95%**
L'État Tunisien	111 160 004	555 800	71,54%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,85%
Personnes Morales Privées	11 290 569	56 453	7,27%
Rachat de la Banque de ses Titres	679 987	3 400	0,44%
Personnes Physiques	12 211 418	61 057	7,86%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	**1 624 561**	**8 123**	**1,05%**
Personnes Morales	1 516 981	7 585	0,98%
Personnes Physiques	107 580	538	0,07%
TOTAL	**155 375 000**	**776 875**	**100,00%**

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2021 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés en produits par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement ; Leur montant s'élève au 31/12/2021 à 167 283 mD.

3.1.5- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2021-01 du 11 janvier 2021 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2020, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été déterminée conformément à l'ajustement de la méthode de calcul de la provision collective au titre de l'exercice 2021 communiqués par la BCT le 11/02/2022.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;

- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres côtés ;
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers ;
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.
- La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelé selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à le circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
-Mobilier et Matériel de bureau	10%
	15%
	20%*
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
-Matériel informatique	15%
	33%*
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%
-Le droit au bail	5%
-Mob-bureau hors exploitation	10%
-Immeubles hors exploitation	2%
-Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mdt présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application du § 41 la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de Cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

4.2 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2021.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 219 499 millions de dinars dont 63 984 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.3- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2021 est de 23 052 mdt.

5. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 532.828 mDT au 31/12/2021 contre 292.205 mDT au 31/12/2020, soit une augmentation de 240.623 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
CAISSE	**78 510**	**73 298**	**5 212**	**7,1%**
Caisse en Dinars	68 856	65 365	3 491	5,3%
Caisse en devise	9 654	7 933	1 721	21,7%
BCT	**453 916**	**218 256**	**235 660**	**108,0%**
BCT en Dinars	7 156	35 294	(28 138)	(79,7%)
BCT en devise	396 760	182 962	213 798	116,9 %
Facilité de dépôt	50 000	-	50 000	-
CCP	**398**	**647**	**(249)**	**(38,5%)**
TGT	**4**	**4**	**-**	**-**
Total	**532 828**	**292 205**	**240 623**	**82,3%**

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 100% pour l'année 2021 et l'année 2020. La STB affiche ces ratios :

Libellé	Seuil régl.	2021	Seuil régl.	2020
Ratio de liquidité	**100%**	**107,64%**	100%	102,52%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les avoirs auprès des établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2020	Dotations	Reprises	Reclass	2021
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT dinars)	7 838	-	1 042		**6 796**
Total	**7 838**	**-**	**1 042**	**-**	**6 796**

5.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 571.397 mDT au 31/12/2021 contre 363.032 mDT au 31/12/2020.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	**43 061**	**70 331**	**(27 270)**	**(38,8%)**
Comptes courants des banques résidentes	2	2	-	-
Comptes courants des banques non résidentes	43 058	70 328	(27 270)	(38,8%)
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	1	-	-
Prêts aux établissements financiers	**423 044**	**144 678**	**278 366**	**192,4%**
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	322 000	70 000	252 000	360,0%
Prêts hors marché en Dinars	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en Devises	101 044	74 678	26 366	35,3%
Provisions sur prêts interbancaires	**(1 616)**	**-**	**(1 616)**	**-**
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	**106 804**	**147 910**	**(41 106)**	**(1)**
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	50 582	59 657	(9 075)	(15,2%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	56 222	88 253	(32 031)	(36,3%)
Créances rattachés	**104**	**114**	**(10)**	**(8,8%)**
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	86	28	58	207,1%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	18	86	(68)	(79,1%)
Total	**571 397**	**363 032**	**208 364**	**57,4%**

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			**-**	**-**
Eligibles au refinancement de la BCT	-	-	-	-
Non éligibles aux refinancements de la BCT	571 293	362 918	208 375	57,4%
Total	**571 293**	**362 918**	**208 375**	**57,4%**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			**-**	**-**
Matérialisés par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	571 293	362 918	208 375	57,4%
Total	**571 293**	**362 918**	**208 375**	**57,4%**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2021 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	**43 061**	**-**	**-**	**-**	**43 061**
comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	**2**
comptes courants des banques non résidentes	43 058	-	-	-	**43 058**
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	**1**
Prêts aux établissements bancaires	**423 044**	**-**	**-**	**-**	**423 044**
Prêts sur le marché monétaire en dinars	322 000	-	-	-	**322 000**
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	**-**
Prêts sur le marché monétaire en devises	101 044	-	-	-	**101 044**
Provisions sur prêts interbancaires	**(1 616)**	**-**	**-**	**-**	**(1 616)**
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	**531**	**1 500**	**48 551**	**-**	**50 582**
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	**56 222**	**-**	**-**	**-**	**56 222**
Total	**521 242**	**1 500**	**48 551**	**-**	**571 293**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et autres :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Créances sur les établissements bancaires	**-**	**-**	**-**	**43 061**	**43 061**
comptes courants des banques résidentes	-	-	-	2	**2**
comptes courants des banques non résidentes	-	-	-	43 058	**43 058**
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	-	-	-	1	**1**
Prêts aux établissements bancaires	**-**	**16 410**	**-**	**406 634**	**423 044**
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	322 000	**322 000**
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	**-**
Prêts sur le marché monétaire en devises	-	16 410	-	84 634	**101 044**
Provisions sur prêts interbancaires	**(1 616)**	**-**	**-**	**-**	**(1 616)**
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	**-**	**-**	**-**	**50 582**	**50 582**
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	**-**	**-**	**-**	**56 222**	**56 222**
Total	**(1 616)**	**16 410**	**-**	**556 499**	**571 293**

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les créances sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2020	Dotations	Reprises	Reclass	2021
Provisions pour risques divers (Créances sur les établissements bancaires)	26 935		3 548	-	**23 387**
Total	**26 935**	**-**	**3 548**	**-**	**23 387**

5.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2021 et 2020 se présente comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Comptes courants débiteurs	994 143	982 396	11 747	1,2%
Crédits sur ressources spéciales	148 853	112 387	36 466	32,4%
Les créances prises en charge par l'État	13 711	17 981	(4 270)	(23,7%)
Bonification prise en charge par l'État	4 230	6 177	(1 947)	(31,5%)
Comptes courants associés	89 770	91 827	(2 057)	(2,2%)
Autres concours à la clientèle	10 205 578	9 674 485	531 093	5,5%
Créances à abandonner	3 562	3 562	-	-

Créances rattachées	94 678	97 220	(2 542)	(2,6%)
Total brut	**11 554 525**	**10 986 035**	**568 490**	**0**
Provisions	**(1 139 962)**	**(1 151 452)**	**11 490**	**0**
Provisions sur comptes courants	(150 255)	(158 045)	7 790	4,9%
Provisions sur ressources spéciales	(34 441)	(26 993)	(7 448)	(27,6%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(770 536)	(786 605)	16 069	2,0%
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(47 533)	1 981	4,2%
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(138 723)	(131 821)	(6 902)	(5,2%)
Agios réservés	**(646 251)**	**(710 993)**	**64 742**	**0**
Agios réservés sur comptes courants	(47 463)	(56 336)	8 873	15,8%
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(547 322)	(605 268)	57 946	9,6%
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 656)	77	0,2%
Agios réservés sur ressources spéciales	-	-	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 107)	(3 107)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(13 780)	(11 626)	(2 154)	(18,5%)
Produits perçus d'avance	**(37 174)**	**(43 191)**	**6 017**	**0**
Total Net en Mdt	**9 731 138**	**9 080 399**	**650 739**	**0**

L'encours brut des créances sur la clientèle hors créances rattachées est ventilé selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et autres :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
- C/C Débiteurs	710	-	-	993 433	**994 143**
- C/ Ressources spéciales	-	-	-	148 853	**148 853**
- Comptes courants associés	1 162	-	-	88 608	**89 770**
- Autres concours à la clientèle	34 796	-	-	10 170 782	**10 205 578**
- Créances à abandonner	-	-	-	3 562	**3 562**
- Créances rattachées	560	-	-	94 118	**94 678**
TOTAL BRUT	**37 228**	**-**	**-**	**11 499 356**	**11 536 584**

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2021 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	994 143	(115 338)	(34 917)	(47 463)	-	**796 425**
C/ Ressources spéciales	148 853	(30 334)	(4 108)	-	-	**114 411**
Comptes courants associés	89 770	(32 153)	(13 400)	(34 579)	-	**9 638**
Autres conc. à la clientèle	10 223 519	(422 165)	(348 370)	(547 322)	(37 174)	**8 868 488**
Créances à abandonner	3 562	(455)	-	(3 107)	-	**-**
Créances rattachées	94 678	-	-	(13 780)	-	**80 898**
Total	**11 554 525**	**(600 445)**	**(400 795)**	**(646 251)**	**(37 174)**	**9 869 861**
Provisions collectives	-	-	-	-	-	**(138 723)**
Encours net	**-**					**9 731 138**

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
C/C Débiteurs	994 143	-	-	-	**994 143**
Autres concours à la clientèle	2 195 062	1 959 501	3 509 044	1 122 291	**8 785 898**
Crédits sur ressources spéciales	2 914	10 426	63 960	34 969	**112 269**
Total 2021	**3 192 119**	**1 969 927**	**3 573 004**	**1 157 260**	**9 892 310**

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Agios réservés sur C/C	(47 463)	(56 336)	8 873	15,8%
Agios réservés sur Avals et Cautions	(3 468)	(3 171)	(297)	(9,4%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(148 083)	(163 228)	15 145	9,3%
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(227 040)	(242 093)	15 053	6,2%
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(1 448)	(1 737)	289	16,6%
Agios réservés sur C/C Associés	(34 579)	(34 656)	77	0,2%
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(167 283)	(195 039)	27 756	14,2%
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 107)	(3 107)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(13 780)	(11 626)	(2 154)	(18,5%)
Sous Total	**(646 251)**	**(710 993)**	**64 742**	**9,1%**
Agios réservés sur créances prises en charge par l'État	(2 519)	(3 358)	839	25,0%
Total	**(648 770)**	**(714 351)**	**65 581**	**9,2%**

Les intérêts de retard réservés sur créances contentieuses sont calculés et comptabilisés automatiquement par le système ils s'élèvent au 31/12/2021 à 167.283 mille dinars.

Libellé	2020	Dotations	Reprises	Reclass	2021
Provisions sur comptes courants	(158 045)	(28 319)	33 024	3 085	(150 255)
Provisions sur ressources spéciales	(26 993)	(7 398)	2 061	(2 111)	(34 441)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(786 605)	(129 167)	147 219	(1 983)	(770 536)
Provisions sur comptes courants associés	(47 533)	-	1 981	-	(45 552)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(131 821)	(6 901)	-	(1)	(138 723)
Total	(1 151 452)	(171 785)	184 285	(1 010)	**(1 139 962)**

Libellé	2020	Dotations	Reprises	Reclass	2021
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(568 639)	(129 500)	98 925	(1 231)	(600 445)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(450 992)	(35 386)	85 360	224	(400 794)
Provisions collectives	(131 821)	(6 901)	-	(1)	(138 723)
Total	(1 151 452)	(171 787)	184 285	(1 008)	**(1 139 962)**

+

- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Créances éligibles au refinancement	942 549	2 012 863	(1 070 314)	(53,2%)
Créances non éligibles au refinancement	10 574 802	8 929 981	1 644 821	18,4%
Total	**11 517 351**	**10 942 844**	574 507	5,3%

5.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI….).

5.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 50.198 mille dinars au titre de l'exercice 2021, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2021 à 400.794 mille dinars.

5.3.3 – Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2021-01 du 11 janvier 2021 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2021, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été déterminée conformément à l'ajustement de la méthode de calcul de la provision collective communiqué par la BCT le 11/02/2022

5.3.4– Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 13.711 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 630.908 mDT au 31/12/2021 contre 456.174 mDT au 31/12/2020. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2020	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2021
I- Titres de placement	**447 779**	**499 953**	**(320 930)**	**-**	**626 801**
1.1 Titres émis par l'Etat et les organismes publics	**447 779**	**499 953**	**(320 930)**	**-**	**626 801**
Valeurs brutes	446 099	488 607	(304 650)		**630 055**
Créances et dettes rattachées	29 474	11 346	-	-	**40 820**
Décote	(27 794)	-	(16 280)	-	**(44 074)**
II- Titres de transactions	8 395	-	(4 288)	-	**4 107**

2.1 Titres de transaction à revenu fixe	8 395	-	(4 288)	-	**4 107**
Bons du trésor	9 033	-	(4 625)	-	**4 408**
Créances et dettes rattachées	(638)	-	337	-	**(301)**
Total net	456 174	499 953	(325 218)	-	**630 908**

5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 1.258.378 mDT au 31/12/2021 contre 1.193.808 mDT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
BTA d'investissement	798 100	798 100	-	-
Décote/primes sur BTA d'investissement	(17 467)	(21 260)	3 793	17,8%
Créances rattachées	25 527	29 521	(3 994)	(13,5%)
Total BTA d'investissement	**806 160**	**806 361**	**(201)**	**(0,0%)**
Emprunts obligataires	103 696	39 896	63 800	159,9%
Emprunt national	-	14 000	(14 000)	(100,0%)
Provisions Emprunts obligataires	(2 650)	(2 650)	-	-
Créances rattachées	2 688	1 633	1 055	64,6%
	-	-	-	-
Total autres titres d'investissement	**103 734**	**52 879**	**50 855**	**96,2%**
Fonds gérés SICAR	96 235	85 811	10 424	12,1%
Provisions Fonds gérés	(57 401)	(56 384)	(1 017)	(1,8%)
Total Fonds gérés	**38 834**	**29 427**	**9 407**	**32,0%**
parts dans les fonds commun de placement	**49 146**	**39 146**	**10 000**	**25,5%**
Provisions sur parts dans les FCP	**(996)**	**(1 855)**	**859**	**46,3%**
Total FCP	**48 150**	**37 291**	**10 859**	**29,1%**
Parts dans les entreprises liées	195 179	193 178	2 001	1,0%
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	41 591	41 591	-	-
Titres de participations	151 556	152 050	(494)	(0,3%)
Participations en rétrocession	18 416	18 777	(361)	(1,9%)
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(144 940)	(137 444)	(7 496)	(5,5%)
Créances et dettes rattachées	(332)	(332)	-	-
Total Titres de participation	**261 500**	**267 850**	**(6 350)**	**(2,4%)**
Total général	**1 258 378**	**1 193 808**	**64 570**	**5,4%**

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2020	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	2021
BTA d'investissement	798 100	36 600	(36 600)	-	798 100
Emprunts obligataires	39 896	76 000	(12 200)	-	103 696
Emprunt national	14 000	-	(14 000)	-	-
Fonds gérés SICAR	85 811	10 000	-	424	96 235
Fonds commun de placement	39 146	10 000	-	-	49 146
Titres de participation	152 050	-	(494)	-	151 556
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	41 591	-	-	-	41 591

Parts dans les entreprises liées	193 179	2 000	-	-	195 179
Société en liquidation	30	-	-	-	30
Participation en rétrocession	18 777	-	(361)	-	18 416
Total en mDT	**1 382 580**	**134 600**	**(63 655)**	**424**	**1 453 949**

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2021 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Titres non cotés	595 584	539 527	56 057	10,4%
Titres cotés	58 961	43 647	15 314	35,1%
Titres OPCVM	1 305	1 305	-	-
Valeur Brute en mDT	**655 850**	**584 479**	**71 371**	**12,2%**

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2021 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,93%	36 462	0	36 462
STB SICAR	81,99%	16 205	0	16 205
STB INVEST	92,00%	36 986	0	36 986
STB-FINANCE	61,34%	4 749	0	4 749
BFT	78,18%	3 535	3 535	0
TF Bank	49,50%	35 540	18 656	16 884
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,76%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,94%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,21%	3 221	0	3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,28%	2 100	2 488	-388
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71%	7 461	4 753	2 708
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	0	2 000
ACTIVHOTELS	97,57%	28 084	7 313	20 771

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Dénomination sociale	Sièges sociaux	Capitaux propres	Résultat 2021
Secteur financier		***138 554***	***7 296***
STB INVEST	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	55 600	1 512
STRC	Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis	46 506	5 316
STB FINANCE	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	8 088	956
STB SICAR	Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	24 987	203
STB MANAGER	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	3 373	(691)
Secteur du Bâtiment		***4 352***	***(1 155)***
L'IMMOB.DE L'AVENUE "IA"	31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	4 352	(1 155)
Secteur Touristique		***5 113***	***(1 380)***
ED-DKHILA	25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	5 113	(1 380)
Secteur des Services		***25 540***	***9 770***
GEVE	C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	2 128	7 510
SOCIETE ACTIVHOTELS	C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis	19 762	1 527
STB MOYENS GENERAUX	1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	320	18

STB SECURITE ET GARDIENNAGE	1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	43	(4)
MGERT - Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie	I32 bis Rue DE LA CHIMIE, Sidi Rezig	3 287	719

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur brute totale de 96 238 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 57 400 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Remboursements Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. directes	Titres SICAV	Solde 2021
FG STB 1	8 000	-1 135	2 127	2 216	2 094	94	4 738
FG STB 2	8 000	1 387	4 331	4 402	299	176	5 056
FG STB 3	5 000	897	2 077	2 537	1 000	52	3 820
FG STB 4	6 500	1 167	2 008	5 772	120	635	5 659
FG STB 5	6 824	1 481	2 633	5 047	533	287	5 672
FG STB 6	2 707	169	1 085	1 326	80	1 152	1 791
FG STB 7	800	64	140	265	390	68	724
FG STB 8	6 752	3 173	3 852	2 720	3 032	1 629	6 073
FG STB 9	4 800	273	519	3 931	-	494 351	4 554
FG STB 10	8 748	165	186	8 523	-	226	8 727
FG STB 11	6 000	484	0	4 826	1 158	1 269	6 484
FG STB 12	9 898	1 128	0	6 021	1 526	972	11 026
FG ID 1	2 000	863	1 630	1 289	-	41	1 233
FG ID 2	2 000	219	957	1 639	-	55	1 262
FG ID 3	5 436	1 155	2 839	3 684	140	92	3 752
FG ID 4	360	26	28	335	-	30	358
FG ID 5	1 133	247	173	967	-	258	1 207
FG ID 6	4 000	498	1 023	3 366	-	1 014	3 475
FG STB 14	10 000	332	0	6 283	-	3 942	10 332
FG STB 15	10 000	295	0	7 398	-	2 897	10 295
Total	**108 958**	**12 888**	**25 608**	**72 547**	**10 372**	**509 240**	**96 238**

Au 31 Décembre 2021, la situation des emplois sur les Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	2021	2020	Variation	%
Comptes courants des banques résidentes	16	201	(185)	(92,0%)
Actions (placement)	2 596	3 220	(624)	(19,4%)
Parts dans les OPCVM	15 381	12 838	2 543	19,8%
Autres titres de participation	2 579	2 579	-	-
Participations en rétrocession	82 917	75 299	7 618	10,1%
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	723	-	-
Débiteurs divers	252	88	164	186,4%
Provisions sur participations en rétrocession	(59 192)	(59 006)	(186)	(0,3%)
Avoirs en comptes des établissements bancaires en dinars	(15)	(14)	(1)	(7,1%)
Créditeurs divers	(6 423)	(6 501)	78	1,2%
Total	**38 834**	**29 427**	**9 407**	**32,0%**

5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 124.928 mDT au 31/12/2021. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit

Libellé	Valeur Brute 2020	Acquisition/ Cession 2021	ajustement valeur brute /ex antérieurs	Valeur Brute 2021	Amort 2020	Dotation / Prov. 2021	ajustement amortissements/ex antérieurs	Amort 2021	Valeur Nette 2021
Immobilisations Incorporelles	**30 120**	**3 431**	**1 283**	**34 834**	**(25 170)**	**(4 099)**	**531**	**(28 738)**	**6 096**
Logiciel informatique	30 063	3 431	1283	34 777	(25 170)	(4 099)	531	(28 738)	6 039
Droit au bail	57	-	0	57	-	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	**284 757**	**8 054**	**(2 214)**	**290 597**	**(163 124)**	**(9 424)**	**783**	**(171 765)**	**118 832**
Terrains	26 828	(2)	12018	38 844	-	-	-	-	38 844
Constructions	75 056	14	-2043	73 027	(37 287)	(1 487)	928	(37 844)	35 183
Mobilier de bureaux	6 997	1 947	17	8 961	(6 268)	(571)	(130)	(6 969)	1 992
Matériel de transport	2 217	934	0	3 151	(1 014)	(79)	(240)	(1 335)	1 816
Matériel informatique	47 715	2 277	-196	49 795	(44 776)	(3 017)	(1 199)	(48 992)	803
Matériel de communication	3 261	7	-1207	2 061	(2 620)	(113)	1 422	(1 310)	751
Matériel de bureaux	18 663	10	-648	18 025	(16 816)	(514)	157	(17 173)	852
Matériel de sécurité	5 547	571	-41	6 077	(3 364)	(298)	26	(3 636)	2 441
Matériel de climatisation	5 823	-	265	6 088	(5 382)	(123)	(1)	(5 506)	582
Agencements, amén. et instal.	51 921	2 374	949	55 244	(32 591)	(2 688)	(1 253)	(38 381)	16 863
Mob- bureau hors expl	33	-	0	33	(31)	-	-	(31)	2
Mat-outil hors exploit	394	9	0	403	(348)	(10)	-	(359)	44
Immeubles hors exploit	39 643	(87)	-11 328	28 229	(12 627)	(524)	1 073	(10 229)	18 000
Imm. En attente affectation	659	-	0	659	-	-	-	-	659
TOTAL	**314 877**	**11 485**	**(931)**	**325 431**	**(188 294)**	**(13 523)**	**1 314**	**(200 503)**	**124 928**

5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2021, les autres postes d'actif totalisent 656.179 mDT contre 737.235 mDT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Prêts et avances au personnel	169 447	156 554	12 893	8,2%
Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	-	-
État, impôt et taxes	77 171	76 602	569	0,7%
Stocks divers	3 274	3 172	102	3,2%
Différence de change à la charge de l'état	39	238	(199)	(83,6%)
Écart de conversion Actif (2)	-	23 527	(23 527)	(100,0%)
Siège, succursales et agences Actif	31 921	13	31 908	245446,2%
comptes de régularisation active	163 238	120 983	42 255	34,9%
Valeurs présentées à la compensation	60 663	139 844	(79 181)	(56,6%)
Effets financiers en recette	107	107	-	-
Débits à régulariser	812	1 248	(436)	(34,9%)
Charges payées d'avance	1 026	837	189	22,6%
Produits à recevoir	(281)	1 078	(1 359)	(126,1%)
Créances cédées	2 361	2 930	(569)	(19,4%)
Différence PF encaissement exigible après encaissement (1)	18 071	20 470	(2 399)	(11,7%)
Autres comptes d'actif	125 183	186 485	(61 302)	(32,9%)
TOTAL	**656 179**	**737 235**	**(81 056)**	**(11,0%)**

(1) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 18 071 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	2021	2020	Variation	%
Valeur à l'encaissement	173 020	137 584	35 436	25,8%
Valeurs exigibles après encaissement	(154 949)	(117 114)	(37 835)	(32,3%)
Total	**18 071**	**20 470**	**(2 399)**	**(12%)**

(2) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	Provision 2020	Dotation 2021	Reprises 2021	Provision 2021
Prêts au personnel	(1 732)	-	-	**(1 732)**
État, impôt et taxes	(829)	-	-	**(829)**
Stock divers	(28)	-	-	**(28)**
Écart de conversion	(12 105)	-	-	**(12 105)**
Comptes de régularisation active	(8 133)	-	-	**(8 133)**
Valeurs présentées à la compensation	(84)	(72)	-	**(156)**
Effets financiers en recette	(111)	-	-	**(111)**
Débits à régulariser	(1 251)	-	182	**(1 069)**
Charges payées d'avance	(134)	-	-	**(134)**
Créances cédées	(2 137)	-	-	**(2 137)**
Différence PF encaissement exigible après encaissement	(471)	-	-	**(471)**
Litiges	(53 774)	(9 473)	3 264	**(59 983)**
Autres	(10 969)	(261)	-	**(11 230)**
Total	**(91 758)**	**(9 806)**	**3 446**	**(98 118)**

5.8 – Banque central et CCP

Au 31/12/2021 ce poste totalise 1.461.625mDT contre 1.233.106mDT au 31/12/2020. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Appel d'offre	1 427 000	1 045 000	382 000	36,6%
Facilité de prêt	-	92 000	(92 000)	(100,0%)
Utilisations auprès de la BCT	33 278	95 413	(62 135)	(65,1%)
Dettes rattachées	1 347	693	654	94,4%
TOTAL	**1 461 625**	**1 233 106**	**228 519**	**18,5%**

5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2021 ce poste totalise 545.024 mDT contre 358.105 mDT au 31/12/2020. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Comptes à vue des établissements bancaires	**49 479**	**10 557**	**38 922**	**368,7%**
- Banques de dépôts	1	1	-	-
- Banques non résidentes	49 478	10 556	38 922	368,7%
Emprunts auprès des établissements bancaires	**470 167**	**317 088**	**153 079**	**48,3%**
- Emprunts en dinars	209 000	35 000	174 000	497,1%
- Emprunts en devises	261 167	282 088	(20 921)	(7,4%)
Avoir en compte des établissements financiers	**23 346**	**28 220**	**(4 874)**	**(17,3%)**
Dettes rattachées	**2 032**	**2 240**	**(208)**	**(9,3%)**
Total	**545 024**	**358 105**	**186 919**	**52,2%**

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires

Description	2021	2020	Variation	%
Matérialisés par des titres	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres	545 024	358 105	186 919	52,2%
Total	**545 024**	**358 105**	**186 919**	**52,2%**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2021 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	**49 479**	**-**	**-**	**-**	**49 479**
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non résidentes	49 478	-	-	-	49 478
Emprunts auprès des établissements bancaires	**381 594**	**88 573**	**-**	**-**	**470 167**
- Emprunts en dinars	209 000	-	-	-	209 000
- Emprunts en devises	172 594	88 573	-	-	261 167
Avoir en compte des établissements financiers	**23 346**	**-**	**-**	**-**	**23 346**
Dettes rattachées	**2 032**	**-**	**-**	**-**	**2 032**
Total	**456 451**	**88 573**	**-**	**-**	**545 024**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la nature de la relation au 31/12/2021 se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	**-**	**-**	**-**	**49 479**	**49 479**
- Banques de dépôts	-	-	-	1	1
- Banques non résidentes	-	-	-	49 478	49 478
Emprunts auprès des établissements bancaires	**-**	**-**	**-**	**470 167**	**470 167**
- Emprunts en dinars	-	-	-	209 000	209 000
- Emprunts en devises	-	-	-	261 167	261 167
Avoir en compte des établissements financiers	**-**	**-**	**-**	**23 346**	**23 346**
Dettes rattachées	**-**	**-**	**-**	**2 032**	**2 032**
Total	**-**	**-**	**-**	**545 024**	**545 024**

5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 9.047.593 mDT au 31/12/2021 contre 8.442.133 mDT au 31/12/2020. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Dépôts à vue	2 616 904	2 352 223	264 681	11,3%
Dépôts épargne	3 585 871	3 347 891	237 980	7,1%
Compte à terme	608 453	610 879	(2 426)	(0,4%)
Comptes en dinars convertibles	108 603	94 038	14 565	15,5%
Dépôts en devises	841 117	682 247	158 870	23,3%
Placements en devises	266 122	230 989	35 133	15,2%
Bons de caisse	586 999	561 385	25 614	4,6%
Autres sommes dues à la clientèle	184 331	279 620	(95 289)	(34,1%)
Dettes rattachées	(12 807)	(4 639)	(8 168)	(176,1%)
Certificats de dépôts	262 000	287 500	(25 500)	(8,9%)
Total	**9 047 593**	**8 442 133**	**605 460**	**7,2%**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	**3 685 283**	**147 349**	**114**	**-**	**3 832 746**
Dépôts à vue dinars	2 616 904	-	-	-	2 616 904
Comptes en dinars convertibles	108 603	-	-	-	108 603
Comptes en devises	841 117	-	-	-	841 117
Placement en devises	118 659	147 349	114	-	266 122
Dépôts épargne	**3 585 870**	**-**	**-**	**-**	**3 585 870**
Comptes spéciaux d'épargne	3 541 788	-	-	-	3 541 788
Autres comptes d'épargne	44 082	-	-	-	44 082
Dépôts à terme	**652 186**	**599 510**	**205 757**	**-**	**1 457 453**
Compte à terme	268 192	250 597	89 664	-	608 453
Bons de caisse	193 494	280 413	113 093	-	587 000
Certificats de dépôts	190 500	68 500	3 000	-	262 000
Autres sommes dues à la clientèle	**184 331**	**-**	**-**	**-**	**184 331**
Total	**8 107 670**	**746 859**	**205 871**	**-**	**9 060 400**

La ventilation des dépôts et avoirs des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation au 31/12/2021 se détaille comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue dinars	15 523	-	-	2 709 984	**2 725 507**
Comptes en devises	-	3 542	-	837 575	**841 117**
Placement en devises	-	-	-	266 122	**266 122**
Dépôts épargne	-	-	-	3 585 871	**3 585 871**
Compte à terme	27 000	10 400	-	571 053	**608 453**
Bons de caisse	-	-	-	586 999	**586 999**
Certificats de dépôts	7 500	5 000	-	249 500	**262 000**
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	184 331	**184 331**
Total	**50 023**	**18 942**	**-**	**8 991 435**	**9 060 400**

5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 495.760 mDT au 31/12/2021 contre 363.134 mDT au 31/12/2020 et se réparti comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	**257 450**	205 129	52 321	25,5%
Ressources spéciales	**220 564**	149 719	70 845	47,3%
Ressources budgétaires	78 404	63 884	14 520	22,7%
Ressources extérieures	142 160	85 835	56 325	65,6%
Intérêts sur emprunts obligataires	**22 740**	13 112	9 628	73,4%
Intérêts à payer sur ressources extérieures	**1 908**	1 121	787	70,2%
Dettes rattachées	**388**	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	**(7 290)**	(6 335)	(955)	(15,1%)
Total	**495 760**	**363 134**	132 626	36,5%

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fond national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2021 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	14 525	22 639	207 138	13 148	257 450

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2021 comme suit :

Description	Solde 2020	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2021
Emprunt long terme	172 066	81 284	(33 063)	-	**220 287**
Emprunt court terme	33 063	4 100	-	-	**37 163**
Total	**205 129**	**85 384**	**(33 063)**	**-**	**257 450**

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2021 comme suit :

Description	≤3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	2 359	8 907	60 098	70 796	**142 160**
Ressources budgétaires	-	5 226	26 692	46 486	**78 404**

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2021 comme suit :

Description	Solde 2020	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2021
Ressources long terme	136 294	79 503	(11 725)	-		**204 072**
Ressources court terme	13 425	3 067	-	-		**16 492**
Total ressources avant couverture	**149 719**	**82 570**	**(11 725)**	**-**	**-**	**220 564**
Couverture sur Ressources en devises	**(6 335)**	**-**	**(955)**	**-**		**(7 290)**
Total ressources	**143 384**	**82 570**	**(12 680)**	**-**	**-**	**213 274**

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts obligataires & privés	13 815	-	-	243 635	**257 450**
Ressources spéciales	-	-	-	220 564	**220 564**
Ressources budgétaires	-	-	-	78 404	**78 404**
Ressources extérieures	-	-	-	142 160	**142 160**
Intérêts sur emprunts obligataires	1 594	-	-	21 146	**22 740**
Intérêts à payer sur ressources extérieures	-	-	-	1 908	**1 908**
Dettes rattachées	-	-	-	388	**388**
Écart de conversion sur emprunt	-	-	-	(7 290)	**(7 290)**
Total	**15 409**	**-**	**-**	**480 351**	**495 760**

5.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 740.419 mDT au 31/12/2021 contre 752.834 mDT au 31/12/2020 :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)	284 185	256 556	27 629	10,8%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	130 242	120 723	9 519	7,9%
Effets financiers non échus (3)	21 964	22 436	(472)	(2,1%)
Agios réservés pris en charge par l'État	2 519	3 358	(839)	(25,0%)
Charges à payer	61 852	54 438	7 414	13,6%
Créditeurs divers	2 213	2 363	(150)	(6,3%)
Suspens à régulariser	5 915	5 915	-	-
Siège, succursales et agences	3 974	9 349	(5 375)	(57,5%)
Comptes de régularisation-Passif	54 551	112 799	(58 248)	(51,6%)
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	154 690	147 647	7 043	4,8%
Écart de conversion	2 123	-	2 123	-
Autres crédits	501	501	-	-
Crédits à régulariser	1 975	3 033	(1 058)	(34,9%)
Intérêts à recouvrir sur ressources spéciales	13 715	13 716	(1)	(0,0%)
Total en mDT	**740 419**	**752 834**	**(12 415)**	**(1,6%)**

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2021 s'élèvent à 284.185 mDT contre 256.556 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2020	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 2021
Prov sur E/S	60 041	(1 208)	5 876	417	**65 126**
Prov pour départ à la retraite	50 671	(5 473)	24 226	-	**69 423**
Prov pour risques divers	145 844	(8 036)	11 827	-	**149 636**
Total	**256 556**	**(14 717)**	**41 929**	**417**	**284 185**

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2021	2020	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer	91 997	83 575	8 422	
TVA	4 283	4 348	(65)	(1,5%)
Retenues à la source	17 095	18 041	(946)	(5,2%)
Fonds de péréquation de change	11 975	10 144	1 831	18,1%
Contribution sociale de solidarité	105	82	23	28,0%
Autres	4 787	4 533	254	5,6%
Total	**130 242**	**120 723**	**9 519**	**7,9%**

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2021	2020	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 432	1 357	75	5,5%
Effets financiers court terme non échus	-	-	-	-
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 531	4 482	49	1,1%
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	547	-	-
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	3 683	1 668	2 015	120,8%
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	11 771	14 382	(2 611)	(18,2%)
Total	**21 964**	**22 436**	**(472)**	**(2,1%)**

5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776.875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT). En application du §41 de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation soit 461 mDT en 2021 a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de l'utilisation des biens réévalués, une autre partie soit 763 dt correspondant au transfert intégral de l'écart de réévaluation des biens cédés, soit un montant global transféré de 462 mdt.

Libellé	Solde 2020	Affectation du résultat 2020	Cession actions propres	Augmentation du Capital	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde 2021
Capital social	776 875	-	-	-	-	-	-	776 875
Dotation de l'État	117 000	-	-	-	-	-	-	117 000
Primes liées au capital	142 663	-	-	-	-	-	-	142 663
Réserves légales	12 430	-	-	-	-	-	-	12 430
Réserves statutaires	49 479	-	-	-	-	-	-	49 479
Réserves à régime spécial	196 906	-	-	-	-	-	-	196 906
Réserves pour réinvestissements exonérés	9 974	-	-	-	-	-	-	9 974
Réserves pour fonds social	10 037	-	-	-	-	-	(258)	9 779
Réserves pour risques bancaires	45 028	-	-	-	-	-	-	45 028

Actions propres	(5 509)	-	-	-	-	-	-	(5 509)
Autres capitaux propres (2)	22 776	-	-	-	-	-	(462)	22 314
Résultats reportés	(349 693)	72 159	-	-	-	-	462	(277 072)
Résultat net de l'exercice	72 159	(72 159)	-	-	-	115 468	-	115 468
Total	**1 100 125**	**-**	**-**	**-**	**-**	**115 468**	**(258)**	**1 215 335**

Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.

Nombre Total d'actions ordinaires	155 375 000
Nombre d'actions propres	679 987
Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.	0,44%

5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117.000 mDT assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

5.13.2– Bénéfice par action

Libellé	2021	2020	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en DT)	**115 467 528**	72 159 067	43 308 461	60,0%
Nombre d'actions ordinaires	**155 375 000**	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions propres	**679 987**	679 987	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	**155 375 000**	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	**154 695 013**	154 695 013	-	0,0%
Nombre d'actions moyen pondéré	**155 375 000**	155 375 000	-	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres	**505 335**	315 799	189 536	60,0%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	**0,746**	**0,466**	**0**	**37,5%**

6 - NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2021 des éléments suivants :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 027 143	981 930	45 213	4,6%
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	434 151	440 711	(6 560)	(1,5%)
Total cautions, avals et autres garanties données	**1 461 294**	**1 422 641**	**38 653**	**2,7%**
Crédits documentaires et acceptations import	424 259	418 805	5 454	1,3%
Crédits documentaires et acceptations export	64 433	20 128	44 305	220,1%
Total crédits documentaires	**488 692**	**438 933**	**49 759**	**11,3%**
Total passifs éventuels	**1 949 986**	**1 861 574**	**88 412**	**4,7%**

Ventilation des engagements par nature de relation

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Contre garanties	-	-	-	-	-
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	-	-	-	-	-
b- En faveur de la clientèle	**-**	**-**	**-**	**1 027 143**	**1 027 143**
Caution et avals d'ordre de la clientèle	-	-	-	1 027 143	**1 027 143**

Débiteurs par lettres de garanties	-	-	-	-	-
Débiteurs par obligations cautionnées	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions fiscales	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions sur marchés publics	-	-	-	-	-
Avals billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	-	-	-	-	-
c- En faveur de l'État	**-**	**-**	**-**	**434 151**	**434 151**
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	-	-	-	434 151	**434 151**
Cautions, avals et autres garanties données	**-**	**-**	**-**	**1 461 294**	**1 461 294**

Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 488.692 mDT au 31/12/2021 contre 438.933 mDT au 31/12/2020. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accréditifs export devises	-	-	-	64 433	**64 433**
Débiteurs par accréditifs import devises	-	-	-	424 259	**424 259**
Total	**-**	**-**	**-**	**488 692**	**488 692**

6.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2021 à 115.693 mDT contre 84.104 mDT au 31 décembre 2020.

Libellé	2021	2020	Variation	%
Engagements de financement	115 592	84 003	31 589	37,6%
Engagements sur titres	101	101	-	-
Total	**115 693**	**84 104**	**31 589**	**37,6%**

6.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2021 à 2.251.533 mDT contre 2.052.947 mDT au 31 décembre 2020 :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	434 151	440 711	(6 560)	(1,5%)
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	43 669	38 965	4 704	12,1%
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	1 177 962	964 129	213 833	22,2%
Garanties reçues de la clientèle	595 751	609 142	(13 391)	(2,2%)
Total	**2 251 533**	**2 052 947**	**198 586**	**9,7%**

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

7 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 829.417 mDT contre à 827.222 mDT au 31 Décembre 2020 et s'analysent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	**18 771**	**19 788**	**(1 017)**	**(5,1%)**
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	8 365	9 658	(1 293)	(13,4%)
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	10 406	10 130	276	2,7%
Intérêts sur créances sur la clientèle	**786 508**	**784 412**	**2 096**	**0,3%**
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	98 367	108 687	(10 320)	(9,5%)
Intérêts sur crédit à la clientèle	688 141	675 725	12 416	1,8%
Revenus assimilés	**24 138**	**23 022**	**1 116**	**4,8%**
Total	**829 417**	**827 222**	**2 195**	**0,3%**

7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2021 à 132.236 mDT contre 118.132 mDT au 31 Décembre 2020 et s'analyse comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	64 022	59 212	4 810	8,1%
Opérations sur titres	1 065	513	552	107,6%
Opérations de change	10 087	9 598	489	5,1%
Opérations de commerce extérieur	5 652	3 407	2 245	65,9%
Coffre-fort	42	32	10	31,3%
Études	21 606	21 831	(225)	(1,0%)
Autres	29 762	23 539	6 223	26,4%
Total	**132 236**	**118 132**	**14 104**	**11,9%**

7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 91.642 mDT contre 70.892 mDT au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	**1 171**	**1 126**	**45**	**4,0%**
Intérêts nets sur bons de trésor	1 171	1 126	45	4,0%
Gains (pertes) nets sur titres de placement	**48 467**	**34 247**	**14 220**	**41,5%**
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	39 349	30 958	8 391	27,1%
Gains sur titres de placement	9 118	3 289	5 829	177,2%
Gains nets sur opérations de change	**42 004**	**35 519**	**6 485**	**18,3%**
Résultat sur opérations de change	42 004	34 561	7 443	21,5%
Commissions sur change manuel	-	958	(958)	(100,0%)
Total	**91 642**	**70 892**	**20 750**	**29,3%**

7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille Titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2021 à 70.568 mDT contre 73.647 mDT au 31 décembre 2020 et s'analysent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	4 316	3 840	476	12,4%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	57 008	61 798	(4 790)	(7,8%)
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	9 244	8 009	1 235	15,4%
Total en mDT	**70 568**	**73 647**	**(3 079)**	**(4,2%)**

Au 31/12/2021, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total en mDT
Dividendes	2 007	2 351	-	3 628	7 986
Jetons de présence	123	11	-	(51)	83
Revenus SICAR	-	-	-	1 175	1 175
Total en mDT	**2 130**	**2 362**	**-**	**4 752**	**9 244**

7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2021 à -466.907 mDT contre -459.322 mDT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(81 334)	(92 119)	10 785	11,7%
Opérations avec la clientèle	(354 897)	(344 530)	(10 367)	(3,0%)
Emprunts et ressources spéciales	(30 619)	(22 412)	(8 207)	(36,6%)
Autres intérêts et charges	(57)	(261)	204	78,2%
Total	**(466 907)**	**(459 322)**	**(7 585)**	**(1,7%)**

7.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une augmentation de 4% entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021, cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	829 417	827 222	2 195	0,3%
Intérêt courus et charges assimilées	(466 907)	(459 322)	(7 585)	(1,7%)
Marge nette d'intérêts	**362 510**	**367 900**	**(5 390)**	**(1,5%)**
Commissions reçues	132 237	118 132	14 105	11,9%
Commissions payées	(6 388)	(4 914)	(1 474)	(30,0%)
Commissions nettes	**125 849**	**113 218**	**12 631**	**11,2%**
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	91 642	70 892	20 750	29,3%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	70 568	73 647	(3 079)	(4,2%)
Produit net bancaire	**650 569**	**625 657**	**24 912**	**4,0%**

7.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2021	2020	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	**(108 047)**	**(160 941)**	**52 894**	**32,9%**
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(136 512)	(140 131)	3 619	2,6%
Dotations aux provisions additionnelles	(35 865)	(50 185)	14 320	28,5%
Dotations aux provisions collectives	(6 901)	(34 357)	27 456	79,9%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	100 098	189 587	(89 489)	(47,2%)
Reprises sur provisions additionnelles	85 395	140 017	(54 622)	(39,0%)
Créances cédées à STRC ou radiées	(152 162)	(351 982)	199 820	56,8%
Créances passées par pertes	(18 801)	(4 227)	(14 574)	(344,8%)
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	56 701	90 337	(33 636)	(37,2%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	**(30 146)**	**(28 666)**	**(1 480)**	**(5,2%)**
Dotations aux provisions pour risques et charges	(36 053)	(54 258)	18 205	33,6%
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(7 602)	(9 539)	1 937	20,3%
Reprises de provisions pour risques et charges	8 036	27 831	(19 795)	(71,1%)
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	5 473	7 300	(1 827)	(25,0%)
TOTAL	**(138 193)**	**(189 607)**	**51 414**	**27,1%**

7.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2021, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(11 067)	(21 798)	10 731	49,2%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(1 173)	(5 223)	4 050	77,5%
Plus-values ou moins-values de cession du portefeuille d'investissement	(368)	2 781	(3 149)	(113,2%)
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	4 429	3 503	926	26,4%
Reprises sur provisions pour fonds gérés	156	340	(184)	(54,1%)
Total	**(8 023)**	**(20 397)**	**12 374**	**60,7%**

7.9 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2021 un total de 10.076 mDT contre 8.176 mDt au 31/12/2020, détaillés comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Revenus des immeubles	2 365	1 052	1 313	124,8%
Intérêts sur crédits au personnel	7 701	7 070	631	8,9%
Autres produits accessoires	10	54	(44)	(81,5%)
Total	**10 076**	**8 176**	**1 900**	**23,2%**

7.10 – Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2021 un total de 179.724 mDT contre 157.011 mDT au 31 Décembre 2020, détaillés comme suit :

ibellé	2021	2020	Variation	%
Rémunération du personnel	(130 233)	(114 951)	(15 282)	(13,3%)
Charges sociales	(46 590)	(39 336)	(7 254)	(18,4%)
Autres charges liées au personnel	(2 901)	(2 724)	(177)	(6,5%)
Total	**(179 724)**	**(157 011)**	**(22 713)**	**(14,5%)**

7.11– Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2021 un total de 88.606 mDT contre 76.281 mDT au 31 Décembre 2020, détaillées comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Loyer	(4 046)	(3 792)	(254)	(6,7%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(5 508)	(5 786)	278	4,8%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(20 199)	(16 282)	(3 917)	(24,1%)
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(23 052)	(20 264)	(2 788)	(13,8%)
Primes d'assurance	(1 624)	(1 531)	(93)	(6,1%)
Autres	(2 661)	(2 760)	99	3,6%
Impôts et taxes	(4 348)	(1 359)	(2 989)	(219,9%)
Fournitures faites à l'entreprise	(2 432)	(2 365)	(67)	(2,8%)
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(1 490)	(1 261)	(229)	(18,2%)
Transport et déplacement	(202)	(219)	17	7,8%
Frais divers de gestion	(23 044)	(20 662)	(2 382)	(11,5%)
Total	**(88 606)**	**(76 281)**	**(12 325)**	**(16,2%)**

7.12– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de -3.523 mDT au 31/12/2021 à contre 5.047 mDT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	13 623	9 582	4 041	42,2%
- Plus-value de cession	669	5 074	(4 405)	(86,8%)
- Subvention TFP	1 380	1 373	7	0,5%
- Autres gains	11 574	3 135	8 439	269,2%
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	(17 146)	(4 535)	(12 611)	(278,1%)
Total	**(3 523)**	**5 047**	**(8 570)**	**(169,8%)**

7.13– Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2021 à 91.529 mdt contre 83.108 mdt au 31 Décembre 2020.

Libellé	2021	2020	Variation	%
Résultat fiscal	261 513	237 450	24 063	10,1%
Impôts sur les sociétés	(91 529)	(83 108)	(8 421)	(10,1%)

7.14– Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31 décembre 2021 à 21.736 mdt et se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
contribution conjoncturelle	(5 230)	(14 231)	9 001	63,2%
don covid-19	(16 506)	(11 600)	(4 906)	(42,3%)
Total	**(21 736)**	**(25 831)**	**4 095**	**15,9%**

8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2021, un flux de trésorerie net négatif de -10 424 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 562 097 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de -696 609 mDT.
- Les dépôts et les retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 613 627 mDT.
- Les acquisitions/cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de -183 957 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont engendré un flux négatif de -218 463 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de -23 700 mDT.

8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2021, un flux net négatif de -17 155 m DT.

8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2021, un flux de trésorerie net de 122 211 mDT.

8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2021, un solde de -978.228 contre -1.072.860 mDT au 31 Décembre 2020, détaillées comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	78 913	73 949	4 964	6,7%
BCT	(1 007 709)	(1 014 850)	7 141	0,7%
Banques et organismes spécialisés	(6 418)	32 055	(38 473)	(120,0%)
Prêts emprunts sur le marché monétaire	(47 122)	(172 410)	125 288	72,7%
Titres de transactions	4 108	8 396	(4 288)	(51,1%)
Total	**(978 228)**	**(1 072 860)**	**94 632**	**8,8%**

9 - NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRETÉ DES ÉTATS FINANCIERS

* Les états financiers individuels au titre de l'exercice 2021 ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05/04/2022 ;
* Par conséquent ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Néanmoins aucun événement particulier n'est survenu jusqu'à aujourd'hui

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. *Opinion avec réserves*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section *« fondement de l'opinion avec réserves »*, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit ont été limités par les insuffisances du système d'information de la banque qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière. Ces défaillances se rapportent particulièrement à la justification et la réconciliation des flux et des opérations et à l'arrêté du tableau des engagements.

2.2 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens.

La banque a engagé un travail de justification et d'apurement des opérations restées en suspens qu'elle a confié à des cabinets d'expertise comptable externes. Cette action étant en cours à la clôture de l'exercice 2021, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2021 à 13 405 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 066 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 465 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2021 s'élèvent à 962 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;

- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;

- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;

- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;

- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2021, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 367 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la banque aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 586 millions de dinars en Portefeuille titre Commercial (AC4) et de 781 millions de dinars en Portefeuille titre d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;

- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;

- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;

- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4 *Paragraphes d'observation*

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

2. Les actifs de la banque comportent 14 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.

5 *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers*

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7 *Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. *Efficacité du système de contrôle interne.*

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque. Ce rapport fait état d'insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

2. *Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur*

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. *Participations croisées*

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Deux sociétés du groupe STB détiennent, au 31 décembre 2021, 305 712 actions dans le capital de la STB.

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

4. *Position de change*

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises tenue conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 12 avril 2022

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA-CBC	**Groupement CSL- CNH**
Fathi Saidi	**Samir Labidi**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque -STB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La STB a signé une convention de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire, pour un montant de 20 millions d'Euros et ce dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État pour un montant global de 259,5 millions d'Euros et 150 millions d'USD.

L'encours de ce prêt au 31 décembre 2021 est de 20 millions d'Euros soit l'équivalent de 65,121 millions de dinars.

2. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot de créances bancaires d'un montant égal à 27 993 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix d'un dinar symbolique.

3. La STB a conclu avec sa filiale STB FINANCE une convention de rétrocession de la commission de placement relatif à la deuxième tranche de l'emprunt national 2021. En vertu de cette convention, la STB FINANCE doit verser à la STB une rétrocession de la commission de placement avec un taux de 6.5% des montants placés et ce dès perception de la commission de placement de la part de l'émetteur. Le montant facturé au titre de cette convention est de l'ordre de 97,500 mille dinars.

4. La STB a conclu avec sa filiale STB FINANCE une convention de rétrocession de la commission de placement relatif à la troisième tranche de l'emprunt national 2021. En vertu de cette convention, la STB FINANCE doit verser à la STB une rétrocession de la commission de placement avec un taux de 8% des montants placés et ce dès perception de la commission de placement de la part de l'émetteur. Le montant facturé au titre de cette convention est de l'ordre de 280 mille dinars.

5. En date du 5 mars 2021, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 10 millions de dinars. Cette convention a été soumise au conseil d'administration réuni le 10 juin 2020 qui a autorisé l'octroi d'une enveloppe de 20 millions de dinars.

L'encours au 31 décembre 2021 est de l'ordre de 10,295 millions de dinars.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ce fond, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fond alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25%% calculée sur les plus-values réalisées nettes des pertes enregistrées ;
- Commission sur dividendes de 10% des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

6. La STB a consenti à la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, des emprunts interbancaires en devise à court terme qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 5 millions d'Euros soit l'équivalent de 16,410 millions de dinars.

7. En vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 240,050 millions de dinars.

8. La STB a conclu avec sa filiale « STB FINANCE » une convention de placement et de gestion de l'emprunt obligataire subordonné privé STB SUB 2020-2.

En vertu de cette convention, la STB FINANCE a perçu une commission de 0,6% du montant de l'emprunt au titre des frais de montage et de commissions de placement. Cette commission est de l'ordre de 506 503 dinars en HT.

Au titre de la préparation du prospectus et du montage de l'opération, STB FINANCE a perçu une commission forfaitaire de 15 000 dinars en HT.

9. En date du 18 mars 2021, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée d'une année à compter de sa signature renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts y compris les avantages des agents majorés de toutes les charges patronales y afférentes avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2021 ont totalisés la somme de 365 mille dinars en TTC.

10. Courant l'exercice 2021, la STB a souscrit à l'emprunt national 2021 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, sur trois tranches pour 75 millions de dinars remboursable in fine à l'échéance après 5 ans avec un taux d'intérêt égal à 8,8% (catégorie B). L'encours de cet emprunt s'élève au 31 décembre 2021 à 75 millions de dinars.

11. Courant l'exercice 2021, la STB a accordé un crédit de préfinancement immobilier à hauteur de 28 millions de dinars, à sa filiale l'IMMOBILIERE DE L'AVENUE. Le montant débloqué d'élève à 3,542 millions de dinars.

Les informations relatives à ce nouveau crédit se présentent comme suit :

- Durée : 4 ans avec intérêts simples annuelles à termes échus ;
- Remboursement : Infinie avec possibilité de règlement anticipé sans pénalité ;
- Taux : TMM+2% ;
- Garantie : Hypothèque en 1er rang sur La totalité de la propriété sise au Nord Est du Lac de Tunis, d'une superficie de 2 460 m² objet de titre foncier n°152992 Tunis

L'encours de ce crédit ainsi que les intérêts courus sont de l'ordre de 3,672 millions de dinars au 31 décembre 2021.

12. En date du 14 décembre 2021, la STB a conclu avec sa filiale l'IMMOBILIERE DE L'AVENUE, un contrat de bail. En vertu de ce contrat, la STB a loué à sa filiale des locaux à usage de bureaux sis au premier et au deuxième étage de l'immeuble situé à avenue de Paris. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1er janvier 2022, moyennant un loyer annuel de 26 966 dinars HT, renouvelable par tacite reconduction avec une majoration de 2% par an à partir du 1er janvier 2023.

En vertu de l'article 4 de ce contrat, les deux parties reconnaissent que la filiale a occupé ces locaux pendant quatre années sans contrat de location et sans fixation et paiement du loyer. Par conséquent, il a été convenu de fixer le montant du loyer pour ladite période à 215 731 dinars dont 53 933 dinars se rapportant à l'exercice 2021.

13. Courant l'exercice 2021, les filiales, les entreprises associées et les administrateurs de la STB ont souscrit à l'emprunt obligataire subordonné privé STB 2020-2 émis par la STB pour un montant global de 85 millions de dinars. Le montant souscrit, à hauteur de 8 millions de dinars, se détaille comme suit :

Société	Catégorie	Montant
STB SICAR	Catégorie A	1 000 000
STB INVEST	Catégorie C	4 000 000
Total obligations souscrites par les filiales et les entreprises associées		**5 000 000**
MAE	Catégorie C	3 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		**3 000 000**
Total général en dinars		**8 000 000**

14. Les encours des dépôts à terme souscrits, courant 2021, par les filiales, les entreprises associées ainsi que les administrateurs de la STB, s'élèvent au 31 décembre 2021 à 72,400 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Certificat de Dépôt	Dépôt à terme	Total général
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	-	4 300 000	4 300 000
MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOT REEL	-	4 900 000	4 900 000
SICAV INVESTISSEUR	-	200 000	200 000
SICAV AVENIR	-	200 000	200 000
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	5 000 000	6 000 000	11 000 000
STB MANAGER	3 500 000		3 500 000
STB SICAR	-	2 500 000	2 500 000
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT	-	14 300 000	14 300 000
ACTIVHOTELS	1 000 000	-	1 000 000
STE TOURISTIQUE ED-DKHILA EXTENSION	500 000	-	500 000
GEVE	5 000 000	-	5 000 000
STAR	-	25 000 000	25 000 000
Total en dinars	**15 000 000**	**57 400 000**	**72 400 000**

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

2. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2021 à 78,404 millions de dinars contre 63,884 millions de dinars au 31 décembre 2020.

3. Antérieurement à l'exercice audité et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2021, ces garanties sont à hauteur de 547,246 millions de dinars.

4. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a souscrit à l'emprunt national 2014 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, pour 70 millions de dinars remboursable sur 7 ans avec une période de grâce de 2 ans et un taux d'intérêt égal à 6,15% (catégorie B) et pour un montant de 756 mille dinars acheté sur le marché remboursable sur 5

ans avec une période de grâce de 1 an et un taux d'intérêt égal à 5,95% (catégorie A). L'encours de cet emprunt soit 14 millions de dinars a été totalement remboursé courant 2021.

5. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé des conventions de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire. L'encours de ces prêts au 31 décembre 2021 est de 60 millions d'Euros soit l'équivalent de 196,353 millions de dinars.

6. Les concours accordés par la STB à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via les ministères sont à hauteur de 165,537 millions de dinars (hors prêts syndiqués).

7. En vertu des correspondances parvenues en 2021, la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 28 février 2022. En vertu de cette décision, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,25%.

8. La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 31 décembre 2021 à 560 mille USD soit l'équivalent de 1,616 millions de dinars.

9. La STB a souscrit le 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions Euros soit l'équivalent de 39,560 millions de Dinars garanti par l'État en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

La STB a procédé en date du 26 mai 2017 et 28 mars 2018 à la conversion de l'emprunt ci-dessus cité en capital de ladite société respectivement pour 6 millions d'Euros et 3 millions d'Euros soit l'équivalent de 22,253 millions de dinars.

Au cours de l'exercice 2020, la STB a procédé à la conversion en capital de 2,289 millions d'Euros soit l'équivalent de 5,660 millions de dinars.

L'encours de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2021 à 4,711 millions d'euros soit l'équivalent de 11,647 millions de dinars.

10. Antérieurement à l'exercice audité, les administrateurs, les entreprises associées ainsi que les filiales de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires émis par la STB.

L'encours des montants souscrits se détaille comme suit :

Relation	Montant souscrit	Encours au 31/12/2021
SICAV L'EPARGNANT	14 132 100	7 415 560
SMGERT	100 000	60 000
STB FINANCE	700 000	350 000
STB INVEST	12 175 000	7 805 313
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	6 180 000	6 180 000
SICAV L'INVESTISSEUR	50 000	50 000
SICAV L'AVENIR	30 000	30 000
STB SICAR	1 000 000	600 000
Total obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	**34 367 100**	**22 490 873**
STAR	52 000 000	22 726 000
Total obligations souscrites par les administrateurs	**52 000 000**	**22 726 000**
Total général en Dinars	**86 367 100**	**45 216 873**

11. Les encours des dépôts à terme souscrits, antérieurement à l'exercice 2021, par les filiales, les entreprises associées ainsi que les administrateurs de la STB totalisent, au 31 décembre 2021, un montant de 35 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Montant
la société tunisienne d'assurance et de réassurance « STAR	30 000 000
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	4 000 000
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT	1 000 000
Total en dinars	**35 000 000**

12. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu des conventions de comptes courants associés avec les sociétés appartenant au groupe dont l'encours au 31 décembre 2021 s'élève à 1,162 millions de dinars détaillé comme suit :

Société	Encours 31/12/2021	Taux de Rémunération
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE- avance CCA	1 162	Non rémunéré
Total en mille Dinars	**1 162**	

13. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2021
Fonds gérés STB 1	1999	8 000	4 738
Fonds gérés STB 2	2000	8 000	5 056
Fonds gérés STB 3	2001	5 000	3 820
Fonds gérés STB 4	2002	6 500	5 658
Fonds gérés STB 5	2003	6 824	5 672
Fonds gérés STB 6	2005	2 707	1 791
Fonds gérés STB 7	2006	800	724
Fonds gérés STB 8	2007	9 371	6 073
Fonds gérés STB 9	2008	4 800	4 554
Fonds gérés STB 10	2008	8 748	8 727
Fonds gérés STB 11	2009	6 000	6 483
Fonds gérés STB 12	2009	9 898	11 026
Fonds gérés STB 14	2020	10 000	10 332
Fonds gérés ID STB 1	2002	2 000	1 233
Fonds gérés ID STB 2	2002	2 000	1 262
Fonds gérés ID STB 3	2003	5 436	3 751
Fonds gérés ID STB 4	2005	360	358
Fonds gérés ID STB 5	2006	1 133	1 207
Fonds gérés ID STB 6	2007	4 000	3 475
Total en mille dinars		**101 577**	**85 941**

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion du fond confié en 2020, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fond alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25%% calculée sur les plus-values réalisées nettes des pertes enregistrées ;
- Commission sur dividendes de 10% des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

Au cours de l'exercice 2021, la STB a comptabilisé une charge globale de 1040,748 mille dinars au titre de ces différentes commissions (y compris celle relative au nouveau fond confié en 2021).

14. En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargnant, la SICAV Investisseur, la SICAV Avenir et la SICAV l'épargne obligataire, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2021 s'élève en TTC à 384 508 DT.
- 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2021 s'élève à 2 444 DT.
- 1 190 DT (TTC), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.
- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne obligataire calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2021 s'élève en TTC à 255 054DT.

15. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP DELTA et FCP HIKMA, gérés par la STB FINANCE

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2021s'élève à 553 DT en TTC.

16. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2021 s'élève à 10 579 DT en TTC.

17. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, cette dernière assure les fonctions suivantes :

- Gestion de toutes les lignes de portefeuille titres actions et droits y afférents et obligations en dépôts sur les comptes de la STB qui s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients. La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque. La commission relative à l'exercice 2021 s'élève à 436 DT en hors taxes.

  En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties. La commission relative à l'exercice 2021 s'élève à 1089 DT en hors taxes.

- Gestion des opérations sur titres de toutes les lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014 souscrites par la STB et par ses clients. La STB FINANCE rétrocède à la STB le tiers des commissions perçues dans le cadre du traitement des lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014. Aucun montant n'a été rétrocédé en 2021.

- Gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre d'actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées et opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

18. La STB loue à ses filiales certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2021 TTC
STRC 1er étage	10000 **(TTC)**	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	22 564
STRC 2ème étage	10000 **(TTC)**	01/09/2001	5%	deuxième année de la location	25 802
STRC 3ème étage	10000 **(TTC)**	01/05/2005	5%	deuxième année de la location	21 752
STB INVEST	8400 **(HTVA)**	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	33 756
STB INVEST	5 227**(HTVA)**	01/12/2011	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	
STB MANAGER	5400 **(HTVA)**	01/01/2003	5%	deuxième année de la location	31 441
STB FINANCE	27875 **(HTVA)**	01/01/2010	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	68 319
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	4 800 **(HTVA)**	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 297
STB MOYENS GENERAUX	5 400 **(HTVA)**	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	7 085
ACTIVHOTELS	5 515 **(HTVA)**	01/07/2020	5%	deuxième année de la location	6 727
			TOTAL EN DINARS		**223 743**

19. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Sécurité et Gardiennage.

Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2021 ont totalisé la somme de 8 533 mille dinars en TTC.

20. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Moyens Généraux une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les services de nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1er février 2015 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Moyens Généraux.

Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2021 ont totalisé la somme de 6 384 mille dinars en TTC.

21. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale STB Moyens Généraux, une convention de mise à disposition de ressources humaines ayant pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles la société s'engage à mettre à la disposition de la STB des ressources humaines pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 2020 renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts y compris les avantages des agents majorés de toutes les charges patronales y afférentes avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2021 ont totalisé la somme de 799 mille dinars en TTC.

22. Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, à ses administrateurs et à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2021, un montant de 47,507 millions de dinars, répartis comme suit :

Groupe	Relation	deb de compte	Autres engagements	Total général
GROUPE STB	STE EDDKHILA	-	2 519 311	2 519 311
	SED SOUSSE NORD	135 552	2 291 730	2 427 282
	L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	-	21 462 540	21 462 540
	STB INVEST	710	-	710
	STRC	-	7 142 857	7 142 857
	STB SICAR/FG STB 1ID	11 011	-	11 011
	STB MOYENS GENERAUX	268 069	-	268 069
	S.T.B SECURITE GARDIENNAGE	434 359	-	434 359
	MAGASINS GENERAUX	-	202 300	202 300
	Total concours/filiales	**849 701**	**33 618 738**	**34 468 439**
GROUPE BELAID MONCEF	STE SUD TRADE	-	244 700	244 700
	STPA - STE TNE DES PROD. ALUMINEUX	-	1 646 173	1 646 173
	STE CHIMEX	-	925 299	925 299
	STE GLE DES PLASTIFIANTS	-	2 229 189	2 229 189
	SOMEF TUNISIE	-	1 474 798	1 474 798
	STE VARAT TUNISIE	-	2 101 278	2 101 278
	STE SIMEF ELECTRIC AUGMENTATION CAPITAL	-	638 236	638 236
	STE SOMEF DISTRIBUTION	-	181 200	181 200
	STAR	-	3 403 328	3 403 328
	BEL LASSOUED MOHAMED TAHAR	486	-	486
	Total administrateurs	486	12 844 201	12 844 687
	Secrétaire général	-	97 334	97 334
	Directeur Général adjoint	-	96 496	96 496
	Total dirigeants	**-**	**193 829**	**193 829**
	Total Général en dinars	**850 188**	**46 656 768**	**47 506 956**

III. Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général a été nommé par décision du Conseil d'Administration réuni le 22 mars 2021. Les éléments de rémunération sont les mêmes éléments tels que fixés par le comité de rémunération de la banque et approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016. Les éléments de rémunération se composent comme suit :

  - Un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
  - Et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

  Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, la prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

- Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint et du Secrétaire Général tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 septembre 2020. Les éléments de rémunération ont été révisés comme suit :

  - Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2,670 mille dinars ;
  - Une indemnité de fonction complémentaire de 1 500 dinars (révision de l'indemnité de 600 dinars à 2000 dinars ;
  - Et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

  Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 avril 2021 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.

- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 avril 2021 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

2. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		DGA et SG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	**Passif au 31/12/2021**	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/2021**	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/2021**
Avantages à court terme	478 525	23 019	520 522	37 743	292 500	208 265
Avantages postérieurs à l'emploi(*)	-	-	121 983	215 080	-	-
TOTAL	**478 525**	**23 019**	**642 504**	**252 823**	**292 500**	**208 265**

(*) Les avantages postérieurs à l'emploi sont fixés par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 12 avril 2022

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA-CBC
Fathi Saidi

Groupement CSL- CNH
Samir Labidi

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M.Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS) et M.Karim DEROUICHE (FINOR).

ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF	Note	2021			2020
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC11 Investissements de recherche et développement		1 350 194		1 350 194	1 399 011
AC12 Concessions,Brevets,licences,Marques		19 220 613	16 235 952	2 984 661	2 876 110
AC13 Fonds commercial		15 000		15 000	15 000
	AC1	**20 585 807**	**16 235 952**	**4 349 855**	**4 290 121**
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		21 989 454	18 360 433	3 629 021	5 290 213
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		992 889	792 010	200 879	53 730
	AC2	**22 982 343**	**19 152 443**	**3 829 900**	**5 343 943**
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions		**75 304 845**	**18 489 402**	**56 815 443**	**56 129 941**
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		16 930 705	8 802 717	8 127 988	5 531 915
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		58 374 140	9 686 685	48 687 455	50 598 026
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		**374 226 259**	**31 140 448**	**343 085 811**	**314 759 619**
AC321 Parts dans les entreprises liées		109 252 363	19 900 066	89 352 297	97 178 533
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		211 238 001	11 240 381	199 997 620	201 221 791
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		53 735 895		53 735 895	16 359 295
AC33 Autres placements financiers		**267 259 593**	**4 128 433**	**263 131 160**	**253 081 394**
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		47 081 833	3 838 369	43 243 464	46 715 492
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		210 654 390	250 000	210 404 390	167 359 172
AC334 Autres prêts		7 520 218	40 064	7 480 154	7 803 578
AC335 Dépots auprés des établissements bancaire et financiers		2 000 000		2 000 000	31 200 000
AC336 Autres		3 152		3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprés des entreprises cédantes		**15 248 420**		**15 248 420**	**16 276 438**
	AC3	**732 039 117**	**53 758 283**	**678 280 834**	**640 247 392**
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provisions pour primes non acquises		10 579 880		10 579 880	7 960 215
AC530 Provisions pour sinistres (vie)		0		0	254 090
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		58 837 403		58 837 403	66 569 804
	AC5	**69 417 283**	**0**	**69 417 283**	**74 784 109**
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		**124 204 869**	**54 511 183**	**69 693 686**	**58 775 423**
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		7 641 738		7 641 738	4 836 205
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		94 448 350	52 358 269	42 090 081	35 073 816
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		22 114 781	2 152 914	19 961 867	18 865 402
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		**51 127 467**	**769 813**	**50 357 654**	**48 206 831**
AC63 Autres créances		**4 230 973**	**305 625**	**3 925 348**	**8 746 515**
AC631 Personnel		142 249		142 249	146 916
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 932 286		1 932 286	6 206 910
AC633 Débiteurs divers		2 156 438	305 625	1 850 813	2 392 689
	AC6	**179 563 309**	**55 586 621**	**123 976 688**	**115 728 769**
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		**2 921 336**	**0**	**2 921 336**	**6 393 209**
AC72 Charges reportées		**11 057 848**	**0**	**11 057 848**	**10 242 885**
AC721 Frais d'acquisitions reportés		11 057 848		11 057 848	10 242 885
AC73 Comptes de régularisation Actif		**14 111 178**	**0**	**14 111 178**	**11 545 507**
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		9 406 426		9 406 426	7 625 245
AC733 Autres comptes de régularisation		4 704 752		4 704 752	3 920 262
AC75 Autres		**46 535**		**46 535**	**43 315**
	AC7	**28 136 897**	**0**	**28 136 897**	**28 224 916**
TOTAL DE L'ACTIF		**1 052 724 755**	**144 733 298**	**907 991 457**	**868 619 250**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF AU 31 DECEMBRE 2021

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2021	2020
		Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		161 796 743	151 574 613
CP4 Autres capitaux propres		20 138 179	20 988 180
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		**231 934 922**	**222 562 792**
CP6 Résultat de l'exercice		**33 817 847**	**25 372 130**
Total Capitaux propres avant affectation	CP1	**265 752 769**	**247 934 922**
PASSIF			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		3 258 210	1 326 156
		3 258 210	**1 326 156**
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provisions pour primes non acquises		67 492 922	61 876 558
PA320 Provisions d'assurance vie		1 868 965	2 367 297
PA330 Provision pour sinistres (vie)		5 239 622	3 771 532
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		351 574 893	353 638 148
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		0	3 235
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		11 191 641	8 138 460
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		35 712 354	33 548 650
PA361 Autres povisions techniques (non vie)		15 964 984	15 751 190
	PA3	**489 045 381**	**479 095 070**
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		69 706 909	75 743 042
		69 706 909	**75 743 042**
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		**14 955 139**	**8 820 554**
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		**42 049 140**	**29 476 396**
PA63 Autres dettes		**11 353 209**	**16 750 629**
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 637 757	3 461 320
PA632 Personnel		126 039	71 103
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 835 586	11 972 281
PA634 Créditeurs divers		2 753 827	1 245 926
	PA6	**68 357 488**	**55 047 579**
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif		**10 626 948**	**9 472 481**
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		10 626 948	9 472 481
PA73 Concours Bancaires et autres passifs financiers		**1 243 752**	**0**
	PA7	**11 870 700**	**9 472 481**
Total du Passif		**642 238 688**	**620 684 327**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		**907 991 457**	**868 619 250**

RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2021

	Note	2021			2020
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées		227 361 143	-42 055 083	185 306 060	181 230 992
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-5 616 365	2 619 666	-2 996 699	-2 408 302
	PRNV1	**221 744 778**	**-39 435 417**	**182 309 361**	**178 822 690**
PRNV3 Produits de placements alloués, transférésde l'état de résultat		21 724 644		21 724 644	13 450 517
	PRNV3	**21 724 644**	**0**	**21 724 644**	**13 450 517**
PRNV2 Autres produits techniques		107 260		107 260	115 875
	PRNV2	**107 260**	**0**	**107 260**	**115 875**
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés		-127 403 812	18 347 260	-109 056 552	-103 088 800
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-989 926	-7 732 402	-8 722 328	-5 305 851
	CHNV1	**-128 393 738**	**10 614 858**	**-117 778 880**	**-108 394 651**
CHNV2 Variation des autres provisions techniques		-213 792		-213 792	740 734
	CHNV2	**-213 792**	**0**	**-213 792**	**740 734**
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes		-833 978	5 848	-828 130	-1 168 190
	CHNV3	**-833 978**	**5 848**	**-828 130**	**-1 168 190**
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition		-36 526 570		-36 526 570	-34 748 013
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		814 963		814 963	-884 337
CHNV43 Frais d'administration		-25 663 540		-25 663 540	-19 864 605
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			10 204 518	10 204 518	9 845 541
	CHNV4	**-61 375 147**	**10 204 518**	**-51 170 629**	**-45 651 413**
CHNV5 Autres charges techniques		-337 554		-337 554	-386 971
	CHNV5	**-337 554**	**0**	**-337 554**	**-386 971**
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		-1 118 236		-1 118 236	-5 556 811
	CHNV6	**-1 118 236**	**0**	**-1 118 236**	**-5 556 811**
RTNV : RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		**51 304 237**	**-18 610 193**	**32 694 044**	**31 971 780**

ETAT DE RESULTAT DE L'ASSURANCE VIE AU 31 DECEMBRE 2021

	Note	2021			2020
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées		5 985 195	-100 859	5 884 336	4 952 951
	PRV1	**5 985 195**	**-100 859**	**5 884 336**	**4 952 951**
PRV2 Produits de placements		840 681		840 681	471 441
	PRV2	**840 681**	**0**	**840 681**	**471 441**
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés		-1 625 214		-1 625 214	-751 997
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-1 464 855	-254 090	-1 718 945	-440 331
	CHV1	**-3 090 069**	**-254 090**	**-3 344 159**	**-1 192 328**
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie		498 332		498 332	585 190
CHV22 Autres provisions techniques (V°Prov.pour égalisation)		-1 045 469		-1 045 469	-746 394
	CHV2	**-547 137**	**0**	**-547 137**	**-161 203**
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-555 940		-555 940	-454 380
CHV43 Frais d'administration		-411 969		-411 969	-323 104
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			15 129	15 129	18 689
	CHV4	**-967 909**	**15 129**	**-952 780**	**-758 795**
RTV : RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		**2 220 761**	**-339 820**	**1 880 941**	**3 312 065**

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

	Note	2021	2020
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie		32 694 044	31 971 780
	RTNV	**32 694 044**	**31 971 780**
RTV Résultat technique de l'assurance vie		1 880 941	3 312 065
	RTV	**1 880 941**	**3 312 065**
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements		49 006 497	26 832 582
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		2 779 491	5 826 374
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 759 890	1 894 482
	PRNT1	**53 545 878**	**34 553 438**
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-4 490 604	-4 294 965
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-15 155 498	-9 572 792
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-632 610	-296 302
	CHNT1	**-20 278 712**	**-14 164 058**
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		-21 724 644	-13 450 517
CHNT22 Produits des placements transférés vie		-840 681	-471 441
	CHNT2	**-22 565 325**	**-13 921 958**
PRNT2 Autres produits non techniques		1 603 539	1 363 781
	PRNT2	**1 603 539**	**1 363 781**
CHNT3 Autres charges non techniques		-3 686 537	-5 563 593
	CHNT3	**-3 686 537**	**-5 563 593**
Résultat provenant des activités ordinaires		**43 193 828**	**37 551 455**
CHNT4 Impôt sur le résultat		-9 375 981	-11 491 523
	CHNT4	**-9 375 981**	**-11 491 523**
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		**33 817 847**	**26 059 932**
PRNT4 Gains extraordinaires		0	0
	PRNT4	**0**	**0**
CHNT5 Pertes extraordinaires		0	-687 800
	CHNT5	**0**	**-687 800**
Résultat extraordinaire		**0**	**-687 800**
Résultat net de l'exercice		**33 817 847**	**25 372 131**
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		**0**	**0**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**33 817 847**	**25 372 131**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2021

	2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
* Encaissements des primes reçues des assurés	233 556 150	228 026 199
* Encaissements des primes reçues (Acceptations)	3 525 549	10 518 676
* Décaissements des primes pour les cessions	-18 060 462	-29 979 903
* Sommes versées pour paiement des sinistres	-104 105 789	-133 322 313
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-4 299 878	-7 043 880
* Encaissements des sinistres pour cessions	10 890 442	35 972 439
* Commissions versées aux intermédiaires	-25 652 613	-25 950 610
* Commissions reçues sur les cessions	3 233 633	7 893 925
* Commissions versées sur les acceptations	-497 698	-995 404
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-24 789 562	-22 727 374
* Variation des dépôts auprés des cédantes	-992 132	-2 819 295
* Variation des éspèces reçues des cessionnaires	-2 598 656	-1 269 513
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-169 814 176	-140 826 738
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	129 188 135	95 725 991
* Produits financiers reçus	44 427 458	21 741 470
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-34 216 388	-28 045 745
* Impôts sur les bénéfices payés	-11 236 036	-3 616 874
* Autres mouvements	-5 954 028	-3 542 412
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**22 603 949**	**-261 360**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-5 684 238	-4 255 618
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	897 120	627 773
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		90 458
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprés d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-470 500 000	-289 000 000
* Encaissements provenant de la cession de placements auprés d'entreprises liées ou avec un lien de participation	463 500 000	307 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**-11 787 118**	**14 962 613**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
* Encaissements suite à l'émission d'actions		0
* Dividendes et autres distributions	-15 532 456	-11 842 432
* Encaissements provenant d'emprunts		0
* Remboursements d'emprunts		0
* Variation des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**-15 532 456**	**-11 842 432**
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	**0**	**0**
Variation de Trésorerie	**-4 715 625**	**2 858 821**
Trésorerie de début d'exercice	**6 393 209**	**3 534 388**
Trésorerie de fin d'exercice	**1 677 584**	**6 393 209**

Etat des engagements reçus er donnés

(Exprimé en dinars)

		2021	2020
Engagements reçus			
	Avals, cautions et garanties reçus	0	0
	Engagements de rachat de titres et d'actifs	0	0
Engagements donnés			
	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 635 386	1 974 481
	Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A.R)
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 - Tunis
- Date de création : 1969
- Activité : Assurance et réassurance toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Cinquante millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0000301L
- Matricule fiscal : 0000301LAM000
- Effectif au 31/12/2021 :

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres	221
Employés	46
Personnel contractuel	52

II. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2021 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

❖ Postes du bilan

➢ 3.1 - Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

➢ 3.2 - Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Actifs corporels	Taux
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel informatique	33,33%
Logiciels	33,33%

3.3 – Placements

3.3.1 - Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Elément	Taux
Terrain	Non Amortissable
Immeubles d'exploitation	5%
Immeuble hors exploitation	5%

3.3.2 - Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3.3 - Autres placements

- Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice.

Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Catégorie	Valeur d'inventaire
Actions cotées	Cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	Valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM (SICAV ; FCP)	Valeur liquidative du 31 décembre

- **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- **Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

➢ 3.4 – Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

▪ 3.4.1 - Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

▪ 3.4.2 - Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

▪ 3.4.3 - Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

➢ 3.5 - Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

▪ 3.5.1 - Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

▪ 3.5.2 - Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

➢ 3.6 - Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

➢ 3.7 - Provisions techniques

▪ 3.7.1 - Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et au prorata temporis.

▪ 3.7.2 - Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

▪ 3.7.3 - Provision pour sinistres

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

- **3.7.4 - Provision pour participation aux bénéfices et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

- **3.7.5 - Provision pour égalisation et équilibrage**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

- **3.7.6 - Autres provisions techniques**

  - **Provision mathématique des rentes**

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

  - **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

  - **Provision pour risques en cours**

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

❖ **Poste des états de résultat**

➢ **Produits des placements transférés et alloués**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des

provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

- **Les charges par destination**

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement);
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux);
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion);
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.);
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

- **Exemption à la présentation des états financiers consolidés**

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposé au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

- **Contrôle interne**

Le Plan Annuel d'Audit Interne établi pour l'année 2021 est fondé sur une approche basée sur les risques en cohérence avec les priorités et les objectifs arrêtés par la Direction Générale et le Comité Permanent d'Audit. Ce plan annuel porte sur les fonctions et processus suivants :

- La Gestion des résiliations;
- La gestion de la trésorerie;
- L'audit du processus de comptabilisation en réassurance ;
- La Gestion des contrats automobile sur ASSURNET;
- L'audit des processus de provisionnement et d'encaissement des recours relatifs aux dossiers sinistres Auto-Matériels;
- L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- L'encours des prêts accordés au personnel;
- Suivi des recommandations des Commissaires Aux Comptes;
- Suivi des plans d'action des missions d'audit clôturées courant la Triennie 2019-2021 et couvrant les domaines suivants :
    - L'audit du « système de contrôle interne en matière de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme » - Exercices 2018/2019/2020/2021;
    - Gestion des contrats à déclaration;

- L'audit du « Processus d'évaluation des dossiers sinistres Auto Matériels »;
- La souscription des contrats automobile sur Assurnet;
- La Gestion des résiliations;
- La gestion de la trésorerie;
- L'audit du processus de comptabilisation en réassurance.

III. Notes sur les postes du bilan

❖ Mouvements ayant affectés les éléments d'actif

➢ AC1 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2021 à **20 585 807 Dinars** contre **18 194 226 Dinars** au 31/12/2020.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Mouvement 2021	Brut au 31/12/2021	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2021
Investissement de recherche et développement	1 399 011	-48 818	1 350 194	0	1 350 194
Concessions, Brevets, Licences et Marques	16 780 215	2 440 398	19 220 613	16 235 952	2 984 661
fonds commercial	15 000	0	15 000	0	15 000
Actifs incorporels	**18 194 226**	**2 391 581**	**20 585 807**	**16 235 952**	**4 349 855**

➢ AC2 : Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021 à **22 982 343 Dinars** contre **23 464 903 Dinars** au 31/12/2020.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Mouvement 2021	Brut au 31/12/2021	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2021
Installations techniques et machines	22 488 302	-498 848	21 989 454	18 360 433	3 629 021
Autres installations outillage et mobilier	976 600	16 288	992 889	792 010	200 879
Actifs corporels d'exploitation	**23 464 903**	**-482 560**	**22 982 343**	**19 152 443**	**3 829 900**

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2021
Agencements Aménagements & installations	10 091 988	8 265 977	1 826 011
Matériel de transport	1 555 603	828 039	727 564
Matériel Mobilier de Bureau	1 465 092	997 302	467 791
Matériel Informatique	9 869 660	9 061 125	808 534
Actifs corporels	**22 982 343**	**19 152 443**	**3 829 900**

➢ AC3 : Placements

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2021 à **732 039 117 Dinars** contre **678 827 446 Dinars** au 31/12/2020.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Mouvement 2021	Brut au 31/12/2021	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2021
Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541,362	3 106 163,724	16 930 705,086	8 802 716,737	8 127 988,349
Terrains et constructions hors exploitation	59 900 362,241	-1 526 222,259	58 374 139,982	9 686 684,983	48 687 454,999
Terrains et constructions	**73 724 903,603**	**1 579 941,465**	**75 304 845,068**	**18 489 401,720**	**56 815 443,348**
Placements dans les entreprises liées	106 252 363,114	3 000 000,000	109 252 363,114	20 187 801,969	89 064 561,145
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	210 725 125,922	512 875,545	211 238 001,467	10 952 645,850	200 285 355,617
Bons, Obligations et dépôts dans les entreprises avec lien de participation	16 359 295,000	37 376 600,000	53 735 895,000		53 735 895,000
Placements dans les entreprises liées et participations	**333 336 784,036**	**40 889 475,545**	**374 226 259,581**	**31 140 447,819**	**343 085 811,762**
Actions et autres titres a revenus variable	48 833 355,461	-1 751 522,670	47 081 832,791	3 838 369,201	43 243 463,590
Obligations et autres titres à revenu fixe	167 609 171,600	43 045 218,204	210 654 389,804	250 000,000	210 404 389,804
Autres prêts	7 843 641,691	-323 423,222	7 520 218,469	40 063,889	7 480 154,580
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (CAT)	31 200 000,000	-29 200 000,000	2 000 000,000		2 000 000,000
Autres	3 151,827	0,000	3 151,827		3 151,827
Autres placements financiers	**255 489 320,579**	**11 770 272,312**	**267 259 592,891**	**4 128 433,090**	**263 131 159,801**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	**16 276 438,166**	**-1 028 018,635**	**15 248 419,531**		**15 248 419,531**
Placements	**678 827 446,384**	**53 211 670,687**	**732 039 117,071**	**53 758 282,629**	**678 280 834,442**

- **Autres placements**

Nature de l'actif	Valeur Brute	Correction de Valeur	Valeur Nette 2021	Valeur Nette 2020
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	75 304 845	18 489 402	56 815 443	56 129 941
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	194 308 739	11 579 460	182 729 279	183 147 557
SICAV	6 515 162	8 977	6 506 185	11 395 753
FCP	20 818 854	234 495	20 584 359	18 318 251
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	145 929 442	23 155 885	122 773 558	132 254 255
Obligations et autres titres à revenu fixe	264 390 285	250 000	264 140 285	183 718 467
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 000 000		2 000 000	31 200 000
Autres Prêts	7 523 370	40 064	7 483 306	7 806 730
Dépôts auprès des entreprises cédantes	15 248 420		15 248 420	16 276 438
Total	**732 039 117**	**53 758 283**	**678 280 834**	**640 247 392**

- **Participations et entreprises liées**

  - **Entreprises liées**

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote (≥ 40%) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	9 482 175	85 339 575	7 365 468	77,68%	73 860 190	13 307 204	60 552 986
CLINIQUE EL AMEN BEJA	332 673	8 982 171	1	0,00%	100	86	14
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	3 416 400	17 082 000	1	0,00%	10	7	3
CLINIQUE EL AMEN GAFSA_AA	106 000	3 180 000	1	0,00%	100	81	19
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	49 350	3 503 850	1	0,00%	103	2	101
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 784 860	12 494 020	1	0,00%	10	6	4
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	112 840	6 206 200	805	0,71%	83 362	58 023	25 339
COMAR CI	666 668	6 666 680 000	300 003	45,00%	11 938 370	5 459 206	6 479 165
COMAR INVEST	30 000	150 000	24 540	81,80%	134 155	0	134 155
GMA	9 000	189 000	1 355	15,06%	135 500	115 451	20 049
HAYETT	150 000	15 000 000	100 643	67,10%	8 100 137	0	8 100 137
HAYETT _DA_1_6	0	0	4	0,00%	77	0	77
HAYETT_DA_1_3_07	0	0	2	0,00%	125	0	125
HAYETT_DA_1_4_03	0	0	2	0,00%	114	0	114
HEAVY SA	4 005 000	40 050 000	2 400 000	59,93%	15 000 000	960 000	14 040 000
HOPITAL PRIVE EL AMEN	840 000	8 400 000	1	0,00%	10	0	10
Total					**109 252 363**	**19 900 066**	**89 352 297**

- **Entreprises avec lien de participation**

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2021)

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2020	DOTATIONS 2021	REPRISE 2021	PROVISION 2021	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN BANK	26 481 000	132 405 000	8 145 661	30,76%	87 400 916	0	0	0	0	87 400 916
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990	0	0	0	0	24 990
AMEN FINANCE COMPANY	1 000 000	88 000 000	192 859	19,29%	16 875 163	0	0	0	0	16 875 163
AMEN INSVEST	20 000	2 000 000	4 000	20,00%	251 724	0	0	0	0	251 724
AMEN PROJECT SICAF	200 000	200 000	75 310	37,66%	42 806	0	0	0	0	42 806
COTUNACE	265 000	26 500 000	2 965	1,12%	300 000	0	0	0	0	300 000
EL AMANA TAKAFUL	1 410 151	14 101 510	270 000	19,15%	2 700 000	244 080	0	244 080	0	2 700 000
ENNAKL	30 000 000	30 000 000	3 388 423	11,29%	40 511 410	0	0	0	0	40 511 410
GENERAL DRINKS	260 000	260 000	72 798	28,00%	72 798	0	0	0	0	72 798
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	100 642	30,50%	1 826 751	1 038 724	287 735	0	1 326 460	500 291
KAWARIS	33 000	3 300 000	8 947	27,11%	942 861	0	0	0	0	942 861
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	382 132	19,11%	3 887 293	0	0	0	0	3 887 293
SNB	130 200	13 020 000	26 040	20,00%	2 300 000	0	0	0	0	2 300 000
SPCS	3 555 000	35 550 000	62 500	1,76%	625 000	0	0	0	0	625 000
STLV	100 000	10 000 000	2	0,00%	125	0	0	0	0	125
SUNAGRI-SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	116 976	0	9 312	107 664	132 336
TAYSIR MICROFINANCE	120 000	12 000 000	1 983	1,65%	198 300	0	0	0	0	198 300
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	3 204 878	16,02%	29 370 157	5 433 292	919 431	0	6 352 723	23 017 434
TUNISIE LEASING	10 800 000	54 000 000	2 147 618	19,89%	22 960 349	2 670 262	783 272	0	3 453 535	19 506 814
TUNISYS	150 000	1 500 000	59 843	39,90%	707 359	0	0	0	0	707 359
TOTAL					**211 238 001**	**9 503 335**	**1 990 438**	**253 392**	**11 240 381**	**199 997 620**

Au 31/12/2021, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont été réalisées aux conditions du marché.

Obligation :

Société	Brut au 31/12/2020	Entrées 2021	Sorties 2021	Brut au 31/12/2021	Produits au 31/12/2021
AMEN BANK	11 059 295	2 000 000	-1 023 400	12 035 895	1 010 986
TUNISIE LEASING	5 300 000	1 000 000	-600 000	5 700 000	531 182
Total	**16 359 295**	**3 000 000**	**-1 623 400**	**17 735 895**	**1 542 167**

Certificats de dépôts :

Société	Brut au 31/12/2020	Entrées 2021	Sorties 2021	Brut au 31/12/2021	Produits au 31/12/2021
AMEN BANK	0	468 500 000	-432 500 000	36 000 000	1 823 699
Total	**0**	**468 500 000**	**-432 500 000**	**36 000 000**	**1 823 699**

- **AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques**

  - **Parts des réassureurs dans les primes non acquises**

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à **10 579 880 Dinars** au 31/12/2021 contre **7 960 21 5 Dinars** au 31/12/2020.

Branche	2021	2020	Variation
Incendie	5 311 818	3 788 979	1 522 839
Risques divers	3 836 864	3 031 382	805 482
Transport	1 115 210	850 462	264 748
Aviation	315 988	289 392	26 596
	10 579 880	**7 960 215**	**2 619 665**

  - **Sinistres à la charge des réassureurs**

La provision pour sinistre à payer vie et non vie s'élèvent à **58 837 403 Dinars** au 31/12/2021 contre **66 823 894 Dinars** au 31/12/2020.

Branche	2021	2020	Variation
Vie	0	254 090	-254 090
Incendie	27 976 867	34 381 626	-6 404 759
Risques divers	26 209 858	24 662 884	1 546 974
Automobile	4 182 681	2 263 607	1 919 074
Transport	4 012 608	4 310 089	-297 481
Groupes	372 189	0	372 189
Aviation	243 311	951 598	-708 287
Prévisions pour recours à encaisser	-4 160 111	0	-4 160 111
	58 837 403	**66 823 894**	**-7 986 492**

- **AC6 : Créances**

Le montant brut des autres créances s'élève à **179 563 308 Dinars** au 31/12/2021 contre **167 096 633 Dinars** au 31/12/2020.

Libellé	2021			2020		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-2 929 424		-2 929 424	-2 771 752		-2 771 752
Primes acquises et non émises	10 571 162		10 571 162	7 607 957		7 607 957
Autres Créances nées d'opérations directes	94 448 350	52 358 269	42 090 080	85 671 868	50 598 052	35 073 816
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	22 114 781	2 152 914	19 961 867	18 865 402		18 865 402
Créances née d'opérations de Réassurance	51 127 467	769 813	50 357 654	48 976 644	769 813	48 206 831
Prêts au personnel	142 249		142 249	146 916		146 916
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 932 286		1 932 286	6 206 910		6 206 910
Débiteurs divers	2 156 438	305 625	1 850 813	2 392 689		2 392 689
TOTAL	**179 563 308**	**55 586 621**	**123 976 687**	**167 096 633**	**51 367 864**	**115 728 769**

+Pour évaluer la PAA, la prévision d'annulation est le montant obtenu en sommant les estimations d'annulations obtenues à partir des cadences d'annulation de chaque exercice.

Les cadences d'annulation sont calculées à partir des moyennes des taux de cadencements historiques, des différentes années de développement.

Les estimations d'annulation seront calculées pour chaque exercice en appliquant le taux de cadencement au chiffre d'affaires.

+ Pour la provision sur créance assuré, nous avons appliqué les nouveaux taux édictés par la circulaire du CGA N° 24 du 29/03/2017.

- **AC7 : Autres éléments d'actif**

Les autres éléments d'actifs s'élèvent à **28 136 897 Dinars** au 31/12/2021 contre **28 224 916 Dinars** au 31/12/2020.

Libellé	2021	2020
Avoirs en banque	2 799 276	6 295 251
CCP	120 709	95 939
caisse	1 351	2 020
Frais d'acquisition reportés	11 057 848	10 242 885
Intérêts courus et non échus	9 406 426	7 625 245
Autres comptes de régularisation	4 704 752	3 920 262
Autres	46 535	43 314
TOTAL	**28 136 897**	**28 224 916**

❖ Mouvements ayant affectés les éléments du passif

➢ CP1 : Capitaux propres

	Capital Social	Réserve Légale	Prime d'Emission	Réserve pour Fonds Social	Réserve investissement exonerée	Réserve pour toute éventualité	Autre réserve pour toute éventualité	Réserve Spécial de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2020	**50 000 000**	**5 000 000**	**250 000**	**3 301 022**	**20 319 318**	**16 965**	**143 006 626**	**668 862**	**25 372 130**	**247 934 922**
Affectation du Résultat 2020										0
Réserve légale										0
Réserve investissement exonerée					-850 000		850 000			0
Réserve pour toute éventualité										0
Autre réserve pour toute éventualité							9 372 130		-9 372 130	0
Dividende distribués									-16 000 000	-16 000 000
Résultat 31/12/2021									33 817 847	33 817 847
Solde 31/12/2021	**50 000 000**	**5 000 000**	**250 000**	**3 301 022**	**19 469 318**	**16 965**	**153 228 756**	**668 862**	**33 817 847**	**265 752 769**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2021 à 34 663 901 TND et se détaillent comme suit :

- Réserves pour fonds social 3 301 022
- Réserves pour toutes éventualités 16 965
- Réserves spéciales de réinvestissement 31 095 914 (*)
- Prime d'émission 250 000

(*) ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

Au 31/12/2021 :

- La société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 20 dinars.

Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Action	Montant	%
SICOF	1 237 123	24 742 460	49,48%
PGI HOLDING	692 135	13 842 700	27,69%
AXA	384 923	7 698 460	15,40%
MUNICH RE	75 521	1 510 420	3,02%
PARENIN	72 103	1 442 060	2,88%
AUTRES	38 195	763 900	1,53%
Total	**2 500 000**	**50 000 000**	**100,00%**

➢ PA3 : Provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent à **489 045 381 Dinars** au 31/12/2021 contre **479 095 070 Dinars** au 31/12/2020.

Libellé	2021	2020	Variation
Provisions pour primes non acquises	67 492 922	61 876 558	5 616 365
Provisions pour sinistres	403 718 510	399 100 024	4 618 486
Provisions mathématiques Vie	1 868 965	2 367 297	-498 332
Autres Provisions Techniques (non vie)	15 964 984	15 751 191	213 792
T O T A L	**489 045 381**	**479 095 070**	**9 950 311**

- **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent à **67 492 922 Dinars** au 31/12/2021 contre **61 876 558 Dinars** au 31/12/2020.

Branche	2021	2020	Variation
Incendie	6 262 245	4 964 319	1 297 926
Risques divers	15 527 287	14 236 961	1 290 326
Automobile	41 170 919	37 944 105	3 226 814
Transport	1 225 418	971 054	254 364
Groupe	540 982	406 272	134 710
Aviation	327 469	289 555	37 914
Acceptation	2 438 602	3 064 292	-625 689
T O T A L	**67 492 922**	**61 876 558**	**5 616 365**

- **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres s'élèvent à **403 718 510 Dinars** au 31/12/2021 contre **399 100 024 Dinars** au 31/12/2020.

Branche	2021	2020	Variation
Vie	5 239 622	3 771 532	1 468 090
Incendie	40 492 212	46 217 603	-5 725 391
Risques divers	70 494 374	71 283 589	-789 216
Automobile	249 844 405	240 547 227	9 297 178
Transport	9 254 788	10 371 708	-1 116 920
Groupe	3 933 759	3 519 837	413 922
Aviation	33 640	118 562	-84 921
Acceptation	11 183 731	12 175 585	-991 854
Prévisions pour recours à encaisser	-33 662 016	-30 595 963	-3 066 053
Sous-Total 1	**356 814 515**	**357 409 679**	**-595 164**
Provision pour Egalisation vie	11 127 046	10 081 577	1 045 469
Provision pour Egalisation non vie	23 927 231	22 753 050	1 174 181
Provision pour Equilibrage	658 077	714 022	-55 945
Sous-Total 2	**35 712 354**	**33 548 650**	**2 163 705**
Provision pour PB à distribuer vie		3 235	-3 235
Provision pour PB à distribuer non vie	11 191 641	8 138 460	3 053 181
Sous-Total 3	**11 191 641**	**8 141 695**	**3 049 945**
Total	**403 718 510**	**399 100 024**	**4 618 486**

- **PA6 : Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à **68 357 488 Dinars** au 31/12/2021 contre **55 047 579 Dinars** au 31/12/2020.

Libellé	2021	2020
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 955 139	8 820 554
Dettes nées d'opérations de Réassurance	42 049 140	29 476 396
Dépôts et cautionnement reçus	3 637 756	3 461 320
Personnel	126 039	71 103
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	4 835 586	11 972 281
Créditeurs divers	2 753 827	1 245 926
TOTAL	**68 357 488**	**55 047 579**

- **PA7 : Autres élément de passif**

Les autres éléments de passif s'élèvent à **11 870 700 Dinars** au 31/12/2021 contre **9 472 481 Dinars** au 31/12/2020.

Libellé	2021	2020
Charges à payer	8 912 187	9 071 185
Produits constatés d'avance	993 433	88 456
Autres	721 328	312 840
Autres passifs financiers	1 243 752	0
	11 870 700	**9 472 481**

IV. Notes sur les postes du résultat

➢ RTNV : Résultat technique non vie

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	Acceptation	T O T A L
Primes acquises et acceptées	25 116 887	-50	35 714 692	119 349 323	7 996 175,03	35 576 102,85		3 608 013	227 361 143
Variation des primes non acquises	-1 297 926	0	-1 617 795	-3 226 813,48	35 191,05	-134 710		625 689	-5 616 365
Primes cédées	-22 505 671	0	-13 251 606	-5 251	-4 566 515	-1 270 431	-455 610		-42 055 083
part des réassureurs dans la variation PPNA	1 522 839	0	805 482		264 748		26 596		2 619 666
Sous-Total 1	**2 836 130**	**-50**	**21 650 773**	**116 117 259**	**3 729 600**	**34 170 962**	**-429 013**	**4 233 702**	**182 309 362**
Produits de placements	2 983 042	405 231	4 496 308	12 840 231	362 846	636 987			21 724 644
Autres produits techniques			107 260						107 260
Sous-Total 2	**2 983 042**	**405 231**	**4 603 568**	**12 840 231**	**362 846**	**636 987**	**0**	**0**	**21 831 904**
Prestations payées	-11 447 381	-480 128	-8 455 260	-70 440 557	-6 694 055	-25 684 215		-4 202 216	-127 403 812
Variation des provisions pour sinistres	5 687 058		515 321	-11 848 996	3 931 547	-266 710		991 854,19	-989 926
Prestations à la charge des réassureurs	8 947 311		1 949 297		6 127 563	1 323 090			18 347 260
Variation des provisions à la charge des réassureurs	-6 859 038		1 371 656	1 919 074	-3 827 995	372 189	-708 287		-7 732 402
Sous-Total 3	**-3 672 051**	**-480 128**	**-4 618 986**	**-80 370 479**	**-462 940**	**-24 255 647**	**-708 287**	**-3 210 362**	**-117 778 879**
Variation des autres provisions techniques	-85 690		149 965	-278 068					-213 792
Sous-Total 4	**-85 690**	**0**	**149 965**	**-278 068**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-213 792**
Participation aux bénéfices et ristournes	-16 761		-10 619		-189 728	-616 870			-833 978
Participation aux bénéfices reçues des réassureurs			**2 829**		**3 019**				**5 848**
Sous-Total 5	-16 761	0	-7 790	0	-186 709	-616 870	0	0	-828 130
Frais d'acquisition	-3 656 895	-38 339	-7 155 963	-19 203 080	-2 812 649	-3 659 643			-36 526 570
Variation des frais d'acquisitions reportés	204 218		164 439	385 193	39 674	21 438			814 963
Frais d'administration	-2 290 511		-5 084 824	-13 781 698	-1 875 599	-2 630 909			-25 663 540
Commissions reçues des réassureurs	6 050 137	0	2 636 122	0	1 127 744	381 129	9 386		10 204 518
Sous-Total 6	**306 948**	**-38 339**	**-9 440 225**	**-32 599 585**	**-3 520 830**	**-5 887 984**	**9 386**	**0**	**-51 170 630**
Autres charges techniques			-337 554						-337 554
Sous-Total 7	**0**	**0**	**-337 554**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-337 554**
Variation de provisions pour égalisation			-249 104		-925 077				-1 174 181
Variation de provisions pour équilibrage	0	0	55 945	0	0	0	0	0	55 945
Sous-Total 8	**0**	**0**	**-193 158**	**0**	**-925 077**	**0**	**0**	**0**	**-1 118 236**
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	**2 351 618**	**-113 286**	**11 806 592**	**15 709 359**	**-1 003 112**	**4 047 447**	**-1 127 914**	**1 023 340**	**32 694 044**

- **PRNT1 : Produits des placements**

Les produits de placements s'élèvent à **53 545 879 Dinars** au 31/12/2021 contre **34 553 438 Dinars** au 31/12/2020.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Revenus des placements immobiliers	324 743	2 630 946	2 955 690	3 397 545
Revenus des participations	1 657 849	18 379 303	20 037 152	14 211 728
Revenus des autres placements	26 444 527	4 108 509	30 553 036	16 944 166
Total produits de Placements	**28 427 120**	**25 118 759**	**53 545 879**	**34 553 438**

- **CHNT1 : Charges des placements**

Les charges de placements s'élèvent à **20 278 711 Dinars** au 31/12/2021 contre **14 164 059 Dinars** au 31/12/2020.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs	13 544 520	3 838 045	17 382 565	1 968 097
Frais externes	0	402 158	402 158	360 777
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciations	0	2 493 989	2 493 989	11 835 185
Total produits de Placements	**13 544 520**	**6 734 192**	**20 278 711**	**14 164 059**

- **Charges du personnel**

Les charges du personnel s'élèvent à **25 910 374 Dinars** au 31/12/2021 contre **21 047 294 Dinars** au 31/12/2020.

Charges	2021	2020
Salaires	18 907 358	15 478 058
Charges sociales	3 677 131	3 081 195
Autres	3 325 885	2 488 040
Total	**25 910 374**	**21 047 294**

- **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à **27 086 156 Dinars** contre **25 887 786 Dinars** en 2020.

- **CHNT5 : Pertes extraordinaires**

Notre compagnie n'a pas enregistré au 31/12/2021 de perte extraordinaire contre **687 800 Dinars** au 31/12/2020 représentant le montant de la contribution conjoncturelle exceptionnelle.

Cette contribution a été instauré, seulement, pour les années 2019 et 2020.

- **PRNT2 : Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2021 à **1 603 539 Dinars** contre **1 363 781 Dinars** au 31/12/2020.

Nature de Produit	2021	2020
Avance sur TFP	185 021	178 786
Rectification IS (Retenue à la souce libératoire sur RCM)	0	26 608
Plus-value sur cession d'immobilisation	1 178 172	972 000
Intérêts bancaires et intérêts de retard	240 346	186 386
TOTAL	**1 603 539**	**1 363 781**

➢ CHNT3 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2021 à **3 686 537 Dinars** contre **5 563 593 Dinars** au 31/12/2020.

Nature de charge	2021	2020
Part des frais généraux	1 357 299	2 249 450
Retenue à la source sur revenus des capitaux mobiliers	2 073 263	1 789 037
Retenue à la source sur revenus des capitaux mobiliers (intérêts non échus)	0	1 525 049
Autres	255 975	57
TOTAL	**3 686 537**	**5 563 593**

➢ Décompte fiscal

RESULTAT COMPTABLE	**43 193 828**

REINTEGRATIONS	**65 154 507**
- Provisions non déductibles	
- provisions pour dépréciation des actions non cotées	12 738 759
- provisions pour dépréciation des SICAV, FCPR, OBLIGATIONS, Autres	105 035
- provisions pour créances douteuses	37 609 740
- Provisions déductibles	
- provisions pour dépréciation des actions cotées	2 309 340
- provisions pour créances douteuses	940 907
- Moins-value de cession des titres des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices	33 028
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	6 223
- Abandon de créances non déductibles	22 574
- Frais de cadeaux et réceptions	221 614
- PAR 2020/Revenus de capitaux mobiliers soumis à la RAS libératoire en 2021	7 589 636
- RAS libératoires de 20% pay2ES EN 2021	3 577 651

DEDUCTIONS	**53 338 879**
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	32 880 046
- Revenus de capitaux mobiliers soumis à la RAS libératoire	18 933 784
- RAS libératoires de 20% à payer	1 525 049

Résultat fiscal après déduction des provisions	**55 009 456**

- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal	**3 250 247**
- provisions pour titres cotés	2 309 340
- provisions pour créances douteuses	940 907

Résultat fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation	**51 759 209**

- Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	**27 085 573**
- Dividendes et assimilés	26 159 444
- Plus-value de cession des actions cotées acquises avant le 1er janvier 2011	926 128

- Déduction pour réinvestissement exonéré	**0**

Résultat imposable	**24 673 637**

Impôts sur les Sociétés	**8 635 772**
Contribution Sociale de Solidarité	**740 209**
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	**0**

Impôts Avancés	9 267 098
Report Impôts	631 325

RESULTAT NET	**33 817 847**

V. Transaction avec les sociétés du groupe

Primes et prestations

Société	Primes	Règlements
AMEN BANK	4 529 419	2 653 246
AMEN INVEST	65 422	21 076
AMEN SANTE	147 072	29 514
CAFES BEN YEDDER	81 647	660
CAFES BONDIN	149 231	8 351
CLINIQUE EL AMEN BEJA	82 325	1 532
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	121 079	1 545
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	77 444	7 092
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	80 388	37 466
CLINIQUE EL AMEN MUTUELLE VILLE	162 880	29 253
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	131 799	19 918
COMAR IMMOBILIERE	13 182	0
EL IMRANE	38 210	5 807
ENNAKL AUTOMOBILES	2 229 077	1 342 114
GFCO	153 332	40 355
GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE	1 100	0
HAYETT	17 046	0
HUILERIES BEN YEDDER	3 920	0
KAWARIS	95 335	62 103
LA GENERALE ALIMENTAIRE	126 824	4 970
MAJESTIC	17 514	2 099
MEDITRAC	62 668	230
PARENIN	1 018 048	364 060
PGI	32 032	16 137
SINEW	500	0
SNB	15 190	82 593
TUNISIE LEASING ET FACTORING	12 211 875	3 079 846
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	533 898	73 061
TUNISIE VALEURS	79 406	70 399
TUNISYS	56 116	47 007
INNOVA MEDIA	4 378	1 045
INNOVA PRODUCTIONS	300	0
	22 338 654	**8 001 480**

Dividendes encaissés

Société	Montant
AMEN BANK	17 521 883
COMAR IMMOBILIERE	324 743
ENNAKL AUTOMOBILES	2 198 685
HAYETT	2 012 860
MEDITRAC	343 919
SNB	90 200
TUNISIE LEASING ET FACTORING	773 948
TUNISYS	35 906
AMEN CAPITAL	16 993
AMEN FINANCE COMPANY	540 005
AMEN PREMIERE SICAV	73 995
AMEN PROJECT	15 062
AMEN TRESOR SICAV	26 556
TUNINVEST SICAR	10 842
SPCS	23 611
	24 009 208

Loyers encaissés

Société	Montant
HAYETT	133 046
TUNISYS	110 320
EL IMRANE	101 236
CAFES BONDIN	38 459
AMEN SANTE	225 447
	608 508

VI. Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2021 à **1 677 584** dinars contre **6 393 209 Dinars** au 31/12/2020 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2021 de <**4 715 625**> **Dinars** contre **2 858 821 Dinars** au 31/12/2020.

Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2021	2020
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	22 603 948	-261 360
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-11 787 118	14 962 613
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-15 532 456	-11 842 432
TOTAL	**-4 715 625**	**2 858 821**

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2021

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition	Cessions et/ou Reclassement	A la cloture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la cloture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Frais de recherche et développement	1 399 012	2 391 617	2 440 435	**1 350 194**	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**1 350 194**
Concessions,Brevets,licences,marques	16 780 215	2 440 398	0	**19 220 613**	13 904 105	0	2 331 847	0	0	0	**16 235 952**	**0**	**2 984 661**
Fonds de commerce	15 000	0	0	**15 000**	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**15 000**
Total des actifs incorporels	**18 194 227**	**4 832 015**	**2 440 435**	**20 585 807**	**13 904 105**	**0**	**2 331 847**	**0**	**0**	**0**	**16 235 952**	**0**	**4 349 855**
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	22 488 302	4 055 199	4 554 047	**21 989 454**	17 198 089	0	9 348 046	0	8 185 702	0	**18 360 433**	**0**	**3 629 021**
Autres installations outillage et mobilier	976 600	223 839	207 550	**992 889**	922 871	0	52 108	0	182 969	0	**792 010**	**0**	**200 879**
Total des actifs corporels d'exploitation	**23 464 902**	**4 279 038**	**4 761 597**	**22 982 343**	**18 120 960**	**0**	**9 400 154**	**0**	**8 368 671**	**0**	**19 152 443**	**0**	**3 829 900**
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	**73 724 904**	**4 010 486,00**	**2 430 545,00**	**75 304 845,00**	**17 594 963**	**0,00**	**37 223 125,00**	**0,00**	**36 328 686,00**	**0,00**	**18 489 402,00**	**0,00**	**56 815 443**
Placements dans les entreprises liées													
Parts	106 252 363	3 000 000	0	**109 252 363**	0	9 073 830	0	12 291 083	0	1 464 847	**0**	**19 900 066**	**89 352 297**
Bons et Obligation	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**
Total Placements dans les entreprises liées	**106 252 363**	**3 000 000**	**0**	**109 252 363**	**0**	**9 073 830**	**0**	**12 291 083**	**0**	**1 464 847**	**0**	**19 900 066**	**89 352 297**
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	210 725 126	817 992	305 116	**211 238 002**	0	9 503 335	0	12 469 257	0	10 732 210	**0**	**11 240 382**	**199 997 620**
Bons et Obligation	16 359 295	471 500 000	434 123 400	**53 735 895**	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**53 735 895**
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	**227 084 421**	**472 317 992**	**434 428 516**	**264 973 897**	**0**	**9 503 335**	**0**	**12 469 257**	**0**	**10 732 210**	**0**	**11 240 382**	**253 733 515**
Autres placements financiers													
Actions,autres titres à revenu variable	48 833 356	86 783 208	88 534 731	**47 081 833**	0	2 117 863	0	4 796 961	0	3 076 455	**0**	**3 838 369**	**43 243 464**
Obligations et autres titres à revenu fixe	167 609 172	86 394 218	43 349 000	**210 654 390**	0	250 000	0	0	0	0	**0**	**250 000**	**210 404 390**
Autres Prêts	7 843 641	2 464 548	2 787 971	**7 520 218**	0	40 064	0	0	0	0	**0**	**40 064**	**7 480 154**
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers (CAT)	31 200 000	2 000 000	31 200 000	**2 000 000**	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**2 000 000**
Autres	3 152	0	0	**3 152**	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**3 152**
Total Autres placements financiers	**255 489 321**	**177 641 974**	**165 871 702**	**267 259 593**	**0**	**2 407 927**	**0**	**4 796 961**	**0**	**3 076 455**	**0**	**4 128 433**	**263 131 160**
Créances pour espèces déposées	**16 276 438**	**14 099 465**	**15 127 483**	**15 248 420**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**15 248 420**
Total Placements	**678 827 447**	**671 069 917**	**617 858 246**	**732 039 118**	**17 594 963**	**20 985 092**	**37 223 125**	**29 557 301**	**36 328 686**	**15 273 512**	**18 489 402**	**35 268 881**	**678 280 834**
Total Général	**720 486 576**	**680 180 970**	**625 060 278**	**775 607 268**	**49 620 028**	**20 985 092**	**48 955 126**	**29 557 301**	**44 697 357**	**15 273 512**	**53 877 797**	**35 268 881**	**686 460 589**

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2021

	31/12/2021			31/12/2020
	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	75 304 845	18 489 402	56 815 443	56 129 941
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	194 308 739	11 579 460	182 729 279	183 147 557
SICAV	6 515 162	8 977	6 506 185	11 395 753
FCP	20 818 854	234 495	20 584 359	18 318 251
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	145 929 442	23 155 885	122 773 558	132 254 255
Obligations et autres titres à revenu fixe	264 390 285	250 000	264 140 285	183 718 467
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 000 000	0	2 000 000	31 200 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	15 248 420	0	15 248 420	16 276 438
Autres Prêts	7 523 370	40 064	7 483 306	7 806 730
Total	**732 039 117**	**53 758 283**	**678 280 834**	**640 247 392**

ANNEXE 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER AU 31/12/2021

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2017	N-3: 2018	N-2: 2019	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	79 688 092	84 861 532	45 222 723		
Provisions pour sinistres	43 177 814	63 431 779	72 811 086		
Total charges des sinistres	**122 865 906**	**148 293 311**	**118 033 809**		
Primes acquises	181 197 079	199 940 387	206 860 145		
% sinistres / primes acquises	**67,81%**	**74,17%**	**57,06%**		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2017	N-3: 2018	N-2: 2019	N-1: 2020	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	83 504 150	101 055 645	77 349 567	77 030 536	
Provisions pour sinistres	33 200 085	42 619 426	68 038 885	69 740 011	
Total charges des sinistres	**116 704 235**	**143 675 071**	**145 388 452**	**146 770 547**	
Primes acquises	181 197 079	199 940 387	206 860 145	217 927 274	
% sinistres / primes acquises	**64,41%**	**71,86%**	**70,28%**	**67,35%**	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2017	N-3: 2018	N-2: 2019	N-1: 2020	N: 2021
Inventaire N					
Règlements cumulés	86 167 480	106 867 580	88 490 755	109 105 097	59 342 114
Provisions pour sinistres	27 429 302	29 202 527	51 887 960	47 318 923	69 552 108
Total charges des sinistres	**113 596 782**	**136 070 107**	**140 378 715**	**156 424 020**	**128 894 222**
Primes acquises	181 197 079	199 940 387	206 860 145	217 927 274	221 744 779
% sinistres / primes acquises	**62,69%**	**68,06%**	**67,86%**	**71,78%**	**58,13%**

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2021

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers	324 744	2 630 946	**2 955 690**
Revenus des Participations	1 657 849	18 379 303	**20 037 152**
Revenus des autres placements	26 444 528	4 108 509	**30 553 037**
Total Produits de Placements	**28 427 121**	**25 118 758**	**53 545 879**
Interêts	-13 544 519	-3 838 045	**-17 382 564**
Frais externes	0	-402 158	**-402 158**
Autres Frais	0	-2 493 989	**-2 493 989**
Total charges de placements	**-13 544 519**	**-6 734 192**	**-20 278 711**

ANNEXE 12 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE AU 31 DECEMBRE 2021

	Vie	Total
Primes acquises		
-Primes Emises	5 985 195	5 985 195
-Variation des primes non acquises	0	0
Charges de Prestations		
-Prestations et frais payés	-1 625 214	-1 625 214
-charges des provisions pour prestations diverses	-2 011 992	-2 011 992
Solde souscription	**2 347 989**	**2 347 989**
-Frais d'acquisition	-555 940	-555 940
-Autres charges de gestion nettes	-411 969	-411 969
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-967 909**	**-967 909**
-Produits de placements	840 681	840 681
-Autres produits techniques	0	0
Solde financier	**840 681**	**840 681**
Part des réassureurs dans les primes acquises	-100 859	-100 859
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-254 090	-254 090
Commissions reçues des réassureurs	15 129	15 129
Solde de Réassurance	**-339 820**	**-339 820**
RESULTAT TECHNIQUE VIE	**1 880 941**	**1 880 941**

Informations complémentaires	
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	**5 239 622**
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	**3 771 532**
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	**0**
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	**3 235**
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	**11 127 046**
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	**10 081 577**
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N	**1 868 965**
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N-1	**2 367 297**

ANNEXE 13 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2021

	Incendie	Accident Travail	RC	Automobile	Transport	Groupe	Dommages aux Biens	Risques Agricoles	Construction	Perte d'Eploitation	Caution	Assistance	Accident Corporel	Acceptation	Total
Primes Acquises															
Primes Emises	25 116 887	-50	7 350 382	119 349 323	7 996 175	35 576 103	6 253 724	1 406 279	3 099 902	1 839 705	134 183	7 533 928	8 096 588	3 608 013	**227 361 142**
Variation des primes non acquises	-1 297 926	0	0	-3 226 813	35 191	-134 710	-327 469	-816 501	-473 825	0	0	0	0	625 689	**-5 616 364**
Charges de prestations															
Prestations et frais payés	-11 447 381	-480 128	-1 732 644	-70 440 557	-6 694 055	-25 684 215	-2 277 211	-434 193	-676 193	-125 836	-58 577	-2 347 298	-803 308	-4 202 216	**-127 403 812**
Charges des provisions pour prestations diverses	5 601 368	0	2 494 681	-11 848 996	3 931 547	-1 605 709	-493 415	209 286	-1 294 213	-218 000	146 965	-53 175	-184 147	991 854	**-2 321 954**
Solde de souscription	17 972 948	-480 178	8 112 419	33 832 957	5 268 858	8 151 469	3 155 629	364 871	655 671	1 495 869	222 571	5 133 455	7 109 133	1 023 340	92 019 012
Frais d'acquisition	-3 452 677	-38 339	-1 142 844	-18 817 887	-2 772 975	-3 638 204	-1 081 256	-159 985	-1 126 049	-310 215	-145 574	-1 272 000	-1 753 600	0	**-35 711 605**
Autres charges de gestion nettes	-2 307 271	0	-762 627	-13 781 698	-2 065 327	-3 247 780	-777 416	-242 143	-809 815	-223 081	-104 696	-1 252 320	-1 260 900	0	**-26 835 074**
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 759 948	-38 339	-1 905 471	-32 599 585	-4 838 302	-6 885 984	-1 858 672	-402 128	-1 935 864	-533 296	-250 270	-2 524 320	-3 014 500	0	-62 546 679
Produits nets de placements	2 983 042	405 231	2 437 489	12 840 231	362 846	636 987	328 708	472 299	1 160 659	26 070	2 676	35 629	32 777	0	**21 724 644**
Autres produits techniques	0	0	0	107 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**107 260**
Solde financier	2 983 042	405 231	2 437 489	12 947 491	362 846	636 987	328 708	472 299	1 160 659	26 070	2 676	35 629	32 777	0	21 831 904
Part des réassureurs dans les primes acquises	-20 982 832	0	-12 446 124	-5 251	-4 301 767	-1 270 431	-429 013	0	0	0	0	0	0	0	**-39 435 418**
Part des réassureurs dans les prestations payées	8 947 311	0	1 949 297	0	6 127 563	1 323 089	0	0	0	0	0	0	0	0	**18 347 260**
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-6 859 038	0	1 371 656	1 919 074	-3 827 995	372 189	-708 287	0	0	0	0	0	0	0	**-7 732 401**
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	2 829	0	3 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**5 848**
Commissions reçues des réassureurs	6 050 137	0	2 636 122	0	1 127 744	381 129	9 386	0	0	0	0	0	0	0	**10 204 518**
Solde de réassurance	-12 844 422	0	-6 486 220	1 913 823	-871 436	805 976	-1 127 914	0	0	0	0	0	0	0	-18 610 193
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	2 351 620	-113 286	2 158 217	16 094 686	-78 034	2 708 448	497 751	435 042	-119 534	988 643	-25 023	2 644 764	4 127 410	1 023 340	32 694 044

Informations Complémentaires															
Provisions pour primes non acquises - Année N	6 262 245	0	0	41 170 918	1 225 418	540 982	327 469	10 133 759	5 393 528	0	0	0	0	2 438 602	**67 492 922**
Provisions pour primes non acquises - Année N-1	4 964 319	0	0	37 944 105	1 260 609	406 272	0	9 317 258	4 919 703	0	0	0	0	3 064 292	**61 876 558**
Provisions pour sinsitres à payer - Année N	40 492 212	0	41 561 227	249 844 405	9 254 788	3 933 759	6 860 475	209 016	19 791 764	565 000	58 000	772 175	710 357	6 372 853	**380 426 031**
Provisions pour sinsitres à payer - Année N-1	46 217 603	0	44 324 056	240 547 227	10 371 708	3 519 837	6 309 964	346 302	18 496 551	347 000	55 000	719 000	804 278	12 175 585	**384 234 111**
Prévisions de recours à encaisser - Année N	-543 947	0	0	-27 424 721	-5 263 285	0	-292 163	-106 900	-31 000	0	0	0	0	0	**-33 662 016**
Prévisions de recours à encaisser - Année N-1	-377 842	0	-17 000	-27 597 319	-2 303 836	0	-235 066	-34 900	-30 000	0	0	0	0	0	**-30 595 963**
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	779 415	0	463 874	8 155 970	780 911	1 011 471	0	0	0	0	0	0	0	0	**11 191 641**
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	574 977	0	405 883	5 776 750	636 089	744 761	0	0	0	0	0	0	0	0	**8 138 460**
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	8 322 701	0	7 943 772	0	0	8 318 835	0	0	0	0	0	0	0	0	**24 585 308**
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	8 322 701	0	7 750 614	0	0	7 393 758	0	0	0	0	0	0	0	0	**23 467 072**
Provisions Mathématiques de Rente - Année N	0	7 421 392	0	6 532 414	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**13 953 806**
Provisions Mathématiques de Rente - Année N-1	0	7 571 358	0	0	6 254 346	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**13 825 704**
Provisions pour risques en cours - Année N	2 011 177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**2 011 177**
Provisions pour risques en cours - Année N-1	1 925 488	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**1 925 488**

ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE AU 31/12/2021

	Montant
Primes acquises	
-Primes Emises	5 985 195
-Variation des primes non acquises	0
Charges de Prestations	
-Prestations et frais payés	-1 625 214
-charges des provisions pour prestations diverses	-2 011 992
Solde souscription	**2 347 989**
-Frais d'acquisition	-555 940
-Autres charges de gestion nettes	-411 969
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-967 909**
-Produits de placements	840 681
-Autres produits techniques	0
Solde financier	**840 681**
Part des réassureurs dans les primes acquises	-100 859
Part des réassureurs dans les prestations payées	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-254 090
Commissions reçues des réassureurs	15 129
Solde de Réassurance	**-339 820**
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	**1 880 941**

Informations complémentaires	
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	**5 239 622**
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	**3 771 532**
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	**0**
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	**3 235**
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	**11 127 046**
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	**10 081 577**
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N	**1 868 965**
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N-1	**2 367 297**

ANNEXE 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31/12/2021

	Montant
Primes acquises	
-Primes Emises	227 361 142
-Variation des primes non acquises	-5 616 364
Charges de Prestations	
-Prestations et frais payés	-127 403 812
-charges des provisions pour prestations diverses	-2 321 954
Solde souscription	**92 019 012**
-Frais d'acquisition	-35 711 605
-Autres charges de gestion nettes	-26 835 074
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-62 546 679**
-Produits de placements	21 724 644
-Autres produits techniques	107 260
Solde financier	**21 831 904**
Part des réassureurs dans les primes acquises	-39 435 418
Part des réassureurs dans les prestations payées	18 347 260
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-7 732 401
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	5 848
Commissions reçues des réassureurs	10 204 518
Solde de Réassurance	**-18 610 193**
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	**32 694 044**

Informations complémentaires	
-Provisions pour primes non acquises - Année N	67 492 922
-Provisions pour primes non acquises - Année N-1	61 876 558
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	380 426 031
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	384 234 111
-Prévisions de recours à encaisser - Année N	-33 662 016
-Prévisions de recours à encaisser - Année N-1	-30 595 963
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	11 191 641
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	8 138 460
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	24 585 308
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	23 467 072
-Provisions Mathématiques - Rente - Année N	13 953 806
-Provisions Mathématiques - Rente - Année N-1	13 825 704
-Provisions pour risques en cours - Année N	2 011 177
-Provisions pour risques en cours - Année N-1	1 925 488

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les Actionnaires

De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR
Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 265 752 769 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 33 817 847 dinars.
A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans

la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 22 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

FINOR	***ECC MAZARS***
Karim DEROUICHE	**Mohamed Hedi KAMMOUN**

Rapport Spécial

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les Actionnaires

De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR
Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021 a autorisé votre société à conclure avec la COMAR Côte d'Ivoire (détenue à hauteur de 45%) une convention d'assistance technique en vertu de laquelle elle s'engage à fournir toutes les prestations de conseil et de suivi, demandées par la COMAR Côte d'Ivoire et nécessaires au bon déroulement du programme de développement de cette dernière, à cet effet la COMAR mettra à sa disposition, sans aucune restriction, la totalité de son savoir-faire.

En contrepartie de ces prestations, la COMAR refacturera à la COMAR Côte d'Ivoire les frais engagés dans le cadre de la mission d'assistance technique aux coûts réels, sur présentation de

justificatifs précisant la nature des frais, la personne ayant accompli les prestations, le temps passé et le travail accompli.

Les taux journaliers prévus pour cette rémunération sont fixés selon le profil de la personne ayant accompli les prestations et seront révisés annuellement moyennant une majoration de 5%. Toutefois, les frais refacturés ne peuvent pas dépasser 3% du chiffre d'affaires de la COMAR Côte d'Ivoire.

Cette convention n'a pas été signée jusqu'à la date du 31 décembre 2021 et par conséquent, elle n'a produit aucun effet au cours dudit exercice.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- En date du 29 décembre 2020, la COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (détenue à hauteur de 56,26%) une convention de placement de 2 MD rémunéré au taux de 12% et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant associé ».

  Les produits constatés à ce titre en 2021 s'élèvent à 240 KTND.

  Cette convention a fait l'objet d'une autorisation à postériori par le Conseil d'Administration du 23 mars 2021.

- La COMAR a engagé divers frais et achats pour le compte de COMAR Côte d'Ivoire (détenue à hauteur de 45%). Ces frais qui s'élèvent au 31 décembre 2020 à 458 KTND, ont été encaissés au cours de l'exercice 2021.

- Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,9% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 16 KTND.

- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,9% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 97 KTND.

- Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux à usage bureautique.

  Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 223 KTND.

- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique.

  En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KTND hors taxes. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011.

  Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KTND à 160 KTND.

  Le montant comptabilisé à ce titre en charge de l'exercice 2021 s'élève à 190 KTND toutes taxes comprises.

- Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2021, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 37 KTND et 10 KTND.

- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2021, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 16 KTND.

- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant des loyers facturés par la COMAR, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 133 KTND hors taxes.

  Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 73 KTND.

- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2021, est de 38 KTND.

- La COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (dans laquelle elle détient 56,26% du capital) deux contrats de locations, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2021, les loyers facturés par contrat s'élèvent, respectivement, à 64 KTND et 49 KTND.

III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants :

Le Conseil d'Administration réuni le 05 juin 2020 a renouvelé le mandat de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration à un montant brut de 300 KTND.

En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Par ailleurs, le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération et les avantages à accorder au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 200 KTND.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint est fixée à 190 KTND.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Autres rémunérations :

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a coopté Monsieur Slim Azzebi en tant qu'administrateur. Il sera chargé de :

- Proposer et mettre en place une structuration financière et juridique efficiente sur laquelle s'appuiera le développement à l'international de la compagnie ;
- Mettre en place les mécanismes de contrôle au niveau de la COMAR et ;
- Poursuivre le développement à l'international une fois que la COMAR côte d'ivoire est bénéficiaire.

- Le comité de rémunération du 16 décembre 2020 a décidé de fixer la rémunération annuelle nette de Monsieur Slim Azzabi à 100 KTND.

  En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone dans la limite de 120 DT par mois.

- Le comité de rémunération du 22 juin 2021 a décidé d'accorder au Directeur Général Adjoint, M Lotfi Ben Haj Kacem une prime de bilan de 240 KTND au titre de l'année 2020.

- Le comité de rémunération du 07 septembre 2021 a décidé d'accorder au Directeur Général, M Hakim Ben Yedder une prime de bilan de 270 KTND au titre de l'année 2020.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 160 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2021.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 36 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2021.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 30 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2021.
- Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en dinars) :

  - Président du Conseil d'Administration :

	Charge de l'exercice	**Passif au 31/12/2021**
Rémunération	300 000	-
Total	**300 000**	**-**

  - Directeur Général et Directeur Général Adjoint :

	Directeur Général		**Directeur Général Adjoint**	
	Charge de l'exercice	**Passif au 31/12/2021**	**Charge de l'exercice**	**Passif au 31/12/2021**
Rémunération	200 000	-	190 000	-
Primes 2021 (provision)	270 000	270 000	240 000	240 000
Total	**470 000**	**270 000**	**430 000**	**240 000**

  - Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques :

	Membres du Conseil d'Administration, du comité d'Audit et du comité des risques	
	Charge de l'exercice	**Passif au 31/12/2021**
Jetons de présence et autres rémunérations	380 134	232 857
Total	**380 134**	**232 857**

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et

d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

FINOR	***ECC MAZARS***
Karim DEROUICHE	**Mohamed Hedi KAMMOUN**

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Chiheb GHANMI (La Générale Audit & Conseil-Membre CPA International).

INVENTAIRE ANNEE 2021

ACTIF DU BILAN

A C T I F	NOTES	Exercice 2021			Exercice 2020
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		8 361 064	6 693 974	1 667 090	2 667 548
AC14 Acomptes versés		415 096		415 096	271 809
	A1	8 776 160	6 693 974	2 082 185	2 939 358
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 462 737	1 183 258	279 479	244 002
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		39 035	38 392	643	0
	A1	1 501 772	1 221 650	280 122	244 002
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		11 506 014	628 731	10 877 283	1 478 184
AC32 Autres placements financiers					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 232		9 502 232	9 502 232
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		42 765 690		42 765 690	32 099 110
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		12 975 949	473 906	12 502 044	10 864 511
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		244 717 876		244 717 876	211 354 551
AC334 Autres prêts		9 893 840		9 893 840	6 253 309
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-		-	33 500 000
AC336 Autres		1 000		1 000	1 000
	A2	331 362 602	1 102 636	330 259 965	305 052 897
AC4 Placements représentants les PT afferantes aux contrats en Unité de Compte		54 509		54 509	44 506
		54 509	-	54 509	44 506
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		506 144		506 144	-
		506 144	-	506 144	-
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		6 825		6 825	11 268
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		11 963 961	96 099	11 867 861	10 118 796
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		121 499		121 499	91 135
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		45 764	19 611	26 153	22 001
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		10 970 998		10 970 998	8 670 298
AC633 Débiteurs divers		90 406		90 406	133 132
	A3	23 199 453	115 711	23 083 742	19 046 631
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		5 462 243		5 462 243	2 126 393
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		360 609		360 609	439 901
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		14 607 887	46 745	14 561 142	11 679 679
AC733 Autres comptes de régularisation		4 468 226		4 468 226	3 846 563
AC75 Autres		191 805		191 805	195 650
	A4	25 090 770	46 745	25 044 024	18 288 186
TOTAL ACTIF		390 491 409	9 180 716	381 310 693	345 615 580

INVENTAIRE ANNEE 2021

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2021 Montant Net	Exercice 2020 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		16 174 729	12 740 785
CP4 Autres capitaux propres		4 084 886	4 084 886
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		35 259 615	31 825 671
CP6 Résultat de l'exercice		7 723 609	6 433 944
Total capitaux propres avant affectation	P1	42 983 224	38 259 615
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		553 778	350 000
		553 778	350 000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		300 959 156	278 362 445
PA330 Provision pour sinistres (vie)		14 776 992	11 839 641
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		4 076 607	3 794 330
PA350 Provisions pour égalisation		802 745	802 745
	P2	320 615 500	294 799 162
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte		54 509	44 504
	P2	54 509	44 504
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		506 144	-
		506 144	-
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		-	-
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		258 646	268 299
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		2 531	42 225
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		6 823 263	5 773 387
PA634 Créditeurs divers		6 288 577	1 204 025
	P3	13 373 017	7 287 937
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		3 224 521	4 874 363
	P4	3 224 521	4 874 363
Total du passif		338 327 469	307 355 965
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		381 310 693	345 615 580

INVENTAIRE ANNEE 2021

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE l'ASSURANCE VIE

	2021			2020
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrcessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	80 589 246	- 1 152 528	79 436 719	57 542 655
	80 589 246	- 1 152 528	79 436 719	57 542 655
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	23 816 712		23 816 712	21 576 345
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	1 706 956		1 706 956	1 141 664
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	69 197		69 197	251 449
	25 592 864	-	25 592 864	22 969 458
TOTAL 1	106 182 110	- 1 152 528	105 029 583	80 512 113
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	1 987		1 987	1 841
	1 987	-	1 987	1 841
PRV4 Autres produits techniques	-		-	-
	-	-	-	-
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	- 56 175 219	226 656	- 55 948 563	- 35 129 552
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	- 3 219 628	337 468	- 2 882 159	- 657 690
	- 59 394 847	564 124	- 58 830 723	- 35 787 241
TOTAL 2	- 59 392 860	564 124	- 58 828 736	- 35 785 401
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	- 22 523 111		- 22 523 111	- 22 439 867
CHV22 Autres provisions techniques	- 73 600		- 73 600	- 415 900
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	- 10 005		- 10 005	10 056
	- 22 606 716	-	- 22 606 716	- 22 845 712
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	513 345	513 345	542 799
	-	513 345	513 345	542 799
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	- 10 838 136		- 10 838 136	- 8 716 615
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	- 79 292		- 79 292	- 26 609
CHV43 Frais d'administration	- 3 032 461		- 3 032 461	- 2 475 317
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	-	73 544	73 544	69 395
	- 13 949 888	73 544	- 13 876 344	- 11 149 147
TOTAL 3	- 36 556 604	586 889	- 35 969 715	- 33 452 060
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	- 211 219		- 211 219	- 283 751
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	- 42 809		- 42 809	- 8 326
TOTAL 4	- 254 028	-	- 254 028	- 292 077
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	- 267		- 267	- 32
TOTAL 5	- 267	-	- 267	- 32
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	- 2 492 576		- 2 492 576	- 2 191 279
TOTAL 6	- 2 492 576	-	- 2 492 576	- 2 191 279
RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	7 485 775	- 1 515	7 484 261	8 791 264

INVENTAIRE ANNEE 2021

ETAT DE RESULTAT		
	2021	2020
RTV Résultat technique de l'assurance vie	7 484 261	8 791 264
	7 484 261	8 791 264
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	2 492 576	2 191 279
	2 492 576	2 191 279
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 169 567	- 159 080
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	- 10 950	- 29 179
	- 180 517	- 188 259
PRNT2 Autres produits non techniques	89 437	118 136
	89 437	118 136
CHNT3 Autres charges non techniques	- 1 758 190	- 4 356 321
	- 1 758 190	- 4 356 321
Résultat provenant des activités ordinaires	8 127 566	6 556 099
CHNT4 Impôt sur le résultat	- 403 957	- 117 155
	- 403 957	- 117 155
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	7 723 609	6 438 944
PRNT4 Gains extraordinaires		
	-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	- 5 000
	-	- 5 000
Résultat extraordinaire	-	- 5 000
Résultat net de l'exercice	7 723 609	6 433 944
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		
	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	7 723 609	6 433 944

INVENTAIRE ANNEE 2021

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

		2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
101	Encaissements de primes recus du reseau	76 273 477	52 285 898
102	Encaissements de primes accéptations	-	-
103	Décaissements de primes sur cessions	- 17 223	- 505 621
104	Réglements de sinistreé rachat & Cap.Echus siége et agences	- 48 190 449	- 30 103 832
105	Réglements de sinistres acceptations	-	-
106	Encaissements de sinistres sur cession	-	39 269
107	Commissions versées aux intermédiaires	- 4 945 847	- 3 394 365
108	Commissions recus sur cessions	-	45 130
109	Commissions versées sur acceptations	-	-
110	Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	- 6 714 682	- 6 731 354
111	Variation des dépôts auprès des cédantes	-	-
112	Variation des espéces recues des cessionnaires	-	-
113	Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 116 659 924	- 101 422 004
114	Encaissements liés à la cession des placements financiers	81 080 881	48 038 488
115	Produits financiers recus	20 392 654	17 689 538
116	Taxes sur les assurances versées au trésor	- 39 210	-
117	Impôts sur les bénéfices payés	- 3 768 933	- 4 011 976
118	Autres mouvements	- 883 421	5 222 893
	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	- 3 472 678	- 22 847 935
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
201	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		
202	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
203	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	- 10 693 633	
204	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
205	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprés d'entreprises liées ou avec un lien de participation	- 215 500 000	- 285 000 000
206	Encaissements provenant de la cession de placements aupres d'entreprises liees ou avec un lien de participation	236 000 000	311 500 000
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	9 806 367	26 500 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
301	Encaissements suite à l'émission d'actions		
302	Dividendes et autres distributions	- 2 997 840	- 2 993 700
303	Encaissements provenant d'emprunts		
304	Remboursements d'emprunts		
305	Variation des ressources spéciales		
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 2 997 840	- 2 993 700
	Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-	-
	Variation de Trésorerie	3 335 850	658 365
	Trésorerie de début d'exercice	2 124 032	1 465 667
	Trésorerie de fin d'exercice	5 459 882	2 124 032

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES

RUBRIQUES	2021	2020
HB1 Engagements reçus	120 745	120 745
HB2 Engagements donnés		
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données	120 745	120 745
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés		
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	-	-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Assurances Hayett
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 – Tunis
- Date de création : 1987
- Activité : Assurance vie et capitalisation
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0033578V
- Matricule fiscal : 0033578VAM000

II. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2021 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5. Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants **:**

Matériel de transport : 20 %
Mobilier de bureau : 10 %
Matériel de bureau : 20 %
Agencements, aménagements et installations : 15 %
Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis
Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2021, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

- Actions cotées : cours moyen du mois de décembre
- Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1
- Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique

- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des

placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

III. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➢ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31/12/2021 à 8 776 160 dinars contre 8 632 873 dinars au 31/12/2020.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Mouvement 2021	Brut au 31/12/2021	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2021
logiciels	8 334 839		8 334 839	6 693 974	1 640 865
autres immobilisations incorporelles	26 225		26 225		26 225
logiciels en cours	271 809	143 287	415 096		415 096
TOTAL	**8 632 873**	**143 287**	**8 776 160**	**6 693 974**	**2 082 185**

Les actifs corporels bruts s'élèvent au 31/12/2021 à 1 501 772, dinars contre 1 355 436 dinars au 31/12/2020.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Mouvement 2021	Brut au 31/12/2021	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2021
installations, agencements et aménagements	755 954	7 102	763 056	649 608	113 448
matériel de transport	56 273	104 980	161 253	70 826	90 427
matériel de bureaux	28 311	110	28 420	28 326	94
matériel informatique	476 569	33 438	510 007	434 497	75 511
mobilier de bureaux	38 328	706	39 035	38 392	643
TOTAL	**1 355 436**	**146 336**	**1 501 772**	**1 221 650**	**280 122**

➢ A2 : Placements

Placements immobiliers

Les placements immobiliers bruts s'élèvent au 31/12/2021 à 11 506 014 dinars contre 2 066 620 dinars au 31/12/2020.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Mouvement 2021	Brut au 31/12/2021	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2021
Immeubles hors exploitation	810 070		810 070	619 777	190 293
Terrain hors exploitation	0	9 630 994	9 630 994		9 630 994
Sociétés à objet foncier non cotées	1 256 550	-191 600	1 064 950	8 954	1 055 996
TOTAL	**2 066 620**	**9 439 394**	**11 506 014**	**628 731**	**10 877 283**

Au 31/12/2021 la compagnie n'enregistre aucun acompte au niveau de ce poste.

Autres placements financiers

Les autres placements financiers bruts s'élèvent au 31/12/2021 à 267 643 175 dinars contre 262 464 422 dinars au 31/12/2020.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Mouvement 2021	Brut au 31/12/2021	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2021
Actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 325 481	34	1 325 514	392 038	933 476
FCP	8 024 645	534	8 025 178	6 945	8 018 233
SICAV	1 886 930	1 664 326	3 551 256	923	3 550 334
Actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	74 000		74 000	74 000	0
Obligations et autres titres à revenus fixes	211 354 551	33 363 325	244 717 876		244 717 876
Dépôt à terme	33 500 000	-33 500 000	0		0
Autres placements	6 254 309	3 640 531	9 894 840		9 894 840
Placement en Unité de Compte	44 506	10 003	54 509		54 509
TOTAL	**262 464 422**	**5 178 753**	**267 643 175**	**473 906**	**267 169 270**

La différence entre le prix de remboursement et la valeur comptable des titres amortissables s'élève au 31/12/2021 à 16 532 250 dinars contre 10 637 616 dinars au 31/12/2020.

Participations et entreprises liées

1. Participations dans les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote (≥ 40%) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2021, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements dans les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Mouvement 2021	Brut au 31/12/2021	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2021
CLINIQUE EL AMEN BEJA	0		0		0
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722		9 497 722	0	9 497 722
HOPITAL PRIVE EL AMEN	10		10		10
COMAR INVESTISSEMENT SICAF	4 500		4 500		4 500
TOTAL	**9 502 232**	**0**	**9 502 232**	**0**	**9 502 232**

3. Placements auprès des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- **Obligations**

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Mouvement 2021	Brut au 31/12/2021	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2021
AMEN BANK	19 799 110	-33 420	19 765 690		19 765 690
TUNISIE LEASING	12 300 000	-2 300 000	10 000 000		10 000 000
TOTAL	**32 099 110**	**-2 333 420**	**29 765 690**	**0**	**29 765 690**

- **Certificats de dépôts**

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Mouvement 2021	Brut au 31/12/2021	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2021
AMEN BANK	0	13 000 000	13 000 000		13 000 000
TOTAL	**0**	**13 000 000**	**13 000 000**	**0**	**13 000 000**

A3 : Créances

Les créances brutes s'élèvent au 31/12/2021 à 23 199 453 dinars contre 19 316 004 dinars au 31/12/2020.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Provisions 2021	Net au 31/12/2021	Brut au 31/12/2020	Provisions 2020	Net au 31/12/2020
Primes acquises et non émises	6 825		6 825	11 268		11 268
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	11 963 961	96 099	11 867 861	10 368 559	249 763	10 118 796
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	121 499		121 499	91 135		91 135
Personnel	45 764	19 611	26 153	41 612	19 611	22 001
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 970 998		10 970 998	8 670 298		8 670 298
Débiteurs divers	90 406		90 406	133 132		133 132
TOTAL	**23 199 453**	**115 711**	**23 083 742**	**19 316 004**	**269 374**	**19 046 631**

A4 : Autres éléments d'actifs

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31/12/2021 à 25 044 024 dinars contre 18 288 186 dinars au 31/12/2020.

Nature de l'actif	2021	2020
Caisse	526	1 135
Banques et chèques postaux	5 459 356	2 122 898
Effets à l'encaissement	2 361	2 361
Frais d'acquisitions reportés	360 609	439 901
intérêts courus et non échus	14 561 142	11 679 679
Différences sur prix de remboursement	4 219 397	3 586 240
Charges constatées d'avance	248 829	260 323
Autres	191 805	195 650
TOTAL	**25 044 024**	**18 288 186**

P1 : Capitaux propres avant affectation

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 731 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier.

Au 31/12/2021 le solde des réserves soumises à un régime fiscal spécial (réserves pour toutes éventualités) s'élève à 13 731 dinars.

NB : Au 31/12/2021, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Nature du passif	Solde au 31/12/2020	Reclassement Réserve spéciale d'investissement	Affectation Bénéfice 2020	Dividendes	Réserves pour toutes éventualités	Bénéfice 2021	Solde au 31/12/2021
Capital social	15 000 000						15 000 000
Réserve légale	1 495 460		4 540				1 500 000
Primes d'émission	50 000						50 000
Réserve pour fonds social	568 188						568 188
Réserve pour toutes éventualités	10 627 137		3 429 405				14 056 542
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	4 084 886	0	0	0	0	0	4 084 886
Réserve spéciale d'investissement	4 071 155						4 071 155
Réserve pour toutes éventualités	13 731						13 731
Résultat	6 433 944		-3 433 944	-3 000 000		7 723 609	7 723 609
TOTAL	**38 259 615**	**0**	**0**	**-3 000 000**	**0**	**7 723 609**	**42 983 224**

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2021, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
	150 000		**15 000 000**	**100,00%**

P2 : Les provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent au 31/12/2021 à 320 670 009 dinars contre 294 843 665 dinars au 31/12/2020.

Libellé	31/12/2020	Dotation_2021	Reprise_2021	31/12/2021
Provisions Mathématiques	277 959 159	22 523 111		300 482 269
Provisions Mathématiques des rentes	403 287	73 600		476 887
Provisions pour Sinistres A Payer	11 839 641	2 937 351		14 776 992
Provisions pour PB à distribuer	3 794 330	282 277		4 076 607
Provisions pour Egalisation	802 745			802 745
Provisions Mathématiques UC	44 504	10 005		54 509
	294 843 665	**25 826 344**	**0**	**320 670 009**

- **Provisions pour sinistres à payer**

Les provisions pour Sinistres à payer s'élèvent au 31/12/2021 à 14 776 992 dinars contre 11 839 642 dinars au 31/12/2020.

Libellé	2 021	2 020
Provisions pour sinistres à payer	8 010 998	6 372 806
Provisions pour rachats à payer	246 066	199 810
Provisions pour arrérages à payer	3 637 745	3 834 405
Provisions pour IBNR	2 178 517	868 829
Provision pour Frais de Gestion de Sinistres	703 666	563 792
	14 776 992	**11 839 642**

P3 : Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent au 31/12/2021 à 13 373 017 dinars contre 7 287 937 dinars au 31/12/2020. Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

Nature du passif	2021	2020
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	258 646	268 299
Personnel	2 531	42 225
Etat, impôts et taxes retenues à la source	6 486 124	5 526 380
Etat, organismes sociaux	266 619	210 620
Etat, autres impôts et taxes	70 520	36 386
Créditeurs divers	6 288 577	1 204 025
TOTAL	**13 373 017**	**7 287 937**

P4 : Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2021 à 3 224 521 dinars contre 4 874 363 dinars au 31/12/2020.

Nature du passif	2021	2020
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 344 223	1 221 707
Charges à payer	1 837 255	3 643 857
Produits constatés d'avance	43 042	8 798
TOTAL	**3 224 521**	**4 874 363**

IV. Notes sur les postes des états de résultat

Ventilation des produits et des charges des placements

- **Produits des placements**

Les produits des placements s'élèvent au 31/12/2021 à 25 594 851 dinars contre 22 971 299 dinars au 31/12/2020.

Nature des produits	2021	2020
revenus des participations	734 870	1 219 921
revenus des autres placements	24 063 082	21 359 982
autres revenus financiers	796 899	391 396
	25 594 851	**22 971 299**

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2021 comportent 1 170 309 dinars de dividendes.

- **Charges des placements**

Les charges des placements s'élèvent au 31/12/2021 à 434 812 dinars contre 480 369 dinars au 31/12/2020.

Nature des charges	2021	2020
frais externes	9 376	7 069
autres frais	425 436	473 299
	434 812	**480 369**

Ventilation des charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2021 à 5 097 426 dinars contre 4 038 165 dinars au 31/12/2020.

Nature de la charge	2021	2020
salaires	3 628 715	2 854 464
charges sociales	794 657	639 366
autres	674 054	544 335
	5 097 426	**4 038 165**

Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2021 à 6 141 158 dinars contre 4 584 581 dinars au 31/12/2020.

Réalisateur	2021	2020
Agents, Courtiers et Succursales	1 900 224	1 227 728
Banque	4 024 213	3 195 875
Conseillers Clientèle	216 721	160 979
Total	**6 141 158**	**4 584 581**

Pertes extraordinaires

Notre compagnie n'a pas enregistré au 31/12/2021 de perte extraordinaire contre 5 000 dinars au 31/12/2020 représentant le montant de la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Cette contribution a été instaurée, seulement, pour les années 2019 et 2020.

Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2021 à 89 437 dinars contre 118 137 dinars au 31/12/2020.

Nature de Produit	2021	2020
Avance sur TFP	38 367	35 048
Rectification IS (Retenue à la souce libératoire sur RCM)	0	77 911
Autes	51 070	5 178
TOTAL	**89 437**	**118 137**

Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2021 à 1 758 190 dinars, contre 4 356 321 dinars au 31/12/2020.

Nature de charge	2021	2020
Part des généraux faris	348 435	508 639
Retenue à la source sur revenus des capitaux mobiliers	1 409 755	1 417 663
retenue à la source sur revenus des capitaux mobiliers (intérêts non échus)	0	2 335 936
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0	94 083
TOTAL	**1 758 190**	**4 356 321**

Impôts sur le résultat

INVENTAIRE ANNEE 2021

DECOMPTE FISCAL

RESULTAT NET COMPTABLE			8 127 566
I- REINTEGRATIONS			15 871 160
- Provisions non déductibles			
+ Dotations aux provisions actions non cotées			-
+ Dotations aux provisions des SICAV			-
+ Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés),			96 099
- Provisions déductibles :			
+ Provisions pour créances douteuses			
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse (autres que celles constituées par les sociétés d'investissement à capital risque)			47 051
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.			42 808
- Moins-value non réalisé sur ajustement de valeur de palcement en UC			267
- Autres réintégrations (1)			
+ Revenus des Capitaux mobiliers_(Produits à recevoir 2020)_soumis_taux_libératoire_20%			11 679 679
+ RAS Libératoire_Revenus_Capitaux_Mobiliers			3 745 691
+ Charges non déductibles			
- TCL / Revenus_Capitaux_Mobiliers			203 778
- Cadeaux de l'entreprise			55 787
II- DEDUCTIONS			21 716 332
- Revenus des Capitaux mobiliers_soumis_taux_libératoire_20%			19 113 373
- RAS Libératoire_Revenus_Capitaux_Mobiliers_Intérêts_courus_non_échus_2020			2 335 936
- Autres déductions (3)			
+ Reprise Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés),			249 763
+ Reprise provisions actions non cotées			209
+ Reprise provisions des SICAV			17 052
Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)			2 282 394
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:			47 051
+Provisions pour créances douteuses			
+Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente.			
+Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis			47 051
+Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques (compagnies d'assurance).			
Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)			2 235 342
IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES			1 172 295
- Dividendes et assimilés. (2)			1 170 309
- Plus value non réalisé sur ajustement de valeur de palcement en UC			1 987
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation			1 063 047
RESULTAT IMPOSABLE			1 063 047
MINIMUM D'IMPOT (Base : Chiffre d'affaire)	0,20%	80 594 753	161 190
MINIMUM D'IMPOT (Base : Bénéfice fiscal avant réinvestissements éxonérées)	20,00%	1 063 046	212 609
IMPOT THEORIQUE (Base : Bénéfice imposale)	35,00%	1 063 046	372 066
Impôts_sur_Sociétés_régime_général			372 066
Contribution Conjencturelle Exceptionnelle	0,00%	1 063 046	-
Contribution Sociale de Solidarité	3,00%	1 063 046	31 891
* IS_Report_Antérieur			3 294 932
* Réstitution_IS			-
* IS_Dûs			- 372 066
* Retenues_Imputables_sur IS			6 439
* Retenues_Libératoires_sur Revenus des Capitaux Mobiliers			-
*** IS_Nouveau_Report**			**2 929 305**
* CSS_Report_Antérieur			5 851
* CSS_Dûs			- 31 891
*** CSS_Nouveau_Report**			**- 26 040**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			7 723 609

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Compte	Libellé compte	Solde_2021	Acquisition	Administration	Autre	Placement	Sinistre
910160000000	Fourniture eau, energie, electricite Immeuble d'exploitation	1 612	926	617	0	0	69
910200000000	Fournitures et imprimes informatiques	59 204	34 007	22 675	0	0	2 522
910300000000	Fournitures administratives et de bureau	8 884	5 103	3 403	0	0	378
910400000000	Imprimes d'exploitation technique	44 617	25 628	17 088	0	0	1 901
911000000000	Maintenance informatique	436 864	250 935	167 319	0	0	18 610
913260000000	Location immobiliere Immeuble d'exploitation	158 325	90 942	60 638	0	0	6 745
914060000000	Charges locatives Immeuble d'exploitation	3 900	2 240	1 494	0	0	166
915300000000	Entretiens et reparations du materiel roulant	1 001	0	1 001	0	0	0
915500000000	Entretiens et reparations du materiel et mobilier	7 808	4 485	2 990	0	0	333
915600000000	Entretiens et reparations et gardiennage	7 634	4 385	2 924	0	0	325
916100000000	Primes d'assurance Multirisque immeuble d'exploitation	3 706	2 129	1 420	0	0	158
916200000000	Primes d'assurance Automobile	2 342	1 345	897	0	0	100
916300000000	Primes d'assurance Responsabilite civile	721	414	276	0	0	31
916700000000	Primes d'assurance Assurances des immeubles de placements	597	0	0	0	597	0
916820000000	Primes d'assurance Capital deces	10 531	6 049	4 033	0	0	449
916830000000	Primes d'assurance Individuel accident	2 255	1 295	864	0	0	96
916840000000	Primes d'assurance Assurances Collective IDR	118 277	67 938	45 300	0	0	5 039
918600000000	Actions de formation	67 208	13 442	13 442	13 442	13 442	13 442
922000000000	Honoraires	216 498	216 498	0	0	0	0
922100000001	Commissions agent d'assurances - Grande branche	1 864 827	1 864 827	0	0	0	0
922100000003	Commissions agent d'assurances - Collective	66 464	66 464	0	0	0	0
922100000004	Commissions agent d'assurances - Unité de Compte	28	28	0	0	0	0
922200000001	Commissions autres apporteurs - Grande branche	197 139	197 139	0	0	0	0
922200000002	Commissions autres apporteurs - Bancassurance	2 706 607	2 706 607	0	0	0	0
922200000003	Commissions autres apporteurs - Collective	1 291 337	1 291 337	0	0	0	0
922200000004	Commissions autres apporteurs - UC	57	57	0	0	0	0
922300000000	Variation commissions PANE	-1 063	-1 063	0	0	0	0
922400000000	Commission sur objectif	14 700	14 700	0	0	0	0
922700000000	Honoraires contentieux sur primes	-50	0	-50	0	0	0
923100000000	Annonces et insertions	195 143	175 629	0	19 514	0	0
923400000000	Cadeaux d'entreprise	75 787	15 157	22 736	22 736	0	15 157
923800000000	Pourboires et dons	28 143	0	5 629	22 514	0	0
923901000000	Cotisations - CGA	175 916	0	175 916	0	0	0
923902000000	Cotisations - FTUSA	74 734	0	74 734	0	0	0
924400000000	Transport materiel, archives	2 414	483	483	483	483	483
925110000000	Voyages et deplacements - inspection	232	232	0	0	0	0
925130000000	Voyages et deplacements - animation	47 919	0	0	47 919	0	0
926000000000	Affranchissements	78 592	45 143	30 101	0	0	3 348
926310000000	Telephone, fax - siege	14 740	8 467	5 645	0	0	628
926320000000	Telephone, fax - agences et succursales	6 892	3 959	2 640	0	0	294
927300000000	Frais sur titres	2 946	0	0	0	2 946	0
927800000000	Frais et commissions bancaires siege	31 295	6 259	6 259	6 259	6 259	6 259
927861000000	Frais et commissions bancaires succursales et agences	857	171	171	171	171	171
928400000000	Frais de recrutements du personnel	34 808	0	34 808	0	0	0
933100000000	Jetons de presence	67 500	0	0	67 500	0	0
938000000000	Charges diverses de gestion courante	484 759	96 952	96 952	96 952	96 952	96 952
940000000000	Salaires	3 076 687	1 682 578	1 105 672	0	57 685	230 752
940410000000	Tickets restaurant	89 729	51 540	34 366	0	0	3 822
940420000000	Assurances automobile	37 584	21 588	14 395	0	0	1 601
940430000000	Cheques essence	7 406	4 254	2 836	0	0	315
940440000000	Autres avantages	54 371	31 231	20 824	0	0	2 316
940910000000	Indemite de tansport	350 105	191 465	125 817	0	6 564	26 258
940920000000	Indemite de responsabilite	163 256	89 281	58 669	0	3 061	12 244
940930000000	Indemite de representation	16 226	8 873	5 831	0	304	1 217
940980000000	Autres indemnites	22 442	12 273	8 065	0	421	1 683
947001000000	Cotisation CNSS	704 972	385 535	253 346	0	13 218	52 873
947008000000	Cotisation CAVIS	89 685	49 047	32 230	0	1 681	6 726
949000000000	ASTREE - Cotisation groupe maladie	126 958	69 431	45 625	0	2 380	9 522
949000000100	Hayett - Cotisation AGR	99 666	54 506	35 817	0	1 869	7 475
949000100000	ASTREE - Cotisation groupe retraite	45 798	26 307	17 541	0	0	1 951
949100000000	Charges medicaux sociales	7 552	4 130	2 714	0	142	566
949200000000	Autres charges sociales	11 889	6 502	4 273	0	223	892
949900000000	Charges cultures, sports et loisirs	29 485	16 936	11 293	0	0	1 256
961100000000	T.F.P	110 763	60 574	39 805	0	2 077	8 307
961200000000	FO.PRO.LOS	39 783	21 756	14 297	0	746	2 984
965120000000	Taxes locative	161 187	161 187	0	0	0	0
965130000000	Taxes municipales	2 625	2 625	0	0	0	0
965140000000	Taxes de circulation	453	0	453	0	0	0
965150000000	Droits d'enregistrement	2 541	1 271	0	0	0	1 271
965180000000	Amendes et penalites	120	120	0	0	0	0
981000000000	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 000 459	574 664	383 176	0	0	42 620
981200000000	Dotation aux amortissements des immeubles de placement	40 503	23 265	15 513	0	0	1 725
981251110000	Dotations aux amortissements agencements, amenagements, installations	53 437	30 694	20 466	0	0	2 276
981251120000	Dotations aux amortissements materiel de transport	14 553	8 359	5 574	0	0	620
981251131000	Dotations aux amortissements mareriel de bureau	16	9	6	0	0	1
981251132000	Dotations aux amortissements mareriel informatique	42 146	24 209	16 142	0	0	1 795
981251140000	Dotations aux amortissements mobilie de bureau	63	36	24	0	0	3
985000000000	Dotations aux Provisions pour risques et charges	203 778	50 944	50 944	50 944	0	50 944
986300000000	Dotations aux Provision pour depreciation des creances	96 099	96 099	0	0	0	0
996300000000	Reprises sur provisions pour depreciation des creances	-249 763	-143 464	-95 659	0	0	-10 640
		15 067 281	**10 838 136**	**3 032 461**	**348 435**	**211 219**	**637 031**

V. Notes sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2021 à 5 459 882 dinars contre 2 124 032 dinars au 31/12/2020 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2021 de 3 335 850 dinars contre 658 365 dinars au 31/12/2020. Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2021	2020
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-3 472 678	-22 847 935
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	9 806 367	26 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2 997 840	-2 993 700
TOTAL	**3 335 850**	**658 365**

VI. Engagements reçus et donnés

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745	120 745
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745	120 745

(*) Portage portant sur 740 actions de la société BYZACENE

VII. Note sur contrats Temporaire Décès ayant fait l'objet de report d'échéance suite à la COVID-19

Le décret-loi 2020-19 prévoit le report de remboursement des échéances des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients et qui a pour effet d'augmenter la valeur des capitaux assurés et de prolonger la durée des risques assurés par HAYETT. Il prévoit également le prolongement des contrats d'assurance y afférents.

En application de décret-loi, Assurances HAYETT a envoyé une correspondance aux 2 banques partenaires leur demandant les éléments concernant les cas des reports effectués afin de pouvoir calculer la PM et la surprime conséquentes.

Au cours de l'exercice 2021, la compagnie Assurances HAYETT n'a reçu aucune réponse de la part des banques partenaires, par contre les indemnisations touchant les victimes ayant bénéficié de report d'échéances ont été effectuées et acceptées par ces banques sur la base des anciens échéanciers disponibles chez Assurances HAYETT.

A ce jour Assurances HAYETT estime minime l'incertitude liée à l'estimation des risques supplémentaires à sa charge ainsi que le montant des surprimes à facturer relatifs à la population visée par ledit décret-loi.

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2021

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition	Cessions et/ou Reclassement	A la cloture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la cloture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions,Brevets,licences,marques	8 361 064	-	-	**8 361 064**	5 693 515	-	1 497 552	-	497 093	-	**6 693 974**	**-**	**1 667 090**
Acomptes en cours	271 809	144 606	1 319	**415 096**	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**415 096**
Total des actifs incorporels	**8 632 873**	**144 606**	**1 319**	**8 776 160**	**5 693 515**	**-**	**1 497 552**	**-**	**497 093**	**-**	**6 693 974**	**-**	**2 082 185**
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	1 317 107	149 707	4 077	**1 462 737**	1 073 105	-	163 438	-	53 285	-	**1 183 258**	**-**	**279 479**
Autres installations outillage et mobilier	38 328	706	-	**39 035**	38 328	-	86	-	23	-	**38 392**	**-**	**643**
Total des actifs corporels d'exploitation	**1 355 436**	**150 413**	**4 077**	**1 501 772**	**1 111 434**	**-**	**163 524**	**-**	**53 308**	**-**	**1 221 650**	**-**	**280 122**
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	**2 066 619,880**	**9 630 993,920**	**191 600,000**	**11 506 014**	**579 274**	**9 162**	**60 589**	**-**	**20 085**	**209**	**619 777**	**8 954**	**10 877 283**
Placements dans les entreprises liées													
Parts				-							-	-	-
Bons et Obligation				-							-	-	-
Total Placements dans les entreprises liées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	9 502 232	-	-	**9 502 232**	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**9 502 232**
Bons et Obligation	32 099 110	1 700 000	4 033 420	**29 765 690**	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**29 765 690**
Certificats de dépôts	-	215 500 000	202 500 000	**13 000 000**	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**13 000 000**
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	**41 601 342**	**217 200 000**	**206 533 420**	**52 267 922**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**52 267 922**
Autres placements financiers													
Actions,autres titres à revenu variable	11 311 056	36 814 122	35 149 229	**12 975 949**	-	446 545	-	90 875	-	63 515	**-**	**473 906**	**12 502 044**
Obligations et autres titres à revenu fixe	211 354 551	74 299 925	40 936 600	**244 717 876**	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**244 717 876**
Autres Prêts	6 253 309	14 760 446	11 119 915	**9 893 840**	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**9 893 840**
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers	33 500 000	-	33 500 000	**-**	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**
Autres	1 000	-	-	**1 000**	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**1 000**
Total Autres placements financiers	**262 419 916**	**125 874 493**	**120 705 744**	**267 588 666**	**-**	**446 545**	**-**	**90 875**	**-**	**63 515**	**-**	**473 906**	**267 114 760**
Total Placements	**306 087 878**	**352 705 487**	**327 430 764**	**331 362 602**	**579 274**	**455 708**	**60 589**	**90 875**	**20 085**	**63 724**	**619 777**	**482 859**	**330 259 965**
Placements représentants les PT des contrats en UC	**44 506**	**10 797**	**794**	**54 509**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**54 509**
Total Général	**316 120 693**	**353 011 303**	**327 436 954**	**341 695 043**	**7 384 223**	**455 708**	**1 721 665**	**90 875**	**570 487**	**63 724**	**8 535 401**	**482 859**	**332 676 783**

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2021			
	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	11 506 014	628 731	10 877 283
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	10 823 237	392 038	10 431 199
FCP	8 025 178	6 945	8 018 233
SICAV	3 551 256	923	3 550 334
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	78 510	74 000	4 510
Obligations et autres titres à revenu fixe	274 483 566	-	274 483 566
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	13 000 000	-	13 000 000
Autres Prêts	9 894 840	-	9 894 840
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	54 509	-	54 509
Total	331 417 111	1 102 636	330 314 475

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2021

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers	34 615	53 668	**88 283**
Revenus des Participations	516 766	638 827	**1 155 593**
Revenus des autres placements	3 623 893	20 727 081	**24 350 974**
Total Produits de Placements	4 175 274	21 419 577	25 594 851
Interêts	-	- 223 327	**- 223 327**
Frais externes	-	- 9 376	**- 9 376**
Autres Frais	-	- 202 109	**- 202 109**
Total charges de placements	-	- 434 812	- 434 812

ANNEXE 12 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2021

	Montant
-Primes	80 589 246
-Charges de prestation	- 59 394 847
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	- 22 606 716
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	1 720
Solde souscription	**- 1 410 597**
-Frais d'acquisition	- 10 917 428
-Autres charges de gestion nettes	- 3 032 461
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**- 13 949 888**
-Produits de placements	22 846 260
-Autres produits techniques	-
Solde financier	**22 846 260**
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 1 152 528
Part des réassureurs dans les prestations payées	226 656
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	337 468
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	513 345
Commissions reçues des réassureurs	73 544
Solde de Réassurance	**- 1 515**
RESULTAT TECHNIQUE VIE	**7 484 261**
Informations complémentaires	
Montant des rachats	12 423 264
Intérêts techniques bruts de l'exercice	5 985 947
Provisions techniques brutes à la clôture	320 670 009
Provisions techniques brutes à l'ouverture	294 843 665

ANNEXE 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTAT TECHNIQUES ET FINANCIERS					
	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Participation aux résultats	**6 179 365**	**9 336 146**	**10 580 896**	**13 893 922**	**20 238 006**
- Participation attribuée à des contrats (y compris IT)	6 670 642	8 408 117	10 248 495	13 968 287	19 955 728
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	- 491 277	928 030	332 401	- 74 365	282 277
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
- Provisions mathématiques moyennes	216 924 021	235 131 783	249 358 708	266 788 757	289 270 220
- Montant minimum de participation	5 045 799	6 593 765	7 663 908	10 262 433	16 251 355
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris IT) dont varation de la provision pour PB	6 179 365	9 336 146	10 580 896	13 893 922	20 238 006

ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2021

	Poste	Montant
-Primes	PRV1	80 589 246
-Charges de prestation	CHV1	- 59 394 847
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	CHV2	- 22 606 716
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	CHV10-PRV3	1 720
Solde souscription		**- 1 410 597**
-Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	- 10 917 428
-Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	- 3 032 461
Charges d'acquisition et de gestion nettes		**- 13 949 888**
-Produits de placements	PRV2-CHV9	22 846 260
-Autres produits techniques	CHV3	-
Solde financier		**22 846 260**
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1	- 1 152 528
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11	226 656
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	CHV12	337 468
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHV3	513 345
Commissions reçues des réassureurs	CHV44	73 544
Solde de Réassurance	**CHV45**	**- 1 515**
RESULTAT TECHNIQUE VIE		**7 484 261**

Informations complémentaires	
-Provisions Mathématiques - Vie - Clôture	300 536 778
-Provisions Mathématiques - Vie - Ouverture	278 003 662
-Provisions Mathématiques - Rente - Clôture	454 178
-Provisions Mathématiques - Rente - Ouverture	403 287
-Provisions pour sinistres à payer - Clôture	14 799 701
-Provisions pour sinistres à payer - Ouverture	11 839 642
-Provisions pour participations aux bénéfices - Clôture	4 076 607
-Provisions pour participations aux bénéfices - Ouverture	3 794 330
-Autres Provisions - Clôture	802 745
-Autres Provisions - Ouverture	802 745

I- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de Assurances Hayett

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 381 310 693 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 7 723 609 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 7 484 261 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Mars 2022

La Générale d'Audit et Conseil
Membre CPA International
Chiheb GHANMI
Associé

II- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES
« ASSURANCES HAYETT » EXERCICE 2021

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2021 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2021 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.
Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.
Les produits de loyers au titre de l'exercice 2021 se sont élevés à 13 624 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ». A cet effet, le loyer annuel a été révisé est porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2021 se sont élevés à 31 460 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.
Les produits de loyers au titre de l'exercice 2021 se sont élevés à 8 583 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m2, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à 158 325 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

   La quote-part constatée en 2021 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 73 328 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 1 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 18 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
-

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit :

(En DT)

	Directeur Général		Membres du conseil d'administration, Du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risque	
	Charges de	**Passif au**	**Charge de**	**Passif au**

	L'exercice	31/12/2020	L'exercice	31/12/2020
Avantages à Court Terme	**0**	**0**	**90 000**	**90 000**
Total	**0**	**0**	**90 000**	**90 000**

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 mars 2022
La Générale d'Audit et Conseil
Membre CPA International
Chiheb GHANMI
Associé

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT EPARGNE ACTIONS**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphes d'observation**

(1) Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.
Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2021, le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente **2,10%** soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 28 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.
En outre :

• Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

• Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

• Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

• Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

• Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

• Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou règlementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	**PORTEFEUILLE TITRES**	**AC1**	**64 263 137,639**	**61 846 765,160**
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		53 171 219,389	53 442 314,314
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		11 091 918,250	8 404 450,846
AC2	DISPONIBILITES	**AC2**	**317 704,373**	**9 187 029,245**
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	**AC3**	**1 061 154,324**	**153 306,878**
TOTAL ACTIF			**65 641 996,336**	**71 187 101,283**
PASSIF				
PA1	**OPERATEURS CREDITEURS**	**PA1**	**94 108,076**	**90 829,796**
PA2	**AUTRES CREDITEURS DIVERS**	**PA2**	**741 437,543**	**826 566,127**
TOTAL PASSIF		**PA**	**835 545,619**	**917 395,923**
ACTIF NET			**64 806 450,717**	**70 269 705,360**
CP1	**CAPITAL**	**CP1**	**62 879 485,143**	**69 769 144,240**
CP2	**SOMMES DISTRIBUABLES**	**CP2**	**1 926 965,574**	**500 561,120**
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		417,476	357,649
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		2 236 878,917	489 361,219
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-310 330,819	10 842,252
ACTIF NET			**64 806 450,717**	**70 269 705,360**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			**65 641 996,336**	**71 187 101,283**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/12/2021	31/12/2020
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	**REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**	**PR1**	**3 424 190,615**	**1 604 349,238**
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		2 747 543,261	1 258 683,950
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		676 647,354	345 665,288
REVENUS DES PLACEMENTS			**3 424 190,615**	**1 604 349,238**
CH1	**CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**	**CH1**	**-1 095 623,326**	**-1 029 510,321**
REVENU NET DES PLACEMENTS			**2 328 567,289**	**574 838,917**
CH2	**AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**	**CH2**	**-91 688,372**	**-85 477,698**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**2 236 878,917**	**489 361,219**
PR3	**REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**		**-310 330,819**	**10 842,252**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			**1 926 548,098**	**500 203,471**
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		310 330,819	-10 842,252
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		5 216 473,153	-3 166 204,621
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		-1 132 639,557	-1 250 474,229
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-52 933,780	-85 767,444
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			**6 267 778,733**	**-4 013 085,075**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		31/12/2021 Montant en Dinars	31/12/2020 Montant en Dinars
AN1	**VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION**	**6 267 778,733**	**-4 013 085,075**
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 236 878,917	489 361,219
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	5 216 473,153	-3 166 204,621
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-1 132 639,557	-1 250 474,229
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-52 933,780	-85 767,444
AN2	**DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**	**-497 127,631**	**-1 638 510,120**
AN3	**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**	**-11 233 905,745**	**4 853 308,354**
	SOUSCRIPTIONS	**12 211 077,992**	**10 463 215,145**
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	8 345 400,000	7 506 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	3 720 531,834	2 874 055,230
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	79 017,939	50 218,645
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	66 128,219	32 741,270
	RACHATS	**-23 444 983,736**	**-5 609 906,791**
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-15 810 700,000	-3 977 600,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-7 175 790,747	-1 568 827,922
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-82 033,952	-41 579,851
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-376 459,038	-21 899,018
VARIATION DE L'ACTIF NET		**-5 463 254,643**	**-798 286,841**
AN4	**ACTIF NET**		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	70 269 705,360	71 067 992,201
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	64 806 450,717	70 269 705,360
AN5	**NOMBRE DE PARTS**		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	499 644	464 358
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	424 991	499 644
VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	140,639	153,045
B-	FIN DE L'EXERCICE	152,488	140,639
AN6	**TAUX DE RENDEMENT**	**9,14%**	**-5,81%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie mixte particulièrement dédié aux personnes physiques titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 04 Juillet 2006.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fond détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	*Nombre de titres*	*Coût d'acquisition*	*Valeur au 31/12/2021*	*% de l'Actif Net*
AC1.A Actions et Droits rattachés		**51 355 342,590**	**53 171 219,389**	**82,05%**
ASSAD	230 261	719 060,333	381 542,477	0,59%
ATTIJARI BANK	51 495	1 736 300,643	1 566 168,930	2,42%
BIAT	67 690	3 497 491,117	4 008 872,560	6,19%
DELICE HOLDING	107 500	1 567 959,017	1 606 050,000	2,48%
EURO-CYCLES	94 581	2 237 155,923	3 032 456,022	4,68%
LAND`OR	205 950	1 707 488,576	1 812 360,000	2,80%
MONOPRIX	132 049	1 146 523,305	606 501,057	0,94%
ONE TECH HOLDING	329 571	2 935 479,380	2 857 710,141	4,41%
ONE TECH HOLDING DA 2021-1/2	330 287	1 471 322,700	2 645 598,870	4,08%
POULINA G H	382 879	4 106 703,433	4 361 757,568	6,73%
SAH LILAS	414 826	4 699 864,313	4 616 183,728	7,12%
SAM	116 641	365 280,333	315 630,546	0,49%
SFBT	210 566	3 279 919,946	3 834 196,294	5,92%
SMART TUNISIE	65 642	1 673 871,000	1 756 514,278	2,71%
SMART TUNISIE NS 2021	14 270	363 885,000	363 885,000	0,56%
SOMOCER	367 718	354 743,782	308 883,120	0,48%
SOTIPAPIER	631 840	3 841 084,342	3 573 687,040	5,51%
SOTRAPIL	40 148	519 784,561	515 701,060	0,80%
SOTUVER	557 684	3 261 194,229	4 066 631,728	6,28%
STAR	8 432	927 520,000	1 028 619,680	1,59%
TELNET HOLDING	274 177	2 324 591,939	2 270 185,560	3,50%
TPR	824 702	3 284 735,607	3 546 218,600	5,47%
UIB	106 645	2 346 624,011	1 672 726,825	2,58%
UNIMED	329 365	2 986 759,101	2 423 138,305	3,74%
AC1.B Emprunts d'État (BTA)		**10 534 081,200**	**11 091 918,250**	**17,12%**
BTA 6.00% 10 AVRIL 2024	430	413 913,000	428 841,657	0,66%
BTA 6.3% 11 MARS 2026	1 100	1 018 880,000	1 063 839,561	1,64%
BTA 6.00% 12 JANVIER 2024	600	558 360,000	586 292,055	0,90%
BTA 6.70% 13 AVRIL 2028	730	685 241,000	713 434,600	1,10%
BTA 7.5% 13 DÉCEMBRE 2028 **(1)**	2 790	2 519 370,000	2 542 061,873	3,92%
BTA 7.2% 13 MAI 2027 **(1)**	761	689 703,200	726 890,521	1,12%
BTA 6.30% 14 OCTOBRE 2026	230	221 513,000	224 021,953	0,35%
BTA 7.5% 26 JANVIER 2028 **(1)**	4 042	3 701 068,000	3 932 807,718	6,07%
BTA 6.60% 29 MARS 2027	770	726 033,000	756 998,392	1,17%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			**116 729,920**	**0,18%**
Total portefeuille titres		**61 889 423,790**	**64 263 137,639**	**99,16%**

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2021, à **44 631,420 DT** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes

non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2021 à **116 729,920 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA dont la souche a été ouverte à l'émission avant le 1er janvier 2018 et ce, d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2020	64 811 262,925	274 737,049	- 3 239 234,814	61 846 765,160	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	7 800 293,200			7 800 293,200	
Emprunts d'Etat (BTA)	11 342 006,056			11 342 006,056	
Cessions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	-16 798 466,392			-16 798 466,392	-1 193 892,357
Emprunts d'Etat (BTA)	-3 695 652,000			-3 695 652,000	61 252,800
Remboursement de l'exercice					
Remboursement emprunt d'Etat	-1 570 020,000			-1 570 020,000	
Variation des plus ou moins-values latentes			5 216 472,954	5 216 472,954	
Variation des intérêts courus		121 738,661		121 738,661	
Soldes au 31/12/2021	**61 889 423,790**	**396 475,710**	**1 977 238,140**	**64 263 137,639**	**-1 132 639,557**

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3 424 190,615 Dinars** au 31/12/2021, contre **1 604 349,238 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

REVENUS	***Montant au 31/12/2021***	***Montant au 31/12/2020***
Revenus des actions	**2 747 543,261**	**1 258 683,950**
Dividendes	2 747 543,261	1 258 683,950
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	**676 647,354**	**345 665,288**
Intérêts courus	102 509,566	14 299,406
Intérêts échus	574 137,788	331 365,882
TOTAL	**3 424 190,615**	**1 604 349,238**

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **317 704,373 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021, à **1 061 154,324 Dinars,** contre **153 306,878 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	**31/12/2021**	**31/12/2020**
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	0,000	11 985,527
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	1 061 154,324	141 321,351
Total	**1 061 154,324**	**153 306,878**

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **835 545,619 Dinars** contre **917 395,923 Dinars** au 31/12/2020 et s'analysent comme suit :

Note	**PASSIF**	**Montant au 31/12/2021**	**Montant au 31/12/2020**
PA1	Opérateurs créditeurs	94 108,076	90 829,796
PA2	Autres créditeurs divers	741 437,543	826 566,127
TOTAL		**835 545,619**	**917 395,923**

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2021 à **94 108,076 Dinars** contre **90 829,796 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	**Montant au 31/12/2021**	**Montant au 31/12/2020**
Gestionnaire	80 631,263	83 842,888
Dépositaire	13 476,813	6 986,908
Total	**94 108,076**	**90 829,796**

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2021, à **741 437,543 Dinars** contre **826 566,127 dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	**Montant au 31/12/2021**	**Montant au 31/12/2020**
État, impôts et taxes	7 862,771	12 926,366
Sommes à payer au titre de rachats	10 560,036	0,000
Redevance CMF	5 645,854	5 871,352
Sommes à régler /Achats titres	697 158,090	793 160,118
Honoraires CAC	19 719,734	14 405,226
Autres créditeurs divers	491,058	203,065
Total	**741 437,543**	**826 566,127**

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2021, à **1 095 623,326 Dinars,** contre **1 029 510,321 Dinars** au 31/12/2020**,** et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Rémunération du gestionnaire	1 011 344,601	950 317,204
Rémunération du dépositaire	84 278,725	79 193,117
Total	**1 095 623,326**	**1 029 510,321**

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021 à **91 688,372 Dinars**, contre **85 477,698 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Redevance CMF	70 820,884	66 548,852
Rémunération CAC	19 915,860	18 417,174
Charges Diverses	951,628	511,672
Total	**91 688,372**	**85 477,698**

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2021, se détaillent comme suit :

	2021	*2020*
Capital au 01/01 (en nominal)		
Montant	49 964 400,000	46 435 800,000
Nombre de titres émis	499 644	464 358
Nombre de porteurs de parts	2 265	2 272
Souscriptions réalisées (en nominal)		
Montant	8 345 400,000	7 506 200,000
Nombre de titres émis	83 454	75 062
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	15 810 700,000	3 977 600,000
Nombre de titres rachetés	158 107	39 776
Capital au 31/12	**62 879 485,143**	**69 769 144,240**
Montant en nominal	42 499 100,000	49 964 400,000
Sommes non distribuables (*)	**20 380 385,143**	**19 804 744,240**
Nombre de titres	424 991	499 644
Nombre de porteurs de parts	2 106	2 265

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **20 380 385,143 Dinars** au 31/12/2021, contre **19 804 744,240 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	**31/12/2020**
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	**19 804 744,240**	**23 001 963,226**
1- Résultat non distribuable de l'exercice	**4 030 899,816**	**-4 502 446,294**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 216 473,153	-3 166 204,621
+/- values réalisées sur cession de titres.	-1 132 639,557	-1 250 474,229
Frais de négociation de titres.	-52 933,780	-85 767,444
2- Régularisation des sommes non distribuables	**-3 455 258,913**	**1 305 227,308**
Aux émissions	3 720 531,834	2 874 055,230
Aux rachats	-7 175 790,747	-1 568 827,922
Sommes non distribuables	**20 380 385,143**	**19 804 744,240**

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat distribuable de l'exercice	2 236 878,917	489 361,219
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-310 330,819	10 842,252
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	417,476	357,649
Sommes Distribuables	**1 926 965,574**	**500 561,120**

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	8,057	3,211	5,433	4,695	3,711
Charges de gestion des placements	-2,578	-2,060	-2,144	-2,137	-0,598
Revenu net des placements	**5,479**	**1,150**	**3,288**	**2,558**	**3,113**
Autres charges d'exploitation	-0,216	-0,171	-0,164	-0,185	-0,142
Résultat d'exploitation	**5,263**	**0,979**	**3,125**	**2,373**	**2,971**
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,730	0,022	0,385	0,358	1,203
Sommes distribuables de l'exercice	**4,533**	**1,001**	**3,510**	**2,731**	**4,174**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,730	-0,022	-0,385	-0,358	-1,203
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	12,274	-6,337	-7,953	1,562	11,565
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-2,665	-2,503	-1,700	2,434	1,434
Frais de négociation de titres	-0,125	-0,172	-0,186	-0,281	-0,237
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	**9,485**	**-9,011**	**-9,840**	**3,715**	**12,762**
Résultat net de l'exercice	**14,748**	**-8,032**	**-6,715**	**6,088**	**15,733**
Résultat non distribuable de l'exercice	9,485	-9,011	9,840	3,715	12,762
Régularisation du résultat non distribuable	-1,168	-0,886	1,498	4,771	3,586
Sommes non distribuables de l'exercice	**8,317**	**- 9,897**	**11,338**	**8,486**	**16,348**
Distribution des dividendes	**1,001**	**3,510**	**2,731**	**4,174**	**4,098**
Valeur Liquidative	**152,488**	**140,639**	**153,045**	**163,604**	**156,562**

5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1,549%	1,547%	1,547%	1,548%	0,606%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen :	0,130%	0,128%	0,118%	0,134%	0,144%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,162%	0,735%	2,255%	1,719%	3,008%
·Actif net moyen	**70 740 526,334**	**66 545 898,861**	**64 358 859,127**	**50 056 327,317**	**21 859 508,201**

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,20% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.
Etant précisé que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par le fonds.
Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 Avril 2016, modifiant ledit taux de **0,3% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;

- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres du fonds FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par le fonds en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm).

BH BANK

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	**1**	232 511	188 287
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	**2**	183 581	160 601
AC3	Créances sur la clientèle	**3**	10 037 911	10 105 227
AC4	Portefeuille-titres commercial	**4**	306 910	307 868
AC5	Portefeuille d'investissement	**5**	1 636 874	1 813 905
AC5B	Titres mis en équivalence	**5**	13 278	13 975
AC6	Valeurs immobilisées	**6**	166 528	148 723
AC7	Autres actifs	**7**	337 368	365 226
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		325	1 050
AC9	Impôt différé Actif		26 336	24 743
Total des actifs			**12 941 622**	**13 129 605**
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	**8**	1 512 841	1 957 188
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	**9**	7 615 065	7 092 129
PA4	Emprunts et ressources spéciales	**10**	1 859 441	1 937 397
PA5	Autres passifs	**11**	571 246	878 428
PA6	Impôt différé Passif		19 593	19 490
Total des passifs			**11 578 186**	**11 884 632**
Intérêts Minoritaires			**179 261**	**171 526**
Capitaux propres				
CP1	Capital		238 000	238 000
CP2	Réserves		808 365	762 382
CP3	Actions propres		-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-
CP5	Résultats reportés		-	-
CP6	Résultat de l'exercice		137 810	73 065
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-
Total des Capitaux propres		**12**	**1 184 175**	**1 073 447**
Total des capitaux propres et passifs			**12 941 622**	**13 129 605**

BH BANK

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	**13**	665 501	635 156
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		22 884	22 361
	B- En faveur de la clientèle		642 617	612 795
HB2	Crédits documentaires		603 381	358 327
HB3	Actifs donnés en garantie		1 198 512	1 350 718
Total des passifs éventuels			**2 467 394**	**2 344 201**
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	**13**	240 749	231 574
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		240 749	231 574
HB5	Engagements sur titres		11 705	13 574
	A- Participations non libérées		11 705	13 574
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			**252 454**	**245 148**
Engagements reçus				
HB6	Engagements de financement reçues	**14**	216 319	569
HB7	Garanties reçues	**15**	3 517 154	1 441 560
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		153 344	44 187
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 363 810	1 397 372
Total des engagements reçus			**3 733 473**	**1 442 129**

BH BANK

ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1ér Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité en mille dinars)

		Notes	2021	2020
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	**16**	843 186	933 224
PR2	Commissions (en produits)	**17**	251 975	225 645
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**18**	51 932	44 342
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	**19**	100 787	89 496
Total produits bancaires			**1 247 880**	**1 292 707**
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	**20**	(500 334)	(627 148)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	**20**	(116 754)	(96 981)
CH2	Commissions encourues		(9 950)	(8 725)
Total charges d'exploitation bancaire			**(627 038)**	**(732 854)**
Total Produit net bancaire			**620 842**	**559 853**
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	**21**	(147 741)	(192 656)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	**22**	6 595	(2 328)
PR7	Autres produits d'exploitation	**23**	4 033	7 671
CH6	Frais de personnel		(148 004)	(124 096)
CH7	Charges générales d'exploitation		(63 471)	(68 610)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(19 069)	(21 208)
Résultat d'exploitation			**253 185**	**158 626**
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(1 806)	(3 415)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	**24**	(779)	47
CH11	Impôt sur les bénéfices	**25**	(72 324)	(50 492)
Résultat des activités ordinaires			**178 276**	**104 766**
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(27 021)	(22 556)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(13 445)	(9 145)
Résultat net de l'exercice			**137 810**	**73 065**
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			**137 810**	**73 065**

BH BANK

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1ér Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité en mille dinars)

	Notes	2021	2020
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 102 551	1 169 554
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(662 482)	(729 385)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		512	78 272
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(408 424)	201 781
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(57 405)	(340 671)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		556 433	264 995
Titres de placement		(57 076)	9 502
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(272 194)	(123 336)
Sommes reçues des débiteurs divers		(232 688)	332 011
Impôt sur les bénéfices		(51 834)	(131 726)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		**(82 607)**	**730 997**
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		100 787	89 496
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		198 308	(359 433)
Autres flux d'investissements		-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(36 146)	(25 017)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		**262 949**	**(294 954)**
Activité de financement			
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		(120 296)	47 795
Augmentation / diminution des ressources spéciales		46 987	64 255
Dividendes versés		(34 184)	(5 059)
Autres flux de financement		(2 984)	29 470
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		**(110 477)**	**136 461**
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		32 763	28 415
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		**102 628**	**600 919**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		**(101 316)**	**(702 235)**
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	**26**	**1 312**	**(101 316)**

BH BANK

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 Décembre 2021

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers du groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	**0%**
Classe 2	**20%**
Classe 3	**50%**
Classe 4	**100%**

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2022-02 du 4 mars 2022, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 46 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 36 521 KDT et une reprise de 14 546 KDT (Dont 6 158 MD provient de la cession) au titre de l'exercice 2021.

2.3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories :

• Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
- la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèles.

• Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

• Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

• Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.5. Impôts sur le résultat

• Impôts courants

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

• Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

2.6. Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distinguées en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

2.7 Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la BH BANK, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 11 entités au 31/12/2021 :

-10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence.
Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit :

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2021	2020		
BH BANK	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	27,86	27,86	Mise en équivalence	France
STIMEC	43,11	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	62,31	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	10,00	9,57	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	34,13	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	53,08	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	58,52	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	77,84	77,84	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	57,05	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	21,24	31,44	Intégration Globale	Tunisie

• Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

-soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,

- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,

- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

• Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges

• Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique

• Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;

• La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH BANK » à sa filiale la « BH RECOUVREMENT » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « BH RECOUVREMENT ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

• Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;

• Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"

• Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation :

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Couts d'acquisition des titres

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

-Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

3.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2021	31/12/2020
Caisse en dinars	36 257	36 707
Caisse en devises	3 144	384
Change manuel	2 815	2 366
Avoirs chez la BCT en dinars	39 014	37 852
Avoirs chez la BCT en devises	70 374	49 088
Prêts à la BCT	80 459	61 637
Créances rattachées	1	1
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	870	675
Provisions pour dépréciation	(709)	(709)
Total	**232 511**	**188 287**

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions pour dépréciation	(709)	-	-	(709)
Total des provisions	**(709)**	**-**	**-**	**(709)**

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2021	31/12/2020
Prêts interbancaires	105 805	78 862
Organismes financiers spécialisés	68 728	77 056
Comptes ordinaires banques	9 563	5 198
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(21)	(21)
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(494)
Total	**183 581**	**160 601**

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions sur comptes Nostri en devises	(494)	-	-	(494)
Total des provisions	**(494)**	**-**	**-**	**(494)**

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2021, les créances sur la clientèle totalisent 10 037 911 mille dinars contre 10 105 227 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Encours à la clientèle	9 831 655	9 907 805
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	315 934	323 984
Créances contentieuses	1 082 585	913 404
Échéances à recouvrer en principal	657 155	651 937
Créances rattachés	65 045	66 949
Intérêts perçus d'avance	(47 262)	(45 555)
Créances à la clientèles brutes	**11 905 112**	**11 818 524**
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 168 160)	(1 071 695)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(247 644)	(225 466)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(111 142)	(111 096)
Intérêts et autres produits réservés	(340 255)	(305 040)
Total Net	**10 037 911**	**10 105 227**

Au 31/12/2021, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 905 112 mille dinars contre 11 818 524 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Compte courant débiteur	814 689	763 990	50 699
Crédits commerciaux et industriels	6 431 040	6 357 874	73 166
Immobilier promoteur	1 230 814	1 418 211	(187 397)
Immobilier acquéreur contractuel	300 107	302 932	(2 825)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 087 372	1 082 493	4 879
Autres concours à la clientèle	120 292	120 785	(493)
Crédits sur ressources spéciales	588 268	549 686	38 582
Autres	1 332 530	1 222 553	109 977
Total des créances brutes	**11 905 112**	**11 818 524**	**86 588**

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2021	Agios Réserves 31/12/2020	Variation
Compte courant débiteur	(109 925)	(95 189)	(14 736)
Crédits commerciaux et industriels	(144 188)	(128 200)	(15 988)
Immobilier promoteur	(60 620)	(56 085)	(4 535)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 053)	(2 131)	78
Immobilier acquéreur ressources propres	(19 461)	(19 107)	(354)
Autres	(4 008)	(4 328)	320
Total General	**(340 255)**	**(305 040)**	**(35 215)**

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

Note 4- Portefeuille titres commerciales

Au 31/12/2021, le portefeuille titre commercial totalise 306 910 mille dinars contre 307 868 mille dinars au 31/12/2020 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2021	31/12/2020
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	38 724	38 032
Emprunts nationaux	Non coté	70 000	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	49 928	63 006
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	26 633	35 971
Autres titres de placement	Coté	118 018	168 339
Total 1		**303 303**	**305 348**
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		336	-
Créances rattachées aux titres de placement		4 384	3 788
Provisions sur titres de placements		(1 113)	(1 268)
Total 2		**3 607**	**2 520**
Total Net (1+2)		**306 910**	**307 868**

	31/12/2020	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2021
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	38 032	692	-	-	38 724
Emprunts nationaux	-	70 000	-	-	70 000
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	63 006	16 264	(29 342)	-	49 928
Titres de placement émis par des établissements de crédit	35 971	22 816	(32 154)	-	26 633
Autres titres de placement	168 339	-	(48 644)	(1 677)	118 018
Total	**305 348**	**109 772**	**(110 140)**	**(1 677)**	**303 303**

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 636 874 mille dinars au 31 décembre 2021 contre 1 813 905 mille dinars au 31 décembre 2020.

	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participations	120 122	126 448
Autres créances rattachées	1 536	1 862
Fonds à capital risque	272 545	542 051
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	-	25
Bons de trésor	1 248 554	1 170 830
Créances rattachées sur BTA	93 050	78 018
Provisions pour dépréciation des participations	(43 097)	(44 969)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(55 836)	(60 360)
Total Net	**1 636 874**	**1 813 905**

Note 6 -Valeurs Immobilisées

	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	31 743	26 001
Immobilisations corporelles d'exploitation	212 490	194 501
Immobilisations corporelles hors exploitation	29 452	30 284
Immobilisations corporelles en cours	65 791	57 236
Amortissements des immobilisations incorporelles	(24 228)	(20 628)
Amortissements des immobilisations corporelles	(148 220)	(133 671)
Provisions pour dépréciation des participations	(500)	(5 000)
Total Net	**166 528**	**148 723**

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 337 368 mille dinars contre 365 226 mille dinars au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Avances au personnel	13 986	12 081
Prêts au personnel	25 834	25 386
Etat et collectivités locales	44 699	68 501
Débiteurs divers	245 199	254 001
Charges reportées	7 650	5 257
Total Net	**337 368**	**365 226**

3.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 1 512 841 mille dinars contre 1 957 188 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	906 000	902 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	352 000	386 250
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	227 864	551 164
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	497	241
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 198	4 131
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	4	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	24 278	113 402
Total	**1 512 841**	**1 957 188**

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 7 615 065 mille dinars contre 7 092 129 mille dinars au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires	2 593 283	2 490 968
Dettes rattachées	9 693	5 794
Comptes d'épargne	2 838 976	2 479 967
Comptes à échéance	1 143 525	1 179 191
Bons à échéance et valeurs assimilées	844 166	736 881
Dettes rattachées	33 049	50 876
Charges constatées d'avance	(28 218)	(8 649)
Autres sommes dues	180 591	157 101
Total	**7 615 065**	**7 092 129**

	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts a vue	**2 602 976**	**2 496 762**
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 851 583	1 812 069
Comptes ordinaires en dinars convertibles	45 669	43 046
Comptes ordinaires en devises	696 031	635 853
Dettes rattachées	9 693	5 794
Dépôts d'épargne	**2 838 976**	**2 479 967**
Comptes d'épargne logement	671 817	627 809
Comptes d'épargne logement EL JADID	315 147	301 443
Comptes spéciaux d'épargne	1 685 671	1 410 658
Comptes d'épargne études	35 946	31 668
Comptes d'épargne Capital +	130 337	108 346
Comptes d'épargne investissement	58	43
Total	**5 441 952**	**4 976 729**

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à terme	929 632	884 684
Placements en devises	213 893	294 507
Certificat de dépôt	734 500	604 500
Bons de caisse	109 666	132 381
Dettes rattachées	33 049	50 876
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(28 218)	(8 649)
Total Net	**1 992 522**	**1 958 299**

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 1 859 441 mille dinars contre 1 937 397 mille dinars au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Fonds budgétaires	651 984	604 997
Ressources extérieures	565 669	733 363
Dettes rattachées aux ressources spéciales	13	41
Emprunts obligataires	29 023	38 773
Autres emprunts matérialisés	129 863	193 732
Emprunts subordonnés	229 098	145 732
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	4 922	12 183
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	7 330	6
Autres fonds empruntés	236 187	203 164
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 352	5 406
Total	**1 859 441**	**1 937 397**

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 571 246 mille dinars contre 878 428 mille dinars au 31/12/2020 se détaillant ainsi

	31/12/2021	31/12/2020
Organismes sociaux	5 330	4 062
Personnel	(454)	(139)
Etat et collectivités locales	23 408	33 150
Fournisseurs	56 091	59 942
Commissions de garantie et de change	4 148	3 917
Exigibles après encaissement	29 869	93 957
Provisions pour risques et charges	231 848	494 194
Impôts sur les sociétés	73 814	50 492
Comptes de régularisation passifs	64 176	60 384
Divers	83 016	78 469
Total	**571 246**	**878 428**

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	808 365	762 382
Résultat de l'exercice	137 810	73 065
Total	**1 184 175**	**1 073 447**

A la date du 31-12-2021, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2021 s'élève au 31 Décembre 2021 à 1 184 175 mille dinars contre 1 073 447 mille dinars au 31 décembre 2020.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2021			31/12/2020		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	822 412	135 081	957 493	772 616	76 238	848 854
BH SICAF	709	(126)	583	642	(95)	547
TFB	(26 093)	(1 806)	(27 899)	(23 787)	(3 415)	(27 202)
STIMEC	(1 456)	(300)	(1 756)	(1 171)	(279)	(1 450)
BH INVEST	1 444	640	2 084	1 922	(486)	1 436
SICAV BH-Obligataire	(5 271)	507	(4 764)	(5 271)	531	(4 740)
BH ASSURANCES	13 088	4 136	17 224	11 939	2 898	14 837
BH EQUITY	2 676	243	2 919	2 568	(254)	2 314
BH IMMO	(1 561)	(1 678)	(3 239)	558	(2 105)	(1 547)
BH RECOUVREMENT	2 234	244	2 478	2 156	67	2 223
BH LEASING	1 073	682	1 755	1 306	(235)	1 071
SICAV BH-Capitalisation	(890)	187	(703)	(1 096)	200	(896)
Total	**808 365**	**137 810**	**946 175**	**762 382**	**73 065**	**835 447**

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2021 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2021			31/12/2020		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH SICAF	7 200	(111)	7 089	7 141	(84)	7 057
TFB	(267)	-	(267)	(268)	-	(268)
STIMEC	(1 346)	(392)	(1 738)	(977)	(368)	(1 345)
BH INVEST	1 072	387	1 459	1 361	(294)	1 067
SICAV BH-Obligataire	86 725	4 559	91 284	90 991	5 016	96 007
BH ASSURANCES	41 720	8 805	50 525	37 786	6 416	44 202
BH EQUITY	8 419	215	8 634	8 323	(225)	8 098
BH IMMO	(679)	(1 189)	(1 868)	823	(1 492)	(669)
BH RECOUVREMENT	629	69	698	607	19	626
BH LEASING	8 797	410	9 207	9 077	(280)	8 797
SICAV BH-Capitalisation	13 546	692	14 238	7 517	437	7 954
Total	**165 816**	**13 445**	**179 261**	**162 381**	**9 145**	**171 526**

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de l'exercice en dinars (1)	137 810 013	73 064 865
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	**2,895**	**1,535**

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2020	**238 000**	**756 616**	**5 766**	**73 065**	**1 073 447**	**162 381**	**9 145**	**171 526**
Affectation résultat	-	73 065	-	(73 065)	-	9 145	(9 145)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(28 560)	-	-	(28 560)	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(6 229)	-	(6 229)
Variation capital SICAV intégrés	-	834	-	-	834	1 057	-	1 057
Variation fonds social	-	293	-	-	293	(646)	-	(646)
Résultat de l'exercice	-	-	-	137 810	137 810	-	13 445	13 445
Variation écart de conversion	-	-	1 110	-	1 110	(651)	-	(651)
Variation du périmètre de consolidation	-	(759)	-	-	(759)	759	-	759
Solde au 31/12/2021	**238 000**	**801 489**	**6 876**	**137 810**	**1 184 175**	**165 816**	**13 445**	**179 261**

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2021 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	**22 884**	**2 444 510**	**-**
Caution et aval	22 884	642 617	-
Crédit documentaire	-	603 381	-
Actifs donnés en garantie	-	1 198 512	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Bons de trésor affectés en garantie	340 000	585 118
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	565 600
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	200 000
TOTAL	**1 198 512**	**1 350 718**

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2021 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libéllés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	**-**	**240 749**	**11 705**
de financement	-	240 749	-
sur titres	-	-	11 705

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	144 428	97 925
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	89 320	126 998
Crédits immobiliers non débloquées aux profits des acquéreurs sur ressources contractuelles	3 184	2 505
Crédits immobiliers non débloquées aux profits des acquéreurs sur ressources ordinaires	2 360	2 689
Crédits immobiliers non débloquées aux profits des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 458
Total	**240 749**	**231 574**

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2021 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	**216 319**	**-**	**-**
de financement	216 319	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2021 par nature et par contrepartie comme suit :

Libéllés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	**153 344**	**3 363 810**	**-**
de garantie de la clientèle	153 344	3 363 810	-

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 843 186 mille dinars au 31/12/2021 contre 933 224 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillent ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	37 119	29 568
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	108	83
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	7 246	12 173
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	640 230	713 362
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	74 620	92 950
Intérêts de retard sur crédits	20 655	29 465
(Suite)		

Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	34 865	22 565
Reports sur opérations de change à terme de couverture	4 222	6 495
Commissions sur engagements de garantie	10 858	10 872
Commissions sur lettres de garantie	400	540
Commissions de compte sur opérations de crédit	6 721	8 152
Commissions de découvert sur opérations de crédit	6 092	6 965
Commissions sur billets de trésorerie	50	35
Total	**843 186**	**933 224**

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 251 975 mille dinars au 31/12/2021 contre 225 645 mille dinars au 31/12/2020. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	**53 639**	**49 270**
Commissions sur effets à l'encaissement	94	82
Commissions sur effets à l'escompte	350	406
Commissions sur opérations diverses sur effets	1 990	652
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 227	12 330
Commissions sur opérations de virements	20 849	18 328
Commissions sur opérations sur titres	3	1
Frais de tenue des comptes	18 126	17 471
Commissions sur commerce extérieur et change	**4 689**	**4 020**
Commissions sur domiciliation et modification de titres	228	228
Commissions sur remises et accréditifs documentaires	4 211	3 503
Commissions sur virements et chèques en devises	250	289
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	**2 202**	**2 037**
Autres commissions	**54 325**	**46 913**
Commissions sur opérations monétiques	11 148	9 184
Commissions d'étude	24 898	23 873
Commission de gestion	5 175	2 787
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	13 104	11 069
Primes émises nettes	**137 120**	**123 405**
Total	**251 975**	**225 645**

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2021, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 51 932 mille dinars contre 44 342 mille dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Gains nets sur titres de transaction	5 024	6 035
Gains nets sur titres de placement	14 144	9 892
Gains nets sur opérations de change	32 764	28 415
Total	**51 932**	**44 342**

Au 31/12/2021, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 51 932 mille dinars contre 44 342 mille dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur BTA	4 620	5 832
Produits sur BTCT	404	203
Produits sur emprunts nationaux	62	-
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	14 417	9 640
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	-	252
Gains sur opérations de change	49 114	38 678
Total des produits	**68 617**	**54 605**
Pertes sur titres de placement	(335)	-
Pertes sur opérations de change	(16 350)	(10 263)
Total des charges	**(16 685)**	**(10 263)**
Total	**51 932**	**44 342**

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2021, le revenu du portefeuille d'investissement est de 100 787 mille dinars contre 89 496 mille dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 031	223
Intérêts et revenus des titres d'investissements	99 427	89 096
Jetons de présence perçus	329	177
Total	**100 787**	**89 496**

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2021, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 500 334 mille dinars contre 627 148 mille dinars au 31/12/2020 détaillés comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(44 814)	(63 080)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(13 922)	(17 607)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(51 553)	(31 137)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(887)	(884)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(121 090)	(105 316)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(126 850)	(224 091)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 153)	(2 278)
Intérêts sur ressources spéciales	(35 612)	(32 794)
Emprunts obligataires	(18 217)	(18 905)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(3 253)	(245)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(66 478)	(82 418)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 916)	(1 401)
Déports sur opérations de change à terme de couverture	(13 589)	(46 992)
Total	**(500 334)**	**(627 148)**

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 147 741 mille dinars au 31 décembre2021 contre 192 656 mille dinars au 31 décembre 2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	**(291 549)**	**(282 192)**
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(164 717)	(189 864)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(36 724)	(32 944)
Variation de la provision pour sinistres	(5 732)	(1 423)
Variation des autres provisions techniques	(10 568)	(13 612)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(9 973)	(13 796)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(46 390)	(25 231)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(3 509)	(3 091)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(13 936)	(2 231)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	**143 808**	**89 536**
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	106 900	63 416
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	14 546	15 615
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	9 925	9 625
Reprises sur provisions pour risques et charges	12 437	880
Total	**(147 741)**	**(192 656)**

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 6 595 dinars au 31 décembre 2021 contre -2 328 dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	**(1 046)**	**(8 689)**
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 634)	(4 929)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 588	(3 760)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	**7 641**	**6 361**
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	150	4 788
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	7 491	1 573
Total	**6 595**	**(2 328)**

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2021, les autres produits d'exploitation totalisent 4 033 dinars contre 7 671 dinars au 31/12/2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Autres produits accessoires	73	889
Produits sur opérations d'assurance	1 220	3 999
Autres charges non imputables	1 958	1 546
Récupération de frais postaux	214	227
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	568	1 010
Total	**4 033**	**7 671**

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -779 dinars au 31 décembre 2021 contre 47 dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Pertes provenant des activités ordinaires	**(930)**	**(635)**
Pertes exceptionnelles	(930)	(635)
Gains provenant des activités ordinaires	**151**	**682**
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	3	229
Profits exceptionnels	148	453
Total	**(779)**	**47**

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2021	31/12/2020
Impôts différés	1 490	-
Impôts sur les sociétés	(73 814)	(50 492)
Total	**(72 324)**	**(50 492)**

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2021 ont atteint un montant de 1 312 mille dinars contre 101 316 mille dinars en fin de période 2020, soit une variation positive de 102 628 mille dinars.
Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2021	2020	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(82 607)	730 997	(813 604)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	262 949	(294 954)	557 903
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(110 477)	136 461	(246 938)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	32 763	28 415	4 348
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	**102 628**	**600 919**	**(498 291)**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(101 316)	(702 235)	600 919
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	**1 312**	**(101 316)**	**102 628**

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2021	2020
Comptes Nostri en dinars	9 562	5 198
Comptes IBS	22 702	22 173
Caisse en dinars	36 257	36 707
Caisse en devises	3 144	384
Avoirs chez la BCT en dinars	16 312	15 679
Change manuel	2 815	2 366
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	70 000	80 000
(Suite)		
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	-	(28 221)
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(21)	(21)
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	38 724	38 032
Avoirs chez la BCT en devises	70 374	49 088
Prêts aux établissements financiers < 90J	2 324	1 192
Prêts à la BCT en devises < 90 j	80 459	61 637
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	870	675
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(351 999)	(386 250)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(497)	(241)
Total	**1 312**	**(101 316)**

3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date d publication des états financiers, pouvant entrainer des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouve exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section *« fondement de l'opinion avec réserves »*, les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *« Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés »* du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBANK s'est basée sur les états financiers non audités arrêtés au 30 septembre 2021.

  Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière auditée relative à l'exercice 2021.

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH INVEST, BH SICAF, BH PRINT, BH IMMO, SICAV BH OBLIGATAIRE et SICAV BH CAPITALISATION.

  En outre, la Banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des sociétés BH SICAF, BH PRINT, BH IMMO et SICAV BH OBLIGATAIRE relatifs à l'exercice 2021.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK relatifs à l'exercice 2021.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Question clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH BANK est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH BANK constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2022-02. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 037 911 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 526 946 KDT et à 340 255 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2021 totalisent 1 095 161 KDT (soit 88% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate desproduits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relatives aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des règlementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Au 31 décembre 2021, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 337 206 KDT.

Question clé d'audit (suite)
L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 248 554 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 88 652 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial. En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.
Diligences mises en œuvre
Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants : - La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ; - L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ; - L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués. - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2021 un montant de 1 182 066 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 2 206 KDT et par des agios réservés à hauteur de 1 945 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société BH EQUITY arrêtés au 31 décembre 2021, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à leur valeur d'usage (Pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placement à long terme non cotés à leur valeur mathématique). Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtes, au 31 décembre 2020 et des dates antérieurs, et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2021,

  ✓ La SICAV BHC a adopté la méthode d'abonnement des intérêts courus, estimés, sur les dépôts à vue à compter du 28/11/2021. A ce titre, les intérêts courus constatés au cours du 4ème trimestre 2021, s'élèvent à 1 520 dinars.

  Par ailleurs, le 4ème trimestre a supporté les agios créditeurs relatifs au 3ème trimestre 2021 pour un montant de 3 605 dinars.

  ✓ Les valeurs en portefeuille titres représentent à la clôture de la période 47,79% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

  Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 52,20% du total des actifs ont dépassé le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

  ✓ Les emplois en liquidités et quasi-liquidités constitués de disponibilités et de comptes à terme, représentent à la date de clôture 38,82% de l'actif total se situant au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société "BH LEASING " arrêtés au 31 décembre 2021, cette société a fait l'objet d'un contrôle social et elle a reçu en date du 27 Avril 2021 une notification des résultats du contrôle précité. A ce titre, un complément de contribution à la caisse nationale de la sécurité sociale pour un montant en principal de 181 542 Dinars a été notifié à la Société « BH Leasing ». Cette notification préliminaire a fait l'objet de contestation par la société dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

  La société « BH Leasing » a constaté les provisions jugées adéquates pour se prémunir contre les risques liés à ce contrôle. Le montant de la provision constatée s'élève à 98 591 Dinars.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. *Efficacité du système de contrôle interne.*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avecréserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 31 mars 2022

Les co-commissaires aux comptes

P/ Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI

WALID TLILI
Membre de l'Ordre de l'OECT
Tél: 71 904 054
Fax: 71 904 053
Expert Comptable - Commissaire aux comptes

P/Consulting & Financial Firm

Walid BEN AYED

Consulting & Financial Firm
C N F
Société d'Expertise Comptable Inscrite à l'O.E.C.T
5, Rue Sufetula - Mutuelle Ville - TUNIS
Tél : 71.841.110 - Fax : 71.841.100

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Fathi SAIDI et Mr Samir LABIDI.

BILAN CONSOLIDÉ
Arrêté au 31 décembre 2021
(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2021	2020	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	6.1	533 470	292 836	240 634	82,2%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	6.2	571 959	368 309	203 650	55,3%
AC3 - Créances sur la clientèle	6.3	9 718 101	9 081 688	636 413	7,0%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	6.4	670 811	486 710	184 101	37,8%
AC5 - Portefeuille d'investissement	6.5	1 121 828	1 056 739	65 089	6,2%
AC5b - Titres mis en équivalence	6.6	108 153	100 144	8 009	8,0%
AC6 - Valeurs immobilisées	6.7	143 724	146 302	(2 578)	(1,8%)
Actif d'impôt différé		580	696	(116)	(16,7%)
AC7 - Autres actifs	6.8	733 460	815 023	(81 563)	(10,0%)
Total des actifs		**13 602 086**	**12 348 447**	**1 253 639**	**10,2%**
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	6.9	1 461 625	1 233 106	228 519	18,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6.10	546 276	360 361	185 915	51,6%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	9.11	8 982 913	8 413 681	569 232	6,8%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	6.12	480 350	351 555	128 795	36,6%
Passif d'impôt différé		34 962	32 397	2 565	7,9%
PA5 - Autres passifs	6.13	805 567	808 659	(3 092)	(0,4%)
Total des passifs		**12 311 693**	**11 199 759**	**1 111 934**	**9,9%**
Intérêts Minoritaires		**11 551**	**8 117**	**3 434**	**42,3%**
Capitaux propres					
CP1 - Capital	6.14	776 875	776 875	-	-
CP3 - Réserves consolidés	6.15	378 949	300 791	78 158	26,0%
CP4 - Actions propres		(5 508)	(5 508)	-	-
CP7 - Résultat consolidé		128 526	68 413	60 113	87,9%
Total des Capitaux propres	**6.14**	**1 278 842**	**1 140 571**	**138 271**	**12,1%**
Total des capitaux propres et passifs		**13 602 086**	**12 348 447**	**1 253 639**	**10,2%**

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2021

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2021	2020	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données		1 461 294	1 422 640	38 654	2,7%
HB2 - Crédits documentaires		488 692	438 934	49 758	11,3%
Total des passifs éventuels	**7.1**	**1 949 986**	**1 861 574**	**88 412**	**4,7%**
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés		115 590	73 730	41 860	56,8%
HB5 - Engagements sur titres		101	101	-	-
Total des engagements donnés	**7.2**	**115 691**	**73 831**	**41 860**	**56,7%**
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues		2 208 276	2 025 200	183 076	9,0%
Total des engagements reçus	**7.3**	**2 208 276**	**2 025 200**	**183 076**	**9,0%**

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2021	2020	Écart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	8.1	827 974	819 451	8 523	1,0%
PR2 - Commissions (en produits)	8.2	137 014	120 021	16 993	14,2%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8.3	91 895	71 918	19 977	27,8%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	8.4	67 514	71 585	(4 071)	(5,7%)
Total produits d'exploitation bancaire		**1 124 397**	**1 082 975**	**41 422**	**3,8%**
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	8.5	(464 569)	(457 574)	(6 995)	(1,5%)
CH2 - Commissions encourues		(4 887)	(4 122)	(765)	(18,6%)
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire		**(469 456)**	**(461 696)**	**(7 760)**	**(1,7%)**
Produit Net Bancaire		**654 941**	**621 279**	**33 662**	**5,4%**
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8.6	(123 631)	(190 606)	66 975	35,1%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8.7	(2 708)	(1 053)	(1 655)	(157,2%)
PR7 - Autres produits d'exploitation	8.8	37 834	19 193	18 641	97,1%
CH6 - Frais de personnel	8.9	(204 664)	(178 089)	(26 575)	(14,9%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	8.10	(94 399)	(79 078)	(15 321)	(19,4%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 705)	(16 317)	612	3,8%
Résultat d'exploitation		**251 668**	**175 329**	**76 339**	**43,5%**
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		1 988	(1 789)	3 777	211,1%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8.11	(1 292)	5 339	(6 631)	(124,2%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	8.12	(98 247)	(83 522)	(14 725)	(17,6%)
Résultat des activités ordinaires		**154 117**	**95 357**	**58 760**	**61,6%**
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(21 736)	(25 831)	4 095	15,9%
Résultat net de l'exercice		**132 381**	**69 526**	**62 855**	**90,4%**
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat		3 855	1 113	2 742	246,4%
Résultat Net consolidé de l'exercice		**128 526**	**68 413**	**60 113**	**87,9%**

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2021	2020	Écart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		997 319	944 160	53 159	5,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(428 555)	(429 370)	815	0,2%
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		40 003	(194 768)	234 771	120,5%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(666 573)	(1 210 258)	543 685	44,9%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		576 899	1 069 061	(492 162)	(46,0%)
Acquisitions / cessions des titres de placement		(189 775)	(124 720)	(65 055)	(52,2%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(243 756)	(163 420)	(80 336)	(49,2%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 688	(312 167)	317 855	101,8%
Impôt sur les bénéfices		(109 674)	(164 339)	54 665	33,3%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	**9.1**	**(18 424)**	**(585 821)**	**567 397**	**96,9%**
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		62 777	70 790	(8 013)	(11,3%)
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(61 770)	(48 634)	(13 136)	(27,0%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(11 735)	(12 824)	1 089	8,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**9.2**	**(10 728)**	**9 332**	**(20 060)**	**(215,0%)**
Activités de financement					
Emissions /Remboursement d'emprunts		52 423	5 057	47 366	936,6%
Emissions /Remboursement des ressources spéciales		66 821	37 633	29 188	77,6%
Dividendes versés et autres distributions		(23)	(472)	449	95,1%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	**9.3**	**119 221**	**42 218**	**77 003**	**182,4%**
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(145)	(42)	(103)	(245,2%)
Incidence de la variation du périmètre sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-	-
Incidence des reclassements et corrections sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	**9.3**	**89 924**	**(534 313)**	**624 237**	**116,8%**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 066 967)	(532 654)	(534 313)	(100,3%)
			-		
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	**9.4**	**(977 043)**	**(1 066 967)**	**89 924**	**8,4%**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 décembre 2021

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

NOTE 1 - PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 13 sociétés filiales et 8 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, bancaires et autres services. Le Groupe est présenté au 31/12/2021 comme suit :

STB : Société Tunisienne de Banque Etablissement de crédit, Banque Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis - Tunisie	
Services financiers	
STB SICAR Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	**STB INVEST** IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
STB FINANCE IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	**SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES** Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis
STB MANAGER IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	**SICAV l'INVESTISSEUR** IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
SICAV l'EPARGNE OBLIGATAIRE IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	**SICAV l'EPARGNANT** STB, Rue Hédi NOUIRA – 1001 TUNIS
SICAV AVENIR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	
Services bancaires	
TUNISIAN FOREIGN BANK 19, Rue des Pyramides 75001 Paris	**SONI BANK** AVENUE DE LA MAIRIE NIAMEY NE 0891, Ave de l'Africa, Niamey, Niger
Autres services	
GEVE C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	**SOCIETE ACTIVHOTELS** C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis
STB MOYENS GENERAUX 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	**STB SECURITE ET GARDIENNAGE** 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis
ED-DKHILA 25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	**STVC VERITAS** BP 728, Les Berges du Lac. 1080 LES BERGES DU LAC Tunis
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE 31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	**MAISON DU BANQUIER** 13 Av.khereddine Pacha. 1002 Tunis
Hôtel d'entreprises, Pôle industriel "EL FEJJA" 1153 Mornaguia La Mannouba	**Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie MGERT** I32 bis Rue DE LA CHIMIE, Sidi Rezig

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 147 agences, 188 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2021 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	**153 750 439**	**768 752**	**99,0%**
L'État Tunisien	111 160 004	555 800	71,5%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,8%
Personnes Morales Privées	11 290 569	56 453	7,3%
Rachat de la Banque de ses Titres	679 987	3 400	0,4%
Personnes Physiques	12 211 418	61 057	7,9%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	**1 624 561**	**8 123**	**1,0%**
Personnes Morales	1 516 981	7 585	1,0%
Personnes Physiques	107 580	538	0,1%
TOTAL	**155 375 000**	**776 875**	**100,0%**

NOTE 2 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999, ainsi que les Normes Comptables Techniques n°35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

NOTE 3 - BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la STB et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1.1- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres comprennent le montant à la date du regroupement d'origine, calculé selon NC38, relative aux regroupements d'entreprises et la part des minoritaires dans les mouvements des capitaux propres depuis la date du regroupement.
- Les soldes intra- groupe et transactions intra- groupe et les profits latents en résultant sont éliminés de manière réciproque. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Les différences temporaires qui proviennent de l'élimination des profits et des pertes latents résultant de transactions intragroupe sont traitées selon les règles comptables relatives à l'impôt sur les résultats.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat.

Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

3.1.2 - Règles spécifiques à la consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

* Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la STB est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe STB. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe STB.

* Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe STB est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Pour les lots de créances cédées à la société STRC (lots 2017-2018-2019-2020-2021), il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Retraitement des fonds gérés

Les encours des fonds gérés par les SICAR sont remplacés par les emplois effectués sur ces fonds et ce conformément aux états financiers de chaque fond, ainsi les provisions et les résultats sur fonds gérés sont reclassés en provisions et résultats sur les dits emplois.

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

* Ecarts de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif. Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Traitement des pertes revenant aux minoritaires

Dans le cas où les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.2.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.2.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2021 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.2.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement ; Leur montant s'élève au 31/12/2021 à 167 283 mD.

3.2.5 - Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24,

telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2021-01 du 11 janvier 2021 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2021, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été déterminée conformément à l'ajustement de la méthode de calcul de la provision collective communiqué par la BCT le 11/02/2022.

3.3 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.3.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe ;

- Les titres à revenus fixes acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i .Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres côtés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.
- La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelé selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.3.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

• Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.

• Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.4 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à le circulaire n° 91-22.

- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.5 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.6 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.7 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.8 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par le Groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
Mobilier et Matériel de bureau	10% 15% 20%*
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
Matériel informatique	15% 33%*
Logiciels informatiques	33%
Agencements, aménagements et installations	10%
-Le droit au bail	5%
-Mob-bureau hors exploitation	10%
-Immeubles hors exploitation	2%
-Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la STB a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mdt présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

3.9- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la STB pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la STB envers son personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.10- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.10.1 - Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.10.2 - Impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

Pour l'exercice 2021et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	35%	35%
TFB	35%	35%
Secteur financier		
STB INVEST	35%	35%
STRC	35%	35%
STB FINANCE	35%	35%
STB SICAR	35%	35%
STB MANAGER	35%	35%
Secteur du bâtiment		
L'IMMOB.DE L'AVENUE "IA"	15%	15%
Secteur des services		
GEVE	15%	15%
SOCIETE ACTIVHOTELS	15%	15%
STB MOYENS GENERAUX	15%	15%
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	15%	15%
SOCIETE EDDKHILA	15%	15%
SOCIETE MGERT	15%	15%

NOTE 4 - Périmètre de consolidation

4.1 Présentation du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les secteurs d'activité et les pays de résidence de chaque société se présentent comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	DESIGNATION	POLE D'ACTIVITE	PAYS
1. STB BANK (société Mère)	STB	ETABL. DE CREDIT	TUNISIE
2. STB INVEST	STB INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
3. STB MANAGER	STB MANAGER	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
4. STB FINANCE	STB FINANCE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
5. STB SICAR	STB SICAR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	IMM. AVENUE	SERVICE	TUNISIE
7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	STRC	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	GEVE	SERVICE	TUNISIE
9. SOCIETE ED DKHILA	EDDKHILA	SERVICE	TUNISIE
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	ACTIVHOTELS	SERVICE	TUNISIE
11. SICAV L'INVESTISSEUR	SICAV INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
12. SICAV L'AVENIR	SICAV AVENIR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	SICAV OBLIG	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
14. SICAV EPARGNANT	SICAV EPARGNANT	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	TFB	ETABL. DE CREDIT	FRANCE
16. STE MOYENS GENERAUX	STBMG	SERVICE	TUNISIE
17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS	MGERT	SERVICE	TUNISIE
18. S.T.C VERITAS	STCV	SERVICE	TUNISIE
19. SONI BANK	SONIBANK	ETABL. DE CREDIT	NIGER
20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	SCIMB	SERVICE	TUNISIE
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	ELFEJJA	SERVICE	TUNISIE
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	STBSG	SERVICE	TUNISIE

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère, 21 entités au 31 décembre 2021 :

- 12 filiales traitées par intégration globale ;
- 9 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les pourcentages de contrôle, les pourcentages d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de consolidation de chaque entité du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe		
	2021	2020	Var %	2021	2020	2021	2020	Var %
STB	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,98%	99,99%	0,00%
STB INVEST	95,05%	94,60%	0,44%	IG	IG	94,72%	94,73%	0,00%
STB MANAGER	99,99%	99,96%	0,03%	IG	IG	99,40%	97,05%	2,35%
STB FINANCE	96,71%	96,71%	0,00%	IG	IG	95,55%	95,55%	0,00%
STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%	IG	IG	98,58%	98,58%	0,00%
IMM. AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%	IG	IG	99,16%	99,16%	0,00%
STRC	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,72%	99,72%	0,00%
GEVE	50,00%	50,00%	0,00%	IG	IG	49,99%	49,99%	0,00%
EDDKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	IG	IG	67,51%	67,51%	0,00%
ACTIVHOTELS	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,93%	99,94%	0,00%
SICAV INVEST	78,17%	78,29%	-0,12%	MEE	MEE	75,85%	75,97%	-0,12%
SICAV AVENIR	98,35%	98,37%	-0,03%	MEE	MEE	97,55%	97,58%	-0,03%
SICAV OBLIG	1,61%	1,98%	-0,36%	MEE	MEE	1,56%	1,89%	-0,34%
SICAV EPARGNANT	8,83%	3,35%	5,48%	MEE	MEE	8,68%	3,20%	5,48%
TFB	49,46%	49,46%	0,00%	MEE	MEE	49,45%	49,45%	0,00%
STBMG	99,98%	99,98%	0,00%	IG	IG	97,15%	97,15%	0,00%
MGERT	49,95%	49,95%	0,00%	IG	IG	49,93%	49,94%	0,00%
STCV	27,06%	27,06%	0,00%	MEE	MEE	27,05%	27,05%	0,00%
SONIBANK	25,00%	25,00%	0,00%	MEE	MEE	25,00%	25,00%	0,00%
SCIMB	19,96%	19,96%	0,00%	MEE	MEE	19,96%	19,96%	0,00%
ELFEJJA	20,00%	20,00%	0,00%	MEE	MEE	20,00%	20,00%	0,00%
STBSG	99,90%	99,90%	0,00%	IG	IG	97,06%	97,06%	0,00%

IG : intégration globale
MEE : Mise en équivalence
NI : Non intégrée

4.1.1- Traitements particuliers

Consolidation des comptes de la TUNISIAN FOREIGN BANK -TFB- : le pourcentage de contrôle du groupe de la STB dans la TFB a été arrêté au 31 décembre 2021 à 49,46%. Cependant, la TFB a été consolidé par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB estime qu'elle ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ladite société.

Consolidation des comptes des SICAV : les pourcentages de contrôle du groupe STB dans certaines SICAV dépassent 50%. Cependant, les SICAV ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB ne dispose pas du pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles

Pour SICAV EPARGNANT et SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE, Bien que le pourcentage de contrôle du groupe STB ne dépasse pas les 20%, ces 2 SICAV ont été retenues dans le périmètre de consolidation vu que l'influence existe dès que la gestion 2 sociétés est assurée par la STB FINANCE.

4.1.2- Variation du périmètre de consolidation du groupe STB

Le périmètre de consolidation 2021 n'a pas varié par rapport au périmètre de consolidation 2020.

4.2 - Sociétés exclus du périmètre de consolidation

Sont exclus du périmètre de consolidation du groupe STB, 43 sociétés pour les motifs présentés ci-dessous :

- Les sociétés en liquidation ou en situation compromise :

Ordre	Raison Sociale
1	SKANES PALACE INTERNATIONAL
2	AFRICA SOUSSE
3	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"
4	EL MARASSI
5	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)
6	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"
7	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"
8	STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"
9	STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"
10	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"
11	STIA
12	DUNES DE NEFZAOUA (en faillite)
13	LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE BFT

- Les sociétés en veilleuses :

Ordre	Raison Sociale
1	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS
2	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE
3	STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"
4	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"
5	CIE DE DEVELOPPEMENT “LELLA HADHRIA”
6	OPTIMA SICAR
7	S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"
8	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL

- Les sociétés dont les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 sont indisponibles :

Ordre	Raison Sociale
1	SIDCO SICAR
2	CIE TQUE ARABE «CTA" (MARINA MONASTIR)
3	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR
4	STE TANIT INTERNATIONAL
5	MARINA HAMMAMET
6	SOPINO
7	SOPIC
8	SED SOUSSE NORD

- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice (sociétés sous administration judiciaire) :

Ordre	Raison Sociale
1	KURIAT PALACE
2	STE HOTELIERE "BEL AIR"

- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée :

Ordre	Raison Sociale
1	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)
2	STE RAMLA TOZEUR
3	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA
4	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"
5	Sté d'Etudes et de Prom.Tque " Hôtel Mariqueen"JERBA MARITIM
6	STE HOTEL YOUNES
7	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"
8	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS
9	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"
10	STE HOTEL BYZANCE
11	IMACO
12	STE HOTELIERE «DAR DHIAFA » TROPICANA CLUB

NOTE 5 - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

5.1 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de Cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

5.2 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2021.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 219 499 millions de dinars dont 63 984 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

5.3- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2021 est de 23 052 mdt.

NOTE 6 - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

6.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 533 470 mDT au 31/12/2021 contre 292 836 mDT au 31/12/2020, soit une augmentation de 292 836 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
CAISSE	**78 527**	**73 304**	**5 223**	**7,1%**
Caisse en Dinars	68 873	65 371	3 502	5,4%
Caisse en devise	9 654	7 933	1 721	21,7%
BCT	**453 916**	**218 256**	**235 660**	**0**
BCT en Dinars	7 156	35 294	(28 138)	(79,7%)
BCT en devise	396 760	182 962	213 798	116,9%
Facilité de dépôt	50 000	-	50 000	-
CCP	**398**	**647**	**(249)**	**(38,5%)**
TGT	**629**	**629**	**-**	**-**
Total	**533 470**	**292 836**	**240 634**	**82,2%**

6.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 571 959 mDT au 31/12/2021 contre 368 309 mDT au 31/12/2020.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	**43 623**	**75 608**	**(31 985)**	**(42,3%)**
Comptes courants des banques résidentes	564	5 279	(4 715)	(89,3%)
Comptes courants des banques non résidentes	43 058	70 328	(27 270)	(38,8%)
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	1	-	-
Prêts aux établissements financiers	**423 044**	**144 678**	**278 366**	**192,4%**
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	322 000	70 000	252 000	360,0%
Prêts sur le marché monétaire en Devises	101 044	74 678	26 366	35,3%
Provisions sur prêts interbancaires	**(1 616)**	**-**	**(1 616)**	**-**
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	**106 804**	**147 909**	**(41 105)**	**(27,8%)**
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	50 582	59 657	(9 075)	(15,2%)
Créances sur les organismes financiers spécialisés (TUNIS RE)	56 222	88 252	(32 030)	(36,3%)
Créances rattachés	**104**	**114**	**(10)**	**(8,8%)**
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	86	28	58	207,1%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	18	86	(68)	(79,1%)
Total	**571 959**	**368 309**	**203 650**	55,3%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			**-**	**-**
Eligibles au refinancement de la BCT	-	-	-	-
Non éligibles aux refinancements de la BCT	571 959	368 309	203 650	55,3%
Total	**571 959**	**368 309**	**203 650**	55,3%

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

Description	2021	2020	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			**-**	**-**
Matérialisés par des titres du marché interbancaire			-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	571 959	368 309	203 650	55,3%
Total	**571 959**	**368 309**	203 650	55,3%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2021 se détaille comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	**43 623**	**-**	**-**	**-**	**43 623**
comptes courants des banques résidentes	564	-	-	-	564
comptes courants des banques non résidentes	43 058	-	-	-	43 058
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	**423 044**	**-**	**-**	**-**	**423 044**
Prêts sur le marché monétaire en dinars	322 000	-	-	-	322 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	101 044	-	-	-	101 044
Provisions sur prêts interbancaires	**(1 616)**	**-**	**-**	**-**	**(1 616)**
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	**531**	**1 500**	**48 551**	**-**	**50 582**
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	**56 222**	**-**	**-**	**-**	**56 222**
Créances rattachés	**104**	**-**	**-**	**-**	**104**
Total	**523 524**	**1 500**	**48 551**	**-**	**571 959**

6.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2021 et 2020 se présente comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Comptes courants débiteurs	993 367	981 759	11 608	1,2%
Crédits sur ressources spéciales	112 269	80 727	31 542	39,1%
Les créances prises en charge par l'État	13 711	17 981	(4 270)	(23,7%)
Bonification prise en charge par l'État	4 230	6 177	(1 947)	(31,5%)
Comptes courants associés	88 608	90 665	(2 057)	(2,3%)
Autres concours à la clientèle	10 170 782	9 646 951	523 831	5,4%
Créances à abandonner	3 562	3 562	-	-
Créances rattachées	94 119	96 785	(2 666)	(2,8%)
Créances bancaires détenues par la STRC	1 036 835	1 002 373	34 462	3,4%
Autres crédits sur ressources spéciales	36 585	31 659	4 926	15,6%
Total brut	**12 554 068**	**11 958 639**	**595 429**	**5,0%**
Provisions	**(2 152 544)**	**(2 122 772)**	**(29 772)**	**(1,4%)**
Provisions sur comptes courants	(150 255)	(158 045)	7 790	4,9%
Provisions sur ressources spéciales	(34 441)	(26 993)	(7 448)	(27,6%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(770 537)	(786 605)	16 068	2,0%
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(47 533)	1 981	4,2%
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(138 723)	(131 821)	(6 902)	(5,2%)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(1 012 581)	(971 320)	(41 261)	(4,2%)
Agios réservés	**(646 249)**	**(710 988)**	**64 739**	**9,1%**
Agios réservés sur comptes courants	(47 461)	(56 332)	8 871	15,7%
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(547 322)	(605 268)	57 946	9,6%
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 656)	77	0,2%
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 107)	(3 107)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(13 780)	(11 625)	(2 155)	(18,5%)
Produits perçus d'avance	**(37 174)**	**(43 191)**	**6 017**	**13,9%**
Total Net en Mdt	**9 718 101**	**9 081 688**	**636 413**	**7,0%**

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2021 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	993 367	(115 338)	(34 917)	(47 461)		795 651
C/ Ressources spéciales	148 853	(30 334)	(4 108)	-		114 411
Comptes courants associés	88 608	(32 153)	(13 400)	(34 579)		8 476
Autres conc. à la clientèle	10 188 723	(422 165)	(348 370)	(547 322)	(37 173)	8 833 693
Créances à abandonner	3 562	(455)	-	(3 107)		-
Créances détenues par la STRC	1 036 835	(1 012 581)				24 254
Créances rattachées	94 119			(13 780)		80 339
Total	**12 554 067**	**(1 613 026)**	**(400 795)**	**(646 249)**	**(37 173)**	**9 856 824**
Provisions collectives		(138 723)				(138 723)
Encours net	**12 554 067**	**(1 751 749)**	**(400 795)**	**(646 249)**	**(37 173)**	**9 718 101**

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
Comptes courants débiteurs	993 367	-	-	-	993 367
Crédits sur ressources spéciales	2 914	10 426	63 960	34 969	112 269
Les créances prises en charge par l'État	13 711	-	-	-	13 711
Bonification prise en charge par l'État	4 230	-	-	-	4 230
Comptes courants associés	88 608	-	-	-	88 608
Autres concours à la clientèle	3 579 946	1 959 501	3 509 044	1 122 291	10 170 782
Créances bancaires détenues par la STRC	1 036 835	-	-	-	1 036 835
Total au 31 décembre 2018	**5 719 611**	**1 969 927**	**3 573 004**	**1 157 260**	**12 419 802**

L'évolution des créances douteuses et leurs provisions se détaille ainsi :

Libellé	2020	Dotations	Reprises	Reclass	2021
Provisions sur comptes courants	(158 045)	(28 319)	33 024	3 085	(150 255)
Provisions sur ressources spéciales	(26 993)	(7 398)	2 061	(2 111)	(34 441)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(786 605)	(129 167)	147 219	(1 983)	(770 536)
Provisions sur comptes courants associés	(47 533)	-	1 980	1	(45 552)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(131 821)	(6 901)	-	(1)	(138 723)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(971 320)	(5 043)	751	(36 969)	(1 012 581)
Total	**(2 122 772)**	**(176 828)**	**185 035**	**(37 978)**	**(2 152 543)**

6.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI….).

6.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 50 198 mille dinars au titre de l'exercice 2021, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2021 à 400 794 mille dinars

6.3.3 - Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2021-01 du 11 janvier 2021 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2020, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été déterminée conformément à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 et a été estimée fin 2021 à 138 723 millions de dinars.

6.3.4 - Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 13 711 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

6.4 - Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève 670 811 mDT au 31/12/2021 contre 486 710 mDT au 31/12/2020. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2020	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2021
I- Titres de placement	**478 315**	**532 471**	**(334 667)**	**(9 415)**	**666 704**
Actions (Placement)	21 433	2 391	(167)	(481)	23 176
BTA (Placement)	446 098	488 607	(304 650)	-	630 055
Obligations (Placement)	-	-	-	8	8
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (Placement)	-	7 757	(4 000)	1 838	5 595
Parts dans les OPCVM (Placement)	13 217	3 047	(1 828)	1 254	15 690
Autres titres de placement	222	19 324	(7 742)	(11 563)	241
Créances rattachées aux BTA (Placement)	29 475	11 345	-	-	40 820
Primes / décotes sur BTA (Placement)	(27 794)	-	(16 280)	-	(44 074)
Provisions sur titres de placement	(4 336)	-	-	(471)	(4 807)
II- Titres de transactions	**8 395**	**-**	**(4 287)**	**(1)**	**4 107**
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	**8 395**	**-**	**(4 287)**	**(1)**	**4 107**
Bons de trésor à court terme (Transaction)	9 033	-	(4 624)	(1)	4 408
Créances et dettes rattachées	(638)	-	337	-	(301)
Total net	**486 710**	**532 471**	**(338 954)**	**(9 416)**	**670 811**

6.5 - Portefeuille titre d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 1 121 828 mDT au 31/12/2021 contre 1 056 739 mDT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
BTA d'investissement	798 100	798 100	-	-
Décote/primes sur BTA d'investissement	(17 468)	(21 260)	3 792	17,8%
Créances rattachées	25 527	29 521	(3 994)	(13,5%)
Total BTA d'investissement	**806 159**	**806 361**	**(202)**	**(0,0%)**
Emprunts obligataires	111 577	53 077	58 500	110,2%
Emprunt national	700	14 100	(13 400)	(95,0%)
Provisions Emprunts obligataires	(3 650)	(3 650)	-	-
Créances rattachées	6 753	2 856	3 897	136,4%
Total autres titres d'investissement	**115 380**	**66 383**	**48 997**	**73,8%**
Parts dans les FCP	49 146	39 146	10 000	25,5%
Provisions sur parts dans les FCP	(996)	(1 855)	859	46,3%
Total FCP	**48 150**	**37 291**	**10 859**	**29,1%**
Titres de participations	230 714	230 184	530	0,2%
Participations en rétrocession	121 294	113 567	7 727	6,8%
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(131 719)	(129 198)	(2 521)	(2,0%)
Provisions sur participations en rétrocession	(68 571)	(68 268)	(303)	(0,4%)
Créances et dettes rattachées	(332)	(334)	2	0,6%
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	723	-	-
Total Titres de participation	**152 139**	**146 704**	**5 435**	**3,7%**
Total général	**1 121 828**	**1 056 739**	**65 089**	**6,2%**

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2020	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Reclassement	2021
BTA d'investissement	798 100	36 600	(36 600)	-	798 100
Emprunts obligataires	53 077	76 896	(12 200)	(6 196)	111 577
Emprunt national	14 100	-	(14 100)	700	700
Parts dans les FCP	39 146	10 000	-	-	49 146
Titres de participations	230 184	582	(508)	456	230 714
Participations en rétrocession	113 567	508	(584)	7 803	121 294
Sociétés en liquidation	30	-	-	-	30
Total en mDT	**1 248 204**	**124 586**	**(63 992)**	**2 763**	**1 311 561**

6.6 - Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Participation du Groupe 2021	Participation du Groupe 2020	Var %	Valeur d'équivalence 2021	Valeur d'équivalence 2020	Variation	%
SICAV INVEST	75,9%	76,0%	(0,1%)	896	992	(96)	(9,7%)
SICAV AVENIR	97,5%	97,6%	(0,0%)	1 115	1 134	(19)	(1,7%)
TFB	49,5%	49,5%	(0,0%)	20 641	27 162	(6 521)	(24,0%)
STCV	27,1%	27,1%	(0,0%)	1 696	1 212	484	39,9%
SONIBANK	25,0%	25,0%	(0,0%)	47 418	45 035	2 383	5,3%
SCIMB	20,0%	20,0%	(0,0%)	1 249	1 228	21	1,7%
ELFEJJA	20,0%	20,0%	(0,0%)	13 758	12 916	842	6,5%
SICAV EPARGNANT	8,7%	3,2%	5,5%	18 968	7 662	11 306	147,6%
SICAV OBLIG	1,6%	1,9%	(0,3%)	2 412	2 803	(391)	(13,9%)
Total				**108 153**	**100 144**	**8 009**	**8,0%**

6.7 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 143 724 mDT au 31/12/2021. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2020	Acquisition/ Cession 2021	Valeur Brute 2021	Amort. 2020	Dotation / Prov. 2021	Transf.	Amort 2021	Valeur Nette 2021
Immobilisations Incorporelles	**31 103**	**4 841**	**35 944**	**(25 975)**	**(4 185)**	**536**	**(29 624)**	**6 320**
Logiciel informatique	31 026	4 841	35 867	(25 955)	(4 185)	536	(29 604)	6 263
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Autres immob. incorporelles	20	-	20	(20)	-	-	(20)	-
Immobilisations Corporelles	**337 692**	**6 482**	**344 174**	**(196 517)**	**(11 519)**	**1 265**	**(206 771)**	**137 404**
Terrains	27 752	12 016	39 768					39 768
Constructions	90 749	(2 054)	88 695	(49 067)	(1 956)	949	(50 074)	38 621
Mobilier de bureaux	7 010	1 966	8 976	(6 268)	(571)	(130)	(6 969)	2 007
Matériel de transport	3 855	862	4 717	(2 106)	(546)	165	(2 487)	2 230
Matériel informatique	48 383	2 109	50 492	(45 386)	(3 044)	(1 179)	(49 609)	883
Matériel de communication	3 270	(1 199)	2 071	(2 627)	(114)	1 422	(1 319)	752
Matériel de bureaux	19 195	(626)	18 569	(17 316)	(526)	170	(17 672)	897
Matériel de sécurité	5 547	530	6 077	(3 364)	(298)	26	(3 636)	2 441
Matériel de climatisation	5 823	265	6 088	(5 382)	(123)	(1)	(5 506)	582
Agencem. amén. et instal.	62 003	3 532	65 535	(39 305)	(3 468)	(3 102)	(45 875)	19 660
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(31)	-	-	(31)	2
Mat-outil hors exploit	394	9	403	(348)	(10)	(1)	(359)	44
Matériel et outil. touristiques	14 141	-	14 141	(12 680)	(314)	-	(12 994)	1 147
Immeubles hors exploit	39 643	(11 414)	28 229	(12 626)	(549)	2 946	(10 229)	18 000
Imm. En attente affectation	659	-	659	-	-	-	-	659
Autres immob. corporelles	9 235	486	9 721	(11)	-	-	(11)	9 710
TOTAL	**368 794**	**11 323**	**380 117**	**(222 492)**	**(15 704)**	**1 801**	**(236 395)**	**143 724**

6.8 - Autres actifs

Au 31/12/2021, les autres postes d'actif totalisent 733 460 mDT contre 815 023 mDT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Prêts et avances au personnel	171 182	158 027	13 155	8,3%
Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	-	-
État, impôt et taxes	8 808	7 393	1 415	19,1%
Avance sur impôt sur les sociétés	74 987	75 307	(320)	(0,4%)
Stocks divers	16 187	16 086	101	0,6%
Différence de change à la charge de l'état	39	238	(199)	(83,6%)
Écart de conversion Actif	-	23 527	(23 527)	(100,0%)
Siège, succursales et agences Actif	31 921	13	31 908	245446,2%
Comptes de régularisation active	158 394	116 110	42 284	36,4%
Valeurs présentées à la compensation	60 663	139 844	(79 181)	(56,6%)
Effets financiers en recette	107	107	-	-
Débits à régulariser	812	1 248	(436)	(34,9%)
Charges payées d'avance	1 203	960	243	25,3%
Produits à recevoir	(595)	5 366	(5 961)	(111,1%)
Créances cédées	2 361	2 930	(569)	(19,4%)
Différence PF encaissement exigible après encaissement	18 099	21 084	(2 985)	(14,2%)
Autres comptes d'actif	133 155	194 298	(61 143)	(31,5%)
Débiteurs divers	15 810	15 536	274	1,8%
Stocks de travaux immobiliers terminés	27 713	25 016	2 697	10,8%
Clients et comptes rattachés	4 761	4 933	(172)	(3,5%)
Impôts exigibles - Actif	7 300	6 043	1 257	20,8%
Provisions comptes d'État, impôt et taxes	(115)	(115)	-	-
Provisions sur autres comptes d'actif	(1 779)	(1 385)	(394)	(28,4%)
Provisions sur clients et comptes rattachés	(700)	(690)	(10)	(1,4%)
TOTAL	**733 460**	**815 023**	**(81 563)**	**(10,0%)**

6.9 - Banque central et CCP

Au 31/12/2021 ce poste totalise 1 461 625 mDT contre 1 233 106 mDT au 31/12/2020. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Appel d'offre	1 427 000	1 045 000	382 000	36,6%
Facilité de prêt	-	92 000	(92 000)	(100,0%)
Utilisations auprès de la BCT	33 278	95 413	(62 135)	(65,1%)
Dettes rattachées	1 347	693	654	94,4%
TOTAL	**1 461 625**	**1 233 106**	**228 519**	**18,5%**

6.10 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2021 ce poste totalise 546 276 mDT contre 360 361 mDT au 31/12/2020. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Comptes à vue des établissements financiers	**72 951**	**38 805**	**34 146**	**88,0%**
Banques de dépôts	16	16	-	-
Banques non résidentes	72 935	38 789	34 146	88,0%
Emprunts auprès des établissements financiers	**471 293**	**319 316**	**151 977**	**47,6%**
Emprunts en dinars	210 126	37 228	172 898	464,4%
Emprunts en devises	261 167	282 088	(20 921)	(7,4%)
Avoir en compte des établissements financiers et dettes rattachées	**2 032**	**2 240**	**(208)**	**(9,3%)**
Total	**546 276**	**360 361**	**185 915**	**51,6%**

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2021	2020	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	72 951	38 805	34 146	88,0%
Emprunts auprès des établissements financiers	471 293	319 316	151 977	47,6%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 032	2 240	(208)	(9,3%)
Total	**546 276**	**360 361**	**185 915**	**51,6%**

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2021	2020	Variation	%
Dettes matérialisées par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Dettes non matérialisées par des titres du marché interbancaire	546 276	360 361	185 915	51,6%
Total	**546 276**	**360 361**	**185 915**	**51,6%**

Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2021 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	entre 3 mois et 1 an	entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	**72 951**	**-**	**-**	**-**	**72 951**
Banques de dépôts	16	-	-	-	16
Banques non résidentes	72 935	-	-	-	72 935
Emprunts auprès des établissements financiers	**382 721**	**88 572**	**-**	**-**	**471 293**
Emprunts en dinars	210 126	-	-	-	210 126
Emprunts en devises	172 595	88 572	-	-	261 167
Avoir en compte des établissements financiers	**2 032**	**-**	**-**	**-**	**2 032**
Total	**457 704**	**88 572**	**-**	**-**	**546 276**

6.11 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 8 982 913 mDT au 31/12/2021 contre 8 413 681 mDT au 31/12/2020. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Dépôts à vue	2 586 224	2 335 391	250 833	10,7%
Dépôts épargne	3 585 870	3 347 891	237 979	7,1%
Compte à terme	581 453	605 279	(23 826)	(3,9%)
Comptes en dinars convertibles	108 603	94 038	14 565	15,5%
Dépôts en devises	841 117	682 247	158 870	23,3%
Placements en devises	266 122	230 989	35 133	15,2%
Bons de caisse	586 999	556 365	30 634	5,5%
Autres sommes dues à la clientèle	184 331	279 620	(95 289)	(34,1%)
Dettes rattachées	(12 306)	(4 639)	(7 667)	(165,3%)
Certificats de dépôts	254 500	286 500	(32 000)	(11,2%)
Total	**8 982 913**	**8 413 681**	**569 232**	**6,8%**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Encours brut
Dépôts à vue	**3 654 603**	**147 349**	**114**	**-**	**3 802 066**
Dépôts à vue dinars	2 586 224	-	-	-	2 586 224
Comptes en dinars convertibles	108 603	-	-	-	108 603
Comptes en devises	841 117	-	-	-	841 117
Placement en devises	118 659	147 349	114	-	266 122
Dépôts épargne	**3 585 870**	**-**	**-**	**-**	**3 585 870**
Comptes spéciaux d'épargne	3 541 788	-	-	-	3 541 788
Autres comptes d'épargne	44 082	-	-	-	44 082
Dépôts à terme	**617 686**	**599 510**	**205 756**	**-**	**1 422 952**
Compte à terme	241 192	250 597	89 664	-	581 453
Bons de caisse	193 494	280 413	113 092	-	586 999
Certificats de dépôts	183 000	68 500	3 000	-	254 500
Autres sommes dues à la clientèle	**184 331**	**-**	**-**	**-**	**184 331**
Total	**8 042 490**	**746 859**	**205 870**	**-**	**8 995 219**

6.12 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 480 350 mDT au 31/12/2021 contre 351 555 mDT au 31/12/2020 et se réparti comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	**243 635**	**194 279**	**49 356**	**25,4%**
Ressources spéciales	**220 564**	**149 721**	**70 843**	**47,3%**
Ressources budgétaires	78 404	63 886	14 518	22,7%
Ressources extérieures	142 160	85 835	56 325	65,6%
Intérêts sur emprunts obligataires	**21 145**	**12 383**	**8 762**	**70,8%**
Intérêts à payer sur ressources extérieures	**1 908**	**1 120**	**788**	**70,4%**

Dettes rattachées	**388**	**388**	**-**	**-**
Écart de conversion sur emprunt	**(7 290)**	**(6 336)**	**(954)**	**(15,1%)**
Total	**480 350**	**351 555**	**128 795**	**36,6%**

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2021 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	709	22 639	207 138	13 149	**243 635**

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2021 comme suit :

Description	Solde 2020	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2021
Emprunt long terme	161 216	78 186	(32 930)	-	206 472
Emprunt court terme	33 063	4 100	-	-	37 163
Total	**194 279**	**82 286**	**(32 930)**	**-**	**243 635**

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2021 comme suit :

Description	≤3 mois	] 3 mois-1 an]	] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	2 359	14 133	86 790	117 282	**220 564**

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2021 comme suit :

Description	Solde 2020	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2021
Ressources long terme	136 295	79 502	(11 725)	-		204 072
Ressources court terme	13 425	3 067	-	-		16 492
Total ressources avant couverture	**149 720**	**82 569**	**(11 725)**	**-**	**-**	**220 564**
Couverture sur Ressources en devises	**(6 335)**	**-**	**(955)**	**-**		**(7 290)**
Total ressources	**143 385**	**82 569**	**(12 680)**	**-**	**-**	**213 274**

6.13 - Autres Passifs

Ce poste totalise 805 567 mDT au 31/12/2021 contre 808 659 mDT au 31/12/2020 :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)	292 880	261 112	31 768	12,2%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	42 084	41 065	1 019	2,5%
Effets financiers non échus (3)	21 964	22 436	(472)	(2,1%)
Agios réservés pris en charge par l'État	2 519	3 358	(839)	(25,0%)

Charges à payer	64 088	55 831	8 257	14,8%
Créditeurs divers	32 693	25 436	7 257	28,5%
Suspens à régulariser	5 915	5 915	-	-
Siège, succursales et agences	3 974	9 348	(5 374)	(57,5%)
Comptes de régularisation-Passif	51 514	111 514	(60 000)	(53,8%)
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	154 690	147 646	7 044	4,8%
Autres crédits	276	276	-	-
Crédits à régulariser	2 043	3 039	(996)	(32,8%)
Intérêts à recouvrir sur ressources spéciales	13 716	13 716	-	-
Fournisseurs d'immobilisations	1	1	-	-
Produits constatés d'avance	16 467	16 518	(51)	(0,3%)
Etat, IS à payer	92 092	83 856	8 236	9,8%
Fournisseurs divers	3 720	4 973	(1 253)	(25,2%)
Dividendes à payer	2 245	2 056	189	9,2%
Autres crédits au personnel intérêts et frais	338	338	-	-
Autres crédits intérêts et frais	225	225	-	-
Total en mDT	**805 567**	**808 659**	**(3 092)**	**(0,4%)**

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par le Groupe au terme de l'exercice 2021 s'élèvent à 292 880 mDT contre 261 112 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2020	Dotation	Reprise	Réaffectation et correction	Provisions 2021
Prov sur E/S	60 041	5 876	(1 208)	418	65 127
Prov pour départ à la retraite	51 159	25 590	(5 473)	-	71 276
Prov pour risques divers	149 912	14 674	(8 109)	-	156 477
Total	**261 112**	**46 140**	**(14 790)**	**418**	**292 880**

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2021	2020	Variation	%
TVA	4 596	4 947	(351)	(7,1%)
Retenues à la source	18 136	18 764	(628)	(3,3%)
Fonds de péréquation de change	11 975	10 144	1 831	18,1%
Contribution sociale de solidarité	105	82	23	28,0%
Autres	7 272	7 128	144	2,0%
Total	**42 084**	**41 065**	**1 019**	**2,5%**

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2021	2020	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 432	1 357	75	5,5%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 531	4 482	49	1,1%
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	547	-	-
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	3 683	1 669	2 014	120,7%
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	11 771	14 381	(2 610)	(18,1%)
Total	**21 964**	**22 436**	**(472)**	**(2,1%)**

6.14 - intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se répartissent par entité comme suit :

Rubrique	Réserves		Résultat		Total Intérêts Minoritaires			
Entités	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**Variation**	**%**
STB	25	(10)	19	9	44	(1)	45	4500,0%
STB INVEST	2 898	2 854	84	83	2 982	2 937	45	1,5%
STB MANAGER	2	35	(4)	(12)	(2)	23	(25)	(108,7%)
STB FINANCE	302	297	54	3	356	300	56	18,7%
STB SICAR	188	186	1	-	189	186	3	1,6%
IMM. AVENUE	(64)	(31)	(11)	(10)	(75)	(41)	(34)	(82,9%)
STRC	14	12	14	8	28	20	8	40,0%
GEVE	1 066	154	3 754	924	4 820	1 078	3 742	347,1%
EDDKHILA	1 632	1 990	(448)	(358)	1 184	1 632	(448)	(27,5%)
ACTIVHOTELS	(2)	(2)	1	-	(1)	(2)	1	50,0%
SICAV INVEST	20	1	(1)	1	19	2	17	850,0%
SICAV AVENIR	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAV OBLIG	1	(17)	6	5	7	(12)	19	158,3%
SICAV EPARGNANT	(35)	(155)	21	14	(14)	(141)	127	90,1%
TFB	(6)	(4)	(1)	(1)	(7)	(5)	(2)	(40,0%)
STBMG	(6)	(1)	1	-	(5)	(1)	(4)	(400,0%)
MGERT	1 660	1 691	359	449	2 019	2 140	(121)	(5,7%)
STCV	-	-	-	-	-	-	-	-
SONIBANK	5	5	1	-	6	5	1	20,0%
SCIMB	-	-	-	-	-	-	-	-
ELFEJJA	1	1	-	-	1	1	-	-
STBSG	(5)	(2)	5	(2)	-	(4)	4	100,0%
Total	**7 696**	**7 004**	**3 855**	**1 113**	**11 551**	**8 117**	**3 434**	**42,3%**

6.15 - Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidé	Réserves de conversion	Actions propres	Résultat consolidé	Solde 2021
Solde au 31/12/2020	776 875	293 399	7 392	(5 508)	68 413	1 140 571
Affectation résultat	-	68 413	-	-	(68 413)	-
Ecart de conversion	-	-	(1 134)	-	-	(1 134)
Résultat consolidé	-	-	-	-	128 526	128 526
Reclassements	-	3 521	-	-	-	3 521
Changement de méthodes et correction d'erreurs(*)	-	(3 466)	-	-	-	(3 466)
Autres variations (Fonds social, subventions, actions propres...)	-	10 824	-	-	-	10 824
Solde au 31/12/2021	**776 875**	**372 691**	**6 258**	**(5 508)**	**128 526**	**1 278 842**

(*) Le changement de méthodes et correction d'erreur est issue du changement des capitaux propres d'ouverture de quelques sociétés et ce suite à la prise en charge de la version définitive des états financiers au 31/12/2020, reçus après l'arrêté des états financiers du groupe au 31/12/2020.

6.15.1 - Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

6.15.2 - Bénéfice par action

Libellé	2021	2020	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	128 525	68 413	60 112	87,9%
Nombre d'actions ordinaires	#########	155 375 000	-	-
Nombre d'actions propres (y compris les actions STB détenues par les filiales)	1 006 499	991 699	14 800	1,5%
% par rapport aux actions emises	0,65%	0,64%	0	1,5%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	#########	154 383 301	(14 800)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	#########	154 383 301	(14 800)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	#########	154 383 301	(14 800)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	833	437	396	90,7%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	**0,833**	**0,443**	**0,389**	**87,9%**

6.15.3 - Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Libellé	2021	2020	Variation	%
Contribution de la mère consolidante	384 356	313 174	71 182	22,7%
+ Part du groupe, dans la prime d'émission	115 857	115 860	(3)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans la dotation de l'Etat	116 981	116 983	(3)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	151 518	80 331	71 187	88,6%
Contribution des filiales relevant du secteur bancaire	(1 038)	5 977	(7 015)	(117,4%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(1 178)	(18 144)	16 966	93,5%
Contribution des filiales relevant du secteur des autres services	(3 191)	(216)	(2 975)	(1377,3%)
Total	**378 949**	**300 791**	**78 158**	**26,0%**

Les réserves consolidées sont réparties par société du groupe de la manière suivante :

Entité	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2021	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2020	Variation	%
STB	384 145	211	384 356	312 818	356	313 174	71 182	22,7%
STB INVEST	16 364	-	16 364	15 502	-	15 502	862	5,6%
STB MANAGER	800	-	800	1 157	-	1 157	(357)	(30,9%)
STB FINANCE	1 162	-	1 162	1 031	-	1 031	131	12,7%
STB SICAR	5 562	1	5 563	5 463	1	5 464	99	1,8%
IMM. AVENUE	(4 965)	-	(4 965)	(1 056)	-	(1 056)	(3 909)	(370,2%)
STRC	(39 494)	-	(39 494)	(40 346)	-	(40 346)	852	2,1%
GEVE	(936)	-	(936)	(1 846)	-	(1 846)	910	49,3%
EDDKHILA	(273)	-	(273)	472	-	472	(745)	(157,8%)
ACTIVHOTELS	(2 929)	-	(2 929)	(2 770)	-	(2 770)	(159)	(5,7%)
SICAV INVEST	355	-	355	18	-	18	337	1872,2%
SICAV AVENIR	9	-	9	6	-	6	3	50,0%
SICAV OBLIG	(161)	-	(161)	(484)	-	(484)	323	66,7%
SICAV EPARGNANT	14 226	-	14 226	(492)	-	(492)	14 718	2991,5%

TFB	(38 369)	2 568	(35 801)	(30 761)	2 913	(27 848)	(7 953)	(28,6%)
STBMG	(174)	-	(174)	(19)	-	(19)	(155)	(815,8%)
MGERT	1 646	-	1 646	1 677	-	1 677	(31)	(1,8%)
STCV	1 033	-	1 033	1 008	-	1 008	25	2,5%
SONIBANK	31 284	3 478	34 762	29 702	4 122	33 824	938	2,8%
SCIMB	(455)	-	(455)	(463)	-	(463)	8	1,7%
ELFEJJA	4 014	-	4 014	2 861	-	2 861	1 153	40,3%
STBSG	(153)	-	(153)	(79)	-	(79)	(74)	(93,7%)
Total	**372 691**	**6 258**	**378 949**	**293 399**	**7 392**	**300 791**	**78 158**	**26,0%**

6.15.4 - Résultat consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 128 526 mDT contre un résultat de même nature de 68 413 mDT au 31 décembre 2020. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Contribution de la mère consolidant	116 009	67 144	48 865	72,8%
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	(1 694)	(4 568)	2 874	62,9%
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers	8 270	4 473	3 797	84,9%
Contribution des entités relevant du secteur des autres services	5 941	1 364	4 577	335,6%
Total	**128 526**	**68 413**	**60 113**	**87,9%**

Le résultat consolidé est réparti par société du groupe de la manière suivante :

Rubrique	2021	2020	Variation	%
STB	116 009	67 144	48 865	72,8%
STB INVEST	1 510	1 497	13	0,9%
STB MANAGER	(687)	(383)	(304)	(79,4%)
STB FINANCE	1 163	68	1 095	1610,3%
STB SICAR	36	(32)	68	212,5%
IMM. AVENUE	(1 259)	(1 160)	(99)	(8,5%)
STRC	4 919	2 727	2 192	80,4%
GEVE	3 754	924	2 830	306,3%
EDDKHILA	(932)	(745)	(187)	(25,1%)
ACTIVHOTELS	1 526	(178)	1 704	957,3%
SICAV INVEST	(37)	24	(61)	(254,2%)
SICAV AVENIR	12	30	(18)	(60,0%)
SICAV OBLIG	154	101	53	52,5%
SICAV EPARGNANT	1 198	441	757	171,7%
TFB	(6 154)	(7 586)	1 432	18,9%
STBMG	17	(16)	33	206,3%
MGERT	358	448	(90)	(20,1%)
STCV	549	90	459	510,0%
SONIBANK	4 461	3 018	1 443	47,8%
SCIMB	35	21	14	66,7%
ELFEJJA	1 743	2 054	(311)	(15,1%)
STBSG	151	(74)	225	304,1%
Total	**128 526**	**68 413**	**60 113**	**87,9%**

NOTE 7 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

7.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2021 des éléments suivants :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 027 143	981 930	45 213	4,6%
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	434 151	440 710	(6 559)	(1,5%)
Total cautions, avals et autres garanties données	**1 461 294**	**1 422 640**	**38 654**	**2,7%**
Crédits documentaires et acceptations import	424 259	418 806	5 453	1,3%
Crédits documentaires et acceptations export	64 433	20 128	44 305	220,1%
Total crédits documentaires	**488 692**	**438 934**	**49 758**	**11,3%**
Total passifs éventuels	**1 949 986**	**1 861 574**	**88 412**	**4,7%**

7.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2021 à 115 691 mDT contre 73 831 mDT au 31 décembre 2020.

Libellé	2021	2020	Variation	%
Engagements de financement	115 590	73 730	41 860	56,8%
Engagements sur titres	101	101	-	-
Total	**115 691**	73 831	41 860	56,7%

7.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2021 à 2 208 276 mDT contre 2 025 200 mDT au 31 décembre 2020 :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	434 152	440 710	(6 558)	(1,5%)
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	412	11 218	(10 806)	(96,3%)
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	1 177 962	964 129	213 833	22,2%
Garanties reçues de la clientèle	595 750	609 143	(13 393)	(2,2%)
Total	**2 208 276**	**2 025 200**	**183 076**	**9,0%**

* Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.
* Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.
* Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

NOTE 8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

8.1 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 827 974 mDT contre à 819 451 mDT au 31 Décembre 2020 et s'analysent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	**18 772**	**19 802**	**(1 030)**	**(5,2%)**
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	8 365	9 657	(1 292)	(13,4%)
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	10 407	10 130	277	2,7%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	-	15	(15)	(100,0%)
Intérêts sur créances sur la clientèle	**784 632**	**776 032**	**8 600**	**1,1%**
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	98 319	108 625	(10 306)	(9,5%)
Intérêts sur crédit à la clientèle	686 314	667 407	18 907	2,8%
Reprise d'intérêts réservés sur créances	(1)	-	(1)	-
Revenus assimilés	**24 570**	**23 617**	**953**	**4,0%**
Total	**827 974**	**819 451**	**8 523**	**1,0%**

8.2 - Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2021 à 137 014 mDT contre 120 021 mDT au 31 Décembre 2020 et s'analyse comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	63 976	59 184	4 792	8,1%
Opérations sur titres	3 996	2 154	1 842	85,5%
Opérations de change	10 087	9 598	489	5,1%
Opérations de commerce extérieur	5 652	3 407	2 245	65,9%
Coffre-fort	42	32	10	31,3%
Études	21 606	21 831	(225)	(1,0%)
Autres	31 655	23 815	7 840	32,9%
Total	**137 014**	**120 021**	**16 993**	**14,2%**

8.3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Libellé	2021	2020	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	**1 211**	**1 187**	**24**	**2,0%**
Intérêts nets sur bons de trésor	1 171	1 126	45	4,0%
Dividendes et revenus assimilés des titres de transaction	37	61	(24)	(39,3%)
Plus-values sur cession de titres de transaction	3	-	3	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	**48 680**	**35 212**	**13 468**	**38,2%**
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	40 544	31 961	8 583	26,9%
Gains sur titres de placement	9 103	3 401	5 702	167,7%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 519)	(875)	(644)	(73,6%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	552	725	(173)	(23,9%)
Gains nets sur opérations de change	**42 004**	**35 519**	**6 485**	**18,3%**
Résultat sur opérations de change	42 004	34 561	7 443	21,5%
Commissions sur change manuel	-	958	(958)	(100,0%)
Total	**91 895**	**71 918**	**19 977**	**27,8%**

8.4 - Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille Titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2021 à 67 514 mDT contre 71 585 mDT au 31 décembre 2020 et s'analysent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	115	185	(70)	(37,8%)
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	57 007	61 798	(4 791)	(7,8%)
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	3 731	4 709	(978)	(20,8%)
Revenus des fonds gérés	-	(652)	652	100,0%
Revenus des titres de participation en rétrocession	1 329	667	662	99,3%
Intérêts et revenus assimilés des obligations	5 332	4 878	454	9,3%
Total en mDT	**67 514**	**71 585**	**(4 071)**	**(5,7%)**

8.5 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2021 à 464 569 mDT contre 457 574 mDT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(81 781)	(92 415)	10 634	11,5%
Opérations avec la clientèle	(353 500)	(343 458)	(10 042)	(2,9%)
Emprunts et ressources spéciales	(29 022)	(21 434)	(7 588)	(35,4%)
Autres intérêts et charges	(266)	(267)	1	0,4%
Total	**(464 569)**	**(457 574)**	**(6 995)**	**(1,5%)**

8.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2021	2020	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	**(92 825)**	**(161 645)**	**68 820**	**42,6%**
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(141 497)	(140 130)	(1 367)	(1,0%)
Dotations aux provisions sur comptes courants associés	131	115	16	13,9%
Dotations aux provisions additionnelles	(35 865)	(50 185)	14 320	28,5%
Dotations aux provisions collectives	(6 901)	(34 357)	27 456	79,9%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	(10)	(9)	(1)	(11,1%)
Reprises sur provisions pour créances douteuses	100 849	176 403	(75 554)	(42,8%)
Reprises sur provisions additionnelles	85 395	140 017	(54 622)	(39,0%)
Créances cédées à STRC ou radiées	(154 630)	(352 191)	197 561	56,1%
Créances passées par pertes	(15 448)	(4 227)	(11 221)	(265,5%)
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	75 756	103 170	(27 414)	(26,6%)
Autres dotations	(651)	(251)	(400)	(159,4%)
Autres reprises	46	-	46	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	**(30 806)**	**(28 961)**	**(1 845)**	**(6,4%)**
Dotations aux provisions pour risques et charges	(36 400)	(54 809)	18 409	33,6%
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	(445)	(62)	(383)	(617,7%)
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(7 602)	(9 540)	1 938	20,3%
Reprises de provisions pour risques et charges	8 168	28 150	(19 982)	(71,0%)
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	5 473	7 300	(1 827)	(25,0%)
TOTAL	**(123 631)**	**(190 606)**	**66 975**	**35,1%**

8.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2021, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 396)	(3 517)	121	3,4%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres d'investissement	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(1 443)	(6 189)	4 746	76,7%
Plus-values ou moins-values de cession des autres titres d'investissement	(478)	(24)	(454)	(1891,7%)
Plus-values ou moins-values de cession des titres de participation	279	4 604	(4 325)	(93,9%)
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 998	3 683	(1 685)	(45,8%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	332	390	(58)	(14,9%)
Total	**(2 708)**	**(1 053)**	**(1 655)**	**(157,2%)**

8.8 - Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2021 un total de 37 834 mDT contre 19 193 mDt au 31/12/2020, détaillés comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Revenus des immeubles	20 128	9 027	11 101	123,0%
Intérêts sur crédits au personnel	7 701	7 070	631	8,9%
Variation des stocks d'encours et de travaux terminés	4 739	(2 239)	6 978	311,7%
Autres produits accessoires	403	670	(267)	(39,9%)
Autres produits : Prestations de services	4 863	4 665	198	4,2%
Total	**37 834**	**19 193**	**18 641**	**97,1%**

8.9 - Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2021 un total de 204 664 mDT contre 178 089mDT au 31 Décembre 2020 retraité, détaillés comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Loyer	(4 947)	(4 567)	(380)	(8,3%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(5 831)	(1 436)	(4 395)	(306,1%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(6 598)	(10 243)	3 645	35,6%
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(23 052)	(20 264)	(2 788)	(13,8%)
Primes d'assurance	(1 770)	(1 679)	(91)	(5,4%)
Autres	(11 760)	(5 860)	(5 900)	(100,7%)
Impôts et taxes	(5 246)	(1 963)	(3 283)	(167,2%)
Fournitures faites à l'entreprise	(2 525)	(2 454)	(71)	(2,9%)
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(2 277)	(1 958)	(319)	(16,3%)
Transport et déplacement	(263)	(284)	21	7,4%
Jetons de présence	(345)	(183)	(162)	(88,5%)
Contribution sociale de solidarité	(145)	(60)	(85)	(141,7%)
Var. autres stocks	(5 826)	(6 784)	958	14,1%
Frais divers de gestion	(23 535)	(20 919)	(2 616)	(12,5%)
Autres comptes d'ajustement	(279)	(424)	145	34,2%
Total	**(94 399)**	**(79 078)**	**(15 321)**	**(19,4%)**

8.10 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2021 un total de 94 399 mDT contre 79 078 mDT au 31 Décembre 2020, détaillées comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Loyer	(4 947)	(4 567)	(380)	(8,3%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(5 831)	(1 436)	(4 395)	(306,1%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(6 598)	(10 243)	3 645	35,6%
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(23 052)	(20 264)	(2 788)	(13,8%)
Primes d'assurance	(1 770)	(1 679)	(91)	(5,4%)
Autres	(11 760)	(5 860)	(5 900)	(100,7%)
Impôts et taxes	(5 246)	(1 963)	(3 283)	(167,2%)
Fournitures faites à l'entreprise	(2 525)	(2 454)	(71)	(2,9%)
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(2 277)	(1 958)	(319)	(16,3%)
Transport et déplacement	(263)	(284)	21	7,4%
Jetons de présence	(345)	(183)	(162)	(88,5%)
Contribution sociale de solidarité	(145)	(60)	(85)	(141,7%)
Var. autres stocks	(5 826)	(6 784)	958	14,1%
Frais divers de gestion	(23 535)	(20 919)	(2 616)	(12,5%)
Autres comptes d'ajustement	(279)	(424)	145	34,2%
Total	**(94 399)**	**(79 078)**	**(15 321)**	**(19,4%)**

8.11– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 1 292 mDT au 31/12/2021 à contre 5 339 mDT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	**15 953**	**9 981**	**5 972**	**59,8%**
Plus/ Moins-value de cession	1 009	5 179	(4 170)	(80,5%)
Subvention TFP	1 386	1 373	13	0,9%
Autres gains	13 558	3 429	10 129	295,4%
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	**(17 245)**	**(4 642)**	**(12 603)**	**(271,5%)**
Total	**(1 292)**	**5 339**	**(6 631)**	**(124,2%)**

8.12 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2021 à 98 247 mdt contre 83 522 mdt au 31 Décembre 2020.

Libellé	2021	2020	Variation	%
Impôts sur les sociétés	(95 565)	(84 980)	(10 585)	(12,5%)
Impôts différés	(2 682)	1 458	(4 140)	(284,0%)
Total	**(98 247)**	**(83 522)**	**(14 725)**	**(17,6%)**

NOTE 9 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

9.1 - Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2021, un flux de trésorerie net négatif de -18 424 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 567 949 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de -666 573 mDT.
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 069 061 mDT.
- les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de -189 775 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont atteint 243 756 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 5 688 mDT.

9.2 - Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2021, un flux net négatif de- 10 728 mDT.

9.3 - Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2021, un flux de trésorerie net positif de 119 221mDT.

9.4 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2021, un solde de 977 043 mDT contre 1 066 967 mDT au 31 Décembre 2020, détaillées comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	79 553	74 580	4 973	6,7%
Facilité de dépôt	50 000	-	50 000	-
BCT	(1 057 709)	(1 014 850)	(42 859)	(4,2%)
Banques et organismes spécialisés	(5 871)	37 317	(43 188)	(115,7%)
Prêts emprunts sur le marché monétaire	(47 123)	(172 410)	125 287	72,7%
Titres de transactions	4 107	8 396	(4 289)	(51,1%)
Total	**(977 043)**	**(1 066 967)**	**89 924**	**8,4%**

NOTE 10 - NOTES RELATIVES AUX OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

10.1 – Conventions et opérations nouvellement réalisées

- La STB a signé en 2021 une convention de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire, pour un montant de 20 millions d'Euros et ce dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État pour un montant global de 259,5 millions d'Euros et 150 millions d'USD.
- L'encours de ce prêt au 31/12/2021 est de 20 millions d'Euros soit l'équivalent de 65,121 millions de dinars.
- La STB a consenti à la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, des emprunts interbancaires en devise à court terme qui s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 5 millions d'Euros soit l'équivalent de 16,410 millions de dinars.
- En vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 240,050 millions de dinars.
- Courant l'exercice 2021, les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné STB 2020-2 émis par la STB s'élèvent à 84 714,100 millions de dinars. Le montant souscrit par les parties liées, est de 3,000 millions de dinars et se détaille comme suit :

Société	Catégorie	Montant
MAE	Catégorie C	3 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		**3 000 000**

- Le montant des dividendes à percevoir des parties liées au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

SICAV AVENIR	24 974,199
SICAV L'INVESTISSEUR	10 504,126
SICAV L'EPARGNANT	2 703,500
SONIBANK	1 352 558,182
EL FEJJA	960 000,000

- L'encours des dépôts à terme souscrits, courant 2021, par les entreprises associées de la STB totalise, au 31 décembre 2021, un montant de 15,400 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	bon de caisse	Certificat de Dépôt	Dépôt à terme	Total général
SICAV AVENIR			200 000	**200 000**
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE		5 000 000	6 000 000	11 000 000
SICAV L'INVESTISSEUR			200 000	**200 000**
Total en dinars	**0**	**5 000 000**	**6 400 000**	**11 400 000**

- Les comptes de dépôts à vue (créditeurs) ouverts par entreprises associées accusent au 31/12/2021, les soldes suivants (en millions de dinars) :

SOCIETE	MONTANT
SICAV AVENIR	31 582
L'INVESTISSEUR STE SICAV	46 783
TUNISIAN FOREIGN BANK	57 427
STE TNNE DE CONTROLE VERITAS	2 521 220

- A partir du 1er juillet 2021, La SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE a conclu une convention de gestion avec STB Finance en vertu de laquelle, la rémunération de cette dernière a été augmentée à 0,50% TTC contre une rémunération de 0,40% jusqu'au 30 juin 2021. Cette rémunération est annuelle est décomptée quotidiennement sur la base de l'actif net de la SICAV.
- Au titre de l'exercice 2021, le montant de cette rémunération s'élève à 767 338 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- STB Manager occupe un poste d'administration au sein du conseil d'administration de SICAV L'EPARGNE obligataire. A ce titre elle a perçu de cette dernière un jeton de présence de 1.250 dinars (Montant brut).
- Le Conseil d'Administration du SICAV l'épargnant réuni le 23 mars 2021 a décidé de réviser la commission de gestion, confiée à la société STB FINANCE . Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,312%l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0.412% TTC l'an depuis le premier juillet 2021.
- Au titre de l'exercice 2021, le montant de cette rémunération s'élève à 925 mille dinars.
- La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.
- Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier cette dernière à la société « STB FINANCE». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.
- La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020. Toutefois, la date de son entrée en vigueur est le 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.
- La charge de gestion constatée par la société au titre de l'exercice 2021, s'élève à 7 271 dinars.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB FINANCE ». Celle-ci se chargeait du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.
- A ce titre, les honoraires comptabilisés au titre de l'année 2021, s'élèvent à 6 765 Dinars TTC.

10.2 – Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
- Antérieurement à l'exercice 2021, la STB a signé des conventions de financement en devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire. L'encours de ces prêts au 31/12/2021 est de 79 999,99 millions d'Euros soit l'équivalent de 260,483 millions de dinars.
- Antérieurement à l'exercice 2021, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.
- L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31/12/2021 à 78,404 millions de dinars contre 63,975 millions de dinars au 31/12/2020.
- Antérieurement à l'exercice 2021 et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31/12/2021, ces garanties sont à hauteur de 547,246 millions de dinars.

- La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,25%.
- La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne «BFT» un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 31 décembre 2021 à 560 mille USD soit l'équivalent de 1,616 millions de dinars.
- La STB a souscrit le 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions Euros soit l'équivalent de 39,560 millions de Dinars garanti par l'État en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.
- La STB a procédé en date du 26 mai 2017 et 28 mars 2018 à la conversion de l'emprunt ci-dessus cité en capital de ladite société respectivement pour 6 millions d'Euros et 3 millions d'Euros soit l'équivalent de 22,253 millions de dinars.
- Au cours de l'exercice 2020, la STB a procédé à la conversion en capital de 2,289 millions d'Euros soit l'équivalent de 5,660 millions de dinars.
- L'encours de l'emprunt s'élève au 31/12/2021 à 4 710 634,96 d'euros soit l'équivalent de 11 647 037, 521 dinars.
- Antérieurement à l'exercice 2021, les administrateurs et les entreprises associées de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires émis par la STB.

L'encours des montants souscrits se détaille comme suit :

Relation	Montant souscrit	Encours au 31/12/2021
SICAV L'EPARGNANT	14 132 100	7 415 560
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	6 180 000	6 180 000
SICAV L'INVESTISSEUR	50 000	50 000
SICAV L'AVENIR	30 000	30 000
Total obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	**20 392 100**	**13 675 560,0**
STAR	52 000 000	22 726 000
Total obligations souscrites par les administrateurs	52 000 000	22 726 000
Total général en Dinars	**72 392 100**	**36 401 560**

- En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargnant, la SICAV Investisseur, la SICAV Avenir et la SICAV l'épargne obligataire, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

* 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2021 s'élève en TTC à 384 508 DT ;
* 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2021 s'élève à en TTC 2 444 DT ;
* 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir ;

* 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne obligataire calculé quotidiennement. La commission relative au 31/12/2021 s'élève en TTC à 255 054 DT.

- Antérieurement à l'exercice audité, la STB a souscrit à l'emprunt national 2014 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, pour 70 millions de dinars remboursable sur 7 ans avec une période de grâce de 2 ans et un taux d'intérêt égal à 6,15% (catégorie B) et pour un montant de 756 mille dinars acheté sur le marché remboursable sur 5 ans avec une période de grâce de 1 an et un taux d'intérêt égal à 5,95% (catégorie A). L'encours de cet emprunt soit 14 millions de dinars a été totalement remboursé courant 2021.

- Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, à ses administrateurs et à ses dirigeants totalisent, au 31/12/2021, un montant de 78,278 millions de dinars, répartis comme suit :

Groupe	Relation	Débit en compte	Autres engagements	Total engagements
GROUPE STB	SONIBANK		8 187 000	8 187 000
	SICAV INVESTISSEUR		420 000	420 000
	POLE DE COMPETITIVITE MONASTIR EL FEJJA		8 000 000	8 000 000
	STE TNNE DE CONTROLE VERITAS		115 000	115 000
	TUNISIAN FOREIGN BANK		47 187 000	47 187 000
	SICAR AVENIR		835 000	835 000
		0	**64 744 000**	**64 744 000**
GROUPE BELAID MONCEF	STE SUD TRADE		244 700	244 700
	STPA - STE TNE DES PROD. ALUMINEUX		1 646 173	1 646 173
	STE CHIMEX		925 299	925 299
	STE GLE DES PLASTIFIANTS		2 229 189	2 229 189
	SOMEF TUNISIE		1 474 798	1 474 798
	STE VARAT TUNISIE		2 101 278	2 101 278
	STE SIMEF ELECTRIC AUGMENTATION CAPITAL		638 236	638 236
	STE SOMEF DISTRIBUTION		181 200	181 200
	BEL LASSOUED MOHAMED TAHAR	486		486
	STAR		3 898 328	3 898 328
	Total administrateurs	**486**	**13 339 201**	**13 339 687**
	Secrétaire général		97 334	97 334
	Directeur Général adjoint		96 496	96 496
	Total dirigeants		**193 830**	**193 830**
		486	**78 277 031**	**78 277 517**

L'encours des dépôts à terme souscrits, antérieurement à l'exercice 2021, les entreprises associées et les administrateurs de la STB totalise, au 31 décembre 2021, un montant de 34 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Montant
La Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR »	30 000 000
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	4 000 000
Total en Dinars	34 000 000

10.3 – Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

10.3.1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- ✓ Le Directeur Général a été nommé par décision du Conseil d'Administration réuni le 22 mars 2021. Les éléments de rémunération sont les mêmes éléments tels que fixés par le comité de rémunération de la banque et approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016. Les éléments de rémunération se composent comme suit :
- Un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars
- Et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.
- Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, la prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.
- ✓ Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint et du Secrétaire Général tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 septembre 2020. Les éléments de rémunération ont été révisés comme suit :
- Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2,670 mille dinars ;
- Une indemnité de fonction complémentaire de 1 500 dinars (révision de l'indemnité de 600 dinars à 2000 dinars ;
- Et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.
- Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.
- ✓ Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 avril 2021 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.
- ✓ Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 avril 2021 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

10.3.2. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		DGA et SG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	478 525	23 019	533 354	37 743	292 500	208 265
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	121 983	215 080	-	-
TOTAL	**478 525**	**23 019**	**655 336**	**252 823**	**292 500**	**208 265**

* Les avantages postérieurs à l'emploi sont fixés par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : en Mille DT)

	2021	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	827 974	827 537	409	28
PR2 - Commissions (en produits)	137 014	132 188	4 826	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	91 895	91 642	409	(156)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	67 514	66 091	1 409	14
Total produits d'exploitation bancaire	**1 124 397**	**1 117 458**	**7 053**	**(114)**
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(464 569)	(463 913)	(2)	(654)
CH2 - Commissions encourues	(4 887)	(4 840)	(44)	(3)
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	**(469 456)**	**(468 753)**	**(46)**	**(657)**
Produit Net Bancaire	**654 941**	**648 705**	**7 007**	**(771)**
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(123 631)	(137 307)	13 883	(207)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(2 708)	(2 540)	(171)	3
PR7 - Autres produits d'exploitation	37 834	9 391	635	27 808
CH6 - Frais de personnel	(204 664)	(179 724)	(8 308)	(16 632)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(94 399)	(89 637)	(3 188)	(1 574)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(15 705)	(13 843)	(239)	(1 623)
Résultat d'exploitation	**251 668**	**235 045**	**9 619**	**7 004**
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1 988	(1 694)	1 354	2 328
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(1 292)	(3 523)	198	2 033
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(98 247)	(93 758)	(2 727)	(1 762)
Résultat des activités ordinaires	**154 117**	**136 070**	**8 444**	**9 603**
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(21 736)	(21 736)	-	-
Résultat net de l'exercice	**132 381**	**114 334**	**8 444**	**9 603**
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat	3 855	19	175	3 661
Résultat Net consolidé de l'exercice	**128 526**	**114 315**	**8 269**	**5 942**

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en Mille DT)

	2020	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	819 451	818 840	297	314
PR2 - Commissions (en produits)	120 021	118 104	1 917	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	71 918	70 892	947	79
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	71 585	70 147	1 437	1
Total produits d'exploitation bancaire	**1 082 975**	**1 077 983**	**4 598**	**394**
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(457 574)	(457 273)	(3)	(298)
CH2 - Commissions encourues	(4 122)	(4 048)	(73)	(1)
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	**(461 696)**	**(461 321)**	**(76)**	**(299)**
Produit Net Bancaire	**621 279**	**616 662**	**4 522**	**95**
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(190 606)	(204 121)	13 660	(145)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(1 053)	(1 430)	376	1
PR7 - Autres produits d'exploitation	19 193	7 997	1 170	10 026
CH6 - Frais de personnel	(178 089)	(157 011)	(7 547)	(13 531)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(79 078)	(65 580)	(8 097)	(5 401)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(16 317)	(14 486)	(190)	(1 641)
Résultat d'exploitation	**175 329**	**182 031**	**3 894**	**(10 596)**
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(1 789)	(4 569)	615	2 165
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	5 339	5 047	36	256
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(83 522)	(82 447)	(1 052)	(23)
Résultat des activités ordinaires	**95 357**	**100 062**	**3 493**	**(8 198)**
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(25 831)	(25 831)	-	-
Résultat net de l'exercice	**69 526**	**74 231**	**3 493**	**(8 198)**
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat	1 113	(9)	(101)	1 223
Résultat Net consolidé de l'exercice	**68 413**	**74 240**	**3 594**	**(9 421)**

INDICATEURS CONSOLIDES

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : en Mille DT)

	2021	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	**1 124 397**	**1 117 458**	**7 053**	**(114)**
a- Intérêts	827 974	827 537	409	28
b- Commissions en produits	137 014	132 188	4 826	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	91 895	91 642	409	(156)
d- Revenus du portefeuille d'investissement	67 514	66 091	1 409	14
2- Charges d'exploitation bancaire	**(469 456)**	**(468 753)**	**(46)**	**(657)**
a- Intérêts encourus	(464 569)	(463 913)	(2)	(654)
b- Commissions encourues	(4 887)	(4 840)	(44)	(3)
3- Produit net bancaire	**654 941**	**648 705**	**7 099**	**543**
4- Autres produits d'exploitation	**37 834**	**9 391**	**635**	**27 808**
5- Charges opératoires, dont :	**(314 770)**	**(283 204)**	**(11 735)**	**(19 831)**
a- Frais du personnel	(204 664)	(179 724)	(8 308)	(16 632)
b- Charges Générales d'exploitation	(94 401)	(89 637)	(3 188)	(1 576)
c- Dotations aux amortissements	(15 705)	(13 843)	(239)	(1 623)
6- Structure du portefeuille	**1 900 792**	**1 801 940**	**75 504**	**23 348**
a- Portefeuille titres-commercial	670 811	648 885	16 701	5 225
b- Portefeuille d'investissement	1 229 981	1 153 055	58 803	18 123
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	**9 718 101**	**9 693 847**	**24 255**	**(1)**
8- Encours des dépôts, dont :	**8 982 913**	**8 982 913**	**-**	**-**
a- Dépôts à vue	3 802 066	3 802 066	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 585 871	3 585 871	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	**480 350**	**480 350**	**-**	**-**
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	**1 150 317**	**1 154 685**	**(1 177)**	**(3 191)**

INDICATEURS CONSOLIDES

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en Mille DT)

	2020	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	**1 082 975**	**1 077 983**	**4 598**	**394**
a- Intérêts	819 451	818 840	297	314
b- Commissions en produits	120 021	118 104	1 917	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	71 918	70 892	947	79
d- Revenus du portefeuille d'investissement	71 585	70 147	1 437	1
2- Charges d'exploitation bancaire	**(461 696)**	**(461 321)**	**(76)**	**(299)**
a- Intérêts encourus	(457 574)	(457 273)	(3)	(298)
b- Commissions encourues	(4 122)	(4 048)	(73)	(1)
3- Produit net bancaire	**621 279**	**616 662**	**4 674**	**693**
4- Autres produits d'exploitation	**19 193**	**7 997**	**1 170**	**10 026**
5- Charges opératoires, dont :	**(273 484)**	**(248 723)**	**(14 752)**	**(10 009)**
a- Frais du personnel	(178 089)	(157 011)	(7 547)	(13 531)
b- Charges Générales d'exploitation	(79 078)	(77 226)	(7 015)	5 163
c- Dotations aux amortissements	(16 317)	(14 486)	(190)	(1 641)
6- Structure du portefeuille	**1 643 593**	**1 563 351**	**63 434**	**16 808**
a- Portefeuille titres-commercial	486 710	472 232	14 379	99
b- Portefeuille d'investissement	1 156 883	1 091 119	49 055	16 709
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	**9 081 688**	**9 050 635**	**31 053**	**-**
8- Encours des dépôts, dont :	**8 413 681**	**8 413 681**	**-**	**-**
a- Dépôts à vue	3 342 664	3 342 664	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 347 891	3 347 891	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	**351 555**	**351 555**	**-**	**-**
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	**1 072 158**	**1 090 518**	**(18 144)**	**(216)**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque -STB

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE STB EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

1. *Opinion avec réserves*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section *« fondement de l'opinion avec réserves »*, les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit des états financiers de la STB (société mère) ont été limités par les insuffisances du système d'information de la banque qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière. Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations et à l'arrêté du tableau des engagements.

2.2 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et «Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » des états financiers de la société mère STB comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

La banque a engagé un travail de justification et d'apurement des opérations restées en suspens qu'elle a confié à des cabinets d'expertise comptable externes. Cette action étant en cours à la clôture de l'exercice 2021, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

2.3 Les créances bancaires cédées par la STB (société mère) à sa filiale, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) avant 2017, ne font pas l'objet de retraitement pour les ramener à leur juste valeur par la reconstitution de l'encours brut, à base consolidée, ainsi que leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés après avoir éliminé les résultats de cession interne.

Ainsi, les actifs de la STRC comportent des créances acquises depuis plus de 4 ans pour 102 millions de dinars provisionnées à hauteur de 74 millions de dinars et qui ne font pas l'objet d'une politique de décote.

Les corrections à apporter à la juste valeur de ces créances, et conséquemment, les provisions complémentaires à constituer risquent d'impacter la situation financière et la performance du groupe.

2.4 Les travaux de consolidation ont été effectués en l'absence des rapports des commissaires aux comptes de six sociétés sur un périmètre composé de 22.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

2.5 Ainsi qu'il a été mentionné au niveau de la note 3.11.2 « traitement des impôts différés », l'impôt différé est constaté uniquement au titre des éliminations des opérations intra-groupe. Les actifs et passifs d'impôt éventuels sur les autres différences temporaires découlant des états financiers individuels des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ne sont pas constatés au niveau des états financiers du Groupe.

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Le Groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe de la STB au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe STB, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le Groupe.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2021 s'élèvent à 965 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information du Groupe.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le Groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la STB (société mère).

Au 31 décembre 2021, la valeur du portefeuille BTA de la STB (société mère) s'élève à 1 367 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la STB aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 586 millions de dinars en Portefeuille titres Commercial (AC4) et de 781 millions de dinars en Portefeuille titres d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance du Groupe quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la STB concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.4 Périmètre de Consolidation

Question clé d'audit

Le périmètre de consolidation du Groupe STB est composé de 22 sociétés dont 13 sociétés intégrées globalement et 9 sociétés consolidées par mise en équivalence. Par ailleurs, 43 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour divers motifs.

Nous avons estimé que l'audit du périmètre de consolidation constitue un point clé de l'audit en raison de l'importance du nombre de sociétés exclues.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit du périmètre de consolidation du Groupe STB, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La vérification du respect des normes comptables tunisiennes n°35 à 37 relatives aux états financiers consolidés en matière de détermination du périmètre de consolidation ;
- La vérification de la méthode de détermination du pourcentage de contrôle exercé par le Groupe sur chaque entité ;
- L'appréciation de la nature du contrôle exercé compte tenu de plusieurs règles édictées par les normes comptables dont notamment le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité, le pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent… ;
- L'examen du bien-fondé des motifs d'exclusion de certaines sociétés du périmètre de consolidation du Groupe ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres du Groupe comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

2. Les actifs du Groupe comportent 14 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés*

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe STB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le

Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7 *Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 12 avril 2022

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA-CBC	**Groupement CSL- CNH**
Fathi Saidi	**Samir Labidi**